173

AUGUSTE LONGNON

Membre de l'Institut

LES NOMS DE LIEU DE LA FRANCE

LEUR ORIGINE, LEUR SIGNIFICATION, LEURS TRANSFORMATIONS

RÉSUMÉ DES CONFÉRENCES DE TOPONOMASTIQUE GÉNÉRALE
FAITES A L'ÉCOLE PRATIQUE DES HAUTES ÉTUDES
(SECTION DES SCIENCES HISTORIQUES ET PHILOLOGIQUES)

Pt. 2

PUBLIÉ PAR

Paul MARICHAL et Léon MIROT
Archivistes Paléographes,
Membres du Comité des Travaux historiques et scientifiques.



PARIS
LIBRAIRIE ANCIENNE HONORÉ CHAMPION
ÉDOUARD CHAMPION
5, QUAI MALAQUAIS

1920-1929

193

1659. Caradocus : Saint-Caradu (Côtes-du-Nord, Morbihan), Saint-Cadreuc (Côtes-du-Nord), Saint-Carreuc (Côtes-du-Nord).

1660. Caraunus, martyr chartrain du ve siècle : Saint-Chéron (Eure, Eure-et-Loir, Marne, Sarthe, Seine-et-Oise).

1661. Carilefus : Saint-Calais (Eure, Eure-et-Loir, Maine-et-Loire, Mayenne, Sarthe) ; Saint-Calez (Sarthe), Saint-Carlais (Deux-Sèvres). Tous ces vocables appartiennent à une région où le *c* primitif aurait dû prendre le son chuintant ; on ne peut que constater qu'il n'y en a rien été.

1662. Carterius : Saint-Chartier (Indre).

1663. Cassianus, fondateur de l'abbaye de Saint-Victor de Marseille, au ve siècle : Saint-Cassian (Haute-Garonne, Var), Saint-Cassien (Basses-Alpes, Alpes-Maritimes, Dordogne, Isère, Tarn-et-Garonne, Vienne), Saint-Cassin (Savoie).

1664. Castinus : Saint-Castin (Basses-Pyrénées).

1665. Catharina : Sainte-Catherine.

1666. Celsus : Saint-Céols (Cher), Saint-Chels (Lot). Un pouillé du diocèse de Rouen, daté de 1337, mentionne, parmi les paroisses du doyenné de Bourgtheroulde, celle de Sanctus Celsus, gallice [Saint] Chaus : on remarque dans cette forme vulgaire le chuintement du dialecte picard.

1667. Christina : Sainte-Christine (Eure-et-Loir, Finistère, Gironde, Maine-et-Loire, Oise, Puy-de-Dôme, Var, Vendée), Sainte-Christie (Gers).

1668. Chrysolius : Saint-Chrysole (Nord).

1669. Citronius : Saint-Citroine (Vienne).

1670. Cizius ou Cidius : Saint-Cizy (Haute-Garonne).

1671. Clarus : Saint-Clair, qui s'écrivait jadis *Saint Cler* ; — Saint-Clar (Haute-Garonne, Gers), prononcé quelquefois *Saint-Cla*.

1672. Claudius, évêque métropolitain de Besançon au VIIe siècle, abbé de Saint-Oyand (Sanctus Eugendus) monastère qui reçut plus tard le nom de Saint-Claude (Jura). Un village du territoire de Besançon se nomme aussi Saint-Claude. Denezières (Jura) a été appelé jusqu'au XIIIe siècle Saint-Cloud, en latin Sanctus Claudius. Mais *Saint-Cloud* et même *Saint-Claude*, quand on les rencontre loin de la Franche-Comté, sont susceptibles d'une autre interprétation (cf. ci-après, n° 1675).

1673. Clemens : **Saint-Clément** ; — **Saint-Clamens** (Gers).

1674. Clementinus : **Saint-Clémentin** (Deux-Sèvres, Vienne).

1675. Clodoaldus, fils du roi Clodomir, échappé au poignard de ses oncles et retiré au monastère de Novigentum, qu'on appela en son honneur **Saint-Cloud** (Seine-et-Oise). Il existe d'autres **Saint-Cloud** (Aisne, Calvados, Dordogne, Eure-et-Loir, Vaucluse) ; la forme *Cloud* s'explique par la réduction de -oaldus à -oldus (cf. ci-dessus, n° 1054). Sur le territoire de la Chapelle-Moulière (Vienne), au village de **Saint-Claud**[1], une foire se tient, chaque année, le 7 septembre, jour de la Saint-Cloud. La chapelle de **Saint-Claude**, qui s'élevait entre le bourg de Blaslay (Vienne) et le village de Poirier est appelée, en 1445, *Saint-Clouault*, ce qui répond bien à Clodoaldus. Et dans **Saint-Claude**-*de-Diray* (Loir-et-Cher), localité située sur la rive gauche de la Loire, on est d'autant mieux fondé à reconnaître le monasterium sancti Fludualdi super Ligerem dont parle Nithard, que Fludualdus est la forme revêtue par Clodoaldus à l'époque carolingienne.

1676. Columba : **Sainte-Colombe** ; — **Sainte-Colomme** (Basses-Pyrénées).

1677. Columbanus, missionnaire irlandais, fondateur de l'abbaye de Luxeuil, mort à Bobbio en 615 ; **Saint-Colombin** (Loire-Inférieure), pour *Saint-Colombain* ; **Saint-Colomban** (Morbihan, Haute-Saône, Savoie) ; **Saint-Colombas** (Alpes-Maritimes), dont l'*s* est parasite.

1678. Columbus : **Saint-Colomb** (Lot-et-Garonne), **Saint-Coulomb** (Ille-et-Vilaine).

1679. Consortia : **Sainte-Consorce** (Rhône).

1680. Constantius : **Saint-Constant** (Cantal, Charente), **Saint-Coutant** (Charente, Charente-Inférieure, Deux-Sèvres).

1681. Contextus, évêque de Bayeux : **Saint-Contest** (Calvados), **Saint-Conté** (Finistère).

1682. Corentinus (cf. ci-dessus, n° 1333) : **Saint-Corentin** (Côtes-du-Nord), **Saint-Corantin** (Seine-et-Oise).

1683. Cornelius : **Saint-Corneille** (Oise, Sarthe, Tarn) ; **Saint-Cornier** (Orne), où la voyelle accentuée s'est modifiée sous l'influence de l'*i* posttonique.

1. Cf. **Saint-Clau** (Dordogne), **Saint-Claud**-*sur-le-Son* (Charente).

1684. Crispinus : **Saint-Crépin** ; — **Saint-Crespin** (Calvados, Maine-et-Loire, Seine-Inférieure).

1685. Cucufas — au génitif Cucufatis — martyrisé à Barcelone sous Dioclétien, et dont les reliques furent transférées au cours du IXe siècle en l'abbaye de Saint-Denis : **Saint-Cucufa** (Seine-et-Oise), forme savante ; **Saint-Couat** (Aude), **Saint-Cophan** (Tarn-et-Garonne), formes explicables par la simplification de la syllabe redoublée (cf. le mot français vieilli *coulle*, jadis *cooule* = cuculla).

1686. Cyprianus : **Saint-Cyprien** (Allier, Aveyron, Corrèze, Dordogne, Lot, Lot-et-Garonne, Pyrénées-Orientales, Rhône), forme savante ; **Saint-Civran**. — Par **Saint-Cybranet** (cf. ci-dessus, n° 1535) il faut entendre « Saint-Cyprien-le-Petit ».

1687. Cyriacus — du grec κυριακός, équivalent de dominicus — et sa variante médiévale Quiriacus : **Saint-Ciriac** (Tarn), **Saint-Cirac** (Ariège), **Saint-Créac** (Gers, Hautes-Pyrénées) ; **Saint-Quiriace**, église à Provins.

1688. Cyricus ou Quiricus : **Saint-Cirice** (Gers, Lot, Lot-et-Garonne, Tarn-et-Garonne), **Saint-Cyrice** (Hautes-Alpes, Aveyron), formes savantes, car le nom était accentué sur l'antépénultième ; **Saint-Cyr** (Ain, Ardèche, Aube, Calvados, Charente-Inférieure, Corrèze, Dordogne, Eure, Eure-et-Loir, Ille-et-Vilaine, Indre-et-Loire, Jura, Loir-et-Cher, Loire, Loire-Inférieure, Loiret, Maine-et-Loire, Manche, Mayenne, Nièvre, Oise, Orne, Rhône, Saône-et-Loire, Haute-Savoie, Seine-et-Marne, Seine-et-Oise, Deux-Sèvres, Tarn, Var, Vendée, Vienne, Haute-Vienne, Yonne), **Saint-Cirgue** (Tarn), **Saint-Cirgues** (Ardèche, Cantal, Corrèze, Haute-Loire, Lot, Puy-de-Dôme), **Saint-Cirq** (Aveyron, Dordogne, Lot, Lot-et-Garonne), **Saint-Cricq** (Haute-Garonne, Gers, Landes, Hautes-Pyrénées), **Saint-Ciers** (Charente, Charente-Inférieure, Gironde), **Saint-Ciergues** (Haute-Marne), **Saint-Cergues** (Haute-Savoie), **Sancergues** (cf. ci-dessus, n° 1552), et **Saint-Cierge** (Ardèche). Deux localités poitevines portent le nom de **Saint-Chartres** (Deux-Sèvres, Vienne), et l'une d'elles, dans les textes latins cités au *Dictionnaire* de Louis Rédet, est appelée Sanctus Ciricus. — Domnus C. : **Doncières** (Vosges), **Donceel** (Belgique, province de Liége).

1689. Decentius : **Saint-Dizant** (Charente-Inférieure) et, graphie imputable à la prononciation, **Saint-Ysans** (Gironde).

1690. Deodatus : **Saint-Dié** (Vosges), **Saint-Dyé** (Loir-et-Cher).

1691. Desideratus : **Saint-Désirat** (Ardèche), **Saint-Désiré** (Allier).

1692. Desiderius, altéré en Desderius et Deserius : **Saint-Disdier** (Hautes-Alpes), **Saint-Didier** (Ain, Allier, Ardèche, Bouches-du-Rhône, Côte-d'Or, Drôme, Eure, Ille-et-Vilaine, Isère, Jura, Loire, Haute-Loire, Haute-Marne, Nièvre, Orne, Rhône, Saône-et-Loire, Savoie, Haute-Savoie, Vaucluse), **Saint-Dizier** (Creuse, Drôme, Lot-et-Garonne, Haute-Marne, Meurthe-et-Moselle, Haut-Rhin), **Saint-Dézéry** (Corrèze, Gard), **Saint-Drézéry** (Hérault). — **Saint-Dier** (Puy-de-Dôme) résulte vraisemblablement de la simplification (cf. ci-dessus, n° 1685) de *Didier* ; il a pour variantes **Saint-Diéry** (Puy-de-Dôme) et **Saint-Géry** (Dordogne, Lot, Tarn).

1693. Dionysius, fondateur de l'église de Paris : **Saint-Denis** ; — **Saint-Daunès** (Lot). — Sancti D. cortis : **Saint-Deniscourt** (cf. ci-dessus, n° 1552).

1694. Doda : **Sainte-Dode** (Gers).

1695. Dodo (cf. ci-dessus, n° 1015) : **Saint-Don** (Meurthe-et-Moselle).

1696. Domninus : **Saint-Donin** (Seine-et-Marne), **Saint-Donis** (Drôme). — **Saint-Denis**-*Combarnazat* (Puy-de-Dôme) est parfois appelé *Saint-Dournin* ; et **Saint-Domet** (Creuse) représente aussi un sanctuaire dédié à saint Domnin.

1697. Domnolenus : **Saint-Andelain** (Nièvre).

1698. Donatianus : **Saint-Donatien** (Loire-Inférieure).

1699. Donatus : **Saint-Donat** (Basses-Alpes, Drôme, Puy-de-Dôme).

1700. Drogo : **Saint-Druon** (Nord).

1701. Dulcardus : **Saint-Doulchard** (Cher), appelé dans quelques textes *Saint-Ouchard*, par une altération commune aux vocables hagiographiques dans lesquels le nom du saint commence par une dentale (cf. ci-dessus, n°s 1689 et 1697).

1702. Ebalo, accentué sur l'antépénultième : **Saint-Éble** (Haute-Loire).

1703. Ebremundus : **Saint-Ébremond** (Manche) et sa forme populaire **Saint-Évremond**.

1704. Ebrulfus : **Saint-Évroult** (Eure-et-Loir, Orne, Seine-et-Oise).

1705. Egetius : **Saint-Igest** (Aveyron).

1706. Eleutherius, nom d'origine grecque : **Saint-Lattier** (Isère), par aphérèse.

1707. Eligius : **Saint-Éloy** (Ain, Allier, Charente, Charente-Inférieure, Cher, Corrèze, Côtes-du-Nord, Creuse, Eure, Finistère, Manche, Haute-Marne, Nièvre, Orne, Puy-de-Dôme, Saône-et-Loire, Seine, Seine-et-Oise, Var, Yonne)[1]. — **Saint-Éloi-Fontaine** (Aisne).

1708. Eliphius : **Saint-Éliph** (Eure-et-Loir), **Saint-Élophe** (Vosges); dans ce dernier nom l'*i* tonique s'est comporté comme celui de Solicia, aujourd'hui *Soulosse* (Vosges), tout à côté de Saint Élophe.

1709. Eloquius, moine à Lagny au VIII[e] siècle : **Saint-Lot** (Aisne), par aphérèse.

1710. Elpidius, honoré à Brioude : **Saint-Ilpize** (Haute-Loire).

1711. Emeterius : **Saint-Hymetière** (Jura), **Saint-Émétéry** (Gard), et, par aphérèse, **Saint-Médier** (Gard)[2].

1712. Engratia : **Sainte-Engrace** (Basses-Pyrénées).

1713. Enimia : **Sainte-Énimie** (Lozère).

1714. Eparchius, reclus du VI[e] siècle, honoré à Angoulême : **Saint-Ybard** (Corrèze), **Saint-Ybars** (Ariège), **Saint-Bars** (Gers), **Saint-Cybard** (cf. ci-dessus, n° 1551). — Cf. **Saint-Cybardeaux** (n° 1533).

1715. Ermino, abbé de Lobbes au VII[e] siècle : **Saint-Erme** (Aisne).

1716. Errehaldus : **Terrehault** (voir ci-dessus, n° 1556).

1717. Ethelburgis : **Sainte-Aubierge** (Seine-et-Marne), par confusion avec Adalberga.

1718. Eudo, martyr chartrain : **Saint-Yon** (Seine-et-Oise).

1719. Eugendus (cf. ci-dessus, n° 1672) : **Saint-Oyen** (Saône-et-Loire, Savoie), **Saint-Yan** (Saône-et-Loire), **Saint-Héand** (Loire).

1720. Eugenia : **Sainte-Eugénie** (Côtes-du-Nord, Haute-

1. **Saint-Aleix** (Creuse).

2. Le *Dictionnaire topographique* de l'Ain, de M. Philipon, mentionne, sous la forme hypothétique **Saint-Imier**, un « petit monastère qui parait avoir été situé au département de l'Ain, non loin de Mâcon », et qu'on voit appelé, aux IX[e] et X[e] siècles, Sanctus Imiterius.

Loire, Orne, Pyrénées-Orientales), forme savante ; **Sainte-Eugienne** (Manche), **Sainte-Ouenne** (Deux-Sèvres), et, par changement de genre, **Saint-Eugène** (Aisne).

1721. Eugenius : **Saint-Eugène** (Aude, Calvados, Charente-Inférieure, Saône-et-Loire, Tarn).

1722. Eulalia, martyrisée à Barcelone sous Dioclétien, et fêtée le 12 février : **Sainte-Eulalie** (Ardèche, Aube, Aude, Aveyron, Cantal, Corrèze, Dordogne, Gard, Gironde, Lot, Lot-et-Garonne, Lozère, Tarn-et-Garonne), forme savante. Parmi les formes populaires, certaines s'expliquent par l'hypothèse d'une variante Euladia, dont la dentale intervocale, selon les régions, s'est altérée en *z* — **Sainte-Aulazie** (Tarn-et-Garonne), **Sainte-Alauzie** (Lot) — ou est tombée : **Saint-Aulaye** (Dordogne) et **Saint-Aulais** (Charente), ont été signalés ailleurs (n° **1540**), en raison du changement de genre qu'ils présentent. On observera aussi ce dernier fait dans les noms **Saint-Aulaire** (Corrèze, Dordogne), **Saint-Araille** (Haute-Garonne) et **Saint-Arailles** (Gers), caractérisés par des changements de liquides. C'est une contraction de l'une de ces deux dernières formes qu'il faut reconnaître dans **Xaintrailles** (Lot-et-Garonne).

1723. Eumachius, confesseur honoré dans l'Angoumois : **Saint-Chamassy** (Dordogne), dont on se gardera de rapprocher *Saint-Chamas* (cf. ci-dessus, n° **1583**).

1724. Euphemia : **Sainte-Euphémie** (Ain, Drôme), forme savante, les deux localités dont il s'agit étant appelées, l'une *Sainte Ofeyme* par un texte du XIVe siècle que donne Claude Guigue dans sa *Topographie historique du département de l'Ain*, et l'autre *Sainct Euphème*, dans une pièce de 1633, conservée aux archives de la Drôme ; **Saint-Offenge** (Savoie), dont on rapprochera le nom de l'ancienne famille angevine de **Saint-Offange**.

1725. Euphrasia : **Sainte-Euphrasie** (Marne).

1726. Euphronius : **Saint-Euphrône** (Côte-d'Or).

1727. Eusebia : **Sainte-Eusoye** (Oise).

1728. Eusebius : **Saint-Eusèbe** (Hautes-Alpes, Saône-et-Loire, Haute-Savoie), **Saint-Eusoge** (Yonne), **Saint-Usage** (Aube, Côte-d'Or), **Saint-Usuges** (Saône-et-Loire), et, par le rhotacisme, **Saint-Huruge** (Saône-et-Loire).

1729. Eusicius, fondateur de l'abbaye de Selles-sur-Cher

(Loir-et-Cher) : au XVIIe siècle, on a désigné cette localité sous le nom de *Celle*-Saint-Eurice (cf. ci-dessus, n° 1451).

1730. Eutropius : **Saint-Eutrope** (Charente, Charente-Inférieure, Finistère, Lot-et-Garonne, Mayenne).

1731. Exuperius : **Saint-Exupère** (Aveyron, Calvados, Haute-Garonne), **Saint-Exupéry** (Corrèze, Gironde) ; **Saint-Spire**, église à Corbeil.

1732. Faro, évêque de Meaux : **Saint-Faron** (Seine-et-Marne).

1733. Fasciolus : **Saint-Faziol** (Deux-Sèvres), en 1559 *Saint Faziou*.

1734. Fausta : **Sainte-Fauste** (Gers, Indre).

1735. Faustus : **Saint-Faust** (Basses-Pyrénées) ; dans **Saint-Ost** (Gers), la chute de l'*f* a eu pour prélude sa transformation en *h* aspirée, phénomène commun à l'espagnol et au gascon (cf. ci-dessus, n° 448).

1736. Felix : **Saint-Félix** ; — **Saint-Féliu** (Pyrénées-Orientales), forme catalane ; **Saint-Élix** (Haute-Garonne, Gers), forme gasconne (voir l'alinéa précédent) [1].

1737. Fermerius : **Saint-Ferme** (Gironde), **Saint-Fraigne** (Charente), formes qu'il faut constater, sans pouvoir expliquer le recul de l'accent.

1738. Ferreolus : **Saint-Féréol**. — Les formes vulgaires donnent lieu de supposer une variante Ferriolus, dont l'*i*, sauf dans **Saint-Ferriol** (Aude), s'est constamment consonnifié : **Saint-Ferjeux** (Doubs, Marne, Haute-Saône), **Saint-Fergeux** (Ardennes), **Saint-Ferjus** (Isère), **Saint-Fargeau** (Seine-et-Marne, Seine-et-Oise, Yonne), **Saint-Fargeol** (Allier), **Saint-Fargheot** (Puy-de-Dôme), **Saint-Forgeot** (Saône-et-Loire), **Saint-Forgeux** (Loire, Rhône), **Saint-Forgueil** (Saône-et-Loire), **Saint-Forget** (Seine-et-Oise). — Domnus F. : **Damphreux** (Suisse, cant. de Berne).

1739. Fiacrius : **Saint-Fiacre**.

1740. Fides : **Sainte-Foy**.

1. **Saint-Flin** (Meurthe-et-Moselle) est une ancienne possession de l'abbaye de Saint-Clément de Metz, laquelle eut pour patron primitif saint Félix (cf. *Mettensia*, III, 90) ; le son nasal que présente cette forme s'est produit tardivement, comme dans le nom, appartenant à la même région, de Phlin (Meurthe-et-Moselle), anciennement *Filis* et *Felix* (cf. *Mettensia*, IV, 2, note 2).

1741. Fidolus, nom, accentué sur l'antépénultième, d'un saint d'origine auvergnate qui véeut au diocèse de Troyes : **Saint-Phal** (Aube, Loiret, Yonne), **Saint-Fiel** (Creuse)[1]. — Domnus F. : **Damphal** (Haute-Marne).

1742. Filibertus : **Saint-Philibert** (Côte-d'Or, Drôme, Indre-et-Loire, Isère, Morbihan, Pas-de-Calais, Seine-et-Oise), **Saint-Philbert** (Calvados, Eure, Loire-Inférieure, Maine-et-Loire, Orne, Vendée) ; l'usage constant de la notation *ph* s'explique par l'influence de *Philippe*.

1743. Firminus : **Saint-Firmin**, forme savante.

1744. Flaminia : **Sainte-Flamine** (Allier)[2].

1745. Flavia : **Sainte-Flaive** (Vendée).

1746. Flavitus : **Saint-Flavy** (Aube).

1747. Flodoveus, variante de Clodoveus (cf. ci-dessus, nº 1675) : **Saint-Flovier** (Indre-et-Loire) ; **Saint-Fleur** (Vienne), en 1372 *Saint Flouer*.

1748. Florentinus : **Saint-Florentin** (Indre, Yonne).

1749. Florina : **Sainte-Florine** (Haute-Loire).

1750. Florius : **Saint-Floury** (Lot).

1751. Florus : **Saint-Flour** (Cantal, Lozère, Puy-de-Dôme). — **Saint-Floret** (Puy-de-Dôme) signifie « Saint-Flour-le-Petit » (cf. ci-dessus, nº 1535).

1752. Floscellus : peut-être **Saint-Floxel** (Manche).

1753. Folcuinus : **Saint-Folquin** (Pas-de-Calais).

1754. Fortis : **Saint-Fort** (Charente, Charente-Inférieure, Mayenne, Tarn-et-Garonne).

1755. Fortunata : **Sainte-Fortunade** (Corrèze).

1756. Fortunatus : **Saint-Fortunat** (Ardèche, Rhône).

1757. Fragulfus, martyr du pays de Cominges : peut-être **Saint-Frajou** (Haute-Garonne), dont le *j*, dans cette région, paraît insolite[3].

1758. Framboldus : **Saint-Fraimbault** (Mayenne, Orne, Sarthe), **Saint-Frambourg**, quartier d'Ivry-sur-Seine (Seine) ; ce dernier nom était aussi celui d'une église collégiale à Senlis.

1. Cf. *Mém. de la Société... de la Creuse*, XI, 82, et A. Lecler, *Dictionnaire... de la Creuse*, p. 621.

2. A. Bruel, *Pouillés des diocèses de Clermont et de Saint-Flour*, p. 192.

3. Cette réserve s'impose-t-elle, alors que, à une dizaine de lieues de là, et plus au sud, Mons regalis est représenté par *Montrejeau*?

1759. Francoveus : **Saint-Franchy** (Nièvre), par une dérivation qu'on n'a pas le moyen d'expliquer.

1760. Fredulfus : **Saint-Froult** (Charente-Inférieure).

1761. Fredus : **Saint-Fray** (Sarthe).

1762. Frigio : **Saint-Frion** (Creuse)[1], **Saint-Fréjoux** (Corrèze).

1763. Frodoaldus, réduit à Frodaldus : **Saint-Frézal** (Lozère).

1764. Fronto : **Saint-Front** (Aisne, Allier, Charente, Dordogne, Haute-Loire, Lot-et-Garonne, Orne). — Domnus F. : **Domfront** (Oise, Orne, Sarthe).

1765. Frotmundus : **Saint-Fromond** (Marne).

1766. Fructuosus : **Saint-Fructueux** (Tarn), forme savante ; **Saint-Frichoux** (Aude, Hérault), par le changement de *ct* en *ch* (cf. ci-dessus, n° 1550).

1767. Fulgentius : **Saint-Fulgent** (Orne, Vendée), forme savante substituée, en ce qui concerne Saint-Fulgent-des-Ormes (Orne), à *Saint-Frogent*, qu'on avait latinisé Sanctus Frogentius.

1768. Fuscianus : **Saint-Fuscien** (Somme).

1769. Galla : **Sainte-Jalle** (Drôme).

1770. Gallus : **Saint-Gal** (Cantal, Lozère, Puy-de-Dôme), **Saint-Gaux** (Gironde), **Saint-Jal** (Corrèze). — **Saint-Jallet** (Indre) signifie « Saint-Jal-le-Petit ».

1771. Gangulfus, nom présentant les mêmes éléments que le prénom allemand *Wolfgang* : **Saint-Gengoux** (Saône-et-Loire), **Saint-Gengoult**[2] (Nièvre), **Saint-Gengoulph** (Aisne), **Saint-Gingolph** (Haute-Savoie).

1772. Gatianus : **Saint-Gatien** (Calvados).

1773. Gaudentius : **Saint-Gaudens** (Haute-Garonne), **Saint-Gaudent** (Vienne), **Saint-Gauzens** (Tarn), **Saint-Goin** (Basses-Pyrénées) ; **Saint-Jouvent** (Haute-Vienne), jadis *Saint-Jouen*.

1. A. Lecler (*Dict. de la Creuse*, p. 623), tout en produisant des textes qui ne laissent aucun doute sur la forme originelle du nom de cette paroisse, assure que « son patron est saint Frédulphe, abbé », qu'on fête le 5 juillet. Et la *Bio-bibliographie* du chanoine Ul. Chevalier renvoie de *Fredulphus* à « *Frion* (saint) de Saintonge », honoré le 1 août.

2. Ce nom est aussi celui d'une des paroisses de Toul, ancienne collégiale, et il y avait à Metz une paroisse **Saint-Gengoulf**. On compte, dans les diocèses actuels de Metz, Nancy, Verdun et Saint-Dié, une vingtaine au moins d'églises paroissiales placées sous le même patronage.

1774. Gaudericus ou Gaugericus : **Saint-Géry**, église à Cambrai.

1775. Gelasius : **Saint-Gelais** (Deux-Sèvres).

1776. Gemini, appellation collective des « Saints Jumeaux » : **Saint-Geosmes** (Haute-Marne) ; la transformation de l'*e* tonique en *o* est un fait particulier à la région bourguignonne.

1777. Gemma : **Sainte-Gemme** (Aude, Charente-Inférieure, Cher, Eure-et-Loir, Gers, Gironde, Indre, Lot-et-Garonne, Marne, Seine-et-Oise, Deux-Sèvres, Tarn, Vendée), **Sainte-Gemmes** (Loir-et-Cher, Maine-et-Loire, Mayenne), **Sainte-Jamme** (Sarthe).

1778. Genardus : **Saint-Génard** (Deux-Sèvres).

1779. Generosus : **Saint-Généroux** (Deux-Sèvres).

1780. Genesius : **Saint-Genès** (Ariège, Corrèze, Gironde, Lot-et-Garonne, Puy-de-Dôme), **Saint-Genest** (Allier, Ardèche, Loire, Marne, Tarn, Vienne, Haute-Vienne, Vosges), **Saint-Geneys** (Haute-Loire), **Saint-Geniès** (Ardèche, Dordogne, Gard, Haute-Garonne, Hérault, Lot, Tarn-et-Garonne), **Saint-Geniez** (Basses-Alpes, Aveyron, Bouches-du-Rhône, Corrèze, Haute-Garonne), **Saint-Genis** (Ain, Hautes-Alpes, Charente, Charente-Inférieure, Drôme, Gironde, Isère, Loire, Lot-et-Garonne, Pyrénées-Orientales, Rhône), **Saint-Genix** (Savoie), **Saint-Gineis** (Ardèche), **Saint-Giniès** (Aude), **Saint-Genois** (Belgique, Flandre Occidentale). Dans ce dernier nom, *Genois* a été substitué à *Genais*, de même que le nom de famille *Servois* est pour *Servais*, en latin Servatius.

1781. Genius, martyrisé à Lectoure : **Saint-Gein** (Landes), **Saint-Geny** (Gers).

1782. Genovefa : **Sainte-Geneviève** (Aisne, Aveyron, Eure, Loiret, Manche, Meurthe-et-Moselle, Morbihan, Oise, Seine-Inférieure, Seine-et-Oise).

1783. Gentianus : **Saint-Gence** (Haute-Vienne), par un déplacement d'accent fréquent dans la région (cf. ci-dessus, n°s 1545 et 1568).

1784. Gentius : **Saint-Gens** (Vaucluse).

1785. Genulfus : **Saint-Genou** (Indre), **Saint-Genoux** (Loir-et-Cher), **Saint-Genouph** (Indre-et-Loire).

1786. Georgius : **Saint-Georges**. — Les formes populaires,

auxquelles se rattache le nom de famille *Joret*, répondent à la forme basse Georius : **Saint-Joire** (Meuse), **Saint-Jeoire** (Savoie, Haute-Savoie), **Saint-Geoire** (Isère), **Saint-Geoirs** (Isère), **Saint-Geours** (Landes), **Saint-Juire** (Vendée), **Saint-Jure** (Moselle), **Saint-Jurs** (Basses-Alpes), **Saint-Yors** (Gers), **Saint-Jorioz** (Haute-Savoie) — en Savoie, les terminaisons *-az* et *-oz* sont atones — **Saint-Jory** (Dordogne, Haute-Garonne), **Saint-Juéry** (Aveyron, Lozère, Tarn). Saint-Georges-de-Lusençon (Aveyron) est appelé aussi **Saint-Jordy**. — Domnus G. : **Donjeux** (Haute-Marne, Moselle), **Dampjoux** (Doubs), **Dangeul** (Sarthe).

1787. Geraldus, plus anciennement Gairaldus : **Saint-Géraud** (Corrèze, Dordogne, Lot-et-Garonne, Tarn), **Saint-Giraud** (Ardèche, Isère), **Saint-Girault** (Deux-Sèvres), **Saint-Girod** (Savoie), **Saint-Guiral** (Tarn), **Saint-Guiraud** (Gers, Hérault).

1788. Gerboldus, évêque de Bayeux au VIIe siècle : **Saint-Gerbold** (Calvados).

1789. Geremarus : **Saint-Germier** (Haute-Garonne, Gers, Deux-Sèvres, Tarn), **Saint-Germé** (Gers, Hautes-Pyrénées), **Saint-Germer** (Oise).

1790. Gereo, martyr de la Légion thébaine : **Saint-Géréon** (Loire-Inférieure).

1791. Germanus, nom porté par plusieurs saints, dont un évêque de Paris et un évêque d'Auxerre : **Saint-Germain**, vocable des plus répandus ; **Saint-German** (Gers). — Sancti G. mons : **Saint-Germainmont** (Ardennes). — Domnus G. : **Domgermain** (Meurthe-et-Moselle).

1792. Gerontius : **Saint-Gérons** (Cantal), **Saint-Giron** (Haute-Loire), **Saint-Girons** (Ariège, Gironde, Landes, Basses-Pyrénées).

1793. Gervasius : **Saint-Gervais** ; — **Saint-Gervasy** (Gard), **Saint-Gervazy** (Puy-de-Dôme) ; — et peut-être **Saint-Urbary** (Gers).

1794. Gibrianus, confesseur du diocèse de Châlons au Ve siècle : **Saint-Gibrien** (Marne, Meurthe-et-Moselle), **Saint-Gibrin** (Meurthe-et-Moselle).

1795. Gildardus, évêque de Rouen, frère de saint Médard, évêque de Noyon : **Saint-Godard**, église à Rouen, jadis *Saint-*

Gaudard ; Saint-Jodard (Loire), qui, par confusion, a aujourd'hui pour patron saint Gildas.

1796. Gildasius, fondateur de l'abbaye de Rhuis, au diocèse de Vannes : Saint-Gildas (Côtes-du-Nord, Finistère, Loire-Inférieure, Morbihan).

1797. Gislenus : Saint-Gelin (Indre-et-Loire, Saône-et-Loire), Saint-Guislain (Aisne, Nord).

1798. Glycerius, évêque de Couserans vers 700 : Saint-Lizier (Ariège, Gers), Saint-Lézer (Hautes-Pyrénées) ; le *g* initial est tombé, comme dans le mot *loir*, représentant un cas oblique du latin glis.

1799. Gobbanus, nom emprunté à l'onomastique irlandaise : Saint-Gobain (Aisne), Saint-Gobin (Allier).

1800. Godebertus : Saint-Gobert (Aisne, Seine-et-Marne).

1801. Godo : Saint-Gond (Marne), Saint-Gaud (Haute-Saône).

1802. Gorgonius : Saint-Gorgon (Doubs, Meurthe-et-Moselle, Meuse, Morbihan, Nord, Vosges), Saint-Gourgon (Eure, Loir-et-Cher, Orne), Saint-Golgon (Côtes-du-Nord). Sainte-Gergoine (voir ci-dessus, n° 1541).

1803. Gradulfus : Saint-Groux (Charente).

1804. Gratus : Saint-Grat (Aveyron).

1805. Gregorius : Saint-Grégoire.

1806. Guenocus : Saint-Guénoux (Ille-et-Vilaine).

1807. Gundulfus : Saint-Gondon (Loiret ; cf. ci-dessus, n° 1144).

1808. Gunhardus, évêque de Nantes au IXe siècle : Saint-Goard (Deux-Sèvres).

1809. Gunsaldus : Saint-Goussaud (Creuse).

1810. Heriboldus, solitaire en Bretagne au IXe siècle : Saint-Herbot (Côtes-du-Nord, Finistère).

1811. Hermelandus : Saint-Erblon (Ille-et-Vilaine, Mayenne), Saint-Herblon (Loire-Inférieure), Saint-Herblain (Loire-Inférieure).

1812. Hieronymus : Saint-Jérôme (Ain, Bouches-du-Rhône, Tarn, Vaucluse).

1813. Hilarius : Saint-Hilaire : — Saint-Élier (Eure), Saint-Ellier (Maine-et-Loire, Mayenne, Orne), Saint-Hélier (île de Jersey), Saint-Hellier (Côte-d'Or, Ille-et-Vilaine, Seine-Inférieure), Saint-Hilliers (Seine-et-Marne), Saint-Illiers (Seine-

et-Oise), **Saint-Chély** (voir ci-dessus, n° 1550), **Saint-Ylie** (Jura), **Saint-Lary** (Ariège, Haute-Garonne, Gers, Lot-et-Garonne, Hautes-Pyrénées). Le lieu dit **Saint-Hilier**, marquant, au territoire de Baunoncourt (Meuse), l'emplacement d'une ancienne chapelle, est appelé, dans le parler local, **Sainte-Laie**. — Sancti H. mons : **Saint-Hilairemont** (Marne).

1814. Hildebertus : **Saint-Hildevert** (Eure).

1815. Himerius : **Saint-Hymer** (Calvados), **Saint-Imier** (Suisse, cant. de Berne), et peut-être **Saint-Ismier** (Isère).

1816. Hippolytus : **Saint-Hippolyte** ; — **Saint-Apollis** (Hérault). — Aucun texte du moyen âge ne donne la forme latine du nom de **Dannevoux** (Meuse) ; mais cette paroisse a pour patron saint Hippolyte ; or en supposant que le *p* redoublé de Hippolytus, s'est comporté comme un *p* simple (cf. ci-dessus, n° 1574), ce nom, accentué sur l'antépénultième, donne nécessairement *evolt*, *evout*, *evou* ; on peut donc admettre que le primitif du nom de lieu dont il s'agit est Domnus Hippolytus (cf. ci-dessus, n° 1525).

1817. Hispanus : **Saint-Épain** (Indre-et-Loire), **Saint-Épin** (Oise), *le Meix*-**Saint-Époing** (Marne).

1818. Honoratus : **Saint-Honorat** (Basses-Alpes, Bouches-du-Rhône, Drôme), **Saint-Honoré** (Finistère, Isère, Nièvre, Seine-Inférieure, Var), **Saint-Ondras** (Isère) ; dans ce dernier nom le *d* est produit par le contact de l'*n* et de l'*r*, consécutif à la chute du second *o*.

1819. Honorina : **Sainte-Honorine** (Calvados, Eure, Orne, Seine-Inférieure). — *Conflans*-**Sainte-Honorine** (Seine-et-Oise).

1820. Hospitius : **Saint-Hospice** (Alpes-Maritimes), jadis *Saint-Sospis* (voir ci-dessus, n° 1551).

1821. Hostianus : voir ci-après, n° 1950.

1822. Hucbertus, évêque de Maastricht au VIIIe siècle : **Saint-Hubert** (Allier, Cher, Eure, Indre-et-Loire, Loir-et-Cher, Haute-Marne, Mayenne, Sarthe, Seine-et-Oise, Somme, Vienne, et Belgique, Luxembourg). — *Saint-Hubert-de-Castagnole* (Tarn-et-Garonne) répondrait à un ancien Sanctus Ansbertus.[1]

1823. Hugo : **Saint-Hugues** (Isère, Tarn-et-Garonne), **Saint-Hugon** (Isère, Savoie).

1. Cf. Longnon, *Pouillé du diocèse de Cahors*, p. 148, n° 608.

1824. Humbertus : **Saint-Imbert** (Nièvre).

1825. Ignatius : **Saint-Ignace** (Côtes-du-Nord), **Saint-Ignat** (Puy-de-Dôme).

1826. Illidius, évêque des Arvernes au IVe siècle : **Saint-Illide** (Cantal), **Saint-Alyre** (Puy-de-Dôme), **Sainte-Olive** (cf. ci-dessus, n° **1542**). L'*r* d'*Alyre* s'est produite comme celle de *Géry* (n° **1566**) et d'*Izaire* (n° **1604**); c'est par un phénomène semblable que, dans la langue du moyen-âge, le nom commun *mire* représente le latin medicus, réduit à medius.

1827. Irmina : **Sainte-Hermine** (Vendée).

1828. Jacobus : **Saint-Jacob** (Finistère) ; **Saint-Jacques** ; — **Saint-James** (Allier, Aude, Gironde, Loire-Inférieure, Manche, Puy-de-Dôme, Seine), **Saint-Jammes** (Basses-Pyrénées), par le changement de *b* en *m* dont l'exemple le plus ancien est fourni par sabbati dies devenant *samedi*, et que l'on observe aussi dans les formes anglaise et italienne de Jacobus, *James* et *Giacomo* ; — **Saint-Jaumes** (Var), **Saint-Jeaume** (Var, Vaucluse), moyennant, par surcroît, une vocalisation de gutturale comparable à celle qui, d'Agnes a fait *Aunès* (n° **1573**) ; — **Saint-Jaymes** (Gers), dont le second terme ne diffère guère de l'espagnol *Jaime*. — Celui de **Saint-Jacôme** (Savoie) était certainement, à l'origine, une variante du wallon *Jaquemes*, qui se prononçait *Jakme*. — **Saint-Yaguen** (Landes), répond peut-être aussi à S. Jacobus.

1829. Joannes : **Saint-Jean** ; — **Saint-Jouan** (Côtes-du-Nord, Ille-et-Vilaine) et leurs diminutifs **Saint-Jeannet** et **Saint-Jouannet** (cf. ci-dessus, n° **1535**). — Domnus J. : **Domjean** (Manche) et peut-être **Danjouan** (Seine-et-Oise).

1830. Jovinus : **Saint-Jouin** (Calvados, Ille-et-Vilaine, Indre-et-Loire, Orne, Seine-Inférieure, Deux-Sèvres), **Saint-Jouvin** (Manche), **Saint-Juvin** (Ardennes), et peut-être **Saint-Juin** (Lot-et-Garonne). — Domnus J. : **Domjevin** (Meurthe-et-Moselle).

1831. Judocus, prince breton : **Saint-Judoce** (Côtes-du-Nord), **Saint-Josse** (Pas-de-Calais) ; ces deux formes donnent lieu de supposer une variante Judocius.

1832. Julianus : **Saint-Julien** ; — **Saint-Juillen** (Alpes-Maritimes), **Saint-Julia** (Aude, Haute-Garonne). — Domnus J. : **Domjulien** (Vosges).

1833. Julitta, mère de saint Cyr, et martyrisée avec lui sous

Dioclétien : **Sainte-Juliette** (Aveyron, Indre-et-Loire, Tarn-et-Garonne), forme refaite à la manière d'un diminutif de *Julie* : Julitta eût donné *Julette*.

1834. Junianus : **Saint-Junien** (Creuse, Haute-Vienne).

1835. Justinus : **Saint-Justin** (Gers, Landes). Domnus J. : **Danjoutin** (territoire de Belfort).

1836. Justus : **Saint-Just**, prononcé *Saint-Ju*.

1837. Lactantianus : **Saint-Lactencin** (Indre).

1838. Laetus : **Saint-Lié** (Marne), **Saint-Lyé** (Loiret), mais non pas (cf. ci-après, n° 1848) *Saint-Lyé* (Aube).

1839. Lamanus : **Saint-Lamain** (Jura).

1840. Landbertus : **Saint-Lambert** (Aisne, Ardennes, Bouches-du-Rhône, Calvados, Côtes-du-Nord, Eure, Gironde, Maine-et-Loire, Orne, Seine-et-Oise, Vaucluse).

1841. Laudus, primitivement Lauto : **Saint-Lo** (Manche, Somme) et son diminutif **Saint-Louet** (voir ci-dessus, n° 1535), tardivement latinisé Sanctus Laudulus ; — **Saint-Lot** (Eure-et-Loir), mais non (cf. ci-dessus, n° 1709) *Saint-Lot* (Aisne) ; — *la Chapelle*-**Saint-Laud** (Maine-et-Loire).

1842. Launogisilus : **Saint-Longis** (Sarthe), **Saint-Langis** (Orne).

1843. Launomarus : *le Pas*-**Saint-L'Homer** (Orne), et peut-être **Saint-Léomer** (Vienne). — Beatus L. : **Belhomert** (cf. ci-dessus, n° 1523).

1844. Launus : **Saint-Laon** (Vienne) ; à Thouars (Deux-Sèvres), ce saint a été confondu avec saint Lo.

1845. Laurus : **Saint-Laurs** (Deux-Sèvres), **Saint-Laure** (Puy-de-Dôme).

1846. Lautenus : **Saint-Lothain** (Jura).

1847. Lazarus. — Les noms de lieu se rapportant au culte de saint Lazare, ressuscité par Jésus, et confondu avec le mendiant de la parabole du Mauvais Riche, ont été déjà passés en revue (n°s 1482-1484) ; on pouvait y joindre **Saint-Laze**, nom désignant l'emplacement de l'ancienne léproserie de Sommières (Gard).

1848. Leo : **Saint-Léon** (Allier, Aveyron, Côtes-du-Nord, Dordogne, Haute-Garonne, Gironde, Indre, Lot-et-Garonne, Basses-Pyrénées, Tarn), **Saint-Lyé** (Aube).

1849. Leobinus, évêque de Chartres au VIe siècle : **Saint-**

Lubin (Côtes-du-Nord, Eure, Eure-et-Loir, Loir-et-Cher, Seine-et-Oise).

1850. Leodegarius : **Saint-Léger**; — **Saint-Lager** (Ardèche, Rhône), **Saint-Ligaire** (Vienne), **Saint-Liguaire** (Deux-Sèvres). — Domnus L. : **Domléger** (Somme), **Dampléger** (Seine-et-Marne).

1851. Leonardus : **Saint-Léonard**, forme savante, la forme populaire de Leonardus étant *Liénard*.

1852. Leonius : **Saint-Liesne** (Seine-et-Marne). — Le nom de famille *Lioine* se rencontre dans la région de Sézanne.

1853. Leonorius, évêque breton du VIe siècle : **Saint-Lunaire** (Ille-et-Vilaine).

1854. Leontius : **Saint-Léonce** (Tarn), **Saint-Lions** (Basses-Alpes), **Saint-Léon-***sur-Vézère* (Dordogne), **Saint-Lieux** (Tarn).

1855. Leopardinus : **Saint-Léopardin** (Allier).

1856. Leofarius : **Saint-Nauphary** (Tarn-et-Garonne).

1857. Leporius : **Saint-Loubouer** (Landes).

1858. Leutfredus : *la Croix*-**Saint-Leufroy** (Eure), *l'Hôpital*-**Saint-Lieffroy** (Doubs).

1859. Leudomirus : **Saint-Lumier** (Marne).

1860. Leudovinus : **Saint-Liévin** (Nord, Pas-de-Calais).

1861. Liberata : **Sainte-Livrade** (Haute-Garonne, Lot-et-Garonne, Tarn-et-Garonne).

1862. Liberia, peut-être à l'origine Leobaria : **Sainte-Livière** (Marne), **Sainte-Libaire** (Meurthe-et-Moselle), **Sainte-Libère** (Meuse), *Condé*-**Sainte-Libiaire** (Seine-et-Marne). — Domna L. : **Damelevières** (Meurthe-et-Moselle).

1863. Licinia : **Sainte-Lizaigne** (Indre).

1864. Licinius : **Saint-Lézin** (Maine-et-Loire).

1865. Lifardus, honoré à Meung-sur-Loire : **Saint-Lyphard** (Loire-Inférieure).

1866. Lotharius, évêque de Sées au VIIIe siècle : **Saint-Loyer** (Orne).

1867. Lucas, l'évangéliste saint Luc : **Saint-Luc** (Eure, Hautes-Pyrénées), *la Chapelle*-**Saint-Luc** (Aube).

1868. Lucia : **Sainte-Lucie** (Aude, Drôme, Lozère, Meuse, Morbihan) et, forme plus régulière, **Sainte-Luce** (Dordogne, Gironde, Isère, Loire-Inférieure, Oise, Tarn).

1869. Lucianus : **Saint-Lucien** (Eure-et-Loir, Oise, Seine-

Inférieure), mais non (cf. ci-après, n° 1872) *Saint-Lucien*, en Rezé (Loire-Inférieure).

1870. Lupentius, abbé du Gévaudan, qui périt en Champagne, vers la fin du VIe siècle, victime des intrigues de Brunehaut : **Saint-Louvent** [1] (Marne), et, s'il faut en croire un pouillé du XVIIIe siècle, **Saint-Lupien** (Aube) ; **Saint-Louand** (Indre-et-Loire). — Domnus L. : **Doulevant** (Haute-Marne).

1871. Lupercius : **Saint-Loubert** (Gironde), **Saint-Loubergt** (Gironde), **Saint-Loubès** (Gironde), et, assure-t-on, **Saint-Loube** (Gers). — **Saint-Luperce** (Eure-et-Loir) est une forme savante, car dans une forme populaire, le *p* du latin serait devenu *v*, témoin le nom de *Louvercy* (Marne), au IXe siècle Luperciacum.

1872. Lupianus : **Saint-Lucien**, chapelle en Rezé (Loire-Inférieure) ; à une forme telle que *Luchain*, une fausse interprétation aura fait substituer *Lucien*, nom d'un usage courant.

1873. Lupus : **Saint-Loup** ; — **Saint-Leu** (Oise, Pas-de-Calais, (Saône-et-Loire, Seine-et-Marne, Seine-et-Oise). — Domnus L. : **Damloup** (Meuse), **Domloup** (Ille-et-Vilaine), **Dampleux** (Aisne); *le Bois*-**Danloup**, au territoire d'Ourouer (Nièvre) est appelé en 1266 nemus de Sancto Lupo.

1874. Macarius : **Saint-Macaire** (Haute-Garonne, Gironde, Hérault, Maine-et-Loire), **Saint-Macary** (Bouches-du-Rhône).

1875. Maclovius, évêque d'Aleth au VIe siècle : **Saint-Malo** (Ille-et-Vilaine, Loire-Inférieure, Manche, Morbihan, Nièvre, Orne, Vendée), **Saint-Maclou** (Calvados, Eure, Seine-Inférieure), **Saint-Malon** (Ille-et-Vilaine ; le vocable *Saint-Maclou* résulte parfois d'une confusion (cf. ci-après, n° 1877).

1876. Macrinus : **Saint-Maigrin** (Charente-Inférieure).

1877. Maculfus, altéré en Macutus, honoré à Ars au diocèse de Saintes : **Saint-Macoux** (Vienne). C'est sous l'invocation de ce saint qu'était, en réalité, placée l'église **Saint-Maclou** de Mantes ; et le nom de l'église Saint-Maclou de Bar-sur-Aube a été latinisé Sanctus Macutus.

1878. Madalgisilus : **Saint-Mauguille** (Somme).

1879. Madalveus : **Saint-Maulvis** (Somme).

1. On n'aperçoit aucunement la raison pour laquelle le *Dictionnaire topographique* de la Meuse désigne sous ce nom la ferme de Louvent, située au territoire de Fresnes-au-Mont.

1880. Magdalena, surnom de l'une des trois Marie de l'Évangile, native de Magdala : **la Madeleine, la Madelaine**, parfois sans article ; — **la Magdeleine** (Charente), **la Magdelaine** (Alpes-Maritimes, Savoie), **Sainte-Madeleine** (Haute-Garonne). — C'est à une église placée sous l'invocation de sainte Marie-Madeleine que doit son origine *Mont-Notre-Dame* (Aisne) ; mais dans l'expression Mons beate Marie Magdalene, le dernier terme étant tombé de bonne heure en désuétude, Beate Marie, désormais mal compris, fut rendu par *Notre-Dame*.

1881. Maglorius, évêque breton : **Saint-Magloire** (Seine-et-Oise).

1882. Magnentia : **Sainte-Magnance** (Yonne).

1883. Magnus : **Saint-Magne** (Gironde).

1884. Mamertus : **Saint-Mamert** (Eure, Eure-et-Loir, Gard, Isère, Morbihan, Rhône).

1885. Mammes : **Saint-Mammès** (Seine-et-Marne), **Saint-Mamest** (Dordogne), **Saint-Mamet** (Allier, Cantal, Haute-Garonne), et peut-être **Saint-Mamans** (Drôme), ecclesia Sancti Mamatis en 1196.

1886. Mandrarius : **Saint-Mandrier** (Var).

1887. Manehildis : **Sainte-Menehould** (Marne), prononcé *Sainte-Menou*.

1888. Mansuetus : **Saint-Mansuy** (Meurthe-et-Moselle).

1889. Manveus : **Saint-Manvieu** (Calvados).

1890. Marcellinus : **Saint-Marcellin** (Basses-Alpes, Hautes-Alpes, Ille-et-Vilaine, Isère, Loire, Saône-et-Loire, Var, Vaucluse).

1891. Marcellus : **Saint-Marcel** ; — **Saint-Marceau** (Ardennes, Loiret, Sarthe), et, dans une région où castellum a donné *castet*, **Saint-Marcet** (Haute-Garonne).

1892. Marciana : **Sainte-Martianne** (Tarn).

1893. Marculfus : **Saint-Marcouf** (Calvados, Manche).

1894. Marcus : **Saint-Marc**, que la prononciation peut avoir confondu avec *Saint-Mard* (voir ci-après, n° 1918). — Dans le département de la Mayenne, **Saint-Mars-sur-Colmont** et *Saint-Mars-sur-la-Futaie* sont appelés, le premier Sanctus Marchus vers 1200, le second Sanctus Medardus super Fustayam en 922. — **Saint-Max** (Meurthe-et-Moselle), prononcé *Saint-Mâ*, est appelé Sanctus Marcus dans un pouillé de 1402.

1895. Margarita (cf. ci-dessus, n° 1556) : Sainte-Marguerite.

1896. Maria, la Vierge, mère du Sauveur : Sainte-Marie ; Sainte-Mère-Église (Manche), Sanctae Mariae ecclesia. — Domna M. : Dommarie (Meurthe-et-Moselle), Dommary (Meuse), Damemarie (Eure, Indre-et-Loire, Orne), Dammarie (Eure-et-Loir, Loiret, Meuse, Seine-et-Marne), Donnemarie (Haute-Marne, Seine-et-Marne), Dannemarie (Doubs, Seine-et-Oise) ; on a vu (n° 1407) que Dannemarie est aussi le nom d'une commune du Haut-Rhin, appelée en allemand Dammerkirch. — Domnae Mariae ecclesia. — Très fréquemment, dans les textes latins du moyen-âge, Sancta Maria ou Beata Maria traduit l'expression Notre-Dame ; mais en ce qui concerne la réciproque, on sait (cf. ci-dessus, n° 1880) que le nom de *Mont-Notre-Dame* (Aisne), n'a pas trait au culte de la Mère du Christ.

1897. Marianus : Saint-Marien (Creuse), Saint-Mariens (Gironde). — Domnus M. : Dommarien (Haute-Marne).

1898. Marina : Sainte-Marine (Finistère).

1899. Marinus : Saint-Marin (Indre).

1900. Marius : Saint-Mary (Cantal, Charente), Saint-Maire, église à Lausanne ; Saint-May (Drôme).

1901. Martialis, fondateur de l'église de Limoges : Saint-Martial (Ardèche, Aveyron, Cantal, Charente, Charente-Inférieure, Corrèze, Creuse, Dordogne, Gard, Haute-Garonne, Gironde, Hérault, Lot, Tarn, Tarn-et-Garonne, Vienne, Haute-Vienne), Saint-Marsault (Deux-Sèvres), Saint-Marsal (Pyrénées-Orientales).

1902. Martinus, l'apôtre des Gaules : Saint-Martin, à coup sûr le plus répandu en France des noms de lieu se rapportant au culte des saints. — Domnus M. : Dommartin (Ain, Aube, Doubs, Marne, Haute-Marne, Meurthe-et-Moselle, Meuse, Nièvre, Pas-de-Calais, Rhône, Saône-et-Loire, Somme, Vosges), Dammartin (Doubs, Jura, Haute-Marne, Seine-et-Marne, Seine-et-Oise) ; — Domni M. mons : Dommartemont (Meurthe-et-Moselle), nom qui fournit un double exemple d'assourdissement du son nasal devant une *m* (cf. ci-dessus, n° 1525).

1903. Martius, abbé en Auvergne au VIe siècle : Saint-Mart, près Royat (Puy-de-Dôme).

1904. Martyrius : Saint-Martory (Haute-Garonne).

1905. Mascilius : Saint-Maxire (Deux-Sèvres).

1906. Matthaeus, réduit parfois à Mateus : Saint-Mathieu (Côtes-du-Nord, Finistère, Hérault, Morbihan, Haute-Vienne), Saint-Mahé (Finistère), Saint-Macé (Maine-et-Loire) ; l'église Saint-Mathieu de Morlaix (Finistère) est appelée, dans un compte rendu au chapitre de Tréguier en 1461, Saint-Mahe.

1907. Maturinus : Saint-Mathurin (Côtes-du-Nord, Corrèze, Maine-et-Loire, Vendée).

1908. Maudetus, solitaire breton du VIe siècle ayant vécu au pays de Tréguier, et dont les reliques furent, au IXe siècle, transportées dans l'intérieur de la France : Saint-Maudez (Côtes-du-Nord, Finistère), et, par une altération graphique, Saint-Mandez (Côtes-du-Nord), Saint-Mandé (Charente-Inférieure, Côtes-du-Nord, Loir-et-Cher, Morbihan, Puy-de-Dôme, Seine, Vienne). — La chapelle de Saint-Mandé, au territoire de Mouterre-Silly (Vienne), est désignée, dans un pouillé composé au début du XIVe siècle, par les mots capellania Sancti Maldeti, dont le dernier semble attester que la forme *Maudé* était encore en usage.

1909. Maura : Sainte-Maure (Aube, Indre-et-Loire, Lot-et-Garonne).

1910. Maurilius, évêque d'Angers au Ve siècle : Saint-Maurille, Saint-Moreil (Creuse), et, par l'effet de la déclinaison imparisyllabique usitée à l'époque franque, Saint-Morillon (Gironde).

1911. Maurinus : Saint-Maurin (Lot-et-Garonne, Var, Vaucluse).

1912. Mauritius, martyr de la Légion thébaine : Saint-Maurice, forme savante substituée plus ou moins tardivement à diverses formes populaires, Saint-Maurice de Beynost (Ain), par exemple, ayant été appelé, vers 1320, *Saint Muris* ; — Saint Mury (Drôme, Isère), Saint-Morezi (Dordogne).

1913. Maurus : Saint-Maur (Calvados, Cher, Eure-et-Loir, Gers, Indre, Jura, Maine-et-Loire, Meurthe, Oise, Seine, Seine-Inférieure).

1914. Maxentia : *Pont*-Sainte-Maxence (Oise).

1915. Maxentius : Saint-Maixant (Creuse, Gironde), Saint-Maixent (Charente, Charente-Inférieure, Sarthe, Deux-Sèvres, Vendée), Saint-Maxent (Somme), Saint-Mexant (Corrèze). — Il est possible que *Saint-Naixent* (Dordogne) résulte d'une altération semblable à celle qui de mappa a fait *nappe* ; on est toutefois

en droit de faire état de la forme Sanctus Nascentius, qu'on rencontre en 1295.

1916. Maximinus : Saint-Maximin (Gard, Isère, Oise, Var), Saint-Mesmin (Côte-d'Or, Loiret, Deux-Sèvres, Vendée), Saint-Mémin (Dordogne), Saint-Mémy (Tarn). — Saint-Même (Loire-Inférieure) était une possession de l'abbaye de Saint-Mesmin de Micy, près Orléans. — *Saint-Mesmin* (Aube) est d'une origine différente (voir ci-après, n° 1923).

1917. Maximus : Saint-Maxime (Var), Saint-Maime (Basses-Alpes), Saint-Maïmes (Var), Saint-Maixme (Eure-et-Loir), Saint-Mayme (Aveyron, Dordogne), Saint-Mesmes (Seine-et-Marne), Saint-Même (Charente, Charente-Inférieure, Savoie). — L'*m* de la dernière syllabe a parfois disparu, témoin les noms Saint-Masse (Var), Saint-Maxe, ancienne collégiale à Bar-le-Duc, Saint-Mauxe (Eure). — Il serait risqué de rapporter à S. Maximus *Saint-Masmes* (Marne), qu'un texte de 1209 appelle Sanctus Mammius.

1918. Medardus, évêque de Noyon au VI[e] siècle : Saint-Médard ; — Saint-Méard (Dordogne, Haute-Vienne), Saint-Mard (Aisne, Charente-Inférieure, Marne, Meurthe-et-Moselle, Oise, Orne, Saône-et-Loire, Seine-et-Marne, Vendée), Saint-Mards (Aube, Eure, Seine-Inférieure), Saint-Mars (Eure, Loire-Inférieure, Maine-et-Loire, Mayenne — voir ci-dessus, n° 1894 — Orne, Sarthe, Seine-et-Marne, Vendée), Cinq-Mars (voir ci-dessus, n° 1554), Saint-Merd (Corrèze, Creuse), Saint-Mézard (Gers). — Domnus M. : Domart (Somme), Dammard (Aisne), Dampmart (Seine-et-Marne)[1].

1919. Medericus : Saint-Méry (Seine-et-Marne) ; l'église Saint-Merry, à Paris, a été appelée, par réaction, Saint-Médéric.

1920. Medulfus : Saint-Molf (Loire-Inférieure), Saint-Myon (Puy-de-Dôme).

1921. Melanius, évêque de Rennes au VI[e] siècle : Saint-Melaine (Calvados, Ille-et-Vilaine, Maine-et-Loire, Vendée), Saint-Melain (Eure), Saint-Meslin (Eure), Saint-Mélan (Morbihan), Saint-Mélany (Ardèche).

1922. Memmius, premier évêque de Châlons : Saint-Memmie (Marne) ; — Saint-Menges (Ardennes), Saint-Menge[2] (Vosges).

1. Damas (Vosges).

2. Apud sanctum Memmium, au XII[e] siècle (*Mon. Germ., Script.*, XII, 342).

1923. Memorius : Saint-Mesmin (Aube), nom dont le second terme est écrit, en 1291, *Mimmy*, les formes intermédiaires ayant été vraisemblablement *Memnir* et *Memni* ; le son nasal résulte d'un phénomène assez fréquent dans la région champenoise, où il paraît que Valmy s'est dit vers 1274 *Walemain*, et où Aconin et Saconin (Aisne) répondent peut-être à des primitifs en -iacus.

1924. Menulfus, plus anciennement Mainulfus ? Saint-Menoux (Allier).

1925. Merulfus : Saint-Méru ou Saint-Méry (Vienne).

1926. Mevennus : Saint-Méen (Côtes-du-Nord, Finistère, Ille-et-Vilaine, Morbihan), prononcé *Saint-Min*.

1927. Michael : Saint-Michel ; — Saint-Mihiel (Meuse). — La forme vulgaire de Michael est *Michau* ; on se gardera d'en rapprocher le nom *Saint-Micaud*, porté par une commune en Saône-et-Loire, c'est-à-dire dans une région où le *c* dur serait inexplicable ; d'ailleurs aucun texte du moyen-âge n'ayant été recueilli sur cette localité, dont l'église est sous le vocable de Saint-Pierre, on ignore ce qu'il faut entendre par *Saint-Micaud*.

1928. Mitrias, confesseur à Aix-en-Provence : Saint-Mitre (Bouches-du-Rhône, Var).

1929. Moderamnus : Saint-Moran (Ille-et-Vilaine), Saint-Morand (Haut-Rhin).

1930. Moderatus : Saint-Moré (Yonne).

1931. Montana : Sainte-Montaine (Cher).

1932. Montanus, ermite en Vivarais : Saint-Montant (Ardèche).

1933. Mummolenus, évêque de Noyon et Tournai au VII[e] siècle : Saint-Momelin (Nord, Pas-de-Calais).

1934. Mummolus : Saint-Momble (Aisne). — Le nom de *Villemomble* (Seine) est formé de même sur Villa Mummoli.

1935. Mundana : Sainte-Mondane (Dordogne).

1936. Naamalius : Saint-Naamas (Aveyron).

1937. Nabor : Saint-Nabor (Bas-Rhin), Saint-Nabord (Aube, Vosges), et, l'*n* initiale ayant été absorbée par le son nasal du mot *saint*, Saint-Avold (Moselle), prononcé *Saint-Avó*.

1938. Natalena : Sainte-Nathalène (Dordogne).

1939. Natalis : Saint-Nadeau (Charente-Inférieure).

1940. Nazarius : Saint-Nazaire.

1941. Nectarius : Saint-Nectaire (Puy-de-Dôme ; cf. ci-dessus, n° 1548).

1942. Neomadia : Sainte-Néomaye (Deux-Sèvres).

1943. Nicasius : Saint-Nicaise.

1944. Nicetius : Saint-Nizier (Ain, Isère, Loire, Rhône, Saône-et-Loire), forme populaire, qui serait écrite plus correctement *Saint-Niziès*.

1945. Nummius : Saint-Nom (Seine-et-Oise).

1946. Olla : Sainte-Olle (Nord).

1947. Orientius, évêque d'Auch au ve siècle : Saint-Orens (Haute-Garonne, Gers, Landes, Lot-et-Garonne), Saint-Ourens (Gironde, Lot-et-Garonne) ; — *Villiers*-Saint-Orien (Eure-et-Loir).

1948. Ortharius : Saint-Orthaire (Manche).

1949. Osmanna : Sainte-Osmane (Sarthe).

1950. Ostianus ou Hostianus : Saint-Hostien (Haute-Loire).

1951. Osvinus : Saint-Ovin (Manche).

1952. Othildis, réduit à Ohildis : Sainte-Hoïlde (Meuse), qu'on appelle aussi Sainte-Hould.

1953. Othilia : Sainte-Odile (Vosges).

1954. Paduinus : Saint-Pavin (Orne, Sarthe).

1955. Palladia : Sainte-Pallaye (Orne).

1956. Palladius : Saint-Palais (Allier, Charente, Charente-Inférieure, Gironde, Basses-Pyrénées), Saint-Palavy (Lot).

1957. Pancratius : Saint-Pancrace (Basses-Alpes, Hautes-Alpes, Alpes-Maritimes, Dordogne, Gard, Meurthe-et-Moselle, Vaucluse), Saint-Pancrasse (Isère), Saint-Pancré (Meurthe-et-Moselle), et, semblant indiquer une forme basse Prancatius, Saint-Prancher (Vosges), Saint-Planchers (Manche), Saint-Brancher (Saône-et-Loire, Yonne), ainsi que, selon toute probabilité, Saint-Plancard (Haute-Garonne), Saint-Blancard (Gers), Saint-Blanquat (Ariège), Saint-Brancaï (Alpes-Maritimes).

1958. Pantaleo : Saint-Pantaléon (Corrèze, Drôme, Lot, Haute-Marne, Saône-et-Loire, Tarn, Vaucluse), Saint-Pandelon (Landes), Saint-Pantaly (Dordogne)[1].

1959. Papulus : Saint-Papoul (Aude, Haute-Garonne), qui était sans doute à l'origine, comme le nom latin, accentué sur l'*a*

1. Saint-Plantaire (Indre), ecclesia sancti Panthaleonis en 1212

1960. Pardulfus, abbé de Guéret, mort vers 737 : Saint-Pardoux (Allier, Corrèze, Creuse, Dordogne, Gironde, Lot-et-Garonne, Puy-de-Dôme, Deux-Sèvres, Haute-Vienne), Saint-Pardoult (Charente-Inférieure), Saint-Perdoux (Dordogne, Lot, Tarn), Saint-Pardon (Gironde, Lot-et-Garonne ; cf. ci-dessus, n° 1144), Saint-Perdon (Landes, Lot-et-Garonne).

1961. Parthenius : Saint-Parthem (Aveyron).

1962. Pastor : Saint-Pastour (Lot-et-Garonne, Var), Saint-Pastous (Hautes-Pyrénées).

1963. Paternus : Saint-Paterne (Côtes-du-Nord, Indre, Indre-et-Loire, Morbihan, Oise, Sarthe), Saint-Pater (Sarthe), Saint-Paer (Eure, Seine-Inférieure), Saint-Pair (Calvados, Manche), Saint-Pois (Manche), Saint-Poix (Mayenne), Saint-Pern (Ille-et-Vilaine).

1964. Patricius : Saint-Patrice (Indre-et-Loire, Manche, Orne), Saint-Patris (Côtes-du-Nord), Saint-Parize (Nièvre).

1965. Patrocles ou Patroclus : Saint-Parres (Aube).

1966. Patuscius, chanoine de Meaux vers le VIe siècle : Saint-Pathus (Seine-et-Marne).

1967. Paula : Sainte-Paule (Rhône), Sainte-Pôle (Meurthe-et-Moselle).

1968. Paulianus : Saint-Paulien (Haute-Loire).

1969. Paulus : Saint-Paul ; — Saint-Pol (Finistère, Nord, Pas-de-Calais) et le diminutif Saint-Paulet (voir ci-dessus, n° 1535). — Les noms de *Lamballe* et de *Lampaul*, en Bretagne (cf. ci-dessus, n° 1316) sont dus au culte de saint Paul, évêque de Léon.

1970. Pavatius : Saint-Pavace (Sarthe).

1971. Paxentius : Saint-Paixant (Vienne). — La Mothe-Montravel (Dordogne) s'est jadis appelée *la Mothe*-Saint-Paixent.

1972. Pecinna : Sainte-Pécinne, chapelle à Saint-Quentin (Deux-Sèvres), Sainte-Pazanne (Loire-Inférieure).

1973. Peregrinus : Saint-Pellerin (Eure-et-Loir, Manche), Saint-Pérégrin (Haute-Marne).

1974. Petrocus : Saint-Perreux (Morbihan).

1975. Petronilla : Sainte-Pétronille (Gironde). — On attribue la même origine à Sainte-Périne (Oise), qui paraît représenter plutôt un autre dérivé féminin de Petrus, Petrina.

1976. Petrus : Saint-Pierre ; — Saint-Père (Ille-et-Vilaine,

Loire-Inférieure, Loiret, Nièvre, Sarthe, Seine-et-Oise, Vendée, Yonne) — à Chartres s'élevait la célèbre abbaye de **Saint-Pere-**_**en-Vallée**_, et, à Paris, la rue des **Saints-Pères** rappelle, en l'altérant, le nom de la chapelle Saint-Pierre, dont l'emplacement est actuellement occupé par l'hôpital de la Charité[1]. — **Saint-Peyre** (Alpes-Maritimes, Hérault, Lot, Var, Vaucluse), **Saint-Pey** (Gironde), **Saint-Pé** (Haute-Garonne, Gers, Landes, Lot-et-Garonne, Basses-Pyrénées, Hautes-Pyrénées). — **Saint-Peyret** (Vaucluse) est un diminutif de _Saint-Peyre_. — On a vu précédemment nos 1532-1534 des noms de lieu dont le thème étymologique présente Sanctus P. en combinaison. — Domnus P. : **Dompierre** (Ain, Allier, Charente-Inférieure, Côte-d'Or, Doubs, Ille-et-Vilaine, Jura, Meurthe-et-Moselle, Meuse, Nièvre, Nord, Oise, Orne, Saône-et-Loire, Somme, Vendée, Haute-Vienne, Vosges), **Dampierre** (Aube, Calvados, Charente-Inférieure, Cher, Côte-d'Or, Doubs, Eure-et-Loir, Indre, Jura, Loiret, Maine-et-Loire, Marne, Haute-Marne, Nièvre, Haute-Saône, Saône-et-Loire, Seine-Inférieure, Seine-et-Oise)[2]. — Le nom de **Domprot** (Marne), dont l'église est dédiée à saint Pierre, doit s'interpréter « Dompierre-le-Petit ».

1977. Petrusius : **Sainte-Péreuse**, par changement de genre (cf. ci-dessus, n° 1543).

1978. Pharetrius : **Saint-Phalier** (Cher, Indre), **Saint-Phallier** (Seine-et-Oise), par substitution de liquide.

1979. Pientia : **Sainte-Pience** (Manche).

1980. Placidius : **Saint-Plaisir** (Allier), dont l'_r_ finale est parasite.

1981. Pomponia : **Sainte-Pompoigne**, nom porté jusqu'à la Révolution par la commune de _Pompogne_ (Lot-et-Garonne)[3].

1. A Montreuil (Seine) les rues de Romainville et Danton, voisines de l'église paroissiale _Saint-Pierre_-et-Saint-Paul, étaient appelées, antérieurement à 1882, la première, rue _Basse_-**Saint-Père**, la seconde, rue _Haute_-**Saint-Père**.

2. A ces noms Longnon ajoutait celui de _Dompaire_ (Vosges) ; nous faisons observer que les textes latins — on en a depuis le XIIe siècle — ne traduisent jamais ce nom par Domnus Petrus, et que l'église du lieu a pour patron saint Nicolas. Cette église était primitivement annexe de celle de Laviéville, dédiée à saint Jean-Baptiste.

3. Il y a donc lieu de tenir pour non avenue l'interprétation donnée précédemment (n° 289) de ce nom.

1982. Pomponius : Saint-Pompont (Dordogne) ; dans Saint-Pompain (Deux-Sèvres) le second terme était sans doute, à l'origine, *Pompoin* (cf. ci-dessus, n° 288).

1983. Pontius : Saint-Ponce (Ardennes), Saint-Pons (Basses-Alpes, Alpes-Maritimes, Ardèche, Bouches-du-Rhône, Drôme, Gard, Hérault, Var), Saint-Pont (Allier), Saint-Point (Doubs, Saône-et-Loire), Saint-Poncy (Cantal).

1984. Porcarius : Saint-Porquier (Tarn-et-Garonne), Saint-Porchaire (Charente-Inférieure, Deux-Sèvres).

1985. Portianus, abbé en Auvergne dans la première moitié du VI[e] siècle : Saint-Pourçain (Allier).

1986. Potamius : Saint-Pouange (Aube).

1987. Praecordius : Saint-Précord (Aisne).

1988. Praejectus : Saint-Préjet (Haute-Loire, Lozère), Saint-Priest (Allier, Ardèche, Cher, Corrèze, Creuse, Dordogne, Isère, Loire, Puy-de-Dôme, Haute-Vienne), Saint-Prayel (Vosges), Saint-Pregts (Yonne), Saint-Prix (Aisne, Allier, Ardèche, Côte-d'Or, Marne, Saône-et-Loire, Seine-et-Oise), peut-être Saint-Pré (Var) et Saint-Projet (Cantal, Charente, Corrèze, Eure-et-Loir, Lot, Deux-Sèvres, Tarn, Tarn-et-Garonne).

1989. Primus : Saint-Prim (Isère).

1990. Priscus, martyr à Auxerre vers 274 : Saint-Bris (Yonne) et peut-être Saint-Prest (Eure-et-Loir).

1991. Privatus : Saint-Privat (Ardèche, Aveyron, Corrèze, Dordogne, Gard, Hérault, Haute-Loire, Lot, Lozère, Puy-de-Dôme, Vaucluse), Saint-Privé (Loiret, Nièvre, Saône-et-Loire, Yonne).

1992. Proba : Sainte-Preuve (Aisne).

1993. Proculus, accentué sur l'antépénultième : Saint-Preuil (Charente).

1994. Protasius, évêque d'Avenche au VI[e] siècle : Saint-Prex (Suisse, cant. de Vaud). — On remarquera que, dans la toponomastique française, aucun nom n'a trait au culte du martyr saint Protais, de Milan, qui était comme subordonné à celui de son frère, saint Gervais.

1995. Prudentius : Saint-Prouant (Vendée).

1996. Quintinus : Saint-Quentin ; — Saint-Quintin (Ariège, Puy-de-Dôme, Tarn-et-Garonne), Saint-Quenty (Lot).

1997. Quiteria : Sainte-Quitterie (Ariège, Haute-Garonne, Lot-et-Garonne, Tarn).

1998. Raco, évêque d'Autun au VIe siècle : Saint-Racho (Saône-et-Loire).

1999. Radegundis : Sainte-Radegonde (Allier, Aveyron, Charente, Charente-Inférieure, Cher, Creuse, Dordogne, Eure-et-Loir, Gers, Gironde, Indre-et-Loire, Lot-et-Garonne, Saône-et-Loire, Seine-Inférieure, Seine-et-Oise, Deux-Sèvres, Somme, Vendée, Vienne) ; la forme vulgaire de Radegundis est *Rayon* (cf. ci-dessus, n° 990).

2000. Radulfus, abbé de Nant en Rouergue : Saint-Rau (Aveyron).

2001. Ragnebertus ou Ragnobertus : Saint-Rambert (Ain, Drôme, Loire, Rhône), Saint-Renobert (Haute-Marne).

2002. Raphael : Saint-Raphaël (Alpes-Maritimes, Dordogne, Drôme, Gironde, Var, Vaucluse), Saint-Raffel (Tarn).

2003. Regimundus, chanoine de Saint-Sernin-de-Toulouse, au XIIe siècle : Saint-Ramond (Lot-et-Garonne). — On signale en passant que le nom de *Saramon* (Gers), sur l'étymologie duquel une hypothèse a été formulée précédemment (n° 1449) a été altérée en *Saint-Raymond* et appliqué à une famille originaire de ce lieu.

2004. Regina : Sainte-Reine (Haute-Loire, Loire-Inférieure, Meurthe-et-Moselle, Haute-Saône, Haute-Savoie) ; — *Alise-*Sainte-Reine (Côte-d'Or).

2005. Regius : Damery (Marne) est appelé, dans un diplôme de Charles-le-Chauve, Domnus Regius. On ne connaît rien du saint que ce vocable honore ; le souvenir s'en est d'ailleurs vite perdu, car depuis longtemps l'église de Damery, dont la cure était à la présentation de l'abbé de Saint-Médard de Soissons, a pour patron saint Médard.

2006. Regulus : Saint-Rieul (Côtes-du-Nord, Meuse) ; ce nom était porté par une église de Senlis ; — Saint-Règle (Indre-et-Loire).

2007. Remedius, Remegius, Remigius : Saint-Remy, mais non *Saint-Remy-du-Plain* (cf. ci-après, n° 2018) ; — Saint-Remège (Puy-de-Dôme), Saint-Remèze (Ardèche), Sainte-Ramée (voir ci-dessus, n° 1544) et, avec un *a* prosthétique — phénomène particulier au dialecte gascon (cf. *arrieu* = rivus) — Saint-Arroumex (Tarn-et-Garonne). — Sancti R. mons : Saint-Remimont (Meurthe-et-Moselle, Vosges). — Domnus R. : Domremy

(Haute-Marne, Meuse, Vosges), Dompremy (Marne), Dampremy (Belgique, Hainaut).

2008. Renatus : Saint-René (Côtes-du-Nord, Maine-et-Loire).

2009. Reparata : Sainte-Réparade (Bouches-du-Rhône).

2010. Restituta : *Arcy*-Sainte-Restitue (Aisne).

2011. Restitutus : Saint-Restitut (Drôme).

2012. Reverentius : Saint-Révérend (Vendée, Vienne) dont la graphie a subi l'influence de l'adjectif calqué sur reverendus.

2013. Reverianus : Saint-Révérien (Allier, Nièvre), Saint-Rirand (Loire).

2014. Riberius : Saint-Rabier (Dordogne).

2015. Ricardus : Saint-Richard (Meurthe-et-Moselle). — On n'ose affirmer que dans le nom *Damprichard* (Doubs), le premier terme ait le sens de « saint », car on ne connaît aucun saint appelé Richard, qui ait vécu dans la première partie du moyen âge : vraisemblablement ce nom appartient à la même catégorie que *Damparis* et *Damrémont* (voir ci-dessus, n° 1528).

2016. Ricarius : Saint-Richer (Calvados, Seine-Inférieure), Saint-Riquier (Seine-Inférieure, Somme). — Domnus R. : Douriez (cf. ci-dessus, n° 1525).

2017. Rigaldus : Saint-Rigaud (Saône-et-Loire).

2018. Rigomerus ou Richmerus : Saint-Rigomer (Sarthe), Saint-Rigonnet (Indre-et-Loire), Saint-Rimay (Loir-et-Cher), Saint-Remy-*du-Plain* (Sarthe).

2019. Rodingus, succédané de Chrodingus : Saint-Rouin (Meuse), ancien ermitage placé sous l'invocation du fondateur de l'abbaye de Beaulieu, en Argonne.

2020. Romanus : Saint-Romain ; — Saint-Roman (Drôme, Gard, Var, Vaucluse), Saint-Romans (Alpes-Maritimes, Isère, Lozère, Deux-Sèvres), Saint-Rome (Aude, Aveyron, Dordogne, Haute-Garonne, Lozère) résulte d'un déplacement d'accent dont la région offre plusieurs exemples (cf. ci-dessus, n°s 1545, 1568, 1574, 1593). Saint-Arroman (Gers, Hautes-Pyrénées), est une forme gasconne (cf. ci-dessus, n° 2007), qui a pour variante Saint-Armon (Basses-Pyrénées), en 1371 *Sent Arroman*.

2021. Romulus : Saint-Rombe (Cher), pour *Saint-Romble*.

2022. Ronanus, ermite breton dont on a vu que le culte a

donné naissance aux noms *Locronan* (nº 1318) et *Laurenan* (nº 1321) : Saint-Renan (Finistère).

2023. Rufina : Sainte-Ruffine (Moselle), Sainte-Rafine (Haute-Garonne, Gers, Lot-et-Garonne, Tarn-et-Garonne).

2024. Rufinus : Saint-Rouffy (Cantal).

2025. Rufus : Saint-Ruf (Vaucluse).

2026. Rumoldus : Saint-Rimault (Oise).

2027. Rumpharius : Saint-Romphaire (Manche).

2028. Rusticus : Saint-Rustice (Haute-Garonne), forme savante donnant au *c* un son sifflant qui n'est pas justifié.

2029. Sabina : Sainte-Sabine (Côte-d'Or, Dordogne, Sarthe, Tarn-et-Garonne), Sainte-Savine (Aube).

2030. Sabinianus : Saint-Savinien (Charente-Inférieure, Yonne).

2031. Sabinus : Saint-Savin (Charente-Inférieure, Isere, Jura, Lot-et-Garonne, Hautes-Pyrénées, Vienne), Saint-Sabin (Landes, Loire), Saint-Saby (Aveyron), Saint-Sevin (Lot-et-Garonne).

2032. Sacerdos : Saint-Sardos (Lot-et-Garonne, Tarn-et-Garonne).

2033. Salvius : Saint-Saulve (Nord), Saint-Salvy (Lot-et-Garonne, Tarn, Tarn-et-Garonne), Saint-Sauvy (Gers), Saint-Saulge (Nièvre) et, supposant une forme basse Sallius, Saint-Saire (Seine-Inférieure).

2034. Sanctinus : Saint-Santin (Aveyron, Cantal, Loiret, Orne), Saint-Xantin (Corrèze).

2035. Saturninus : Saint-Saturnin ; — Saint-Sornin (Allier, Ardèche, Ariège, Charente, Charente-Inférieure, Corrèze, Creuse, Vendée, Haute-Vienne), Saint-Sernin (Ardeche, Ariège, Aude, Aveyron, Dordogne, Haute-Garonne, Gers, Lot-et-Garonne, Saône-et-Loire, Tarn, Tarn-et-Garonne), Saint-Cernin (Ariège, Cantal, Corrèze, Dordogne, Lot, Tarn-et-Garonne), Saint-Sarnin (Dordogne), Saint-Sorlin (Ain, Charente-Inférieure, Drôme, Isère, Rhône, Saône-et-Loire, Savoie), Saint-Savournin (Bouches-du-Rhône).

2036. Satyrus : Sancerre (voir ci-dessus, nº 1552), Saint-Satur (Cher).

2037. Scholastica : Sainte-Scolastique (Loiret), forme savante ; Sainte-Scolasse (Orne).

2038. Scubiculus : Sainte-Escobille (Seine-et-Oise), par changement de genre.

2039. Secundinus : Saint-Secondin (Loir-et-Cher, Vienne).
2040. Senarius, peut-être altération de Senator : Saint-Senier (Manche).
2041. Seneratus : Saint-Céneré (Mayenne).
2042. Senericus : Saint-Céneri (Orne), Saint-Célerin (Sarthe).
2043. Sequanus : Saint-Seine (Nièvre, Côte-d'Or).
2044. Serenus : Saint-Céré (Lot).
2045. Servatius : Saint-Servais (Côtes-du-Nord, Finistère, Morbihan).
2046. Servus : Saint-Ser (Bouches-du-Rhône)[1].
2047. Severa : Sainte-Sévère (Charente, Indre).
2048. Severinus : Saint-Séverin (Charente, Charent Inférieure, Creuse, Dordogne, Finistère, Haute-Garonne, Seine-et-Marne), Saint-Seurin (Charente-Inférieure, Dordogne, Gironde, Lot-et-Garonne), Saint-Surin (Charente), Saint-Saury (Cantal).
2049. Severus : Saint-Sever (Aveyron, Calvados, Charente-Inférieure, Landes, Hautes-Pyrénées, Seine-Inférieure) et, moyennant un recul d'accent préparé par la prononciation *Saint Seré*, Saint-Sève (Gironde).
2050. Sicarius : Saint-Sicaire (Dordogne), Saint-Cicaire (Dordogne).
2051. Sidonius : Saint-Saëns (Seine-Inférieure).
2052. Sidronius : Saint-Cydroine (Yonne).
2053. Sigifredus : Saint-Siffret (Gard), Saint-Suffren (Basses-Alpes, Bouches-du-Rhône).
2054. Sigiramnus : Saint-Cyran (Indre).
2055. Sigismundus, roi de Bourgogne, mis à mort par ordre du roi Clodomir (voir ci-dessus, n° 1534) : Saint-Sigismond (Charente-Inférieure, Loiret, Maine-et-Loire, Savoie, Haute-Savoie, Vendée), forme savante substituée à la forme vulgaire *Saint-Simond*.
2056. Sigolena : Sainte-Sigolène (Haute-Loire, Tarn).
2057. Sigrada : Sainte-Segrée (Somme), Sainte-Segros (Côte-d'Or).
2058. Silvanus : Saint-Silvain (Calvados, Corrèze, Creuse, Maine-et-Loire, Seine-Inférieure), Saint-Sauvant (Charente-

1. Guérard, *Cartulaire de l'abbaye de Saint-Victor de Marseille*, II, 923.

Inférieure), **Saint-Sauvent** (Vienne), et, avec recul d'accent (cf. ci-dessus, n° 2020), **Saint-Sauves** (Puy-de-Dôme), **Saint-Solve** (Corrèze).

2059. Silveus : **Saint-Sauvier** (Allier), dont la graphie n'est pas insolite, car on a des exemples de Herveus et de Flodoveus donnant *Hervier* et *Flovier*.

2060. Silvius : **Saint-Selve** (Gironde).

2061. Simeon : **Saint-Siméon** (Eure, Isère, Manche, Orne, Seine-et-Marne), **Saint-Simeux** (Charente).

2062. Simon : **Saint-Simon** (Aisne, Bouches-du-Rhône, Cantal, Charente, Charente-Inférieure, Haute-Garonne, Loire-Inférieure, Lot, Lot-et-Garonne, Rhône, Savoie, Tarn-et-Garonne), nom qui, parfois, peut représenter S. Sigismundus (cf. ci-dessus, n° 2055).

2063. Sindulfus : **Saint-Sandoux** (Puy-de-Dôme), **Saint-Sidoux** (Marne), **Saint-Sindulphe** (Marne).

2064. Solemius : **Saint-Soulan** (Gers).

2065. Solemnia : **Sainte-Solange** (Cher).

2066. Solina : **Sainte-Soline** (Deux-Sèvres), **Sainte-Souline** (Charente).

2067. Sosius : **Saint-Sozy** (Lot).

2068. Stephanus, le premier martyr : **Saint-Étienne** ; — **Saint-Estèphe** (Charente, Dordogne, Gironde, Tarn-et-Garonne), **Saint-Estève** (Basses-Alpes, Alpes-Maritimes, Aude, Bouches-du-Rhône, Gard, Pyrénées-Orientales, Var, Vaucluse), **Saint-Esteben** (Basses-Pyrénées), accentué sur la pénultième, et par substitution de l'*l* à l'*n*, **Saint-Stail** (Vosges) et **Saint-Ail** (Meurthe-et-Moselle). — Domnus S. : **Donstiennes** (Belgique, Hainaut), **Domptail** (Meurthe-et-Moselle, Vosges).

2069. Stremonius, l'apôtre de l'Auvergne : **Saint-Astremoine** (Aveyron), **Saint-Austremoine** (Haute-Loire).

2070. Sulpicius : **Saint-Sulpice** ; — et, par l'interversion de l'*l* et du *p* : **Saint-Souplet** (Marne, Nord), **Saint-Soupplets** (Seine-et-Marne), **Saint-Supplet** (Meurthe-et-Moselle), **Saint-Supplix** (Seine-Inférieure).

2071. Symphorianus : **Saint-Symphorien**, forme savante substituée à diverses formes vulgaires ayant eu cours au moyen-âge, et répondant d'ordinaire à la variante Siforianus ; — **Sainte-Feyre** (cf. ci-dessus, n° 1545). — Domnus S. : **Dompcevrin** (Meuse).

2072. Taurinus : Saint-Taurin (Eure), Saint-Thurin (Loire) — forme dont on n'a pas lieu d'être surpris si l'on observe que plusieurs *Thury* (Aisne, Calvados, Yonne), représentent certainement un primitif Tauriacus — et, par l'effet de la prononciation, Saint-Aurin (Somme).

2073. Terentia : Sainte-Thérence (Allier).

2074. Theobaldus : Saint-Thibaud (Savoie), Saint-Thibault (Aisne, Aube, Cher, Côte-d'Or, Eure-et-Loir, Loiret, Nièvre, Oise, Sarthe, Seine-et-Marne, Yonne), et, formes particulières à l'est de la France, Saint-Thiébaud (Jura, Haute-Saône), Saint-Thiébault (Haute-Marne, Meurthe-et-Moselle, Meuse, Moselle).

2075. Theodardus, fondateur de l'abbaye de Saint-Auzard de Montauban : Saint-Théodast (Tarn).

2076. Theoderius : Saint-Chef (Isère), moyennant la palatalisation de l'*yod* de la forme basse Tioderius.

2077. Theofredus, patron de l'abbaye du *Monastier* (Haute-Loire), appelée en 1493 le *Monestier Saint Cheffroy* : Saint-Chaffrey (Hautes-Alpes), en 1118 Sanctus Theotfredus ; — Saint-Théofrède (Ardèche), Saint-Théoffray (Isère).

2078. Theodericus : Saint-Thierry (Marne).

2079. Theodoretus : Saint-Théodorit (Gard).

2080. Theodorus : Saint-Théodore (Indre). — L'église de Domsure (Ain) a pour patron saint Théodore, domnus Theodorus ; la forme *sure* s'expliquerait par la prononciation sifflante du *t* initial dans une forme basse Tiodorus.

2081. Theodosia : Sainte-Thuise (Aube).

2082. Thomas : Saint-Thomas ; — Saint-Thomé (Ardèche).

2083. Thyrrus : Saint-Trys (Rhône), semble-t-il, par l'effet d'une metathèse.

2084. Tiberius : Saint-Thibéry (Hérault).

2085. Torpes : Saint-Tropez (Var) ; on a vu (n° 555) que, non loin de là, par la métathèse inverse, Tropaea est devenue *la Turbie* (Alpes-Maritimes).

2086. Torquatus : Saint-Torquat ou Saint-Turquoi (Drôme), Saint-Tronquet (Vaucluse), avec une nasalisation adventice.

2087. Trechmorus, confesseur breton du VIIe siècle : Saint-Trémeur (Finistère, Morbihan).

2088. Treverius : Saint-Trivier (Ain).

2089. Troianus, évêque de Saintes : Saint-Trojan (Charente,

Charente-Inférieure, Gironde)[1]. — Domnus T. : Dontrien (Marne).

2090. Trophimius : Saint-Trophime (Bouches-du-Rhône, Vaucluse).

2091. Trudo : Saint-Trond (Belgique, Limbourg), en flamand Sint-Truyden.

2092. Tugdualus : Saint-Tugdual (Côtes-du-Nord, Morbihan), Saint-Thual (Ille-et-Vilaine). — D'après une légende fort accréditée au moyen-âge, ce saint serait allé à Rome, et y serait devenu pape, d'où la qualification de *pabu* qui lui a été parfois donnée. On a donc lieu d'attribuer à son culte les noms de lieu Saint-Pabu (Côtes-du-Nord, Finistère) et Trébabu (Finistère).

2093. Turiavus, évêque de Dol au VIII[e] siècle : Saint-Thuriau (Morbihan) — dont Saint-Thurian (Côtes-du-Nord, Morbihan) ne serait qu'une variante graphique (cf. ci-dessus, n° 1908) —, Saint-Thurien (Finistère), Saint-Thurial (Ille-et-Vilaine), et, par la perte du *t* initial (cf. ci-dessus, n° 2072), Saint-Urien (Côtes-du-Nord, Eure), peut-être Saint-Euriel (Côtes-du-Nord).

2094. Turibius, évêque du Mans au V[e] siècle : Saint-Tref (Mayenne).

2095. Udalricus : Saint-Oury (Moselle), Saint-Ulrich (Haut-Rhin).

2096. Ulfacius, solitaire du Perche au VII[e] siècle : Saint-Ulphace (Sarthe).

2097. Ulfus : Saint-Oulph (Aube).

2098. Ursicinus : Saint-Urcisse (Lot-et-Garonne, Tarn, Tarn-et-Garonne), Saint-Urcize (Cantal), noms dans lesquels le recul de l'accent s'explique par l'hypothèse d'une forme *Urcissy*, dont la voyelle finale aura passé à tort pour atone ; — Sankt-Ursitz (Suisse, cant. de Berne), qui se dit en français Saint-Ursanne.

2099. Ursinus : Saint-Ursin (Calvados, Eure, Eure-et-Loir, Manche, Mayenne).

2100. Ursus : Saint-Ours (Basses-Alpes, Puy-de-Dôme, Savoie, Haute-Savoie), Saint-Orse (Dordogne).

2101. Valeria : Sainte-Valière (Allier, Aude, Nièvre).

1. Sainte-Trie (cf. ci-dessus, p. 395, note 2).

2102. Valerianus : Saint-Valérien (Vendée, Yonne), Saint-Vallerin (Saône-et-Loire).

2103. Valerius : Saint-Valère (Haute-Saône), Saint-Vallier (Alpes-Maritimes, Charente, Drôme, Isère, Haute-Marne, Haute-Saône, Saône-et-Loire, Vosges). — Domnus V. : Domvallier (Vosges), Dampvalley (Haute-Saône).

2104. Vasius : Saint-Vaize (Charente-Inférieure).

2105. Vedastus, évêque d'Arras au vie siècle : Saint-Vaast (Calvados, Manche, Nord, Oise, Pas-de-Calais, Seine-Inférieure), Saint-Waast (Nord), Saint-Vast (Manche, Somme, Tarn). — Domnus V. : Domvast (Somme).

2106. Venantius : Saint-Venant (Pas-de-Calais).

2107. Venerandus : Saint-Vénérand (Haute-Loire).

2108. Venitia : Sainte-Venise (Seine-Inférieure).

2109. Veranus : Saint-Verain (Nièvre), Saint-Véran (Hautes-Alpes, Aveyron, Vaucluse), Saint-Varent (Deux-Sèvres), Saint-Vrain (Marne, Seine-et-Oise), Saint-Vran (Côtes-du-Nord).

2110. Verus : Saint-Vert (Haute-Loire), Saint-Voir (Allier).

2111. Viator : Saint-Viâtre (Loir-et-Cher), forme comme *Saint-Avitre* (cf. ci-dessus, n° 1584).

2112. Victor : Saint-Victor, *Villeneuve*-Saint-Vistre (Marne), forme populaire répondant au cas sujet : — Saint-Victour (Corrèze), Saint-Vidou (Landes). — Domnus V. : Dampvitoux (Meurthe-et-Moselle).

2113. Victoria : Sainte-Victoire (Tarn-et-Garonne).

2114. Victurius, évêque du Mans : Saint-Victeur (Sarthe).

2115. Victurnianus : Saint-Victurnien (Haute-Vienne).

2116. Vigor, évêque de Bayeux au vie siècle : Saint-Vigor (Calvados, Eure, Manche, Seine-Inférieure). — Domnus V. : Danvou (Calvados).

2117. Vincentianus : Saint-Viance (Corrèze).

2118. Vincentius : Saint-Vincent.

2119. Virgana, bergère des environs de Thouars honorée par l'Église le 7 janvier : Sainte-Vorge (Deux-Sèvres).

2120. Vitonus : Saint-Vanne, nom que portait à Verdun une abbaye célèbre.

2121. Vitus, martyr sous Dioclétien : Saint-Vi (Savoie), Saint-Wit (Doubs), Saint-Witz (Seine-et-Oise), Saint-Vite (Lot-et-Garonne), Saint-Vitte (Cher, Haute-Vienne).

2122. Viventianus : Saint-Vincent-*des-Prés* (Sarthe) ; le second *e* sera tombé, comme dans vivenda, qui a donné *viande* : de là une forme telle que *Vincien*, favorable à la confusion d'où résulte le nom actuel.

2123. Viventius : Saint-Vivant (Côte-d'Or, Jura).

2124. Vivianus : Saint-Vivien (Charente, Charente-Inférieure, Dordogne, Gironde, Lot-et-Garonne, Basses-Pyrénées).

2125. Walaricus : Saint-Valery (Meuse, Oise, Seine-Inférieure, Seine-et-Oise, Somme), Saint-Vaury (Creuse).

2126. Walburgis : Sainte-Vaubourg (Ardennes, Eure, Seine-Inférieure), Sainte-Gauburge (Orne), Sainte-Valburge (Meurthe-et-Moselle). — L'altération que présente le nom de Saint-Avaugourd (Vendée), s'explique par la grande notoriété, surtout dans l'ouest de la France, de la baronnie bretonne d'Avaugour.

2127. Waldebertus : Saint-Valbert (Haute-Saône), jadis *Saint-Vaubert*.

2128. Waldericus : Saint-Gaudéric (Aude), Saint-Gaudérique (Pyrénées-Orientales).

2129. Waldrada : Sainte-Valdrée (Meurthe-et-Moselle), autrefois *Sainte-Vaudrée*.

2130. Waltarius : Saint-Gaultier (Indre).

2131. Wandregesilus : Saint-Vandrille (Orne), Saint-Wandrille (Seine-Inférieure).

2132. Willelmus : Saint-Guillaume (Hautes-Alpes, Côtes-du-Nord, Isère, Var), Saint-Guilhem (Haute-Garonne, Hérault).

2133. Winimarus : Saint-Vinnemer (Yonne).

2134. Winwaloeus (cf. ci-dessus, n° 1319) : Saint-Guénolé (Finistère) et probablement Saint-Gueneul (Morbihan).

2135. Wulfilaicus, solitaire d'origine lombarde, retiré dans la forêt des Ardennes au temps de Grégoire de Tours : Saint-Walfroid (Ardennes).

2136. Wulframnus : Saint-Vulfran, église à Abbeville ; Saint-Ulfrand (Eure).

2137. Wulmarus : Samer (Pas-de-Calais ; cf. ci-dessus, n° 1546).

2138. Yvo : Saint-Yves (Aveyron, Côtes-du-Nord, Finistère, Morbihan).

LXXI

ORIGINES FÉODALES : LE CHATEAU

Les noms de lieu dont on aborde l'étude appellent une observation générale. Leurs éléments constitutifs répondent à des notions qui furent en vogue surtout à l'époque féodale ; mais tels de ces éléments peuvent se rencontrer aussi dans des noms de lieu formés à une autre époque. Ceux-ci n'en seront pas moins signalés ou rappelés ici, le cas échéant ; en d'autres termes, les énumérations qui suivent pourront, à côté de vocables d'une origine féodale incontestée, comprendre quelques vocables dont l'origine est plus ancienne ou plus récente.

Parmi les notions dont il s'agit, celle de la forteresse féodale, du château, s'offre à la pensée tout d'abord.

2139. On a vu qu'à l'époque romaine l'idée de forteresse, de ville fermée, était rendue par le mot castrum, représenté par les noms de lieu *Castres*, *Chastres*, *Châtres*, *Chestres* (cf. ci-dessus, n° 496) ; *Caestre* (Nord), caractérisé par une graphie propre au flamand, se prononce comme *Castres*. Il convient, à propos de plusieurs des localités que ces noms désignent, d'insister sur certaines particularités significatives. Arrosé par l'Orge, sur le parcours de la route de Paris à Orléans, l'emplacement du bourg d'Arpajon (Seine-et-Oise), nommé *Châtres* antérieurement à 1720, semble correspondre à la position que le roi Chilpéric, au dire de Grégoire de Tours, fit garder en 582 contre les partisans envoyés par son frère Gontran : Apud pontem vero Urbiensim civitatis Parisiacae Chilpericus rex custodes posuerat, ut insidiatores de regno fratris sui, ne nocerent aliquid, arcerentur. *Châtres* (Aube) occupe une situation toute semblable, vers le point où la voie antique de Châlons à Sens franchit le cours de l'Aube. Le couvent des Célestins de Saint-Pierre-au-Mont, dans la forêt de Compiègne, était appelé aussi Saint-Pierre-en-*Châtres*, et l'on voit encore en ce lieu des restes de fortifications antiques. Il y a des

vestiges analogues sur la hauteur qui domine le village de *Chestres* (Ardennes).

2140. Certains des vocables qui viennent d'être cités peuvent avoir été formés, non pas sur le singulier castrum, mais sur le pluriel castra, auquel les Latins donnaient le sens de « camp ». S'il était permis de croire que ce pluriel neutre avait passé, comme folia — d'où notre mot *feuille* — pour un singulier féminin, on expliquerait ainsi les noms de lieu *la Chastre* (Corrèze), *la Châtre* (Allier, Charente, Indre [1], Loiret, Vienne, Yonne), *les Châtres* (Allier, Charente, Creuse, Dordogne).

2141. Castrum est la racine du gentilice Castricius, dont *Chatreix* (Haute-Vienne) et *Chatrices* (Marne) représentent respectivement la forme masculine (cf. ci-dessus, n° 288) et la forme féminine (cf. n° 289), tandis que *Chatressac* (Charente-Inférieure) répond à Castriciacum; mais il va sans dire que ces trois noms de lieu n'ont avec castrum aucun rapport de sens.

2142. En revanche il faut bien reconnaître, malgré l'absence de sa lettre initiale, le mot castrum dans la légende *NOVO-ASTRV*, figurant sur un triens que possède la Bibliothèque nationale. L'interprétation Novo [c]astru, judicieusement proposée par M. Maurice Prou, fait de ce nom d'une localité où l'on battait monnaie aux temps mérovingiens l'équivalent de *Châteauneuf* et de *Neufchâteau*, vocables moins anciens. Pour expliquer l'altération qui caractérise cette légende, il faut admettre que Novocastru était traité par le populaire, non pas comme la juxtaposition d'un adjectif et d'un nom commun, mais comme un terme indivisible: la gutturale intervocale en sera tombée, comme a fait — témoin les formes vulgaires *beneeit* et *beneoit*, puis *benoit* — la dentale de benedictus. *NOVO-ASTRV* n'a pas été identifié par les numismates; à tout le moins peut-on y voir une forme intermédiaire autorisant le rattachement à un primitif Novum castrum du nom de *Nouâtre* (Indre-et-Loire).

2143. Le mot castrum, dont l'acception originelle était celle de « forteresse », en était venu à désigner une localité d'impor-

1. Cf. Ém. Chénon, *Les origines de La Châtre-en-Berry*, dans les *Mémoires de la Société des Antiquaires du Centre*, XXIX, 41-68.

tance secondaire, le premier rang étant acquis aux anciens chefs-lieux de cités romaines : Grégoire de Tours l'applique à Dijon ; en réservant le titre de civitas aux villes épiscopales, il se conformait à une tradition qui devait persister jusqu'au XVe siècle, témoin le *Livre de la description des pays*, dont l'auteur, Gilles Le Bouvier, dit le héraut Berry, prend soin de spécifier que « la principale ville » du duché de Bourgogne « n'est pas cité » ; le diocèse de Dijon ne fut, en effet, créé qu'en 1731, aux dépens de celui de Langres.

Au cours du moyen âge, castrum revient assez souvent sous la plume des clercs ; mais on peut affirmer que dans le langage courant il avait de très bonne heure — qu'il désignât un château-fort ou une ville — cédé la place [1] à castellum, originellement

1. Au sujet de cette désuétude — visiblement attestée par la légende *NOVOASTRV* — comme du changement d'acception qu'ont subi les mots castrum et castellum, il nous semble à propos de rapporter les constatations auxquelles aboutit l'examen, au moyen des « Concordances », du texte de la Vulgate. On n'y trouve castrum que trois fois, s'agissant des villes d'Ecbatane (I *Esdr.*, VI, 2) et de Suse (II *Esdr.*, I, 1 ; *Dan.*, VIII, 3). Quant à castellum, on le rencontre vingt-neuf fois, dont vingt et une dans le Nouveau Testament, où il a, plus nettement que dans l'Ancien, le sens de bourg, de village : il qualifie nommément Béthanie (*Joan.*, XI, 1), Bethléem (*Joan.*, VI, 42), Emmaüs (*Luc.*, XXIV, 13) ; il traduit le mot grec κώμη du texte de saint Luc. Ce nombre de vingt-neuf comprend quatorze emplois de castellum au singulier, quinze au pluriel. L'occasion était fréquente, soit de mentionner plusieurs forteresses ou plusieurs villages, soit d'envisager l'ensemble des villages comme celui des villes, κατὰ πόλεις καὶ κώμας (*Luc.*, XIII, 22) ; c'est cette fréquence, à notre avis, qui a fait abandonner castrum pour castellum ; incorrect à l'époque classique, l'emploi de castrum au pluriel, avec la même acception qu'au singulier, eût été, du temps de saint Jérôme, à tout le moins équivoque ; l'usage du pluriel castra, pour désigner un campement, était alors encore des plus vivaces : le nombre d'exemples qu'on en relève dans la Vulgate dépasse deux cent cinquante. On voit que vers l'an 400, bien différentes étaient la fortune de castrum et celle de castra. Peut-être est-il permis de conjecturer qu'à la différence du premier, le second a laissé des traces dans le langage courant, au moins sur quelques points du sol français : ainsi s'expliquerait l'article, qui caractérise les noms de lieu *la Chastre, la Châtre* (*les Châtres*), et les classe parmi les vocables appartenant à la seconde moitié du moyen âge. C'est, pensons-nous, cette dernière circonstance qui a déterminé Longnon à revenir ici sur le mot castrum, qu'il avait déjà étudié à propos des noms de lieu d'origine romaine.

son diminutif, désormais son synonyme pur et simple. Castrum n'a rien donné aux parlers de la France ; c'est de castellum que vient notre mot *château*. Castrum Theoderici, Castrum Gunterii, qui désignent, dans des textes latins, Château-Thierry et Château-Gontier, ne sont pas, à proprement parler, des formes anciennes : ce sont les traductions de formes vulgaires dont le thème étymologique comprenait, non pas castrum, mais castellum.

2144. Deux exemples de Castellum devenu nom de lieu dès l'époque romaine ont été déjà cités (nº 497) : *Cassel*, chef-lieu de canton du département du Nord, et *Kassel*, dans le Limbourg hollandais. Le *t* de castellum a, dans ces deux noms de lieu, pris le son sifflant, phénomène assez commun dans les pays de langue germanique [1]. Mais la plupart des vocables formés sur castellum ne remontent qu'au moyen âge [2] :

Castel (Somme) et **le Castel** (Ariège, Aude, Eure, Manche), forme commune au midi de la France [3], et à la région picarde, prolongée sur une partie de la Normandie, où l'on trouve aussi **le Catel** (Eure, Orne) ; — **Chastel** (Dordogne, Haute-Loire, Puy-de-Dôme) et **le Chastel** (Eure, Puy-de-Dôme) ; — **Châtel** (Ain, Ardennes, Isère, Jura, Loire, Haute-Savoie) et **le Châtel** (Côtes-du-Nord, Ille-et-Vilaine, Orne, Rhône, Saône-et-Loire, Savoie, Seine-et-Marne [4]) ; — **Chasteau** (Gironde) ; — **Chasteaux** (Cor-

1. On sait que Tabernae a donné *Zabern*, francisé en *Saverne* (cf. ci-dessus, nº 521) ; que le nom de la *Hesse* — où se trouve un autre *Cassel* — est apparenté à celui des Chatti de Tacite (nºs 526 et 864) ; et que celui de la ville de *Passau*, en Bavière, rappelle le souvenir des Batavi.

2. Nous indiquons une partie seulement des départements où se rencontrent les vocables mentionnés ci-après. Une énumération complète tiendrait beaucoup de place, et serait dépourvue d'intérêt. Bon nombre d'écarts dénommés *le Château* ne correspondent pas à d'anciennes demeures féodales : leur appellation n'est pas à vrai dire un nom propre, mais bien le mot *château*. Le mot *castel* s'est introduit dans le langage courant, et se dit un peu partout en France : il n'y a rien à tirer, au point de vue linguistique, de ce qu'on trouve des écarts appelés *le Castel* dans les Côtes-du-Nord et le Morbihan.

3. Cf. **Castels** (Dordogne, Tarn-et-Garonne), **les Castels** (Tarn).

4. A Verdun, l'emplacement de l'antique *oppidum* — on disait ailleurs « la Cité » (cf. ci-dessus, nº 494) — était appelé **Châtel**, nom qu'une place et une rue voisines de la cathédrale ont conservé.

rèze) ; — Château (Saône-et-Loire), mentionné dans les chartes de l'abbaye de Cluny ; — le Château (Haute-Saône) ; — le Cateau (Nord), connu dans l'histoire sous le nom de *Cateau-Cambrésis*.

2145. Dans le sud-ouest de la France, où le groupe *ll* devient *t* (cf. ci-dessus, n° 1891), castellum est représenté par Castet (Ariège, Gers, Basses-Pyrénées) et Castets (Gironde, Landes, Basses-Pyrénées, Hautes-Pyrénées), dont Castex (Ariège, Haute-Garonne, Gers) est une altération.

2146. La double *l* de castellum n'a pas laissé de trace dans Chaté [1], nom d'une éminence sise au territoire de Boviolles (Meuse), et sur laquelle se voient les restes d'un camp antique connu sous le nom de « camp de Naix ».

Les noms de lieu répondant à castellum employé seul sont bien moins nombreux que ceux dont le thème étymologique accompagne ce mot d'un autre élément.

Cet autre élément peut être le nom que la localité portait antérieurement à la fondation du *castellum*.

2147. Le fait a été signalé (n° 41) à propos de Châteaudun (Eure-et-Loir), dont le nom primitif, Dunum, a pour dérivé celui du pays environnant, pagus Dunensis, le *Dunois*.

2148. Le nom de Château-Châlon (Jura) a été parfois traduit Castellum Caroli, ce qui, de prime abord, ne paraît pas choquant, car le nom d'homme *Charles* avait un cas oblique *Charlon*, *Challon*, qu'on rencontre dans les chansons de geste. Mais cette traduction n'est pas exacte, Château-Châlon étant appelé au xe siècle Castrum Carnonis ; la forme actuelle *Châlon* suppose les formes intermédiaires *Charnon*, *Charlon* et *Challon*. Carno est un nom de lieu, d'origine vraiment gauloise, dont un autre exemplaire se trouvait en Anjou : Grégoire de Tours fait mention d'un pagus Carnonensis situé près de la Loire, dont le chef-lieu est identifié avec le bourg actuel de Chênehutte-les-Tuffeaux (Maine-et-Loire).

2149. La commune de Château-Chervix (Haute-Vienne) comprend un écart appelé *Chervix* : ce nom est à rapprocher de la légende monétaire *CAROVICVS*.

1. On prononçait de même *Chaté* le nom de Châtel-Saint-Germain (Moselle), près Metz.

2150. Le second terme de **Château-Chinon** (Nièvre) a sans doute la même origine que *Chinon* (Indre-et-Loire), le Caino de Grégoire de Tours.

2151. Dans **Châtel-de-Joux** (Jura) le dernier terme est un nom de lieu, dont il y a d'autres exemples dans la région, et qui répond au latin jugum, « montagne ».

2152. **Châtel-de-Neuvre** (Allier), qui devrait s'écrire *Châtel-Deneuvre*, a été expliqué précédemment (n° 85), de même que (n°s 136 et 137) **Châteaumeillant** (Cher) et (n° 44) **Château-Verdun** (Ariège).

2153. Le second élément du nom **Châteauponsac** (Haute-Vienne) répond à un nom en -acus, formé sur le gentilice romain Potentius.

2154 **Chastel-Marlhac** (Cantal) est le Meroliacense castrum décrit par Grégoire de Tours. Meroliacus est formé sur quelque gentilice apparenté au nom latin du merle, merula.

2155. Dans **Castelbajac** (Hautes-Pyrénées, Tarn-et-Garonne) le second élément correspond aussi à un primitif en -acus.

2156. **Château-d'Olonne** (Vendée) est voisin d'Olonne et des Sables-d'Olonne. *Olonne* représente vraisemblablement le nom latinisé Olomna, qui désigna jadis (cf. ci-dessus, n° 715), dans une tout autre région, la ville actuelle de Saint-Dizier (Haute-Marne).

2157. La petite ville dont le nom s'écrit officiellement, mais bien à tort, **Champtoceaux** (Maine-et-Loire), est appelée en 1271 *Chatiauceaus*, et en 1390 *Chastoceaux*. Elle n'est autre que le Castrum Sellense désigné par Grégoire de Tours comme ayant été la résidence du duc franc Austrapius, qui vivait vers 560; et c'est d'elle encore que les *Annales Laurissenses* font mention en rapportant que le roi Pépin célébra en 768 la fête de Pâques in castro quod dicitur Sels. *Champtocé* (Maine-et-Loire) est appelé vers 1015 Cantosciacus, et n'a par conséquent, malgré les apparences, aucun rapport de sens avec Champtoceaux.

Les formes originelles d'autres noms de lieu, moins anciens que ceux qui précèdent, joignent à castellum un nom d'homme, le nom du fondateur du château, ou bien celui d'un de ses « châtelains ».

2158. Château-Arnoux (Basses-Alpes) a été déjà rencontré (n° 1144), de même que le nom d'homme (Bernehardus, n°s 1107 et 1109) compris dans Château-Bernard (Charente, Isère).

2159. A Châteaubleau (Seine-et-Marne) se voient les restes d'un amphithéâtre romain qui peut, au début du moyen-âge, avoir été utilisé comme forteresse, pareil fait s'étant produit à Orange. Le terme *-bleau* procède d'un nom de femme d'origine germanique, qui a revêtu à l'époque mérovingienne la forme Bilichildis : des exemples ont été cités (n° 992) de la finale -hildis représentée par le son *au*.

2160. Dans Châteaubriant (Loire-Inférieure) le second terme est un nom d'origine celtique ou bretonne qui a subsisté comme nom de famille.

2161. Château-Garnier est formé sur Warnacharius, nom qu'on rencontre dans Frédégaire, et qui est l'origine des noms de famille *Garnier* et *Vernier* (cf. ci-dessus, n°s 1110 et 1111).

2162. En ce qui concerne Châteaugiron (Ille-et-Vilaine), il y a lieu d'hésiter, pour l'interprétation du second terme, entre le nom romain Gerontius (voir ci-dessus n° 1792) et le nom, évidemment d'origine bretonne, que portait un chevalier du cycle arthurien, *Giron* le Courtois.

2163. Château-Gontier (Mayenne) doit son origine à un château-fort fondé en 1007 par le comte d'Anjou Foulques Nerra : le premier gouverneur en aurait été un homonyme du Gunther des *Nibelungen*.

2164. Les noms de lieu Château-Guibert (Vendée) et Château-Lambert (Haute-Saône) ont été formés à l'aide de noms d'homme d'origine germanique en -bertus (voir ci-dessus, n°s 1065-1069) : Witbertus et Landebertus.

2165. Château-Landon (Seine-et-Marne), qu'on doit se garder d'apparenter à *Courlandon* (Marne), Cortis Landonis, était appelé à l'époque franque Castrum Nantonis : ce dernier terme est l'hypocoristique d'un nom tel que Nantharius ou Nantulfus ; l'altération qu'il a subie est caractérisée principalement par une substitution de liquide dont il n'y a pas lieu de trop s'étonner [1].

1. Un exemple de la substitution inverse a été indiqué plus haut (n° 1856).

2166. On se méprendrait aussi sur le sens du nom de Château-Larcher (Vienne), si l'on n'observait les formes successives sous lesquelles il s'est présenté : au XIIe siècle Castellum Achardi, et, forme vulgaire, *Castelachart* permettent d'apercevoir le nom d'homme germanique auquel correspond aujourd'hui le nom de famille *Achard* ; on rencontre *Chastelacher* en 1403, *Chastelachair* en 1457, *Chasteaularchair* en 1599. La forme actuelle apparaît dès 1601 : venant après ces altérations, elle s'explique par l'affinité qu'il y a entre la notion de « château-fort » et celle d'« archer ».

2167. Château-Regnault (Ardennes), Châteaurenaud (Saône-et-Loire) et Châteaurenault (Indre-et-Loire) ont été mentionnés précédemment (n° 1060).

2168. Le nom Châteaurenard (Loiret) peut passer pour une variante des précédents ; mais il n'y a pas moins de vraisemblance à lui attribuer une forme originelle Castellum Rainardi ou Reginardi.

2169. Châteauroux (Indre) doit son origine à une forteresse construite au Xe siècle par Raoul le Large, seigneur de Déols ; cette ville est d'ailleurs appelée Castellum Radulfi au moyen-âge : Châteauroux-*les-Alpes* (Hautes-Alpes) et Châtel-Raould (Marne) répondent au même thème étymologique.

2170. Châteauthébaud (Loire-Inférieure) a pour second terme le nom Theodebaldus (voir ci-dessus, n° 1062), représenté par une forme angevine ou bretonne, la forme française étant *Thibaud*, et la forme lorraine et comtoise *Thiébaud*.

2171. Le personnage auquel doit son nom la ville de Château-Thierry (Aisne), Castellum Theoderici, n'est pas, comme on l'a répété sans preuve, le roi Thierry IV, pour qui Charles Martel aurait fait construire en ce lieu une demeure, mais Thierry, grand-père d'un saint personnage du même nom, qui mourut évêque d'Orléans en 1022. C'est dans les Annales de Flodoard, sous la date de 923, que figure la plus ancienne mention connue de Château-Thierry, alors aux mains d'Herbert, comte de Vermandois : Thierry fut sans doute châtelain du lieu.

2172. Le second terme du nom de Châteauvillain (Haute-Marne) passe à première vue pour un adjectif, qu'on s'étonnerait d'ailleurs de voir qualifier le substantif « château » ; pourtant dès le XIIe siècle on l'interprétait ainsi, puisque ce bourg,

situé sur l'Aujon, affluent de l'Aube, est appelé dans un texte de 1143 Castrum Rusticum super fluvium Augio[1]; à vrai dire il faut y reconnaître un nom germanique, latinisé Willencus, assez fréquent au XI[e] et au XII[e] siècles, et porté notamment par un personnage qui fut évêque de Langres de 1125 à 1136. — Châteauvilain (Isère) s'explique sans doute de même.

2173. On reconnaît dans Châtel-Censoir (Yonne) le nom d'homme Censorius, appartenant à l'onomastique romaine, mais qui a de bonne heure cessé d'être en usage[2].

2174. Le nom Châteldon (Puy-de-Dôme) est une forme altérée répondant à Castellum Oddonis.

2175. Châtel-Gérard (Yonne) peut bien rappeler le souvenir de Girart de Roussillon.

2176. Châtelguyon (Puy-de-Dôme) a été formé à l'aide du nom d'homme Wido (cf. n° 1035).

2177. La première mention de Châtellerault (Vienne) — vicaria de Castro Araldi in pago Pictavo — se voit dans un texte de 1025 environ; Araldus est pour Adroaldus. Les vicomtes de Châtellerault, lieutenants des comtes de Poitou, ont eu pour souche un certain Adraldus, mentionné entre 937 et 985.

2178. Le second terme de Châtelaudren (Côtes-du-Nord) est un nom d'homme breton, *Audren*, qui subsiste aujourd'hui comme nom de famille.

2179. On reconnaît, dans Castelferrus (Tarn-et-Garonne) le nom romain Ferrutius.

2180. De ces noms il y a lieu de rapprocher celui de *Chastel Josselin*, qui désignait encore, au temps de Froissart, un bourg de Bretagne mentionné pour la première fois, dans une charte de 1080, sous l'appellation Castrum Goscelini. Depuis le XV[e] siècle, le terme *Chastel* est tombé, et la localité s'appelle aujourd'hui Josselin (Morbihan).

2181. Tandis que les vocables précédemment énumérés attribuent au nom d'homme la seconde place, la disposition inverse se

1. Nous trouvons cette indication dans des notes prises à l'École des Hautes-Études en 1907-1908; mais nous n'avons pu identifier le texte dont il s'agit.

2. Il avait été porté, vers la fin du V[e] siècle, par un évêque d'Auxerre.

présente dans le nom, déjà rencontré (nº 1023), d'Hattonchâtel (Meuse), localité connue dès le XIᵉ siècle.

Fort nombreux sont les noms de lieu dans lesquels le terme répondant à *castellum* est accompagné d'un qualificatif.

2182. **Châteaudouble** (Drôme, Var), *C. duplex*.

2183. **Châteaufort** (Basses-Alpes, Seine-et-Oise), *C. forte*.

2184. **Château-Gaillard** (Ain, Aisne, Bouches-du-Rhône, Calvados, Charente-Inférieure, Cher, Doubs, Eure, Eure-et-Loir, Indre-et-Loire, Jura, Mayenne, Nièvre, Puy-de-Dôme, Rhône, Sarthe, Seine, Seine-et-Marne, Seine-et-Oise, Deux-Sèvres, Somme, Vienne), **le Château-Gaillard** (Vendée). Ce nom a été souvent appliqué à des lieux dits où se voyaient des restes de constructions romaines, que le populaire prenait pour d'anciens châteaux, et à la solidité desquelles il faisait ainsi allusion. *Gaillard* n'est autre chose, en effet, qu'un adjectif dont l'usage est encore courant. On sait que le nom dont il s'agit fut donné par Richard Cœur-de-Lion à une forteresse qu'il fit construire au-dessus des Andelys ; le fait est rapporté par Guillaume le Breton : *Totam munitionem illam vocavit Gaillardum, quod sonat in gallico petulantiam*. — *Château-Gaillard* a pour variante méridionale **Castelgaillard** (Haute-Garonne, Lot-et-Garonne).

2185. Procédant de la même association d'idées que la légende monétaire *NOVOASTRV* (cf. ci-dessus, nº 2142), la combinaison de *castellum* avec l'adjectif *novum* a donné naissance à un très grand nombre de noms de lieu : **Châteauneuf** ou **Château-Neuf**, quelquefois précédé de l'article ; — **Neufchâteau** (Vosges) ; — **Neufchâtel** (Aisne, Pas-de-Calais, Sarthe, Seine-Inférieure) ; — **Neuchâtel** (Doubs). Elle est représentée en pays de langue d'oc par **Castelnau** (Ariège, Aude, Aveyron, Gard, Haute-Garonne, Gers, Gironde, Hérault, Landes, Lot, Lot-et-Garonne, Hautes-Pyrénées, Pyrénées-Orientales, Tarn[1]), dont le diminutif, au

1. Le *Dictionnaire des Postes* — d'après lequel ces départements sont énumérés — indique en outre deux *Castelnau* situés, en dehors du domaine de la langue d'oc, l'un dans la commune de Plou (Cher), l'autre dans celle de Saint-Évroult-Notre-Dame-du-Bois (Orne).

La première de ces localités doit son nom à un acte de l'autorité royale. Par lettres données à Pontoise, en octobre 1652 (Arch. nat., X^{1a} 8658,

sens de « Castelnau-le-Petit » est Castelnavet (Gers) ; — Castelnaud (Dordogne, Lot-et-Garonne) ; — Castelnou (Pyrénées-Orientales) : — Castelnéou (Gironde) ; — et la variante gasconne (cf. ci-dessus, n° 2145), Castetnau (Basses-Pyrénées). — Le vocable *Castelnau* est, en raison de sa fréquence, d'ordinaire suivi d'un déterminatif ; et dans la graphie depuis longtemps adoptée du nom de Castelnaudary (Aude), qu'une charte de 1224 traduit par Castrum novum de Arrio, on voit le déterminatif — dans l'espèce nom primitif de la localité — faire corps avec *Castelnau*.

2186. A *Châteauneuf* s'opposent par le sens : Châteauvieux et Château-Vieux ou le Château-Vieux ; — Castelvieil (Gironde), Castelvieilh (Hautes-Pyrénées) ; et, variante gasconne, Castetbieilh (Basses-Pyrénées).

2187. Châteauredon (Basses-Alpes) représente le latin Castellum rotundum.

2188. Châteauvert (Cher, Creuse, Var), Château-Vert (Ariège, Orne, Seine-et-Oise) et le Château-Vert (Loiret, Oise, Vaucluse), s'expliquent sans difficulté. Il en est de même de Châtelblanc (Doubs) et de ses antonymes — représentant Castellum nigrum — Castelner (Landes) et Castetner (Basses-Pyrénées).

2189. Gascon comme ce dernier nom, Castetbon (Basses-Pyrénées) répond à Castellum bonum. La signification de Castelfranc (Gers, Lot) n'est pas moins transparente.

2190. A l'inverse de ce qui caractérise les noms de lieu précédents, l'adjectif tient la première place dans Grand-Châtel (Jura).

2191. Parfois l'équivalent de castellum est accompagné d'un déterminatif d'ordre topographique : nom commun de site dans Château-des-Prés (Jura) ; nom propre dans Château-du-Loir

fol. 280), la seigneurie de Brouillamenon fut érigée en marquisat, sous le nom de *Castelnau*, en faveur de Jacques, s[r] de Castelnau, depuis maréchal de France, dont la famille était originaire du Castelnau-d'Azun, au territoire d'Arras (Hautes-Pyrénées).

Dans l'Orne, il s'agit d'un château que fit bâtir, en 1852, M. Nau de Sainte-Marie, acquéreur d'une partie de la forêt de Saint-Evroult ; *Castelnau* présente ici, joint au nom commun *castel*, le nom patronymique du premier propriétaire.

(Sarthe), **Château-sur-Allier** (Allier), **Château-sur-Cher** (Puy-de-Dôme), **Château-sur-Epte** (Eure). — **Château-Porcien** (Ardennes), de même que Chaumont-Porcien et Novion-Porcien (Ardennes) était compris, à l'époque franque, dans le pagus Portianus.

2192. Au lieu de tenir, au point de vue du sens, le rang principal, comme dans les vocables qu'on vient de rencontrer, le terme répondant au latin castellum est employé ailleurs comme surnom. Parmi les exemples assez nombreux qu'on pourrait citer de cet emploi, quelques-uns méritent une mention particulière. Les localités qu'on appelle **Coucy-le-Château** (Aisne), **Oulchy-le-Château** (Aisne), **Vienne-le-Château** (Marne), **Yèvre-le-Châtel** (Loiret), sont voisines d'autres localités dénommées respectivement *Coucy-la-Ville*, *Oulchy-la-Ville*, *Vienne-la-Ville*, *Yèvre-la-Ville* [1]. Au moyen âge, ces dernières étaient — ou étaient devenues — de simples localités rurales, le cédant en importance aux premières, qui étaient chefs-lieux de châtellenies. C'est précisément cette différence d'importance [2] qu'expriment les surnoms *le-Château* et *la-Ville* : le terme *ville* s'entendait dans l'acception qu'il devait garder jusqu'au XVe siècle, celle de « village » (cf. ci-dessus, n° 949), tandis que le sens du mot *château* était, dans l'espèce, celui qu'avait pris le classique castrum, remplacé dans le langage courant par castellum (cf. ci-dessus, n° 2143). Il va sans dire, et la chose est à considérer ici, que les localités différenciées par le surnom « le-Château » de localités homonymes du voisinage sont moins anciennes que celles-ci [3] : le nom *Coucy* répond sans nul doute à un primitif en -acus ; mais c'est à Coucy-la-Ville seulement qu'on a lieu d'as-

1. Cf. *Trie-la-Ville* et *Trie*-**Château** (Oise). — C'est ainsi qu'on voit, en 917 et 927, *villa Dolis* désigner le bourg de Déols (Indre), tandis que l'expression *castrum Dolis* s'applique à la future ville de Châteauroux (cf. Ém. Chénon, *Études sur les origines feodales de diverses villes du Bas-Berry*, dans les *Mémoires de la Société des Antiquaires du Centre*, XL, 29-45, et notamment 34, note 2).

2. Elle résulte encore plus clairement du rapprochement des noms *Louppy-le-Petit* et *Louppy*-**le-Château** (Meuse) : cette dernière localité était le chef-lieu d'une des prévôtés du bailliage de Bar.

3. Cf. *Brienne*-**le-Château** et *Brienne-la-Vieille* (Aube) ; *Dampierre*-**le-Château** et *le Vieil-Dampierre* (Marne).

signer une origine gallo-romaine, l'existence de Coucy-le-Château ne remontant qu'au xe siècle.

Divers dérivés de **castellum** ont trouvé place dans la toponomastique.

2193. L'un d'eux, **castellare**, paraît être le neutre, pris substantivement, d'un adjectif formé sur **castellum**, comme **villaris** et **villare** sur **villa** (cf. ci-dessus, n° 954), au moyen du suffixe **-aris**, variante euphonique de **-alis** : il s'entendait d'un emplacement présentant des traces de castramétation, ainsi que de l'aire circonscrite par une enceinte fortifiée. Ce mot est exactement reproduit dans le nom **Castellare** (Corse), qui, à proprement parler, appartient à la toponymie italienne ; il est encore bien reconnaissable dans **Castellar** (Alpes-Maritimes) et dans **le Castellard** (Basses-Alpes).

2194. Dans la France méridionale **castellare** s'est contracté de bonne heure : certains textes des environs de l'an mil présentent la forme syncopée **castlare**, dont on peut rapprocher **Catllar** (Pyrénées-Orientales).

2195. La chute du *t* de **castlare** explique les noms **le Cailar** (Gard) et **le Caylar** (Hérault) : la présence de l'article atteste que *cailar* ou *caylar* était un mot de la langue courante. L'assourdissement de l'*r* finale a produit **Cayla** (Gard, Lot) et **le Cayla** (Aveyron, Hérault, Lot)[1]. Et, s'ajoutant à ces phénomènes dans le voisinage du massif central, le chuintement du *c* placé devant *a* donne naissance aux formes **Chaylard** (Lozère), **le Cheylard** (Ardèche, Drôme), **le Chalard** (Dordogne, Puy-de-Dôme, Haute-Vienne), **Chaylat** (Haute-Loire).

2196. Le long des limites de la langue d'oc et de la langue d'oïl, et sur une largeur assez grande, **castellare** est représenté par **Châtelard** (Allier, Basses-Alpes, Charente, Charente-Inférieure, Creuse, Loire, Haute-Loire, Savoie, Haute-Savoie), **le Châtelard** (Ain, Hautes-Alpes, Charente-Inférieure, Dordogne,

1. Le nom **le Carla** désigne plusieurs écarts du département de l'Aude, dont l'un — *Castlar* en 1182 — situé au territoire de Lagrasse, et un autre — **Castlare** en 1226 — dépendant de la commune d'Orsans. On remarque dans l'Ariège les communes appelées **le Carla-de-Roquefort**, **Carla-Bayle**, anciennement **Carla-le-Comte**, **le Carlaret**, le nom de cette dernière répondant à un diminutif de **castellare**.

Doubs, Drôme, Isère, Rhône, Savoie, Haute-Savoie), le **Châtellard** (Savoie, Haute-Savoie).

2197. **Châtelas** et le **Châtelas** (Ardèche) ne doivent pas être regardés comme des variantes des vocables précédents, car l'assourdissement de l'*r* ne paraît pas se produire en Vivarais : ces noms résultent vraisemblablement de la combinaison de castellum et d'un suffixe péjoratif.

2198. En pays de langue d'oïl, le **Châtelier** (Charente, Cher, Indre, Loir-et-Cher, Marne, Haute-Marne, Deux-Sèvres), le **Châtellier** (Aube, Charente-Inférieure, Côtes-du-Nord, Eure, Ille-et-Vilaine, Indre-et-Loire, Loire-Inférieure, Mayenne, Orne, Vendée), **Châtelliers** (Vendée), les **Châtelliers** (Charente, Charente-Inférieure, Eure-et-Loir, Indre-et-Loire, Loir-et-Cher, Loiret, Seine-et-Oise, Deux-Sèvres, Vienne) s'expliquent, en raison de leur désinence, non par le nominatif neutre singulier castellare, mais par le masculin castellaris, ou bien par un cas comportant un *i* posttonique (cf. ci-dessus, n°s 880 et 955).

2199. La forme vulgaire de castellare, dans la même région, était *chasteler* ; elle a été employée comme nom d'un certain nombre de localités ; mais l'*r* finale ayant cessé d'être prononcée, cette forme a été assimilée au mot *châtelet*, diminutif de *château* : le fait se vérifie en ce qui concerne le **Châtelet** *sur Retourne* (Ardennes), lieu que mentionnent fréquemment les chartes du comté de Rethel [1].

2200. La langue du haut moyen âge a fait usage du mot castellio, diminutif de castellum, témoin ce passage d'un des plus anciens diplômes de l'abbaye de Saint-Maur-des-Fossés : illum videlicet castellionem, qui Fossatus dicitur, et quem vulgaris lingua castrum vocat Bagaudarum. Ce mot devint de bonne heure nom de lieu. L'existence de Châtillon-sur-Seine (Côte-d'Or) est attestée dès 868. Et il est intéressant de comparer les mentions de Châtillon-sur-Marne que présente la Chronique de Flodoard sous les dates de 940, 947

1. **Le Châtelet**, écart de la commune de Barville (Vosges), et ancien chef-lieu d'une importante baronnie lorraine, est appelé *le Chasteler* dans des chartes du moyen âge, et cette forme *Chasteler* paraît encore sur une carte de Lorraine publiée à Amsterdam au début du XVIIe siècle (bibl. des Archives nationales, E III 120, n° 41).

et 959. La première porte : castrum quoddam, quod Herieus... super fluvium Maternam tenebat ; substituant munitio à castrum, la seconde est ainsi conçue : Heriveus... habens munitionem quam aedificaverat citra Maternam ; dans la troisième, la localité n'est plus désignée par une périphrase, mais par le nom qu'elle portera définitivement : castrum quondam Herivei, videlicet Castellionem.

2201. Très répandue est la forme française de Castellio, **Châtillon** (Ain, Aisne, Allier, Hautes-Alpes, Ardennes, Cher, Côte-d'Or, Dordogne, Doubs, Drôme, Eure-et-Loir, Ille-et-Vilaine, Indre, Isère, Jura, Loir-et-Cher, Loire-Inférieure, Loiret, Marne, Mayenne, Meurthe-et-Moselle, Meuse, Nièvre, Haute-Saône, Saône-et-Loire, Sarthe, Savoie, Haute-Savoie, Seine, Seine-et-Marne, Seine-et-Oise, Deux-Sèvres, Vienne, Haute-Vienne, Vosges), qui a pour diminutif **Chatoillenot** (Haute-Marne), traduit en 1244 par Castelliunculum.

2202. La forme méridionale est **Castillon** (Aude, Basses-Alpes, Alpes-Maritimes, Ariège, Gard, Haute-Garonne, Gers, Gironde, Landes, Basses-Pyrénées, Hautes-Pyrénées), dont **Castillou** (Lot-et-Garonne, Tarn) est une variante résultant de la chute de l'*n* intervocale de Castellionem.

2203. Dans la partie de la France septentrionale où le *c*, suivi en latin d'un *a*, conserve le son dur, on a aussi **Castillon** (Calvados, Manche) ainsi que **Catillon** (Aisne, Eure, Nord, Oise, Seine-Inférieure).

2204. La forme italienne de Castellionem, **Castiglione**, qui évoque, en Lombardie, le souvenir de la victoire française du 5 août 1796, se rencontre également en Corse, où il y a, en outre, un écart dénommé **Castiglioni**.

2205. La combinaison de castellum avec le suffixe diminutif bas-latin -ittum a donné naissance au substantif *châtelet*, qui a pris une place importante dans la toponomastique. On ne doit pas perdre de vue que, parmi les localités appelées **Châtelet** ou **le Châtelet**, plusieurs représentent d'anciens Castellare (cf. ci-dessus, n° 2199). — *Châtelet* a pour équivalents, dans les diverses régions de la France, **Chastelet** (Lot-et-Garonne), **Castelet** (Ariège), **le Castelet** (Ariège, Aude), **Castellet** (Basses-

Alpes, Vaucluse), **le Castellet** (Basses-Alpes, Var, Vaucluse)[1], et, sous l'influence du dialecte bourguignon, **Châtelot** (Seine-et-Marne), et **le Châtelot** (Aube, Doubs, Marne, Saône-et-Loire).

2206. Castellucium est un autre diminutif de castellum, formé à l'aide du suffixe -uceus ou -ucius, qu'on observe dans pannuceus, pannucius, « rapiécé », et dont la forme italienne, *-uccio*, s'adapte à des substantifs avec une nuance de mépris, à des noms propres, en revanche, avec une intention amicale et familière. Ce mot, parfois réduit à Castlucium, est le primitif des noms de lieu **Chastellux** (Yonne), **Châtelux** (Allier, Creuse, Isère, Loire, Puy-de-Dôme), **Châtelux** (Loire), **Chalus** (Allier, Basses-Alpes, Haute-Loire, Puy-de-Dôme, Haute-Vienne) — dont le diminutif est **Chalusset** (Puy-de-Dôme, Haute-Vienne) — **Chalut** (Allier, Loire), **Caylus** (Cantal, Tarn, Tarn-et-Garonne) dont le diminutif est **Caylusset** (Tarn)[2].

2207. Sur une hauteur dominant l'emplacement du chef-lieu de l'antique civitas Salinensium, ruiné pendant les invasions, fut édifié vers le IXe siècle un poste fortifié qui reçut le nom de Petra Castellana : des deux termes, le second seul — un adjectif — a subsisté pour désigner ce lieu, qui n'est autre que la ville de **Castellane** (Basses-Alpes).

2208. Dans **Châtelain** (Mayenne, Oise, Sarthe), **le Châtelain** (Ille-et-Vilaine), **la Châtelaine** (Jura), peut-être faut-il reconnaître aussi l'adjectif castellanus qualifiant un substantif masculin ou féminin sous-entendu.

D'autres mots que les divers dérivés de castellum ont exprimé, au cours du moyen âge, l'idée de « forteresse ».

2209. Tel a été, moyennant une évolution de sens comparable à celle de dunum (cf. ci-dessus, nº 38) l'emploi du bas-latin rocca — primitif de notre mot *roche* — synonyme du classique

1. Nous ignorons pourquoi Longnon n'a pas cité **le Catelet** (Aisne, Eure, Nord, Pas-de-Calais, Somme), forme appartenant à la même région que *le Catel, le Cateau* (nº **2144**) et *Catelon* (nº **2203**).

2. Ces noms ont pour variantes — caractérisées par le passage de s à *r*, précédemment observé (nº **2195**, note) — **Carlus** (Tarn), **Carlux** (Dordogne), traduit en 1301 par *Caslucium*, et **Carlucet** (Dordogne, Lot).

rupes. Les *Annales Laurissenses*, sous la date de 767, s'expriment ainsi à propos de Pépin le Bref : Usque ad Garonnam pervenit, multas roccas et speluncas conquesivit : castrum Scoraliam, Torinnam, Petrociam[1]. Le terme rocca, concurremment avec spelunca, est appliqué, on le voit, aux « forteresses » d'Escorailles (Cantal), de Turenne (Corrèze) et de Peyrusse (Cantal) ; on le retrouve, avec une acception semblable, dans des textes de la même époque, écrits dans la Marche d'Espagne et dans le nord de l'Italie. Deux passages ainsi conçus du *Roman d'Alexandre* :

> Sire, la haute roce, que tant as agardée,
> C'est une fremetés, qui mult est redotée[2].

et

> Ne vus pora garir ne roce ne fretés.

établissent une sorte d'équivalence entre « roche » et « fermeté » ; ce dernier mot répond au latin firmitas, désignant un lieu fortifié, et représenté, comme on le verra plus loin, par le nom de lieu *la Ferté*. Au XVIe siècle, Étienne Pasquier, dans une de ses lettres, parlera de *Sforce, fils de Ludovic, qui estoit dedans la rocque*[3] *de Milan*. Le dérivé *roquentin* a désigné « de vieux militaires en retraite qui jouissaient d'une demi-paye dans les châteaux, les citadelles, les lieux forts[4] ».

2210. Qu'on l'entende dans son acception primitive de « rocher », ou dans son acception détournée de « forteresse » — il faut, pour choisir entre les deux, considérer l'état du terrain ou tirer parti des données historiques — rocca est la forme primitive d'un grand nombre de noms de lieu : **Roche, la Roche, Laroche, Roque, la Roque, Laroque, Larroque.** Ces dernières formes se rencontrent à peu près exclusivement dans le midi de la France ; mais *roque* se disait, tout aussi bien qu'en langue

1. *Mon. Germ. hist.*, *Script.* I, 145-146.

2. Cf. éd. Michelant, p. 61 : dans le premier de ces passages, l'éditeur a préféré à *la haute roce* la leçon *ceste cité* ; dans le second, *roce* a pour variante *castiax*.

3. Il est probable que Pasquier francisait le mot italien *rocca*, dont on sait que le sens principal est celui de « forteresse ».

4. E. Littré, *Dictionnaire de la langue française*.

d'oc, dans les dialectes wallon, picard et normand, et de fait le département du Calvados comprend une commune appelée la Rocque et bon nombre d'écarts dont le nom s'écrit la Roque ou la Rocque.

Les noms de lieu qui suivent supposent la combinaison de rocca et d'un nom d'homme.

2211. La Roche-Bernard (Morbihan) : R. Bernehardi (cf. ci-dessus, nos 1107 et 1109).

2212. Rochechouart (Haute-Vienne), chef-lieu d'une vicomté depuis l'an mil environ : R. Cavardi.

2213. La Roche-Derrien (Côtes-du-Nord) : le second terme représente le nom celtique *Derrogenos*, « fils du chêne ».

2214. La Rochefoucauld (Charente) : R. Fulcoaldi (cf. ci-dessus, no 1057) : plusieurs seigneurs du lieu, jusque sous le règne de Charles VII, ont porté le nom de *Foucaud*.

2215. La Roche-Guyon (Seine-et-Oise) : R. Widonis (cf. ci-dessus, no 1035) ; la plupart des seigneurs du lieu se sont appelés *Guy*.

2216. La Roche-Mabile (Orne) peut rappeler le souvenir de Mabille de Montgommery, dont parle Orderic Vital.

2217. La Rochepot (Côte-d'Or) appartenait, au XVe siècle, à la famille *Pot*, dont certains membres tinrent de hautes fonctions à la cour des ducs de Bourgogne. — Le même nom de famille a contribué à former le nom de *la Prune-au-Pot* (Indre), dans lequel l'article devrait revêtir la forme plurielle.

2218. Laroque-Timbaut (Lot-et-Garonne) est appelé par un texte latin Rupes Theobaldi, ce qui donne lieu de voir dans *Timbaut* une variante de *Thibaud* (cf. ci-dessus, nos 1062, 2074 et 2170). — Il convient d'observer, une fois pour toutes, que, pour traduire en latin les divers noms énumérés ici, les clercs du moyen-âge ont fait usage du mot rupes, ne pouvant renoncer à le croire apparenté au français *roche* : c'est ainsi que le nom, formé de toute évidence sur ce dernier mot, de la ville de la Rochelle a été traduit par Rupella.

2219. Roquevidal (Tarn) répond par son second terme, comme *Saint-Viaud* (Loire-Inférieure) au nom de baptême latin Vitalis.

Ailleurs le dérivé de rocca est accompagné d'un adjectif.

2220. Dans Rochefort en pays de langue d'oïl, Roquefort en

pays de langue d'oc et **Rocquefort** (Seine-Inférieure), l'adjectif, malgré le genre féminin du substantif qualifié, est resté invariable, le latin fortis étant des deux genres. — Pour interpréter tel de ces noms, on peut hésiter entre l'acception de « rocher fortifié » et celle de « château fort ».

2221. Par contre dans les noms suivants, c'est sans conteste le sens de « rocher » qu'exprime *roche* ou *roque* : **Rocheblave** (Lozère), c'est-à-dire « roche bleue » ; — **Rochebrune** (Hautes-Alpes, Ardèche, Drôme) et **Roquebrune** (Alpes-Maritimes, Gard, Gers, Gironde, Var) ; **Rochemaure** (Ardèche, Var) et **Roquemaure** (Gard, Tarn), équivalents — *maur* est un vieil adjectif français — de **la Roche-Noire** (Aude, Puy-de-Dôme, Savoie) ; — **Roquevaire** (Bouches-du-Rhône), R. varia ; — **Roquecourbe** (Aude, Tarn) ; — **Rochegude** (Drôme, Gard, Haute-Loire, Puy-de-Dôme), R. acuta ; — **Roquelongue** (Aude) ; — **Roqueredonde** (Hérault), R. rotunda ; — **Roquetaillade** (Aude, Aveyron, Gironde) et **Rochetaillée** (Isère, Loire, Haute-Marne, Rhône).

2222. Il est non moins évident que dans **Rocheneuve** (Sarthe) l'adjectif qualifie une construction, et non un accident de terrain.

2223. La toponomastique française comprend de nombreux diminutifs des formes vulgaires de rocca : **Rochelle** (Jura), **la Rochelle** (Calvados, Charente-Inférieure, Eure, Gironde, Indre-et-Loire, Loir-et-Cher, Loiret, Manche, Haute-Marne, Haute-Saône, Vaucluse), **la Roquelle** (Manche), **les Rochelles** (Ille-et-Vilaine, Sarthe) ; — **la Rochette** (Ain, Allier, Basses-Alpes, Hautes-Alpes, Ardèche, Ardennes, Cantal, Charente, Charente-Inférieure, Corrèze, Côte-d'Or, Creuse, Dordogne, Drôme, Eure, Eure-et-Loir, Gers, Indre, Jura, Loir-et-Cher, Haute-Loire, Lozère, Nièvre, Puy-de-Dôme, Rhône, Saône-et-Loire, Savoie, Haute-Savoie, Seine-et-Marne, Deux-Sèvres, Vendée, Haute-Vienne), **les Rochettes** (Indre-et-Loire, Loir-et-Cher, Loire, Maine-et-Loire, Saône-et-Loire, Sarthe), **Roquette** (Aude, Aveyron), **la Roquette** (Alpes-Maritimes, Aude, Aveyron, Dordogne, Eure, Hérault, Manche, Nord, Seine-Inférieure, Tarn, Tarn-et-Garonne, Var, Vaucluse), **Roquettes** (Haute-Garonne), **les Roquettes** (Orne), **Rouquette** (Dordogne, Haute-Garonne, Gironde), **la Rouquette** (Aude, Aveyron, Dordogne, Hérault, Lot, Tarn), **Larrouquette** (Gers), **Rouquettes** (Gers), et, formes

masculines, **Rouquet** (Dordogne, Gironde, Lot-et-Garonne, Tarn), **le Rouquet** (Aveyron), **les Rouquets** (Var).

2224. On peut se demander si tel de ces diminutifs, considéré isolément, doit s'entendre dans le sens de « petit rocher », ou bien dans celui donné au mot *roquette*, par la langue militaire du XVIe siècle, de « petite forteresse[1] ». Dans un travail, publié en 1858, sur les *Chartes de Fontevraud concernant l'Aunis et la Rochelle*, Paul Marchegay posait la question dans les termes que voici, à propos de cette dernière ville : « Elle paraît avoir pris son nom, soit des roches ou banches calcaires sur lesquelles la ville s'est étendue, soit d'une petite forteresse construite sur la plage par les suzerains [les seigneurs de Châtelaillon, Castellum Alionis; *Aunis* représente l'adjectif Alionensis], pour assurer la perception des impôts qu'ils levaient sur les navires[2] ». Il ne s'est pas prononcé entre ces deux interprétations, mais on peut, sans témérité, opiner pour la seconde, car les banches calcaires dont il s'agit ne sont guère visibles, et l'étendue qu'elles couvrent est trop grande pour qu'on les ait désignées à l'aide d'un terme diminutif.

2225. En revanche, ceux des noms de lieu précédemment énumérés qui affectent la forme plurielle, désignant des localités infimes, ne peuvent donner lieu de penser que telle de celles-ci doive son origine à « plusieurs petites forteresses » : ils font allusion, sans nul doute, à de « petits rochers ».

2226. Le mot *roche* a été pris aussi dans une acception qui diffère de celles envisagées jusqu'ici, et qui ne doit pas être passée sous silence. Dans l'une de ses additions au Glossaire de Du Cange, sous le mot *Roca*, Dom Carpentier rapporte quatre textes dont les dates s'échelonnent de 1326 à 1405, et dans lesquels le mot *roche* se révèle nettement synonyme de « cave ». Cette acception[3] permet d'interpréter le nom du bourg des

1. C'est bien là le sens de l'italien *rocchetta*.

2. *Bibl. de l'École des chartes*, XIX, 169.

3. Elle est, nous croyons devoir le faire observer, d'un caractère local. Les textes dont il s'agit sont empruntés à des lettres de rémission concernant des faits qui se sont passés à Tours (Arch. nat., JJ 64, n° 355, fol. 180), à Baule, dans la châtellenie de Beaugency (JJ 141, n° 165, fol. 267 v°), à Abilly, en Touraine (JJ 159, n° 169, fol. 100 v°), à Saint-Georges-du-Pré, en Anjou (JJ 160, n° 174, fol. 121 v°). Le bourg des Roches, dont il va être

Roches (Loir-et-Cher), au sujet duquel l'historien du Vendômois, Pétigny, écrivait ceci : « Là, comme à Trôo... la population presqu'entière s'est creusé des demeures dans les flancs de la montagne, qui est percée comme une ruche dans tous les sens et à tous les étages. Souvent il s'opère des éboulements dans ces terriers humains ; mais personne ne s'en effraye. Une masse de rochers vient-elle à rouler sur le penchant des côteaux, dès qu'elle paraît raffermie sur sa base, on la creuse et on en fait une maison [1] ». Ce sont les logements ainsi taillés dans le roc qui ont été désignés par le mot *roche* [2] ; et c'est à ces « roches » que le bourg doit son nom.

2227. Pétigny expliquait d'une manière toute semblable le nom du bourg, voisin des Roches, où il avait constaté l'usage du même mode d'habitation : il rapprochait à juste titre ce nom — Trôo (Loir-et-Cher) — de notre mot *trou*. — D'autres termes désignant des souterrains ont trouvé place dans la toponomastique. Tel est le mot *bove* [3], jadis usité dans la France du nord, où il est représenté par **la Bove** (Aisne, Eure) et **les Boves** (Seine-et-Oise). — **Grotte** (Allier), **la Grotte** (Ardèche, Eure-et-Loir, Landes, Saône-et-Loire, Seine-et-Oise), **les Grottes** (Hautes-Alpes, Ardèche, Bouches-du-Rhône, Drôme, Eure, Isère, Haute-Loire, Loiret, Nièvre, Puy-de-Dôme, Saône-et-Loire, Vaucluse), **Crouttes** (Aisne, Orne), **les Crouttes** (Aisne [4]) ont pour origine le latin crypta, dont le *p* a été rétabli dans **la Cropte** (Dordogne, Mayenne) [5].

question, se trouve compris, ou peu s'en faut, dans l'aire jalonnée par ces localités.

1. L. de Pétigny, *Histoire archéologique du Vendômois*, p. 39.

2. Le sens primitif de « roche » subit là une inversion comparable à celle moyennant laquelle, dans les Vosges, le mot *colline* est pris dans le sens de « vallée ».

3. Il faut sans doute reconnaître des diminutifs de ce mot dans **la Bovette** et **les Bovettes** (Aisne) ; cette interprétation s'impose en ce qui concerne la ferme dite **la Bovelle**, sur le territoire de Cerny-en-Laonnois : « les granges, écuries et bergeries qui en dépendent sont creusées dans la roche » (Auguste Matton, *Dictionnaire topographique... de l'Aisne*, p. 37). — C'est de **Bovelles** (Somme) que tirait son nom le savant Charles de Bovelles, mort vers 1553, qu'Ulysse Chevalier et d'autres appellent à tort *de Bouelles*.

4. Dans la région de Laon on trouve les formes **la Creutte**, **les Creuttes**, et le mot *creutte* est employé dans le langage courant.

5. **Croutelles** (Vienne) est appelé Cruptellas dans un texte du VIIe siècle.

2228. Après avoir exprimé les idées abstraites de « solidité », de « fermeté », de « force », de « vigueur », l'imparisyllabe latin firmitas, -atis, par une évolution de sens analogue à celle que paraît avoir subie le gaulois *duros* (cf. ci-dessus, n° 62), a été employé, dès le haut moyen âge, dans le sens de « forteresse. On lit dans les *Annales Laurissenses*, sous la date de 776, à propos de Charlemagne : Et nimia festinatione Saxonum casas seu firmitates subito introivit [1] ».

La forme vulgaire de firmitatem, *ferté*, parfois altérée en *fierté*, se rencontre, prise en ce sens, dans les chansons de geste, concurremment avec son doublet demi-savant *fermeté* : on en peut juger par les nombreuses citations faites dans l'article *Firmitas* du Glossaire de Du Cange. Il existe des localités appelées **la Fermeté** (Nièvre, Seine-et-Marne) et surtout **la Ferté** (Ardennes, Charente, Eure-et-Loir, Indre, Jura, Maine-et-Loire, Orne, Pas-de-Calais, Saône-et-Loire, Seine-et-Oise, Somme, Yonne) : l'origine en est certainement antérieure au milieu du XIIIe siècle, car c'est alors que le nom commun *ferté* cessa d'être en usage ; elle peut remonter au milieu du Xe siècle, car dans l'expression firmitas castrum, par laquelle un texte de 968 environ désigne le bourg actuellement appelé la Ferté-Vidame (Eure-et-Loir), Firmitas est évidemment un nom propre.

L'énumération de départements qu'on vient de lire ne vise que les localités appelées « La Ferté » tout court. Mais la toponomastique française comprend aussi un certain nombre de vocables dans lesquels cet ancien nom commun, auquel elle a fait une si large place, est accompagné d'un autre élément.

2229. Dès le XIIe siècle, on a différencié, au moyen d'une indication de cours d'eau, dans la Champagne méridionale, **Laferté-sur-Amance** et **Laferté-sur-Aube** (Haute-Marne).

De même, pendant quelques années, à l'époque révolutionnaire, le nom de *la Ferté-sur-Marne* a été attribué [2] à la petite ville de **la Ferté-sous-Jouarre** (Seine-et-Marne). Cette dernière appella-

1. *Mon. Germ. hist.*, *Script.* I, 156, l. 24-25.

2. Par décret du 14 brumaire an II, et non, comme on l'a écrit il n'y a pas longtemps (G. Darney, *La Ferté-sous-Jouarre*, Paris, 1910, in-8°, p. 5), du 15 janvier 1793.

tion, due au voisinage d'une abbaye célèbre, s'employait depuis le xve siècle, concurremment avec une autre appellation, d'origine plus ancienne — *la Ferté-Ancoul, la Ferté-Aucoul, la Ferté-au-Col* — rappelant le souvenir d'un certain Ansculfus de Firmitate, dont on trouve mention vers 1150. — C'est, soit dit en passant, une autre forme vulgaire du même nom d'homme, précédé de l'article, qu'il faut reconnaître dans le surnom de Montigny-*Lencoup* (Seine-et-Marne).

Assez souvent *La Ferté* est suivi, comme dans le nom primitif de la Ferté-sous-Jouarre, d'un nom de personne ; celui-ci peut, au cours des siècles, n'être pas resté toujours le même.

2230. C'est ainsi que **la Ferté-Alais** (Seine-et-Oise) a été appelée, au temps de Louis le Gros, Firmitas Balduini. Le surnom actuel fait allusion à Alais, en latin Adalhaidis, femme de Gui Trousseau, seigneur de Montlhéry, vivant dans le premier quart du xiie siècle.

2231. **La Ferté-Bernard** (Sarthe) et **la Ferté-Gaucher** (Seine-et-Marne) doivent leurs surnoms, la première à un Bernard de la Ferté, que mentionnent des textes du xiie siècle, la seconde à Gaucher, seigneur de la Ferté et de Montmirail, qui a vécu jusque vers 1125.

2232. Dans les noms **la Ferté-Imbault** (Loir-et-Cher) et **la Ferté-Macé** (Orne) on observe d'une part une forme vulgaire de Ingobaldus ou — *Imbert* répondant à Humbertus — de Humbaldus ; et d'autre part une variante régionale de *Mathieu* (cf. ci-dessus, n° 1906).

2233. **La Ferté-Milon** (Aisne), située au bord de l'Ourcq, est appelée dans un diplôme d'Henri Ier Firmitas que appellatur Urc ; l'appellation que l'usage a consacrée, et qui comporte un nom d'homme précédemment étudié (n° 1026), est traduite, dans une charte de 1221, par Feritas Milonis, les clercs ayant souvent employé feritas pour rendre le mot *ferté*, qu'ils ne comprenaient plus (cf. ci-dessus, n° 2227 : *fierté*).

2234. Dans le nom de **la Ferté-Vidame** (Eure-et-Loir) un titre de dignité féodale — il s'agissait dans l'espèce du vidame de Chartres — remplace, depuis le xve siècle, au moins deux noms d'homme successivement employés au cours du moyen âge : ce lieu avait été dénommé vers 1250 Feritas Ernaldi, et en 1350 Feritas Imbaudi.

2235. Le nom de la Ferté-Beauharnais (Loir-et-Cher) a été attribué à la terre de la Ferté-Avrain, F. Abrini ou Avreni, lors de son érection en marquisat[1] en faveur de François de Beauharnais, membre d'une noble famille orléanaise dont un représentant comparut au procès de réhabilitation de Jeanne d'Arc.

2236. Ce n'est plus un nom d'homme, mais un nom de lieu antérieur à la fondation de la « ferté », qu'on rencontre dans la Ferté-Fresnel (Orne), la Ferté-Loupière (Yonne) et la Ferté-Villeneuil (Eure-et-Loir). De même que le nom d'arbre fraxinus (cf. ci-dessus, n° 639), son diminutif fraxinellus est devenu nom de lieu. *Loupière* fait peut-être[2] allusion à une contrée jadis infestée de loups. Enfin *Villeneuil* répond vraisemblablement à un primitif en -oialum (cf. ci-dessus n°s 150-187).

2237. On a vu (n° 1548) que la Ferté-Saint-Aubin (Loiret) a été, à l'occasion d'une érection en duché-pairie, dénommée *la Ferté-Senneterre* ; cette appellation a fait place à celle de *la Ferté-Lowendal*, en l'honneur du maréchal de France entre les mains de qui la Ferté était passée au cours du XVIIIe siècle. Au moyen-âge, cette localité portait le nom de *la Ferté-Nabert*, F. Nerberti. On l'a ainsi appelée, en raison du vocable de son église paroissiale, *la Ferté-Saint-Michel*. Elle doit son nom actuel à ce que son territoire comprend un hameau de quelque importance, Saint-Aubin[3].

2238. Le nom de la Ferté-Saint-Cyr (Loir-et-Cher) tire sa raison d'être d'une circonstance analogue, mais de date relativement récente : la suppression de la commune de Saint-Cyr-Semblecy et sa réunion à celle de la *Ferté-Saint-Aignan*[4]. Cette dernière localité s'appelait à l'origine *la Ferté-Hubert*, en

1. Par lettres données à Compiègne en juillet 1764 (Arch. nat., X^1a 8776, fol. 498 v°.

2. Il convient toutefois d'observer que dans la France septentrionale Luparia est représenté normalement par *Louvière*.

3. De même l'appellation officielle la Ferté-Saint-Samson (Seine-Inférieure) combine le nom du chef-lieu communal, *la Ferté*-en-Bray, avec celui du hameau de Saint Samson.

4. Décret du 1er germinal an XIII. — Toutefois nous ne pouvons passer sous silence que l'appellation *la Ferté-Saint-Cyr* paraît avoir été en usage dès la fin de l'ancien régime : le dictionnaire d'Expilly consacre à « la Ferté-Saint-Agnant » et à « la Ferté-Saint-Cyr » deux articles distincts, énonçant d'ailleurs l'un et l'autre la distance de six lieues au sud-ouest d'Orléans.

souvenir d'un personnage dont il est intéressant de constater qu'au XIe siècle le nom a été traduit par Hubertus de Munitione ; elle appartint aux Beauvillier, barons, puis comtes et enfin ducs de Saint-Aignan-sur-Cher.

2239. Moins ancien encore, le nom de **la Ferté-Chevresis** (Aisne) n'a place dans la nomenclature communale que depuis 1819. A cette époque, les anciennes communes de la Ferté-sur-Péron et de Chevresis-les Dames furent réunies en une seule. Le nom de *la Ferté-sur-Péron* — le Péron est un sous-affluent de l'Oise — s'était substitué peu à peu, depuis le XVe siècle, à celui de *la Ferté-Bliard*, traduit en 1458 par Firmitas Blihardi.

2240. Dans la région lyonnaise firmitatem est devenu *freta*, témoin les noms **la Frètaz** (Ain) et surtout **Malafretaz** (Ain), ce dernier traduit par Mons Firmitatis dans un pouillé du XIVe siècle.

Aussi bien que les mots exprimant l'idée de « château », ceux qui désignent telle ou telle partie du château sont devenus noms propres de localités dont l'origine remonte à l'époque féodale : effet de la métonymie qui consiste à prendre la partie pour le tout.

2241. Le mot *donjon* est du nombre. Il vient du bas-latin dominionem qui s'est réduit à domnionem, et dont le plus ancien exemple connu se rencontre dans le *Chronicon Mosomense*, écrit vers 1033 : Milites ocius conscenso domnione, domo scilicet principali et defensiva...

2242. Tantôt l'*i* de domnionem s'est consonnifié, d'où le mot *donjon* et les noms de lieu **le Donjon** (Allier, Hautes-Alpes, Nord, Savoie), **les Donjons** (Saône-et-Loire, Seine-et-Oise).

2243. Tantôt, se combinant avec l'*n* qui le précède, il a produit le son mouillé qu'on observe dans **Dognon** (Vienne), **le Dognon** (Corrèze, Creuse, Dordogne, Haute-Vienne), **les Dognons** (Haute-Vienne), et **le Dougnou** (Dordogne). — *Le Châtenet-en-***Dognon** (Haute-Vienne) appartenait jadis à une circonscription dont le chef-lieu s'appelait *le Dognon*.

2244. On appelait *motte*, au moyen-âge, la butte, ordinairement artificielle, sur laquelle s'élevait un château-fort, puis ce

château-fort même. Orderic Vital parle d'une « motte » très forte qui fut livrée par Payen de Mondoubleau à Guillaume le Roux, fils de Guillaume le Conquérant, moyennant quoi ce prince put s'emparer du bourg de Ballon, qu'elle dominait : Et fortissimam, quam apud Balaonem possidebat, motam regi tradidit, per quam totum oppidum adversariis subactum paruit. A vrai dire, on peut se demander si fortissima mota ne désigne pas simplement, dans ce texte, une position naturelle ; mais Lambert d'Ardres, dans la chronique des comtes de Guînes qu'il écrivit vers 1200, s'exprime en des termes qui n'ont rien d'ambigu : Motam altissimam sive dunjonem eminentem in munitionis signum firmavit, et in aggerem coacervavit ; ici *motte* est l'équivalent de *donjon*.

Quelle est la forme primitive de ce mot ? On se gardera de la reconnaître dans mota, qu'on vient de lire sous la plume d'Orderic Vital et de Lambert d'Ardres, et dont le *t* s'est maintenu, sans être appuyé sur une autre consonne. Peut-être est-il permis de s'autoriser de l'origine germanique de bon nombre de termes intéressant l'art militaire pour rapprocher *motte* du haut-allemand *molta*, désignant la terre en tant que substance [1].

2245. Sous des graphies variées, le mot *motte* est devenu le nom d'une quantité considérable de localités dans les diverses régions de la France : **la Motte**, **Lamotte**, **la Mothe**, **Lamothe**, **les Mottes**, **les Mothes**, qui ont pour variante locale **la Mouthe** (Dordogne [2], Lot-et-Garonne).

2246. « La Motte » — ou son équivalent — est fréquemment suivi d'un déterminatif, surtout lorsqu'il désigne une commune. L'énumération et l'étude de ces déterminatifs seraient trop longues et d'un intérêt contestable, car lorsqu'ils ne s'expliquent pas d'eux-mêmes, ils sont comparables à ceux rencontrés, au cours des pages qui précèdent, à la suite des noms *Château*, *Châtel* ou *Castel*, *la Roche* ou *la Roque* et *la Ferté*.

2247. Il s'en faut que ces « Mottes » doivent toutes leur ori-

1. Dans la toponomastique allemande, *-stein* s'entend d'un château bâti en pierre. Et en flamand le nom commun *steen* est souvent employé pour désigner une ancienne demeure féodale.

2. Nous observons que l'auteur du *Dictionnaire topographique* de ce département veut ignorer cette variante — notée ici d'après le Dictionnaire des postes — et s'en tient toujours à la graphie *La Mothe*.

gue à des constructions féodales, le mot *motte* ayant parfois désigné un antique *tumulus*. Chaque espèce doit être examinée isolément, compte tenu des données historiques et archéologiques. Aucun doute n'est possible en ce qui concerne **la Mothe**, ancienne place forte du Barrois, qui fut rasée sur l'ordre de Mazarin en 1645, et dont les vestiges se voient au sommet d'un mamelon partagé entre les finages d'Outremécourt et de Soulaucourt (Haute-Marne) : cette place fut fondée, au XIIIe siècle, au lieu alors appelé *Saint-Mairemont*[1], S. Hilarii mons.

2248. A l'époque révolutionnaire, le village de Bussy-le-Château (Marne) a échangé son nom contre celui de *Bussy*-**les-Mottes**, faisant allusion à « cinq grosses buttes qui étaient rangées en file le long de la rivière, au milieu du village ». Trois de ces buttes se voyaient encore en 1847 ; on avait alors perdu de vue l'« opinion, très répandue en Champagne » une soixantaine d'années auparavant, qui les représentait comme « des monuments du passage d'Attila dans le Ve siècle » : cette opinion retrouva crédit en 1859, et l'on affirma que ces « hauts monticules » avaient été élevés pour « servir de nécropole aux mânes des guerriers tombés au champ d'honneur » en luttant contre les Huns. A vrai dire, les fouilles opérées en cet endroit n'avaient rien révélé qui justifiât cette assertion ; et, bien au contraire, les aveux de la baronnie de Bussy, conservés aux Archives nationales, établissent que ces buttes dont il s'agit n'étaient autre chose que les mottes des tours du château de Bussy[2]. Le surnom imaginé par les sans-culottes évoque donc, tout autant que celui qu'ils voulaient faire disparaître, un souvenir de la féodalité.

2249. Les textes ajoutés par les Bénédictins à l'article *poypia* du Glossaire de Du Cange établissent la synonymie de ce terme et de *motte*, au sens féodal du mot ; terme local, car ces textes sont de la Bresse, et c'est dans cette région, et sur certains points du Dauphiné, qu'on trouve des écarts dénommés **La Poipe** et **les Poipes** (Isère), **la Poype** et **les Poypes** (Ain).

1. Cf. Delaborde, *Layettes du Trésor des Chartes*, V, 245, n° 725 : texte de 1261 qui pouvait être utilement cité dans le *Dictionnaire topographique* de la Haute-Marne.

2. A. Longnon, *Les Tumuli de Bussy*, dans la *Revue archéologique*, nouvelle série, XX, 34-41.

2250. Le mot *tour*, du latin turris, a, lui aussi, désigné par métonymie un château : on sait que la Tour de Londres est un vieux château qui fut bâti près de la Tamise par Guillaume le Conquérant. Ce mot a donné naissance à un grand nombre de de noms de lieu.

2251. A vrai dire, il serait dangereux de se fier toujours aux apparences. Il va sans dire que la ville de *Tours* (cf. ci-dessus, n° 391) est hors de cause. D'autre part *Tour-en-Sologne* (Loir-et-Cher), *Tours* (Somme), *Tours-sur-Marne* (Marne) *Tour* ou *Thour*, aujourd'hui Saint-Prix (Seine-et-Oise), et *le Thour* (Ardennes), répondent, comme en font foi les mentions anciennes qu'on possède de ces localités, à un primitif tel que turnum, qu'on ne tentera pas d'expliquer ici.

2252. Pourtant d'une manière générale, il est permis d'admettre que les nombreuses localités dénommées **la Tour**, **Latour**, **les Tours** doivent leur origine à des tours ou à des châteaux.

2253. Le nom *la-Tour* est parfois accompagné d'un déterminatif : nom de région dans **Latour-en-Woëvre** (Meuse) ; — nom d'ancienne circonscription — en l'espèce l'ager Jarensis (cf. ci-dessus, n° 1162) — dans **la Tour-en-Jarez** (Loire) ; — nom d'homme — en l'espèce Landericus (cf. ci-dessus, n° 1140) — dans **la Tourlandry** (Maine-et-Loire) ; — adjectif dans **la Tour-Blanche** (Dordogne, Mayenne, Pas-de-Calais) ; — nom primitif du lieu dans **la Tour-du-Pin** (Isère), pour s'en tenir à quelques exemples.

2254. Par contre, c'est *la Tour* qui tient le rôle de déterminatif dans **Mars-la-Tour** (Meurthe-et-Moselle).

2255. **Tourves** (Var) occupe la place d'une station romaine que les textes itinéraires appellent Ad Turrem. Ce nom fut par la suite employé au pluriel, et c'est du cas oblique Turribus que dérive le nom actuel, comme l'attestent les formes intermédiaires, fournies par le cartulaire de Saint-Victor de Marseille : Torreves, Torrivi, Torves, Turreves, Turribi, Turrivi, Turves. — On n'a pas oublié que le nom de Fismes (Marne) s'explique de même par le datif Finibus (cf. ci-dessus, n° 447).

Assez nombreux sont les noms de lieu dérivés de turris.

2256. **Tourcelles** (Ardennes) est un diminutif formé par un procédé signalé déjà (n°s 940 et 960) ; ainsi qu'il a été dit à

propos d'autres noms à terminaison féminine, l's finale ne préjuge aucunement la question de savoir si la forme primitive était ou non au pluriel.

2257. **Touraille** (Charente, Eure-et-Loir, Morbihan), **la Touraille** (Lot-et-Garonne, Puy-de-Dôme), **Tourailles** (Loir-et-Cher, Meuse), **les Tourailles** (Calvados, Orne) représentent une sorte de collectif, formé de la même manière que *muraille*, et jadis usité dans le langage courant, comme la présence de l'article autorise à le supposer.

2258. **Le Thoureil** (Maine-et-Loire) est appelé, dans un texte de 1066 Turriculum. C'est là un diminutif qui revêt parfois la forme féminine, témoin les noms **Tourreilles** (Aude) et **les Tourreilles** (Haute-Garonne).

2259. Diminutifs aussi **La Tourelle** (Bouches-du-Rhône, Calvados, Eure, Loiret, Nord, Pas-de-Calais, Seine, Seine-et-Oise, Var), **les Tourelles** (Charente-Inférieure, Eure, Gard, Loir-et-Cher, Loiret, Manche, Seine-et-Oise), **Tourette** (Alpes-Maritimes), **la Tourette** (Aude, Charente, Corrèze, Eure-et-Loir, Gard, Haute-Garonne, Gironde, Loire, Haute-Loire, Pas-de-Calais, Puy-de-Dôme, Rhône, Tarn, Vienne), **les Tourrettes** (Haute-Garonne, Loire, Vaucluse, Haute-Vienne), **Tourrette** (Alpes-Maritimes), **la Tourrette** (Dordogne, Lot-et-Garonne, Hautes-Pyrénées), **Tourrettes** (Var), **les Tourrettes** (Basses-Alpes, Drôme).

2260. Le mot *tournelle* est un autre diminutif de *tour* qui s'est formé postérieurement, peut-être sous l'influence du verbe *tourner*, alors que les tours rondes s'étaient substituées aux tours carrées des premiers temps féodaux ; il est traduit par turnella, tornella, dans des textes contemporains de Philippe-Auguste. On le trouve représenté dans la toponomastique par **la Tournelle** (Aisne, Jura, Nièvre, Oise, Seine-et-Oise, Yonne), **les Tournelles** (Rhône, Seine-et-Marne, Seine-et-Oise) et dans le surnom du *Plessis*-**Tournelles** (Seine-et-Marne), jadis *le Plessis-aux-Bréhans*.

2261. L'adjectif *fort*, qui vient du latin fortis, est employé substantivement au sens de « forteresse » : de là les noms de lieu **Fort** (Loiret) et peut-être **Fors** (Deux Sèvres), **le Fort** (Aisne, Ardèche, Ardennes, Ariège, Aude, Eure, Haute-Garonne, Isère, Haute-Savoie, Somme, Yonne), parfois suivi d'un déterminatif —

Fort-Philippe (Nord), rappelant le souvenir d'un roi d'Espagne, est de création moderne — parfois aussi précédé d'un qualificatif, comme dans **Beaufort** (Allier, Hautes-Alpes, Creuse, Dordogne, Drôme, Eure, Haute-Garonne, Hérault, Isère, Jura, Maine-et-Loire, Nord, Pas-de-Calais, Savoie, Haute-Savoie, Somme) et **Belfort** (Aude, Lot, Haut-Rhin, Tarn). — Le duché-pairie de **Beaufort**, érigé en faveur de César, duc de Vendôme, fils d'Henri IV et de Gabrielle d'Estrées, et père du fameux « roi des Halles », avait pour chef-lieu le village actuel de *Montmorency* (Aube), qui n'est ainsi appelé que depuis 1689 ; ce village est désigné par les mots Bellum Forte dans un texte de 1085, d'où l'on peut conclure que dès le XIe siècle le substantif *fort* a été en usage.

2262. On a vu que le mot *fort*, employé dans son acceptation originelle, c'est-à-dire comme adjectif, figure dans plusieurs noms de lieu. A ceux qui ont été déjà cités — **Châteaufort** (n° 2162), **Rochefort**, **Roquefort**, et **Rocquefort** (n° 2219) — on peut ajouter **Maison-Fort** (Loiret), **Maisonfort** (Charente-Inférieure), **la Maisonfort** (Cher, Nièvre), **Montfort** (Basses-Alpes, Aude, Doubs, Eure, Landes, Maine-et-Loire, Basses-Pyrénées, Sarthe, Seine-et-Oise, Var), **Monfort** (Haute-Garonne, Gers), et — synonyme de *Rochefort* — **Pierrefort** (Cantal, Meurthe-et-Moselle).

2263. Le nom de lieu **La Forteresse** (Isère, Seine-et-Marne), n'est autre chose, cela va sans dire, que le nom commun exprimant l'idée à laquelle répondent aussi les divers vocables étudiés précédemment.

2264. Il faut se garder de croire que le nom *la Fortelle* (Aube, Eure, Haute-Marne, Seine-et-Marne, Seine-et-Oise) soit un dérivé féminin de *fort*. Au moyen âge, ce nom est écrit *foretelle*, *forestelle*, ce qui doit s'entendre « petite forêt ».

2265. Le nom commun fortia, forcia, au sens de « forteresse » se rencontre dans une charte de 1116, émanée de l'évêque de Barcelone Oldegarius, à côté d'autres termes d'ordre topographique : domus et villae, castra et fortiae. Au XIIIe siècle, Guillaume de Puylaurens l'emploie dans sa chronique de la guerre des Albigeois. Ce mot est représenté par les noms de lieu **la Force** (Aude), **Laforce** (Dordogne), qui appartiennent l'un et l'autre à la France méridionale.

2266. Le terme excubiae qui, dans la meilleure latinité, exprimait l'action de monter la garde, peut fort bien avoir désigné un poste d'observation : il paraît être le primitif sur lequel le nom les **Écouges** (Savoie) aurait été très régulièrement formé.

2267. Son synonyme custodia, forme originelle du nom de **Custozza**, bourg de Vénétie où les Autrichiens furent vainqueurs en 1848 et 1866, est représenté en France par **Coustouge** (Aude) et **Coustouges** (Pyrénées-Orientales).

2268. L'équivalent germanique des deux termes qui précèdent, latinisé warda, guarda ou garda, d'où notre mot *garde*, a trouvé place, lui aussi, dans la toponomastique : **La Garde** et **Lagarde** ; peut-être **Gardes** (Charente) ; **les Gardes** (Allier, Cantal, Haute-Loire, Lot, Maine-et-Loire, Puy-de-Dôme).

2269. Comme tous les noms de lieu dont il existe un très grand nombre d'exemplaires, *La Garde* est parfois suivi d'un déterminatif : nom d'homme dans **la Garde-Adhémar** (Drôme) ; nom primitif du lieu (cf. ci-dessus, n° 622) dans **la Garde-Freinet** (Var) ; nom d'une localité voisine — *Montlieu*, Mons Leudonis — dans **la Garde-Montlieu** (Charente-Inférieure) ; adjectif dans **Garde-fort** (Cher, Nièvre). L'adjectif tient la première place dans le mot assez répandu **Bellegarde**. — **Lagarde** (Gers) a été appelée *La Garde-Fimarcon*, le dernier terme répondant au thème étymologique Feodum Marconis.

2270. Dans **Lawarde-Mauger** (Somme), la variante picarde de *garde* est suivie d'un nom d'homme d'origine germanique dont la forme latinisée est Madalgarius.

2271. Le plus ancien texte où se rencontre un nom de lieu de la catégorie présentement étudiée est une charte de 1107 où l'on voit rendu en latin par Sanctus Georgius de Podio de Guarda le nom *Saint-Georges-du-Puy-de-***la Garde**, commune de Maine-et-Loire située au point culminant de ce département.

2272. La toponomastique comprend un certain nombre de diminutifs de *garde* : **la Gardelle** (Aveyron, Dordogne, Lot, Lot-et-Garonne), **Lagardelle** (Haute-Garonne) et leurs variantes gasconnes (cf. ci-dessus, n° 1449) **Gardère** (Lot-et-Garonne), **Gardères** (Hautes-Pyrénées), **Lagardère** (Gers) ; — **la Gardette** (Cantal, Gironde, Isère, Lot, Lot-et-Garonne, Puy-de-Dôme,

Hautes-Pyrénées, Rhône), **les Gardettes** (Alpes-Maritimes, Drôme); — **Lagardiolle** (Tarn).

2273. Le mot *guet*, exprimant l'action de surveiller, se rattache au vieil haut-allemand *wahta*, à l'allemand moderne *wacht*; il existait au moyen âge un équivalent féminin qu'on voit latinisé waeta, gaita, gueyta : de là les noms **le Guet** (Cher, Puy-de-Dôme, Vienne), **la Guette** (Côte-d'Or, Loiret, Sarthe, Seine-et-Marne, Yonne), **Gueytes** (Aude), **les Guettes** (Sarthe).

2274. Sur le verbe speculari le latin classique avait formé l'adjectif speculatorius, qui dans Tite-Live — speculatoria navis — et dans César — speculatorium navigium — désigne un navire d'observation, nous dirions aujourd'hui un croiseur. Dans l'Afrique romaine, sous le règne de l'empereur Commode, en 188, un poste fortifié fut fondé sous le nom de Burgus Commodianus Speculatorius : c'est ce qu'atteste une inscription découverte en 1865 sur la route de Lambèse à Tébessa.

On ne saurait donc s'étonner de reconnaître cet adjectif dans le nom de **Montépilloy** (Oise). Celui-ci a été traduit au moyen-âge par Mons speculatoris; mais la forme vulgaire *Montespillouer*, qu'on rencontre au xve siècle, suppose un primitif Montem speculatorium[1]. La situation de Montépilloy,

1. On peut faire mieux qu'une « supposition ». En effet, dans une charte de la commanderie de Senlis, datée de février 1222 (n. st.), qui fait partie de l'un des « cahiers paléographiques » des Archives nationales (MM 894, nº 51), Eudes, abbé d'Hérivaux, parlant du prieuré de Montépilloy qui dépendait de cette abbaye de l'ordre de saint Augustin, s'exprime ainsi : canonicis nostris apud Montem Speculatorium morantibus.... nostri canonici de Montespeculatorio. Au cours de l'année scolaire 1887-1888, ce texte fut remarqué par l'un des auditeurs de Longnon, M. Feugère des Forts, alors élève de première année à l'École des chartes, qui le signala au maître à la suite de la conférence où il s'était agi, en des termes analogues à ceux qu'on vient de lire, de Montépilloy. Au début de la conférence suivante, Longnon s'empressa de faire part à ses auditeurs de cette communication : nous croyons utile de la rappeler, car il paraît l'avoir ensuite perdue de vue, les notes que nous avons sous les yeux, prises en 1903-1904 et 1907-1908, n'y faisant aucune allusion. On trouve dans le *Gallia christiana* (X, instr., 224, nº XLI) une charte, datée de 1209, de Geoffroy, évêque de Senlis, confirmant la cession faite par le chapitre cathédral à Herivaux de l'église de Montépilloy, que ce texte appelle ecclesia de Monte spiculatorio.

dominant la contrée environnante, justifie parfaitement son nom.

2275. Analogue est le site de **Montépreux** (Marne). Un texte de 1032 appelle ce village Mons speratorii. Dans la basse latinité, sperare signifiait « attendre », et l'on sait que notre verbe *espérer* s'entend encore de même dans certaines provinces, notamment en Bretagne. Attendre, c'est observer, et l'on conçoit qu'un mot répondant à speratorium ait désigné un poste d'observation.

2276. On a lieu de penser que les substantifs formés sur le verbe latin mirari ont été pris dans la même acception. A vrai dire, c'est par speculum, « miroir » que Dom Carpentier, dans une de ses additions à Du Cange, interprète le bas-latin mirale et le provençal *miralh* ; Rabelais emploie le mot *mirailler* au sens de « miroitier ». Mais *miralh* ou *mirail* suppose le primitif miraculum ; et son doublet savant *miracle*, dans la Chanson de la croisade contre les Albigeois, aux vers 4885 — *quel capdolh el miracle son aisi combatutz* — et 6836 — *el castel Narbones el miracle e la tor* — désigne une « guette, tourelle placée au sommet du donjon, et servant à l'observation ».

Mirale et miraculum sont sans doute l'origine des noms **le Miral** (Puy-de-Dôme), **le Mirail** (Haute-Garonne, Gironde, Lot-et-Garonne), **Miracle** (Alpes-Maritimes).

2277. Les noms ci-après sont des synonymes de *Montépilloy* et de *Montépreux* : **Montmirail** (Marne, Puy-de-Dôme, Sarthe, Vaucluse), **Montmiral** (Drôme) et *Castelnau-de-*Montmiral (Tarn), **Montmirel** (Calvados, Manche), **le Montmirel** (Seine-Inférieure), **Montmirey** (Jura), **Montmirault** (Seine-et-Oise). — Le Montmirail de la Marne[1] et celui de la Sarthe ont été appelés, dans des textes latins du moyen âge Mons mirabilis : ce n'est point là une forme originelle — il n'en pouvait résulter que *Montmirable* — mais une traduction fantaisiste. La seconde de ces localités est nommée correctement, dans une chronique angevine,

1. Longnon ne manquait pas de faire observer que le nom de ce bourg, qu'il connaissait si bien, se prononce dans le pays *Montmirel*. Voir un article posthume de lui imprimé dans la *Romania*, t. XLI (1912), p. 115-119 : *Le nom de lieu* Montmirail *et son étymologie*.

Mons miraculi. — On croit savoir que le nom *Castelnau-de-Montmiral* a été traduit par Castellum novum de Monte Speculo.

Mirale tient la première place dans le thème étymologique du nom de Miraumont (Somme).

2278. Des vocables répondant à la notion de « poste d'observation » qui viennent d'être étudiés, on peut rapprocher l'appellation Vedette-Républicaine qui fut imposée, sous la Révolution, à la petite ville de Philippeville, aujourd'hui comprise dans la province belge de Namur.

2279. Bon nombre de localités, dominant la contrée qui les environne, doivent leur nom à la perspective étendue, à la « belle vue » que cette situation permet de découvrir.

La combinaison de l'adjectif bellum et de l'infinitif videre — de là, l'italien *belvedere*, passé dans notre langue comme terme d'architecture — a procuré à la toponomastique un important contingent : sans parler de Belvedere (Corse), de Belvédère (Alpes-Maritimes) et de Belvedère (Bouches-du-Rhône), on trouve, dans la France méridionale, Belvèze (Aude, Cantal), Belvezeix (Cantal), Belvezet (Aveyron, Cantal, Gard, Haute-Loire, Lozère), le Belvezet (Aveyron), représentant sans doute un plus ancien *Belvezer*, dont l'*r* finale s'est assourdie, et, variantes gasconnes caractérisées par les changements de *ll* en *t* (cf. ci-dessus, n° 2145) et de *v* en *b*, Betbeder (Basses-Pyrénées), Betbezer (Landes), Betbezé (Gers).

2280. Belveyre (Corrèze) et Belvert (Tarn) sont des formes intermédiaires entre celles de langue d'oc et de langue d'oïl.

2281. De ces dernières le type le plus répandu est Beauvoir; l'*r* finale s'en est assourdie dans Beauvois (Aisne, Ardennes, Indre-et-Loire, Loiret, Nord, Pas-de-Calais); et cette forme s'est altérée en Beauvais, nom que portent plus de soixante écarts : point n'est besoin de faire observer que toute fortuite est l'homonymie de ces localités et du chef-lieu du département de l'Oise, l'antique Caesaromagus, ville principale des Bellovaci (cf. ci-dessus, n° 415).

2282. Bellus visus, qui, sous la plume des clercs, traduit quelquefois *Beauvoir*, est d'ailleurs la forme originelle des noms

Belvis (Aude) et Belvès (Cantal[1], Dordogne, Gironde) ; et, en revanche, l'un au moins de ces noms — celui d'un chef-lieu de canton de l'arrondissement de Sarlat — a été traduit par Bellum videre.

2283. Le nom de l'importante commune de Beaurevoir (Aisne) a été confondu avec *Beauvoir* ; il a bien la même signification, mais il représente *Beaurewart*, forme wallonne de Beauregard. Ce dernier nom de lieu, moins ancien que *Beauvoir*, est extrêmement répandu.

2284. Non moins fréquent, et plus moderne encore — il ne désigne que des écarts — est le nom Bellevue.

2285. On croit devoir signaler en passant que *Beauregard* a pour antonyme Mauregard (Cher, Loiret, Orne, Seine-et-Marne, Seine-et-Oise, Somme), désignant un site d'où la vue est bornée. Dans le latin des clercs du moyen-âge *Beauregard* et *Mauregard* ont été traduits par Bellus Respectus et Malus Respectus ; et cette dernière expression a été parfois interprétée à tort par *Maurepas*.

Quelques noms de lieu évoquent le souvenir de divers modes de fortification.

2286. On appelait *bretesche* un retranchement fermé par des palissades ou des créneaux. Ce mot, dans lequel il est peut-être permis de reconnaître l'adjectif britto, « breton » et le suffixe d'origine germanique -isca (cf. ci-dessus, n° 13) — il serait donc comparable à l'anglais *british* — et dont l'usage remonte au moins à l'époque de Philippe-Auguste — on le trouve dans Guillaume le Breton, latinisé en bretaschia ou bretachia — est l'origine du nom la Bretèche (Eure, Eure-et-Loir, Ille-et-Vilaine, Indre-et-Loire, Loir-et-Cher, Loire-Inférieure, Loiret, Maine-et-Loire, Orne, Sarthe, Seine-et-Oise), qui a pour diminutif Bretechelle (Seine-et-Oise), et qui, par déplacement de l'r, est devenu la Bertèche (Indre-et-Loire). Ces divers vocables ont pour variantes, en Normandie la Bretèque (Seine-Inférieure), et vers la région bourguignonne la Bretauche (Loiret, Yonne) et la Bertauche (Seine-et-Marne[2]).

1. Le *Dictionnaire topographique* de ce département adopte les formes Belbès et Belbex.

2. Fernand Bournon, à la page 112 de son *Histoire de la ville et du*

2287. L'un des textes rapportés dans le Νομο-Λεξικόν de Thomas Blount est ainsi conçu : Vallatum fuit et inclausatum fossato, haia et palitio. Le mot d'origine germanique haia — d'où vient le nom commun *haie* — est pris là dans le sens de clôture défensive, de retranchement. Il a aussi servi à désigner un château-fort, et tel est l'emploi qu'en fait un capitulaire de Charles le Chauve : Quicumque istis temporibus castella et firmitates et haias sine nostro verbo fecerint... Parfois enfin, au cours du moyen-âge, on a dénommé *haies* des forêts ou portions de forêts : foresta nostra sive haia, lit-on dans la coutume de Lorris ; et la coutume de Normandie, citée par Du Cange, dit en parlant du sénéchal, qu'*il visitoit les forestes et les haies du prince*.

Les très nombreux noms de lieu dans lesquels se reconnaît le mot *haie* répondent à l'une ou à l'autre de ces acceptions. Dans la région comprise entre Melun et Provins, la carte de Cassini indique de petites masses forestières appelées la Haie de Nangis, la Haie de Gurcy. Parmi les localités dénommées la Haie ou la Haye, un petit nombre ont rang de commune et doivent probablement leur nom à des châteaux : la Haye (Seine-Inférieure), dite aussi la Haye-en-Lyons, du nom d'une importante forêt ; la Haye (Vosges), la Haie-Traversaine (Mayenne), la Haye-Bellefond (Manche), la Haye-de-Calleville (Eure), la Haye d'Ectot (Manche),

canton de Saint-Denis (Paris, 1892, in 8°), présente comme un « diminutif de *la Bretèche* » le nom de *la Briche*, que porte, dans la banlieue parisienne, une petite agglomération partagée entre les territoires de Saint-Denis et d'Epinay. L'expression « diminutif » est impropre : c'est « altération » qu'il eût mieux valu dire. D'autre part, cette altération ne pourrait s'expliquer que par la chute de la dentale ; or ce phénomène avait cessé de se produire dès avant l'époque où la forme du mot *bretèche* s'est fixée ; on a pu constater d'ailleurs (cf. ci-dessus, n° 543) la stabilité du *t* des noms Britannia et Britannorum, qui, dans la pensée de Longnon, n'étaient pas sans parenté avec *bretèche*. Nous préférons, pour notre part, rapprocher *briche* de l'allemand *bruch*, « marécage » (cf. ci-dessus, n° 1184) : la situation de la Briche au bord de la Seine, entre l'embouchure du Crould et celle du ru d'Enghien, tout près de l'emplacement sur lequel s'étalait l'étang de Coquenard, nous paraît autoriser ce sentiment ; et il est curieux d'observer qu'en Touraine, au territoire de Rillé (Indre-et-Loire), ce même nom de *la Briche* est porté par un établissement agricole qui, comme le signale Carré de Busserolle, est « installé dans le lit de trois étangs desséchés ».

la **Haye-de-Routot** (Manche), la **Haye-du-Puits** (Manche), la **Haye-du-Theil** (Eure), la **Haie-Fouassière** (Loire-Inférieure). — **La Haye-le-Comte** (Eure), **la Haye-Malherbe** (Eure), **la Haye-Pesnel** (Manche) rappellent la qualité ou la famille d'anciens seigneurs. Le second terme du nom de **la Haye-Aubrée** (Eure) est un nom de femme d'origine germanique, latinisé au Xe siècle sous la forme Alberada. **La Haye-Descartes** (Indre-et-Loire), jadis *la Haye-sur-Indre*, doit son nom actuel à l'illustre philosophe qui y vit le jour en 1596.

2288. Une quarantaine d'écarts sont dénommés **les Haies** ou **les Hayes**. Le nom **les Aix-d'Angillon** (Cher), qui répond, on le sait (cf. ci-dessus n° 1528) à Haiae domni Gilonis, ne présente pas l'*h* étymologique ; il en est de même des variantes locales **l'Age** (Charente, Creuse, Haute-Vienne), **les Ages** (Allier, Corrèze, Creuse, Dordogne, Vienne, Haute-Vienne).

2289. Le mot palitium, qu'on a remarqué plus haut (n° 2287) dans le texte cité par Thomas Blount, est un dérivé bas-latin de palus, « pieu » ; il a donné au français du moyen-âge le mot *palis*, employé concurremment avec *paleïs*, qui s'explique par palatitium, dérivé de palata, « rangée de pieux ». *Palis*, qui désignait un assemblage de pieux formant clôture, n'est plus guère usité, ayant cédé la place, depuis le XVIe siècle, à *palissade*, calqué sur l'espagnol *palizada*. Il est représenté dans la toponomastique par **Pâlis** (Aube) — en 1189 *Paleiz*, en 1230 *Paleis* — **Palis** (Haute-Garonne, Nièvre), **le Palis** (Maine-et-Loire, Vaucluse).

2290. **Palisse** (Corrèze, Dordogne, Gard), **la Palisse** (Allier, Ardèche), **les Palisses** (Allier, Vienne), supposent une forme féminine palitia.

2291. **La Palissade** (Nièvre) est évidemment d'origine plus récente.

2292. Le mot *plessis*, apparenté au participe passé du verbe latin plectere « entrelacer »[1] désignait un parc fermé de haies ;

1. Le rapport de *plessis* avec le latin plectere n'est pas sûr, car la forme primitive est *plaissetz*, qui repose nécessairement sur un type étymologique plaxaticium (cf. le provençal *plaissaditz*, « haie », et les noms de hameaux *Plaissadis* et *la Plaissade*, dans la Dordogne, de *plaxata. (Note de M. Antoine Thomas).

il a de bonne heure disparu de la langue usuelle, ce qui permet de tenir pour antérieure au XIVe siècle la création des localités — plusieurs ont pris rang de paroisse dès le moyen-âge — dont le nom reproduit ce mot. Soit dit en passant, ces localités ne doivent pas leur origine, comme on l'a cru, à des maisons de plaisance, de « plaisir ».

Le nom de lieu **Plessis** ou **le Plessis** se rencontre à un très grand nombre d'exemplaires dans une zone qui, vers le nord, l'est et le sud, ne dépasse pas les départements de la Seine-Inférieure, de l'Oise, de Seine-et-Marne, de la Marne, de la Haute-Marne, de l'Aube, de l'Yonne, de la Nièvre, de Saône-et-Loire, de l'Allier, du Cher, de Loir-et-Cher, d'Indre-et-Loire, de la Vienne, de la Charente, de la Charente-Inférieure et de la Gironde ; en Bretagne ce nom s'écrit parfois **Plessix**.

2293. **Plessier** (Somme) et **le Plessier** (Aisne, Marne, Oise, Somme) sont des variantes de *Plessis* qui pourraient passer pour propres à la région picarde, s'il n'y avait dans la Nièvre un écart nommé **les Plessiers**.

2294. Les noms **le Plessiel** (Somme) et **le Plesseret** (Oise) n'autorisent pas à supposer qu'il y ait eu dans la langue courante des diminutifs de *plessis* : ils doivent s'entendre *Plessis* ou *Plessier — le Petit*. Il est probable que le Plesseret, écart de la commune de Fournival, s'appelait originellement *le Plessier*, et qu'on a voulu, en affublant son nom d'une terminaison diminutive, différencier cette localité du village voisin, et plus important, du *Plessier-sur-Saint-Just*.

2295. Quand le nom *Plessis* est précédé de l'article, celui-ci est presque toujours au singulier. Se trouve-t-on en présence de la forme plurielle, ce qui est peu fréquent, on peut se demander si elle est justifiée ; dans l'affirmative, il est possible que la localité représente la réunion de deux localités primitivement distinctes, comme sont encore **le Grand-Plessis** et **le Petit-Plessis** (Loiret, Sarthe, Vendée), **le Haut-Plessis** et **le Bas-Plessis** (Ille-et-Vilaine, Maine-et-Loire).

2296. Comme tous les noms de lieu tant soit peu répandus, *Plessis* est parfois suivi d'un déterminatif comparable à ceux qu'on a rencontrés précédemment. Les noms d'homme que présentent **le Plessis-Grimoult** (Calvados), **le Plessis-Hébert** (Eure), **le Plessis-Macé** (Maine-et-Loire), **le Plessis-feu-Aussoux** (Seine-

et Marne) ont été expliqués déjà (nos 1059, 1065, 1906 et 2231, 1055). — Plessis-Gâtebled (Aube) rappelle le nom d'une famille féodale de Champagne connue dès le XIIe siècle. — Le Plessis-Piquet[1] (Seine), jadis *le Plessis-Raoul*, est devenu au XVe siècle la propriété de Jean de la Haye, dit Picquet, trésorier général des finances du dauphin, fils de Charles VII, dont le nom se retrouve, légèrement altéré, dans celui du passage *Pecquay*, à Paris, non loin de l'église des Blancs-Manteaux. — Le Plessis-Pâté (Seine-et-Oise) appartenait à la famille Pasté, dont un des membres fut maréchal de France sous saint Louis. — Le déterminatif est, non plus un nom de personne, mais un nom de dignité dans le Plessis-l'Évêque (Seine-et-Marne) et le Plessis-Grammoire (Maine-et-Loire) : il s'agit de l'évêque de Meaux et de l'écolâtre — grammaticus — de l'église d'Angers. — Enfin *Plessis* peut être suivi d'un nom de lieu, nom primitif de l'endroit, comme dans le Plessis-Placy (Seine-et-Marne), ou nom d'une localité voisine, comme dans le Plessis-Barbuise (Aube).

2297. *Le Plessis* a pour synonyme féminin la Plesse (Calvados, Eure-et-Loir, Seine-et-Oise).

2298. Le bas-latin spaldus — d'où l'italien *spaldo* — désignait une muraille défensive : il est représenté par Épaux (Aisne, Oise), l'Épau (Loir-et-Cher, Sarthe), l'Épaux (Vendée), Lépaud (Creuse), les Épaux (Charente-Inférieure)[2].

2299. Lisse (Marne), et Lisses (Seine-et-Oise) sont peut-être à rapprocher du nom commun *lice*, au sens de « barrière ».

2300. Les Carneaux (Indre-et-Loire, Seine-et-Oise) tirent sans doute leur origine du mot *créneau*.

2301. Le mot *clos* étant toujours en usage, il se peut que la plupart des écarts appelés le Clos, les Clos, ne soient pas d'une origine très ancienne. Pourtant Clausum désigne, dans un texte de 1161, Clos-le-Roi (Marne).

1. Aujourd'hui Plessis-Robinson (décret du 12 novembre 1909).
2. L'Épeau-l'Abbaye (Nièvre), appelé Spallum dans un texte narratif du XIIIe siècle.

2302. L'idée de clôture était exprimée aussi, dans le latin classique, par le mot pluriel cancelli, « barreaux, treillis, grillage, balustrade », qu'il est permis de reconnaître dans **Chanceau** (Saône-et-Loire, Vendée), **Chanceaux** (Côte-d'Or, Indre-et-Loire, Haute-Loire). Le participe passé cancellatus et son féminin expliquent **Champcella** (Hautes-Alpes) — qu'il serait rationnel d'écrire *Chancellat* — **Chancelai** (Vienne), **Chancelay** (Côte-d'Or), **Chancelade** (Dordogne, Lozère, Puy-de-Dôme).

2303. Ancienne possession de l'abbaye de Saint-Benoît-sur-Loire, **Sacierges**-*Saint-Martin* (Indre) est mentionné en trois endroits des *Miracula sancti Benedicti*. L'un de ces passages est ainsi conçu : Caput cervium dicitur praedium in finibus Biturigum situm, Lemovicinis contiguum, a quo vicina regio, corrupto vocabulo Capcergensis[1] vocitatur. Bien entendu, Caput cervium n'est là qu'une traduction, mais non pas une traduction imaginée de toutes pièces. On sait que le groupe latin *vi*, suivi d'une voyelle, passe très régulièrement au son de notre *j* (cf. ci-dessus, n°s 215, 221, 362, 363), et l'on s'ex-

1. Cela suppose une forme vulgaire *Chacerge*, bien peu différente de *Chesserges*, qui désigne, dans une charte de 1272, l'un des villages du canton actuel de Montfaucon (Meuse) ; par surcroît d'analogie avec Sacierges, le groupe *ch* a fait place à une s, et le nom s'écrit aujourd'hui, bizarrement, *Septsarges*. Longnon jugeait sans doute ces constatations suffisamment décisives, car il attribuait à *Septsarges* la même étymologie qu'à *Sacierges* et à *Sassierges*.

On peut, nous semble-t-il, objecter à cette opinion une considération d'ordre général et un faisceau d'hypothèses.

Septsarges est fort éloigné de Sacierges-Saint-Martin et de Sassierges-Saint-Germain, tandis qu'entre ces deux points la distance à vol d'oiseau n'est que d'une cinquantaine de kilomètres. Le fait vaut qu'on en tienne compte. Il n'apparaît pas, en effet, que l'expression capsus cervius ait été de celles qui s'imposent si bien, qu'on les voit sans étonnement éclore, spontanément et simultanément, un peu partout. Insolite dans sa forme, elle peut avoir eu quelque vogue, mais une vogue toute locale.

Nous pensons qu'une corrélation existe entre le nom de Septsarges et celui de Cierges, autre commune du même canton.

Il se trouve parfois que deux cours d'eau voisins — nous les qualifierions volontiers de « symétriques » — portent ou ont porté le même nom (cf. *Bulletin mensuel de la Soc. d'archéol. lorraine*, 1912, p. 82-83). N'en aurait-il pas été jadis ainsi de l'Andon, qui coule à Cierges, et du « ruisseau de Septsarges » ? *Cierges* rappellerait le nom commun à ces deux cours d'eau,

paque en conséquence que cervium, adjectif forgé sur le nom du cerf, ait donné *-cierge*. Or l'auteur des *Miracula sancti Benedicti*, à qui les notions de phonétique étaient, et pour cause, complètement étrangères, ne peut avoir été guidé que par une tradition. Mais à la différence de ce qu'on est en droit d'admettre pour cervium, cette tradition s'était altérée en ce qui concerne caput : on ne conçoit pas, en effet, comment l'expression caput cervium pouvait devenir nom de lieu. Vraisemblablement, caput a été substitué à capsus, mot par lequel Velleius Paterculus désignait une cage pour bêtes sauvages. Le nom primitif de Saciergés-Saint-Martin, et sans doute aussi de Sassierges-*Saint-Germain* (Indre), serait donc Capsus cervius, pris dans le sens de « parc aux cerfs » ; il répondrait, comme les vocables étudiés dans ces dernières pages, à l'idée de clôture.

qui prennent naissance l'un et l'autre au pied de la montagne de Montfaucon ; et Sepsarges s'élevant tout près de la source du ruisseau qui l'arrose, la vieille forme *Chessergues* représenterait ce même nom, précédé du mot *chef*, « source ». *Septsarges* serait donc, dans notre pensée, un nom de lieu de même formation que *Chef-Boutonne* et *Cheudrot* (cf. ci-dessus, n° 707).

Nous croyons intéressant d'observer que dans le département de l'Aisne, dont la toponomastique n'est pas sans analogie avec celle de la Meuse, deux villages du canton de Fère-en-Tardenois, un autre *Cierges* — en 1154 Cirgis — et *Sergy* — en 1156 Cergeolum — sont arrosés par deux cours d'eau (symétriques), affluents de l'Ourcq.

LXXII

RÉGIME DES BIENS FONCIERS

2304. Au moyen-âge on appelait « alleu » — alodis, alodium, alodum, alodus — le bien patrimonial, héréditaire, opposé au bien qui résultait de la concession d'un seigneur, c'est-à-dire au « fief ». Il convient de rapporter au même primitif que le nom commun *alleu* les noms de lieu **Aleu** (Sarthe), **Alos** (Ariège, Basses-Pyrénées, Tarn), **Allos** (Basses-Alpes). — *Aleu* (Ariège) a sans doute une origine différente : car il appartient à une région où l'on vient de noter la forme *Alos*, comparable au catalan *alóu*.

2305. Le mot *alleu*, appartenant à la langue courante, se rencontre souvent, dans la toponomastique, précédé de l'article, avec lequel, d'ailleurs, il fait corps : **Laleu** (Allier, Charente-Inférieure, Corrèze, Ille-et-Vilaine, Loir-et-Cher, Loiret, Manche, Orne, Seine-et-Oise, Somme, Vendée, Vienne), **Lalleu** (Ille-et-Vilaine), **Laleuf** (Allier, Indre, Indre-et-Loire, Loire-Inférieure, Vienne) — présentant un *f* parasite, comme **Lalœuf** (Cher, Loire-Inférieure, Meurthe-et-Moselle) — **Lalheue** (Saône-et-Loire), **La Lieue** (Marne), ce dernier nom traduit au XII[e] siècle par Alodium, Allodium dans les chartes de l'abbaye de Montiers en Argonne ; — et, dans la France méridionale, **Lalo** (Aveyron, Cantal, Corrèze, Drôme), **Lalot** (Dordogne), **Lalue** (Dordogne).

2306. Le pluriel du même mot est représenté par **les Alos** (Tarn), **les Alleuds** (Maine-et-Loire, Seine-Inférieure, Deux-Sèvres, Vienne), **les Alleufs** (Deux-Sèvres), **les Alleux** (Ardennes, Charente, Côtes-du-Nord, Ille-et-Vilaine, Orne, Yonne)[1], **les Allues** (Savoie), **les Allois** (Aisne, Haute-Vienne), **les Alloix** (Aisne, Dordogne), **les Alluets-le-Roi** (Seine-et-Oise) et dans le surnom de *la Bazouge*-des-Alleux (Mayenne) et de *Saint-Ouen*-des-Alleux (Ille-et-Vilaine).

2307. Le mot *fief* — fevum, feudum, feodum — qui désignait

1. **Zaleux** (Somme) ; cf. ci-dessus, n° **1408**.

bien concédé à charge d'hommage, a aussi ses représentants dans la toponomastique : le Fied (Jura), Fief (Deux-Sèvres), le Fief (Charente-Inférieure, Cher, Loire-Inférieure, Vendée) ; — Fief-Brillant (Loire-Inférieure), Fief-Clairet (Vienne), le Fief-Corbin (Loir-et-Cher), Fief-d'Ambreuil (Deux-Sèvres), Fief-d'Argent (Deux-Sèvres), le Fief-de-Ré (Charente-Inférieure), Fief-Jarry (Mayenne), le Fief-l'Abbé (Indre-et-Loire), le Fief-Maton (Charente-Inférieure), le Fief-Pinaud (Charente-Inférieure), le Fief Sorin (Vendée), pour ne citer que quelques exemples.

2308. *Le Fief-Sauvin* (Maine-et-Loire) se réclame d'une origine différente : les formes anciennes de ce nom de lieu, Failium en 1120, *Fail Sauvain* en 1326 prouvent que le premier terme n'a pu être assimilé au mot *fief* que par une fausse interprétation : *fail* était peut-être un nom commun apparenté au nom latin du hêtre, fagus, et analogue au mot *fayel* (cf. n° 646).

2309. L'équivalent méridional de *fief* est représenté par le Fieu (Aveyron, Gironde), Fieux (Dordogne, Gers, Lot-et-Garonne), les Fieux (Aveyron, Dordogne).

2310. Feodum Marconis est devenu Fimarcon, nom d'un petit pays qui s'étendait aux confins des diocèses de Lectoure, de Condom et d'Auch. La commune de Lagarde (Gers), qui en faisait partie, a été appelée *la Garde*-Fimarcon (cf. ci-dessus, n° 2269), et non *Fimarçon*, comme l'indiquait par erreur le *Dictionnaire des postes*.

2311. Le substantif fiscus, qui désignait primitivement un panier de jonc ou d'osier, le panier dans lequel on mettait la récolte, une corbeille destinée à recevoir de l'argent, s'entendit au figuré du trésor du prince, de la cassette ; à l'époque mérovingienne il devient synonyme de « domaine », domaine non seulement de l'État, mais parfois aussi d'une église ; au moyen-âge il s'appliquera à l'ensemble des revenus du pouvoir central.

2312. Le Foix, faubourg de Blois, répond au latin fiscus, et *Nogent*-le-Phaye (Eure-et-Loir) est dénommé, dans un pouillé du XIIIe siècle, Nogentum Fisci. C'est à fiscus également qu'il convient de rattacher le Fesc et le Fesq (Gard, Hérault), Feix (Corrèze)[1]. — Fécamp (Seine-Inférieure), qu'on a latinisé Fiscannus

1. Il convient d'ajouter à cette énumération *Saint-Gély*-du-Fesc (Hérault), Feix (Puy-de-Dôme, Haute-Vienne), le Feix (Creuse), *Saint-Par-*

et **Fescamps** (Somme) répondent à un primitif Fisci Campu.

2313. Le village de **Lafauche** (Haute-Marne) est appelé dans un texte du XIIe siècle Fisca, ce qui suppose l'emploi, parallèle à celui du masculin fiscus, d'une forme féminine. Il n'est pas interdit d'admettre que celle-ci, moyennant la substitution d'un mot du vocabulaire courant à une expression dont on avait perdu de vue le sens, soit devenue **la Flèche** (Sarthe), qu'on s'est d'ailleurs gardé de traduire par Sagitta[1].

2314. Sur fiscus a été formé l'adjectif fiscalis. — Pratum fiscale est devenu **Pré-Fichaud**, près de Bourges ; et le nom de *Notre-Dame*-**du-Fourchaud**[2], l'une des églises paroissiales de cette ville, se latinisait Beata Maria de Fiscali. C'est fiscalis encore qu'il faut probablement reconnaître dans le surnom de *Martigné*-**Ferchaud** (Ille-et-Vilaine), sans s'arrêter à la fantaisie de clerc Martiniacum ferri calidi, qu'on rencontre en 1516.

2315. Fiscalis avait pour synonyme dominicus, « domanial, seigneurial ». **Demange**-*aux-Eaux* (Meuse) représente peut-être — on ne possède, concernant cette localité, aucun texte antérieur au XIVe siècle — le féminin dominica, qualifiant quelque substantif sous-entendu.

2316. Cortis dominica explique **Courdemanche** (Eure, Orne, Sarthe), **Courdemange** (Creuse), **Courdemanges** (Marne), **Courtemanche** (Somme)[3].

2317. Dans une charte de 1285 Pratum dominicum désigne **Prudemanche** (Eure-et-Loir).

doux-de-**Feix** (Dordogne), et les diminutifs **Fesquet** (Hérault), **le Fesquet** (Gard). C'est à tort qu'une des prévôtés dépendant de l'abbaye de Saint-Martial de Limoges, prepositura de *Fese*, a été identifiée par Duplès-Agier (*Chronique de Saint-Martial de Limoges*). — M. Ch. de Lasteyrie (*L'abbaye de Saint-Martial de Limoges*, p. 371) l'a suivi sans défiance — avec *Feyt* (Corrèze), autrement dit *Feix-Fayte*, qui est désigné en 1300 par les mots de Faheto, supposant un primitif Fagetum (cf. ci-dessus, n° 621).

1. A moins d'avoir l'intention bien arrêtée de faire un jeu de mots, comme dans cette épigramme contre les Jésuites, qui dirigeaient le collège de la Flèche et, à Dôle, celui de l'Arc :

> Arcum Dola dedit Patribus, dedit alma Sagittam
> Patria : quis funem, quam meruere, dabit ?

2. Fiscalis ou fiscale a été de même pris substantivement pour former les noms **Féchal**-*Bas* et **Féchal**-*Haut* (Puy-de-Dôme).

3. **Courdimanche** (Seine-et-Oise) : il existe deux communes de ce nom.

2318. Vallis dominica est le thème étymologique de **Vaudemange** (Marne).

2319. **Villedemanche** (Puy-de-Dôme) et **Villedemange** (Marne), répondent à Villa dominica ; la disposition inverse des mêmes éléments a produit **Dimancheville** (Eure-et-Loir, Loiret), dont la variante **Demangevelle** (Haute-Saône), a été précédemment signalée (n° **951**).

LXXIII

HIÉRARCHIE CIVILE

Bon nombre de noms de lieu rappellent, par l'un de leurs éléments constitutifs, les divers titres des dignités féodales.

2320. La première partie du nom de Kaysersberg (Haut-Rhin) rappelle la fondation de cette petite ville par l'empereur (*Kaiser*) Frédéric II.

2321. C'est vraisemblablement aux temps mérovingiens qu'on peut faire remonter, en raison de leur structure, les noms qui procèdent de l'une des combinaisons villa regis et regis villa, désignant d'anciennes portions du domaine royal : Villeroy (Meuse, Nord, Seine-et-Marne, Seine-et-Oise, Somme, Yonne), Réville (Eure, Loiret, Manche, Meuse).

2322. Bien plus nombreuses sont les localités, ayant fait partie du domaine royal, dont le nom fait allusion à cette circonstance au moyen du surnom *-le-Roi*, qui ne date, cela va sans dire, que des derniers temps du moyen-âge : *Bourg*-le-Roi (Sarthe), *Montigny*-le-Roi (Haute-Marne, Seine-et-Oise, Yonne), *Nogent*-le-Roi (Eure-et-Loir, Haute-Marne, etc.).

2323. Assez fréquemment ce surnom avait pour objet de distinguer les localités intéressées de localités homonymes, situées dans le voisinage, mais étrangères au domaine royal, telles, par exemple, que *Charmontois-l'Abbé* (Marne), ancienne propriété de l'abbaye de Beaulieu en Argonne, tandis qu'une autre partie du même finage, aujourd'hui représentée par la commune de *Charmontois*-le-Roi, appartenait aux comtes de Champagne. *Malay-le-Petit* et *Malay-le-Grand* (Yonne) ont été appelés respectivement *Malay*-le-Roi — Maleium Regis en 1189 — et *Malay-le-Vicomte* — Malaium Vicecomitis en 1187 — ce dernier village ayant appartenu au vicomte de Sens. La petite ville de *Villeneuve-sur-Yonne* (Yonne) portait avant la Révolution le nom de *Villeneuve*-le-Roi, par opposition à *Villeneuve-l'Archevêque* (Yonne), ancienne possession des archevêques de Sens.

2324. Le surnom *-le-Roi* évoque-t-il nécessairement le souvenir du roi de France? On ne saurait l'affirmer sans réserves. Coiffy-le-Haut (Haute-Marne) doit son origine à un château fort construit au XIIIe siècle, et qui fut appelé alors Regalis mons, en l'honneur de son fondateur Thibaut le Chansonnier, comte de Champagne et roi de Navarre; il est possible que, pour un motif analogue, *Charmontois*-le-Roi et, parmi les localités qui s'appellent *Montigny*-le-Roi et *Nogent*-le-Roi, celles qui faisaient partie du comté de Champagne, aient été ainsi dénommées dès avant la réunion de ce comté à la couronne, alors qu'il appartenait aux rois de Navarre.

2325. On observera que le surnom de *la Neuville*-Roi (Oise) ne comporte pas d'article [1].

2326. Le substantif *roi* est remplacé par l'adjectif qui en dérive dans les noms *Chapelle*-Royale (Eure-et-Loir) et *Châtenoy*-le-Royal (Saône-et-Loire). De même les noms de *Donzy*-le-Royal et *Saint-Gengoux*-le-Royal ont été portés par deux localités du comté de Mâcon, qui fut acheté par saint Louis en 1239; celles-ci sont appelées, depuis une époque récente, *Donzy-le-National* [2] et *Saint-Gengoux-le-National* [3] (Saône-et-Loire).

2327. L'adjectif *royal* n'a été ainsi employé, à titre de surnom, comme le substantif *roi*, qu'à partir des derniers temps du moyen âge. Mais auparavant son équivalent latin regalis avait contribué à former des noms de lieu : Campus regalis : **Campréal** (Dordogne). — Regalis campus : **Realcamp** (Seine-Inférieure).

R. locus : **Royallieu** (Oise).

Mons r. : **Montréal** (Ain, Ardèche, Aude, Dordogne, Drome, Gers, Loiret, Lot-et-Garonne, Seine-Inférieure, Haute-Vienne, Yonne), **Montrejeau** (Haute-Garonne), *Labastide*-**Monréjeau** (Basses-Pyrénées). — R. mons : **Réjaumont** (Gers, Hautes-Pyrénées), **Réalmont** (Tarn), **Réaumont** (Isère), **Royaumont** (Seine-et-Oise).

R. murus : **Réaumur** (Vendée).

Podium regale : **Puyréaux** (Charente).

1. De même Neuvy-le-Roi (Indre-et-Loire) a été appelé parfois *Neuvy-Roi*, et c'est cette dernière forme que préfère Carré de Busserolle (*Dictionnaire... d'Indre-et-Loire*, IV, 399).

2. Décret du 28 mars 1890.

3. Décret du 17 avril 1882.

Pons r. : **Pont-Royal** (Côte-d'Or, Isère) ; le **Pont-Royal** (Bouches-du-Rhône, Savoie).

Vallis r. : **Vauréal** (Marne, Seine-et-Oise).

Via regalis, expression fréquemment appliquée aux routes au cours du moyen-âge, est évidemment le nom originel de *la Voi* **aux Riots**, voie romaine passant sur le territoire de Roncenay, près de Troyes.

Villa r. : **Villeréal** (Lot-et-Garonne) ; on ne peut que sous réserves attribuer pareille origine à *Villereau* (Eure-et-Loir, Loiret, Nord), qui peut être tout aussi bien un diminutif de *villers* ou de *villiers* (voir ci-dessus, n° 955). — R. villa : **Réalville** (Tarn-et-Garonne), **Réauville** (Drôme).

2328. L'abbaye de Royaumont fut fondée en 1228, et son nom ne remonte qu'à cette date, l'endroit s'étant appelé auparavant *Cuimont*. Mais parmi les autres noms qui viennent d'être cités, plusieurs ont sans doute pris naissance en des temps plus anciens. Celui de Réaumur, par exemple, connu dès avant la fin du XIII[e] siècle, époque du retour à la couronne de la région à laquelle il appartient, est certainement antérieur à la formation du duché de Guyenne. **Montréal** (Yonne), qui a fait partie du duché de Bourgogne, ne peut avoir reçu son nom qu'avant 1033, c'est-à-dire avant la concession de ce duché par le roi Henri I[er] à son frère Robert [1]. L'origine de **Réauville** (Drôme), de **Réaumont** (Isère), de **Montréal** (Ain) et de **Montréal** (Ardèche), situés au delà des limites du royaume de France, remonte au moins à l'existence du royaume d'Arles, qui prit fin en 1032 ; celle de **Réalcamp** est certainement antérieure à 911, date de l'établissement définitif des Normands en Neustrie ; et plus lointaine encore est celle de **Montréal** (Aude), jadis situé dans le marquisat de Gothie, où l'action royale cessa de se faire sentir dès le XI[e] siècle.

2329. En dépit des apparences, on se gardera de reconnaître l'adjectif regalis dans *Royaucourt* (Aisne) et *Royaumeix* (Meurthe-et-Moselle). La première de ces localités est appelée Ruilcurtis en 1139 et *Rioucourt* en 1227, ce qui suppose un primitif Rieulfi cortis ; quant à Royaumeix, il répond vraisem-

1. Et même avant 1025, pareille concession ayant alors été faite à Henri par son père le roi Robert.

bablement à Rodaldi ou Rodoldi mansus, témoin la forme *Rouaumez*, qu'on observe en 1290.

2330. Le surnom *-la-Reine* se rencontre parfois. *Bourg*-la-Reine (Seine) et *Pont*-la-Reine, aujourd'hui *le Bourget* (Seine), ont été probablement compris dans le douaire de la reine Alix de Maurienne, mère de Louis le Jeune. *Chalou*-la-Reine, aujourd'hui *Chalou-Moulineux* (Seine-et-Oise), rappelle le souvenir de la mère de Philippe-Auguste, Ale (Adela) de Champagne. *Forêt*-la-Reine (Seine-et-Marne) doit son surnom à l'une des princesses qui tinrent en douaire la châtellenie de Montereau, comme Jeanne de Bourgogne, femme du roi Philippe de Valois. *Vaux*-la-Reine (Seine-et-Marne), jadis *Vaux-la-Fontaine*, appartint à Jeanne de Toulouse, femme d'Alfonse de Poitiers ; l'appellation actuelle apparaît dès 1374, et peut-être faut-il l'attribuer à Jeanne de Bourbon, femme de Charles V.

2331. Il serait téméraire de s'autoriser de ce surnom, adopté dans les derniers siècles du moyen-âge, pour expliquer par le mot regina la formation, à une époque plus ancienne, des noms *Reignerille* (Manche), *Rennerille* (Ardennes, Calvados, Loire, Haute-Garonne, Loiret, Manche, Marne), *Rainneville* (Somme), *Renneval* (Aisne). On sait d'ailleurs positivement que le village de *Renneville*, au canton de Fleury-sur-Andelle, est constamment appelé *Erneville* dans les anciens actes en langue vulgaire ; la forme qui a prévalu est l'effet d'une métathèse.

2332. C'est uniquement sous la forme de surnoms que le titre de *duc* a laissé des traces dans la toponomastique. Antérieurement au XIVe siècle ce titre était peu répandu en France, où il n'y eut d'autres duchés féodaux que la Normandie, la Bretagne, la Bourgogne, la Guyenne et la Gascogne. C'est à l'un de ces duchés, celui de Bourgogne, qu'appartenaient *Aignay*-le-Duc, *Arnay*-le-Duc, *Lucenay*-le-Duc, *Saulx*-le-Duc et *Villiers*-le-Duc (Côte-d'Or [1]).

2333. Le plus ancien exemple du surnom dont il s'agit doit

1. L'auteur du *Dictionnaire topographique* de ce département, M. Roserot, n'a constaté l'usage du surnom dont il s'agit qu'à partir de 1242 pour Villiers, de 1461 pour Saulx, de 1374 pour Lucenay, de 1375 pour Aignay, et de 1376 par Arnay.

être cherché hors des limites féodales du royaume. Le comté de Bar ne devint duché qu'en 1354,[1] et pourtant son chef-lieu, la ville de *Bar*-le-Duc (Meuse), est ainsi nommée dans des textes antérieurs de près d'un siècle et demi à cette date. Le surnom de *Duc* évoque ici le souvenir, soit de Frédéric Ier, duc de Haute-Lorraine, qui fonda le château de Bar en 964, soit de l'un de ses deux successeurs, Thierry et Frédéric II ; ce dernier mourut en 1033, et postérieurement à cette date le Barrois eut ses souverains propres, qu'on voit parfois intitulés — la chose paraît bizarre à première vue — « *comtes* de Bar-le-*Duc* »[2].

2334. *Champ*-le-Duc (Vosges) doit également aux ducs de Lorraine son surnom : de leur domaine la seigneurie du lieu passa en 1248 aux religieuses de Remiremont, moyennant une donation consentie par le duc Mathieu II en réparation des dommages qu'il avait causés à l'abbaye.

2335. L'attribution, sous Louis XIV, du nom de *Gesvres* au duché-pairie de Tresmes, ayant fait du chef-lieu de ce duché l'homonyme d'une autre paroisse du diocèse de Meaux, dont la seigneurie appartenait au chapitre cathédral, il convenait que ces deux localités fussent différenciées. La seconde fut appelée *Gesvres-le-Chapitre*, et la première — aujourd'hui simple écart partagé entre les terroirs communaux de Crouy-sur-Ourcq et de May-en-Multien (Seine-et-Marne) — *Gesvres*-le-Duc[3].

1. Cf. L. Germain, *Mélanges historiques sur la Lorraine* (Nancy, 1889, in-8°), p. 1-7.

2. Filiam meam nobili viro Henrico, comiti Barri ducis, dedi in uxorem, dit Robert, comte de Dreux et de Braine, dans une charte de 1218 (*Mém. de la Société des lettres, sciences et arts de Bar-le-Duc*, XLIII, 684).

3. Qu'il nous soit permis d'ajouter à ce qui vient de lire quelques précisions. Le comté de Tresmes fut constitué par lettres données à Paris, au mois de janvier 1608, en faveur de Louis Potier, baron de Gesvres (Arch. nat., X1a 8646, fol. 131 v°-134), et érigé en duché-pairie par lettres données à Paris, en novembre 1648 (le P. Anselme, *Hist. généal.*, IV, 758-764). Léon Potier, marquis de Gesvres, obtint par lettres de juillet 1670, datées de Saint-Germain-en-Laye, que ce duché prît le nom de Gesvres (Arch. nat., X1a 8668, fol. 177 v°-178 v°). — La baronnie de Gesvres (Mayenne) avait été érigée en marquisat, en faveur de Louis Potier, déjà nommé, par lettres données à Paris en janvier 1626 (Arch. nat., X1a 8650, fol. 366 v°-372). — La paroisse de Gesvres-le-Duc fut réunie à la municipalité de Crouy par arrêté du directoire de Seine-et-Marne en date du 2 novembre 1790 (G. Darney, *Crouy-sur-Ourcq et Gesvres-le-Duc*, Paris, 1908, in-8°, p. 228).

2336. Aux XIe et XIIe siècles les comtes de Vienne et de Grenoble portaient le surnom héréditaire de Dauphin, qui devint ensuite un titre de dignité. Si les noms de certaines localités jadis comprises dans les limites du Dauphiné rappellent le souvenir de ce titre [1], il ne faut, vraisemblablement, voir autre chose qu'un nom propre de personne dans le second terme du thème étymologique de *Montdauphin* (Seine-et-Marne), qui doit, conséquemment, s'interpréter « mont *de* Dauphin », et non pas « mont *du* dauphin ».

2337. Le mot comes a contribué à former des noms de lieu ; comme il y avait des « comtes » à l'époque franque, on peut rapporter à la première partie du moyen-âge l'origine de **Conteville** (Calvados, Eure, Oise, Pas-de-Calais, Seine-Inférieure, Somme). L'existence du Conteville du Calvados est constatée dès 1040. Ces noms répondent au thème étymologique comitis villa ; la disposition inverse est représentée par **Villecomte** (Cher, Côte-d'Or, Loiret).

2338. L'adjectif comitalis explique sans nul doute **Picomtal** (Hautes-Alpes) — traduit en 1277 par Podium comitale — **Pracomtal** (Drôme), en 1290 Pratum comitale — ainsi que **Villecomtal** (Aveyron, Gers), et, sous la forme plurielle, *Cassagnes*-**Comtaux** et *Salles* **Comtaux**, aujourd'hui *Salles-la Source* (Aveyron). Mais il faut se garder de le reconnaître dans *Contalmaison* (Somme), altération de *Gontard-Maison*, dont le premier terme représente un nom d'homme d'origine franque latinisé en Gunthardus — et, semble-t-il, dans *le Val-Contal* (Seine-et-Oise), qu'un pouillé du XIVe siècle désigne par les mots de Valle Gondal.

2339. **Moncontour** (Côtes-du-Nord, Indre-et-Loire, Vienne) paraît résulter de la combinaison de mons avec un autre adjectif formé sur comes : on fonde cette hypothèse [2] sur ce que l'*Histoire des comtes d'Anjou* de Foulques le Réchin désigne Moncontour de Poitou par l'expression Mons consularis, et que dans cette région, au moyen-âge, on traduisait le mot *comte*, par le

1. Cf. **Casteldelfino** (Italie, province de Coni).
2. A laquelle il faut objecter que *contour* n'est pas un adjectif, mais un substantif.

latin consul. Moncontour serait ainsi le synonyme de *Picomté*.

2340. De même que *roi* et *duc*, le mot *comte* a été employé comme surnom d'un certain nombre de localités: *Avesnes*-le-Comte (Pas-de-Calais), ancienne seigneurie tenue des comtes d'Artois par les comtes de Ponthieu; *Bourg*-le-Comte (Saône-et-Loire), *Fontenay*-le-Comte (Vendée), *Nouvion*-le-Comte (Aisne), *Vic*-le-Comte (Puy-de-Dôme), etc. — *Wé le Conte*, Vadum comitis est devenu Voillecomte (cf. ci-dessus, n° 733). — *Brie*-Comte-*Robert* (Seine-et-Marne) présente, à la suite du mot *comte*, le nom porté par trois comtes de Dreux qui successivement possédèrent cette localité aux XIIe et XIIIe siècles.

2341. L'adjectif *comtal*, mentionné précédemment, sert, depuis les derniers temps du moyen-âge, à surnommer *Albaret*-le-Comtal (Gers) et *Villeneuve*-la-Comptal (Aude).

2342. Quelques localités ont pour surnom le féminin de *comte* : *la Croix*-Comtesse (Charente-Inférieure), *Mesnil*-la-Comtesse (Aube), *Villeneuve*-la-Comtesse (Charente-Inférieure).

2343. Enfin le substantif désignant le fief ayant pour titulaire un comte se rencontre dans *Magnicourt-en*-Comté (Pas-de-Calais), jadis compris dans le comté de Saint-Pol; dans l'appellation *Franche*-Comté, appliquée au comté de Bourgogne; dans le nom du Comtat-*Venaissin*, comitatus Vindascinus, dont le centre primitif était Venasque (cf. ci-dessus n° 15).

2344. Le titre de *vicomte* — vicecomes, lieutenant du comte — sert ou a servi à surnommer un certain nombre de localités: *Beaumont*-le-Vicomte, aujourd'hui *Beaumont-sur-Sarthe* (Sarthe), *la Chaize*-le-Vicomte (Vendée), *la Châtre*-au-Vicomte, aujourd'hui *la Châtre-Langlin* (Indre), *les Essarts*-le-Vicomte (Marne), *Fontenay*-le-Vicomte (Seine-et-Oise), *Fresnay*-le-Vicomte, aujourd'hui *Fresnay-sur-Sarthe* (Sarthe), *Malay*-le-Vicomte (Yonne), *Meigne*-le-Vicomte (Maine-et-Loire), *le Monteil*-au-Vicomte (Creuse), *Pommerit*-le-Vicomte (Côtes-du-Nord), *Saint-Sauveur*-le-Vicomte (Manche), *le Tremblay*-le-Vicomte (Eure-et-Loir), *Vaux*-le-Vicomte, aujourd'hui *Vaux-Praslin* (Seine-et-Marne), *Villers*-Vicomte (Oise). On peut ajouter à ces noms celui de *la-Chapelle*-Vicomtesse (Loir-et-Cher), dont le dernier terme est, à vrai dire, pris adjectivement, au sens de « vicomtale ».

Beaumont et Fresnay-sur-Sarthe ont appartenu depuis le XIIe

siècle aux évêques du Mans : l'origine de leur ancien surnom remonte donc plus haut. Saint-Sauveur-le-Vicomte, au XIe siècle, appartenait à Néel, vicomte du Cotentin, contemporain de Guillaume le Conquérant. L'appellation Malay-le-Vicomte a été expliquée précédemment (n° 2323). Fontenay-le-Vicomte rappelle le souvenir des vicomtes de Corbeil. Le château de Vaux-Praslin a remplacé l'ancienne demeure seigneuriale des vicomtes de Melun. La Châtre-Langlin appartenait aux vicomtes de Brosse, le Monteil-au-Vicomte au vicomte d'Aubusson, La Chaize-le-Vicomte était le chef-lieu d'une des châtellenies des puissants vicomtes de Thouars.

2345. Au XIIe siècle, dans la France septentrionale, castellanus désignait le lieutenant héréditaire d'un haut seigneur dans une ville forte de son fief. Ce titre paraît dans le surnom de *Camblain*-Châtelain (Pas-de-Calais), et de *Lignières*-Châtelain (Somme). La première de ces localités était, au XIIIe siècle, entre les mains du châtelain de Lens, vassal du comte de Flandre : dans l'espèce « châtelain » est l'équivalent de « vicomte ».

2346. Le titre de vicedominus, « lieutenant du seigneur » qu'on voit dès 851 en usage dans le pays de Narbonne, fut de bonne heure réservé aux avoués chargés des intérêts temporels des églises et des monastères. Au milieu de l'époque féodale le *vidame* est le seigneur laïque représentant l'évêque dans son temporel ; et ce titre ne se rencontre que dans la France septentrionale. Douze prélats avaient des vidames héréditaires : c'étaient les archevêques de Reims, de Rouen, de Sens, les évêques d'Amiens, de Beauvais, de Cambrai, de Châlons, de Chartres, de Laon, du Mans, de Meaux et de Senlis. Le seigneur de Picquigny, vidame d'Amiens et le seigneur de Gerberoy, vidame de Beauvais, étaient dits abusivement « viddame de Picquigny » et « vidame de Gerberoy ; le souvenir du premier subsiste dans le surnom de *Molliens*-Vidame (Somme). Le vidame de Chartres possédait dans la ville épiscopale *le Moulin*-au-Vidame, et, dans le diocèse, *la Ferté*-Vidame et *Meslay*-le-Vidame (Eure-et-Loir). Vieils-Maisons (Aisne), était, au XVIe siècle, la propriété du vidame de Chalons ; on le voit appelé, encore en 1748, *Vieux-Maisons-le-Vidame*.

2347. L'usage du titre de vidame était d'autant plus restreint, que le défenseur laïque du temporel d'une église ou d'un monastère était dit *avoué*, advocatus. Les communes actuelles de *Richebourg*-l'Avoué et de *Richebourg-Saint-Vaast* (Pas-de-Calais) se partagent l'ancienne paroisse de Richebourg ; cet état de choses a pour origine l'inféodation partielle, en 1136, de la seigneurie du lieu par l'abbé de Saint-Waast d'Arras à son avoué le seigneur de Béthune, intitulé « avoué de Bethune ».

2348. Dans la langue du moyen-âge *baron* désignait un seigneur, quelle que fût son importance, et *baronnie* une seigneurie. Ainsi étaient qualifiées, dès la seconde moitié du XIIIe siècle, les seigneuries de Montauban et de Mévouillon, que les dauphins du Viennois réunirent à leurs états en 1332 ; elles constituaient alors un baillage dit des Baronnies, dont le souvenir a été renouvelé de nos jours dans le surnom de deux communes de l'arrondissement de Nyons (Drome) : *Buis* les Baronnies et *Mirabel* aux Baronnies.

2349. Le mot *seigneur* était le cas régime procédant de l'accusatif latin seniorem, le nominatif senior ayant donné le mot *sire*, primitivement cas sujet.

Ce dernier mot se trouve intercalé — comme on a vu (nº 2340) *comte* dans *Brie-Comte-Robert* — dans le nom de *la Neuville*-Sire-*Bernard* (Somme), qu'on rencontre en 1567 sous la forme un peu plus allongée *la Neuville messire Bernard*. On possède de Neuville-Vitasse (Pas-de-Calais) des mentions telles que Nova villa domini Eustatii au XIIe siècle, *Neuville monseigneur Wistasse* en 1211, *Noefville messire Witasse* en 1515. La Neuville-Garnier (Oise) se disait jadis *la Neuville*-Messire-*Garnier* ; et au milieu du XIXe siècle le souvenir de cette appellation n'était pas complètement perdu, puisqu'on la trouve dans le *Dictionnaire des postes de l'Empire*.

2350. On sait que l'appellation *la Chapelle* est souvent accompagnée d'un déterminatif (cf. ci-dessus, nº 1419). Appliquée à une ancienne paroisse du diocèse de Sens aujourd'hui simple hameau de la commune de Champigny (Yonne), elle fut complétée par le nom d'un certain *Payen*, qu'il y aurait peut-être eu lieu de qualifier, lui aussi, *sire* ou *messire*. En réalité les deux mentions de

cette localité relevées par Quantin sont plus ou moins postérieurs à la mort du personnage, et cette circonstance est la seule qu'elles évoquent : Capella defuncti Pagani en 1275, *La Chapelle feu Paien* en 1407 ; à cet égard elles sont à rapprocher du nom *le Plessis-feu-Aussoux* (cf. ci-dessus, n° 1055), qui s'est conservé jusqu'à nos jours, si superflu qu'apparaisse, après sept siècles d'usage, l'adjectif « feu », qualifiant un contemporain de Philippe-Auguste.

2351. *Sire* et *messire* ont eu pour féminin *dame* et *madame*. *Le Mesnil-Amelot* (Seine-et-Marne), dont le nom actuel ne date que du XVIIIe siècle, s'appelait auparavant *le Mesnil-Madame-Rance*, en souvenir d'une personne — Rance, en latin Rancia — qui vivait à la fin du XIIe siècle.

2352. *Dame* vient, on le sait, de domina, dont le masculin dominus, a produit *dom* ou *dam*. On a vu (n°s 1524-1527) que ces mots dominus et domina, ou plutôt leurs formes réduites domnus et domna, étaient, aux époques mérovingienne et carolingienne, synonymes de sanctus et sancta ; mais qu'il faut se garder de les interpréter ainsi quand on les trouve dans la composition de noms de lieu dont la formation est postérieure à l'an mil ; que, par exemple *Damparis* (Jura) et *Dammartin* (Haute-Marne) doivent leur origine à des gens d'église nommés Paris et Remond (n° 1528). Les noms tels que *la Dame-Aliz* (Haute-Marne), *la Dame-Huguenote* (Haute-Marne), *Dame-Jeanne* (Côte-d'Or), désignent, dans la région bourguignonne, de simples fermes ou « granges » qui, sans doute, appartenaient primitivement à des monastères de femmes, et perpétuent le souvenir des abbesses ou prieures qui les ont fondées. Il est plus à propos de rappeler ici, comme étant d'une origine féodale avérée, *Magny*-Danigon (Haute-Saône) — mansionile domni Hugonis — *les Aix*-d'Angillon et *la Chapelle*-d'Angillon (Cher) — *dan Gillon* désignant Gilles de Sully — et d'ajouter à ces noms, déjà rencontrés (n°s 1025, 1529 et 2288) celui de *Corvol*-d'Embernard (Nièvre), traduit en 1331 par Corvolium dompni Bernardi, et qu'il serait correct d'écrire *Corvol dam Bernard*.

2353. Dans certaines régions de la France méridionale on employait comme terme de courtoisie le mot *en*, équivalent de

dam et de *dan*, usités, on vient de le voir, plus au nord, et de l'espagnol *don* : *en Raymond*, *en Roger*, etc.

Ce mot, dont l'étymologie n'a pas encore été découverte, paraît dans les noms de lieu *l'Isle*-en-*Dodon* (Haute-Garonne) et *Roche*-en-*Régnier* (Haute-Loire), où il précède des noms d'homme dont on a lu ailleurs (nos 1015, 1110 et 1111) l'explication. De même l'Isle-Jourdain (Gers) a été longtemps appelée *l'Isle-en-Jourdain*. C'est à tort que Benjamin Guérard croyait reconnaître dans ces noms la préposition *en*, à laquelle il attribuait le même rôle que, par exemple, dans *Fère-en-Tardenois* et *May-en-Multien*, et que l'ample énumération des *provinces et pays de la France* qu'il a donnée à l'*Annuaire historique pour l'année 1837, publié par la Société de l'Histoire de France*, comprend d'imaginaires « pays » appelés *Dodon*, *Jourdain* et *Régnier*. Il admettait aussi l'existence, entre Bar-le-Duc et Saint-Dizier, d'un « pays » dénommé *Rigaut*, en raison du nom de *Lisle-en-Rigault* (Meuse) ; cette localité devrait s'appeler *l'Isle-Rigault*, et l'on ne sait comment expliquer le terme *en*, intercalé depuis 1579, mais non d'une manière constante ; il va sans dire que l'hypothèse d'une influence méridionale, en cette région, ne saurait être envisagée.

Il paraît convenable de mentionner ici les surnoms, en petit nombre, qui rappellent certains titres de grands officiers de la couronne.

2354. La seigneurie de Serans (Oise) appartint à une branche de l'illustre maison de Senlis, dont plusieurs membres tinrent la charge de bouteiller — buticularius — de France, branche qui fut, pour ce motif, surnommée *Le Bouteiller* : ainsi s'explique l'appellation de *Serans*-le-Bouteiller qui désigna, jusqu'au XVIIIe siècle, la localité dont il s'agit.

2355. *Metz*-le-Maréchal (Loiret) doit son surnom à ce que quatre de ses anciens seigneurs — Aubry Clément vers 1190, Henri Clément vers 1210, Jean Clément en 1214, et Henri Clément vers 1262 — furent maréchaux de France.

Villy-le-Maréchal (Aube) eut pour seigneurs, pendant la première moitié du XIIIe siècle, trois maréchaux de Champagne, à commencer par le célèbre Geoffroy de Villehardouin.

Maisse (Seine-et-Oise) a été dit aussi, mais on ne sait pourquoi, *Maisse*-le-Maréchal.

LXXIV

HIÉRARCHIE ECCLÉSIASTIQUE

2356. Le Comtat-Venaissin fut possédé par le Saint-Siège depuis 1274 jusqu'à la Révolution : de là le surnom de *Châteauneuf*-du-Pape (Vaucluse).

2357. On a tenté d'expliquer le surnom de *Saint-Laurent*-du-Pape (Ardèche) par le fait que le pape Pascal II, revenant de Privas en 1107, s'arrêta en ce lieu ; il n'est pas admissible que cette circonstance éphémère ait laissé trace aussi durable. D'autre part on a prétendu qu'il y avait à Saint-Laurent-d'Antussac — ainsi disait-on à la fin du moyen-âge — deux moulins ayant pour clients respectifs, au temps des guerres de religion, les huguenots et les « papistes », et ces derniers, ayant eu le dessus, auraient imposé le surnom dont il s'agit : cette opinion n'est rapportée ici que pour mémoire.

2358. La baronnie de *Fresne*-l'Archevêque (Eure) avait pour titulaire l'archevêque de Rouen. — *Brienon*-l'Archevêque, aujourd'hui *Brienon-sur-Armançon*, et *Villeneuve*-l'Archevêque (Yonne) appartenaient aux archevêques de Sens. — *Neuville*-l'Archevêque aujourd'hui *Neuville-sur-Saône* (Rhône) était une seigneurie des archevêques de Lyon. A Oullins (Rhône) un de ces prélats, le cardinal de Tencin, fit construire en 1750 un château qu'on appelle encore l'Archevêché. — *Conflans*-l'Archevêque (Seine), faisait partie, sous l'ancien régime, du domaine de l'archevêque de Paris.

Le simple titre épiscopal a laissé dans la toponomastique française des traces bien plus nombreuses.

2359. Celle qui revêt la forme la plus moderne est le surnom *-l'Évêque*. *Bourg*-l'Évêque (Maine-et-Loire), fondé par Ulger, évêque d'Angers, sur une terre qu'avaient donnée à son église cathédrale les seigneurs de Bouillé, est appelé, dans le testament de ce prélat, daté de 1148, Vicus sancti Philippi, parce

que l'église du lieu avait été placée sous l'invocation des saints Jacques le Mineur et Philippe, honorés le 1er mai ; l'appellation actuelle date de 1222. — La paroisse actuelle de la Madeleine, à Paris, tire son origine de *la Ville*-l'Évêque, ancienne paroisse suburbaine dont une rue du huitième arrondissement a conservé le nom.

Voici, rangées sous l'indication des évêchés au temporel desquels elles ont appartenu, quelques-unes des localités surnommées de même :

Agde : *Nézignan*-l'Évêque (Hérault).

Autun : *Issy*-l'Évêque (Saône-et-Loire).

Auxerre : *Gy*-l'Évêque (Yonne).

Chartres : *Bailleau*-l'Évêque, *Berchères*-l'Évêque, aujourd'hui *Berchères-les-Pierres* [1], *Fresnay*-l'Évêque (Eure-et-Loir).

Évreux : *Illiers*-l'Évêque (Eure).

Langres : *Mussy*-l'Évêque, aujourd'hui *Mussy-sur-Seine* (Aube), *Neuilly*-l'Évêque (Haute-Marne).

Le Mans : *Parigné*-l'Évêque, *Savigné*-l'Évêque, *Yvré*-l'Évêque (Sarthe).

Meaux : *Germigny*-l'Évêque, *le Plessis*-l'Évêque (Seine-et-Marne).

Périgueux : *Château*-l'Évêque (Dordogne).

Rodez : *la Bastide*-l'Évêque (Aveyron).

Thérouanne : *Aix*-l'Évêque, aujourd'hui *Aix-en-Ergny* (Pas-de-Calais) [2].

2360. A ce surnom *-l'Évêque* il est peut-être permis d'attribuer, en certains cas, une origine beaucoup plus ancienne que sa forme ne donne lieu de le supposer : en ce qui concerne *Pont*-l'Évêque (Isère) et *le Bois*-l'Évêque (Seine-Inférieure), n'est-il pas un souvenir des temps éloignés où les titulaires des sièges métropolitains — dans l'espèce ceux de Vienne et de Rouen — n'étaient pas encore intitulés « archevêques » ?

2361. Point n'est besoin de démontrer l'ancienneté des noms

1. Cette appellation, adoptée à l'époque révolutionnaire et rétablie par décret du 27 novembre 1879, est due aux carrières, aujourd'hui épuisées, d'où ont été tirées les pierres employées à la construction de la cathédrale de Chartres.

2. Sans doute convient-il d'ajouter à cette liste les évêchés de Lisieux — *Pont*-l'Évêque (Calvados) — et de Noyon — *Pont*-l'Évêque (Oise).

de lieu répondant au thème étymologique Episcopi mons : **Évecquemont** (Seine-et-Oise), et, par aphérèse **Vecquemont** (Somme). — Episcopi villa a donné **Vecqueville** (Haute-Marne)[1]; la disposition inverse est représentée par **Villevêque** (Aisne, Loiret, Maine-et-Loire) et par **Villevoque** (Aube) et **Villevoques** (Loiret), variantes dues à la même influence bourguignonne que, par exemple, les noms *Villenauxe* (Aube), dont la plus ancienne forme — datée de 1153 — est Villonissa, et *Soulosse* (Vosges), autrefois *Soulesse*, à l'époque romaine Solicia.

2362. On a vu (n° 1455) que le surnom de *Celle*-**Lévescault** (Vienne) répond à l'adjectif episcopalis : ce surnom, dont la graphie officielle est critiquable, est porté par une autre paroisse du diocèse de Poitiers, *Mairé*-**Lévescault** (Deux-Sèvres). Le nom de **l'Évescau**, qui désigne, à Limoges, l'emplacement adjacent au flanc méridional de la cathédrale, est un adjectif pris substantivement pour désigner la demeure de l'évêque. — C'est aussi du mot episcopalis que tirent leur nom l'ancienne *porte* **Bisbal**, à Narbonne, et le village de **la Bisbal**, en Catalogne : episcopus ayant donné en provençal *bisbe*, comparable à l'espagnol *obispo*.

2363. La province des **Trois-Évêchés** comprenait essentiellement l'ancien temporel des églises de Metz, Toul et Verdun, mais non toute l'étendue de leurs diocèses, dont la majeure partie appartenait à la Lorraine[2].

2364. Par contre le mot *évêché* a bien le sens de « diocèse » dans l'appellation du *pic des* **Trois-Évêchés** (Hautes-Alpes), où se rejoignaient les limites des diocèses d'Embrun, de Grenoble et de Maurienne ; dans celle du *pont des* **Trois-Évêchés**, jeté sur le Grand-Brégoux, près de l'écart dénommé les Confines, sur le territoire de Monteux (Vaucluse), au point de jonction des anciens diocèses de Vaison, de Carpentras et d'Orange[3].

1. Cf. **Vacqueville** (Meurthe-et-Moselle).

2. Il est à remarquer que certaines parties du bailliage de Vic, compris dans l'« évêché » de Metz, appartenaient au diocèse de Toul : telles étaient la paroisse de Moyenvic, la mairie de Remeréville, les châtellenies de Baccarat et de Moyen. — Dieulouard (voir ci-dessus, n° **1507**) était le chef-lieu, au spirituel, d'un doyenné du diocèse de Toul, et, au civil, d'une prévôté du bailliage — donc de l'« évêché » — de Verdun.

3. Entre Ozouer-le-Voulgis, Chaumes et Fontenay-Trésigny, localités du

2365. Ce pont est appelé, sur la carte de Cassini, *le Pont-des Trois-Évêques*. — Une *Roche-des*-Trois-Evêques se trouve à l'endroit où la limite des départements des Basses-Alpes et des Alpes-Maritimes atteint la frontière italienne, là même où se joignaient les diocèses d'Embrun, de Nice et de Turin. — Une fontaine dite *Font-des*-Trois-Évêques se trouve sur le territoire de Loubéjac, commune du département de la Dordogne contigue à ceux de Lot-et-Garonne et du Lot : là se rencontraient, autrefois comme aujourd'hui, les diocèses de Périgueux — de Sarlat depuis 1317 — d'Agen et de Cahors.

2366. On a vu que les noms ou surnoms d'un certain nombre de localités rappellent qu'elles ont été possédées par des chapitres (n°s 1463, 1464, 1467) de cathédrales ou de collégiales, ou bien par des dignitaires de chapitres, tels que doyens (n° 1465), chantres (n° 1466) ; il ne faut toutefois pas s'autoriser de l'explication qui a été donnée du surnom de Neuilly-le-Dien (Somme), pour considérer comme exacte la traduction Decanivilla par laquelle un texte de 1217 désigne *Dienville* (Aube) : la plus ancienne forme connue au nom de ce lieu, datée de 1104, est Diunvilla, qui suppose un thème étymologique dans lequel villa est précédé d'un nom d'origine germanique en -o, -onis.

2367. Dans certains chapitres le principal dignitaire était appelé praepositus, *prévôt*. Le surnom de *Quincy*-Prévôt (Nord) faisait allusion au prévôt de la collégiale Saint-Amé de Douai. — La cure de *Villaines*-les Prévôtés (Côte-d'Or), était à la presentation du chapitre d'Époisses ; le surnom qui distingue cette localité de *Villaines-en-Duesmois*, et qui devrait s'écrire *les-Prévôtes* — il a été traduit en latin par praepositae — est inspiré de cette circonstance, *prévôtes* étant le mot *prévôt* pris adjectivement et s'accordant en genre (cf. ci-dessus, n° 2344, *la Chapelle-Vicomtesse*) et en nombre avec *Villaines*, nom de forme féminine et plurielle.

2368. De même que *le Plessis-Grammoire* (cf. ci-dessus, n° 2296), la Maître-École (Maine-et-Loire) rappelle le souvenir de l'écolâtre du chapitre cathédral d'Angers.

département de Seine-et-Marne qui appartenaient respectivement aux diocèses de Sens, de Paris et de Meaux, la carte de Cassini indique une *Borne des* 3 Évêchés.

2369. Un certain nombre de localités, représentant d'anciens domaines d'abbayes, ont été désignées par des noms représentant la combinaison du mot abbas avec un nom commun d'ordre topographique. Abbatis cortis est devenu **Abbecourt** (Aisne, Oise); Abbatis villa, **Abbéville** (Meurthe-et-Moselle), **Abbeville** (Calvados, Seine-et-Oise, Somme); Villa abbatis, **Villabé** (Loiret, Seine-et-Oise); Abbatis villare, **Abbevillers** (Doubs); Abbatis mons, **Abbemont** (Oise). — Abbecourt (Aisne) appartenait à l'abbé de Saint-Médard de Soissons, Abbéville à l'abbé de Saint-Martin-lez-Metz, Abbeville (Somme) à celui de Saint-Riquier.

2370. A une époque moins ancienne, le surnom *-l'Abbé* a été adopté, tout comme *-le-Roi* (n° 2322), *-le-Duc* (n° 2332), — *-le-Comte* (n° 2340). A coté de *Charmontois*-l'Abbé, rencontré déjà (n° 2323), on peut citer *Méricourt* l'Abbé (Somme), ancienne possession de l'abbé de Corbie, *le Bourg*-l'Abbé, localité depuis longtemps enclavée dans Paris, où une des rues du troisième arrondissement a conservé son nom. *Pont*-l'Abbé (Finistère) doit s'entendre Pons abbatis; mais il n'en est pas de même de *Pont-Labbé-d'Arnoult* (Charente-Inférieure), *Labbé* s'étant jadis écrit *Labai*.

2371. De même le surnom *-l'Abbesse* s'applique à des localités jadis possédées par des monastères de femmes : dans *Faye*-l'Abbesse (Deux-Sèvres) et *Nogent*-l'Abbesse (Marne), il fait allusion aux abbesses de Thouars et de Saint-Pierre-aux-Dames de Reims[1].

2372. L'adjectif qui qualifie *Faget*-Abbatial (Gers) rappelle qu'un abbaye existait en ce lieu : c'était une des plus anciennes de la région.

2373. Quelques localités ont été mentionnées précédemment (n° 1442), dont les surnoms, correspondant au latin monachalis, les désignent comme ayant appartenu à des monastères; on aurait pu y joindre *Pouilly*-le-Monial (Rhône).

1. Neuvy (Marne) a été appelé *Neuvy-l'Abbesse*, alors que la cure du lieu était à la présentation de l'*abbé* de Notre Dame de Vertus; le surnom — dont Longnon paraît n'avoir rencontré aucune forme ancienne — a été féminisé — comme celui de *la Chapelle-Vicomtesse* (cf. ci-dessus, n° 2344), mais sans qu'on en aperçoive aussi bien la raison — sans doute à cause du genre attribué au nom principal, comme dans *Saint-Lumier-la-Populeuse* (Marne).

2374. Les surnoms d'*Auchy*-aux-Moines, aujourd'hui *Auchy-lez-Hesdin* (Pas-de-Calais) — jadis siège d'une abbaye fondée vers 700 et rétablie en 950 — et de *Ham*-les-Moines (Ardennes) remplissent pareille fonction.

2375. Il en est de même — mais il s'agit alors de monastères de femmes — des surnoms comprenant le mot *nonne* ou son ancien cas oblique *nonnain* : *Beaumont*-les-Nonains (Oise) ; *Gy*-les-Nonains (Loiret), qui dépendait en 841 de l'abbaye de Faremoutiers ; *Villiers*-aux-Nonains (voir ci-dessus, n° 1517) ; *La Fontaine*-aux-Nonnes (Seine-et-Marne), ancien prieuré de l'ordre de Fontevrault ; *la Ville*-aux-Nonains (Eure-et-Loir) dont la cure était à la présentation des religieuses de Belhomer[1]. *Le Plessis*-aux-Nonnains (Seine-et-Marne) appartenait à l'abbaye d'Yerres ; celle-ci possédait un hôtel à Paris dans la rue qu'on appelle toujours *rue des* Nonnains-*d'Hyères*[1].

2376. *Nonnains* est parfois remplacé par *dames* : *Berteaucourt*-les-Dames (Somme) était le siège d'une abbaye fondée en 1095. — *La Ville*-aux-Dames (Indre-et-Loire) était une propriété de l'abbaye de Saint-Loup de Tours. — Le souvenir des « dames » de Montmartre est évoqué par deux voies parisiennes : la *rue des* Dames, dans le dix-septième arrondissement, et la *rue de la Tour-des*-Dames, dans la neuvième, vers l'emplacement de la tour d'un moulin à vent qui, dès 1494, était dit le *Moulin aux Dames*.

2377. *Baume*-les-Dames (Doubs) fut appelé jadis *Baume les Nonnains* ; le changement de surnom a sa raison d'être dans ce qu'au XVIIIe siècle les religieuses de cette abbaye avaient dû, pour y être admises, fournir des preuves de noblesse[2].

1. Le prieuré de *Rupt*-aux-Nonains (Meuse) était primitivement un monastère de religieuses bénédictines ; elles l'occupaient avant l'an 1126. Ces religieuses l'ayant abandonné, on le donna aux religieux de Saint-Bénigne de Dijon (Maillet, *Mémoires alphabétiques... du Barrois*, éd. de 1773, p. 349).

2. *Bouxières*-aux-Dames (Meurthe-et-Moselle) était le siège d'une « abbaye de bénédictines fondée au Xe siècle, transformée, au XVe, en chapitre de chanoinesses nobles ». Le *Dictionnaire topographique de la Meurthe*, qui s'exprime ainsi (p. 22), rapporte un texte de 1349 — *Buxières ad Dames* — en raison duquel on pourrait se demander si, dans l'espèce, le mot *dames* n'aurait pas simplement le sens de « religieuses » ; jusqu'à nouvel ordre la question est insoluble, car dans la liasse G 1062, représentant, aux archives de Meurthe-et-Moselle, le fonds de la cure de Dombasle, d'où ce texte aurait été tiré, la plus ancienne pièce est de 1394, et ne concerne aucunement Bouxières.

2378. C'est pour un motif tout semblable qu'une autre abbaye du diocèse de Besançon, homonyme de la précédente, mais abbaye d'hommes, celle-là, échangea le nom de *Baume-les-Moines* contre celui de *Baume*-les-Messieurs (Jura) : on n'entrait dans ce monastère que sur justification de quatre degrés de noblesse dans chacun des lignes paternelle et maternelle. Cet emploi du mot *messieurs* aurait pu être rapproché des surnoms dans lesquels on reconnait le latin senior (cf. ci-dessus n° 2349).

LXXV

NOMS PROPRES D'ANCIENS SEIGNEURS

Le souvenir d'anciens feudataires est évoqué, dans la toponomastique, non pas seulement par leurs titres, mais plus fréquemment encore par leurs noms de baptême ou de famille : voilà pourquoi le déterminatif mis à la suite d'un nom de lieu dont il existe des exemplaires plus ou moins nombreux est si souvent un nom de personne.

Il serait sans intérêt de dresser ici la très longue liste des vocables topographiques présentant cette particularité, et dont plusieurs ont été mentionnés précédemment[1] ; du moins convient-il de considérer que, dans certains d'entre eux, le nom de personne est précédé d'un article.

2379. *Montfort*-l'Amaury (Seine-et-Oise) doit son surnom à l'un des Amaury qui, du xie au xiiie siècle, possédèrent la seigneurie, puis comté de Montfort.

2380. Les surnoms de *Montigny*-Lencoup (Seine-et-Marne), de *Bourbon*-Lancy (Saône-et-Loire), de *Saint-Pierre*-Langers (Manche) et de *Saint-Germain*-Langot (Calvados) devraient s'écrire *l'Ancoul*, *l'Ansi*, *l'Anger* et *l'Ango*, car ils correspondent respectivement aux noms : Ansculfus (cf. ci-dessus, n° 2229) ; Ansedeus, représentant la combinaison du nom divin *Ans* (cf. ci-dessus, n° 1259) et du vieux haut allemand *diu*, « serviteur » ; *Asgeir* et *Asgaut* (cf. ci-dessus, nos 1261 et 1262).

2381. *Bourbon*-l'Archambault (Allier) eut, du xe au xiiie siècle, jusqu'à dix seigneurs portant le nom d'Archambault, dont la forme primitive était latinisée Ercambaldus.

2382. *Nogent*-l'Artaud (Aisne) appartenait, dans la seconde moitié du xiie siècle, à un chambrier du comte de Champagne nommé Artaud, riche bourgeois qui parvint à la chevalerie, et

1. Voir ci-dessus nos : 112, 463, 967, 989, 991, 1023, 1025, 1026, 1033, 1037, 1040, 1045, 1048, 1057-1060, 1062, 1091, 1123, 1129, 1135, 1138, 1141, 1144, 1149, 1266, 1269, 1271, 2158-2179, 2211-2219, 2230-2233, 2269, 2270, 2287, 2296.

sur qui Joinville s'exprime en ces termes : *Ertaus de Nogent fu li plus bourgois dou monde que li cuens creoit plus, et fu si riches que il fist le chastel de Nogent l'Ertaut de ses deniers.*

2383. On a précédemment rencontré, sous les formes Beringarius (nº 1092), Bernehardus (nº 1109), Fredericus (nº 1138), et Wandelinus (nº 1052) les noms d'homme qui surnomment *Assé*-le-Béranger (Mayenne), *Nogent*-le-Bernard (Sarthe), *Paray*-le-Frésil (Allier) et *Gesne*-le-Gandelin (Sarthe).

2384. Le surnom commun à *Songe*-le Ganelon (Sarthe) et à *Montigny*-le-Gannelon (Eure-et-Loir) est un nom d'homme connu dès l'époque carolingienne sous la forme Wenilo, et sur lequel on sait que la Chanson de Roland jeta le discrédit.

2385. On peut citer encore *Saint-Hilaire*-la Gérard (Orne), *Beuzeville*-la-Guérard (Seine-Inférieure), *Sillé*-le-Guillaume (Sarthe), *Auvers*-le-Hamon (Sarthe), *Saint-Martin*-le-Hébert (Manche), *Audouville*-la-Hubert (Manche), *Maisoncelles*-la-Jourdan (Calvados), *Sainte-Marie*-Laumont (Calvados), *Sillé*-le-Philippe (Sarthe), *Manneville*-la Raoult (Eure), *Pezé*-le-Robert (Sarthe), *Montfort*-le-Rotrou (Sarthe), *Nogent*-le-Rotrou (Eure-et-Loir), *Saint-Jean*-le-Thomas (Manche), etc. — *Guérard* est une variante normande de *Gérard* et de *Girard*, si fréquents en d'autres parties de la France. — *Hébert* est apparenté au nom royal Charibertus, de l'époque mérovingienne (cf. ci-dessus, nº 1065). — *Laumont* devrait s'écrire *l'Omont*, et l'on reconnaîtrait là un nom d'homme répondant au scandinave *Asmund* (cf. ci-dessus, nºs 1259 et 1265). — *Rotrou* fut le nom de plusieurs comtes du Perche, région à laquelle appartenait Nogent-le-Rotrou.

2386. Il serait facile d'allonger cette énumération. L'article qu'on observe dans les exemples dont elle se compose a, en quelque sorte, la valeur d'un pronom : *Montfort-l'Amaury* doit s'entendre « Montfort, celui d'Amaury » ; dans les textes latins le nom d'homme dont il s'agit est toujours au génitif. L'article est féminin, comme dans *Audouville-la-Hubert* et *Manneville-la-Raoult*, quand le nom qui précède est de forme féminine ; celui de *Saint-Hilaire-la-Gérard* (Orne) fait exception à cette règle, exception qu'on ne peut que constater [1]. Parfois l'article fait corps

1. L'attribution du genre féminin à un nom de lieu consistant en un vocable hagiographique n'est pourtant pas sans autre exemple : voir ci-dessus, nº 2370, note.

avec le nom de personne (nos 2379 et 2384. *Sainte-Marie-Lamont*; un exemple d'agglutination comprenant, par surcroît, le nom principal de la localité est formé par Neuvillalais (Sarthe), pour *Neuville-l'Alais*, le nom de personne *Alais* étant, on l'a déjà vu (n° 991) un nom de femme dont le type latin est Adalhagdis ou Adalhaidis.

2387. Il est à remarquer que, dans les noms de lieu présentant comme surnom le nom d'un ancien possesseur, celui-ci n'est pas précédé d'un article lorsque le terme principal en comporte un lui-même »[1], ce qui a lieu pour *la Ferté-Bernard*.

2388. *La Roche*-des-Arnauds (Hautes-Alpes) doit son surnom à la famille de Flotte, dont presque tous les membres étaient prénommés Arnaud ; c'est pour le même motif que la Beaume (Hautes-Alpes) a été longtemps appelée *la Beaume*-des-Arnauds.

Dans les noms de lieu ci-après c'est un nom de famille, et non plus un nom de baptême, qui est employé comme déterminatif.

2389. *Biville*-la-Baignarde (Seine-Inférieure) : le genre féminin affecte non seulement l'article, mais encore le nom de famille *Baignard*.

2390. *Fontaine*-les-Bassets (Orne) : le terme principal revêtait jadis la forme plurielle, que le surnom a conservée.

2391. *Rauville*-la-Bigot (Manche).

2392. *Muneville*-le-Bingard (Manche) : l'article n'a pas pris la forme féminine.

2393. *Neuilly*-le-Bisson (Orne).

2394. *Bricqueville*-la-Blouette (Manche).

2395. *Assé*-le-Boisne (Sarthe), *Neuilly*-le-Brignon (Indre-et-Loire), *Saint-Ouen*-le-Brisoult (Orne), *Soulgé*-le-Bruant (Mayenne), *Origny*-le-Butin (Orne).

2396. *Moulins*-le-Carbonnel (Sarthe) : le terme principal s'écrivait vraisemblablement sans *s*, à l'origine.

2397. *Lignières*-la-Carelle (Sarthe) et *Villaines*-la-Carelle

1. Ou, d'une manière plus générale, quand ce terme principal, appartenant v. g. *château* ou ayant appartenu v. g. *ferté*, *plessis* au langage courant, est — comme dans *la Ferté-Bernard* — ou pourrait être — comme dans *Château-Gontier* — précédé lui-même d'un article.

(Sarthe) paraissent évoquer le souvenir d'une famille *Carel*, mentionnée au XIIe siècle.

2398. *Epineu*-le-Chevreuil (Sarthe).

2399. *Touffreville*-la-Corbeline (Seine-Inférieure) : féminisation du nom de famille *Corbelin*.

2400. *Saint-Aubin*-le-Cauf (Seine-Inférieure) : le nom de famille *Cauf* est vraisemblablement une forme normande du latin calvus.

2401. *Villeneuve*-la-Cornue, actuellement *Salins*[1] (Seine-et-Marne) : ce lieu, au XIIIe siècle, appartenait à une famille *Cornu*, dont quatre membres furent archevêques de Sens. — Une famille homonyme était possessionnée aux environs de Senlis, où l'on remarquait, vers 1250, un certain Thomas Cornutus, dominus de Fontanis ; le souvenir de cette famille s'est perdu au cours des siècles, et Fontanae s'appelle aujourd'hui *Fontaine*-les-Corps-Nuds ; soit dit en passant, cette fantaisiste graphie est non moins officiellement consacrée dans une région tout autre, *Corps-Nuds* (Ille-et-Vilaine) répondant au vicus Cornutius de Grégoire de Tours.

2402. *Lignières*-la-Doucelle (Mayenne).

2403. *Plessis*-Gâtebled (cf. ci-dessus, n° 2296) : — *Rozoy*-Gatebled, appellation dont la tradition est constatée depuis 1532, et que la carte de Cassini applique à *Rozoy-Bellevalle* (Aisne).

2404. *Manneville*-la-Goupil (Seine-Inférieure), *Saint-Martin*-le-Gréard (Manche), *Beaumont*-le-Hareng (Seine-Inférieure) — dont on rapprochera *la Ferrière*-Harang (Calvados). — *Chérencey*-le-Héron (Manche), *Bonneville*-la-Louvet (Calvados) et *Fontaine*-la-Louvet (Eure), *Theuville*-aux-Maillots (Seine-Inférieure).

2405. *Craville*-la-Mallet et *Fontaine*-la-Mallet (Seine-Inférieure) : le surnom commun à ces deux localités rappelle la célèbre famille *Malet*, dont un des membres, Louis Malet, seigneur de Graville, fut amiral de France sous Charles VIII et Louis XII.

2406. *Sassetot*-le-Malgardé (Seine-Inférieure), *Neuilly*-le-Malherbe et *Saint-Agnan*-le-Malherbe (Calvados).

2407. *Fontenay*-le-Marmion (Calvados) : ce lieu « doit son nom

1. Changement de nom ordonné par lettres patentes de mai 1681, en faveur d'Arnould Garnier, seigneur de Salins (Arch. de Seine-et-Marne, C 115 ; cf. l'*Inventaire sommaire*).

à la famille *Marmion*, dont un représentant assista en 1066 à la bataille d'Hastings[1] ».

2408. *Courtonne*-la-Meurdrac (Calvados) : le nom de famille qu'on observe ici se retrouve dans *la Meurdraquière* (Manche).

2409. *Villiers*-le-Morhier (Eure-et-Loir)[2].

2410. *Angerville*-l'Orcher et *Gonfreville*-l'Orcher (Seine-Inférieure).

2411. *Dun*-le-Palleteau (Creuse), *Aubry*-le-Panthou (Orne).

2412. *Fontenay*-le-Pesnel (Calvados) et *la Haye*-Pesnel (Manche) ; *Painel* était le nom d'une célèbre famille normande, qu'on traduisait en latin par Paganellus.

2413. *Maisoncelles*-Pelvey (Calvados) : la famille *Pelleré* avait dans ses armes parlantes une tête aux cheveux hérissés, au « poil levé ».

2414. *Manneville*-la-Pipard (Calvados) ; — *Bretteville*-le-Rabet (Calvados), en 1250 *Breteville la Rabel* ; — *Assé*-le Riboul (Sarthe), à rapprocher de *la Chapelle*-au-Riboul (Sarthe) ; — *Azay*-le-Rideau (Indre-et-Loire) ; — *Villers*-les-Rigaults (Seine-et-Marne) ; — *Chérencé*-le-Roussel (Manche) ; — *Origny*-le-Roux (Orne) ; — *la Fresnaye*-au-Sauvage (Orne) ; — *Grainville*-la-Teinturière (Seine-Inférieure) ; — *Lonlay*-le-Tesson (Orne) et *Ouilly*-le-Tesson (Calvados) : le nom de famille *Tesson* était originairement un surnom, *tesson* désignant le blaireau ; — *Bellou*-le-Trichard (Orne) ; — *Saint-Germain*-le-Vasson (Calvados) ; — *Neuilly*-le-Vendin (Mayenne).

2415. On voit que, sauf de rares exceptions, les noms qui précèdent appartiennent à la Normandie, au Maine et à la Beauce. Il ne résulte pas de là qu'en ces contrées la présence de l'article dans le surnom d'une localité suffise pour que le terme qui suit puisse être considéré comme un nom de famille. *Ruillé-le-Gravelais* et *Saint-Cyr-le-Gravelais*, au canton de Loiron (Mayenne), doivent leur commun surnom à ce qu'ils faisaient partie de la châtellenie de la Gravelle. Et le surnom de *Verneil-le-Chétif* (Sarthe) n'est autre chose qu'une allusion au peu de richesse de la localité.

1. Hippeau, *Dict. topogr. du Calvados*, p. 117.

2. Un seigneur de ce lieu — *Guis, sire de Viller Mourier, de Vilers Mourier* — fut, au début du XIV[e] siècle, bailli de Chaumont (*Rec. des Hist. de Fr.*, XXIV, 1[re] partie, 171), puis de Vermandois (*ibid.*, p. 175).

LXXVI

VILLES NEUVES

Du XIe siècle au XIVe, beaucoup de nouveaux centres d'habitation ont été créés, les uns par les monastères, consécutivement à des défrichements de forêts, d'autres par l'autorité royale ; la population y était attirée par l'octroi de privilèges. C'est à cette circonstance que doivent leur origine la plupart des noms de lieu dans la composition desquels on reconnaît le substantif villa, « village » (cf. ci-dessus, n° 949) et l'adjectif nova.

2416. La plupart, car, pour ne citer qu'un exemple, on voit, dès 779, Villa nova désigner le bourg actuel de Villeneuve-Saint-Georges (Seine-et-Oise). Cet exemple mérite considération, car il montre avec quelle réserve on doit accueillir la théorie (cf. ci-dessus, n° 930) qui représente la disposition Villa nova comme moins ancienne que Nova villa ; réserve d'autant plus justifiée qu'au XIIe siècle certaines « villes neuves » ont été appelées — archaïquement, semble-t-il — *Neuville* ou *la Neuville*.

2417. Le *Dictionnaire des Postes* indique plus de cent-cinquante **Neuville** ou **la Neuville** [1], plus de trois cents **Villeneuve** ou **la Villeneuve** : il serait sans intérêt de les énumérer et d'exposer comment elles sont réparties entre nos départements. Il suffira de mentionner, parmi ces très nombreuses localités, dont le nom est d'ordinaire accompagné d'un déterminatif, d'un surnom, facilement explicable, et notamment parmi celles dont on sait positivement qu'elles furent créées à l'époque féodale, **Villeneuve**-*sur-Yonne*, jadis *Villeneuve-le-Roi*, et **Villeneuve**-*l'Archevêque* (Yonne), fondées au milieu du XIIe siècle, la première par le roi

1. Les textes anciens peuvent révéler que telle ou telle de ces localités ne répond pas à un ancien Nova villa : c'est ce qui a lieu pour un hameau de la commune de Valleroy (Meurthe-et-Moselle) qui a nom *la Neuville, la Neufville* ou *la Neuveville* : il est mentionné dans plusieurs chartes de l'abbaye de Gorze, dont les dates se placent entre 91[illegible] et 91[illegible], sous les formes Langeii villa, Langei villa et villa Lunei (cf. *Mettensia*, II, 304 et III, 59-63).

Louis VII, la seconde par l'archevêque de Sens : Villeneuve-*au-Châtelot* (Aube), fondée en 1175 par le comte de Champagne Henri le Large, au lieu dont le nom primitif, *le Châtelet*, devint plus tard *le Châtelot*.

2418. La Neuveville (Vosges) et Laneuveville (Meurthe-et-Moselle) sont des formes rajeunies de *Neuville*, dont on connaît, pour les avoir rencontrées déjà, les variantes dialectales Neuvelle et la Neuvelle (n° 951), Nauvialle et Neuvialle (n° 952). *Villeneuve* a, de son côté, pour variantes Villenave (*Gironde[1], *Landes, *Hautes-Pyrénées), et Viellenave (Basses-Pyrénées), et pour synonyme, de forme plus moderne, Villenouvelle (*Charente-Inférieure, *Haute-Garonne, Tarn-et-Garonne, Vienne).

2419. Laneuvelotte (*Meurthe-et-Moselle), Villeneuvette (*Hérault), Villenouvette (Aude, Haute-Garonne), Villouette et Villevotte (Marne), — appelées l'une et l'autre, vers 1222, *Vile Novete*, témoin le *Livre des vassaux de Champagne* — Villenavotte (Seine-et-Marne, *Yonne), sont des diminutifs de *Neuville* et de *Villeneuve* ; l'une de ces localités a été rattachée, en 1844, à la commune appelée depuis lors *Villeneuve-Saint-Vistre-et-Villevotte*, et la terminaison diminutive qui caractérise son nom la distingue de son actuel chef-lieu communal.

2420. Bon nombre de villes neuves ont été, dans le Midi, créées de toutes pièces, soit par les seigneurs féodaux, soit par le roi qui, s'associant aux églises, surtout aux abbayes, par des contrats de « pariage », trouvait là un puissant moyen d'étendre son action dans les grands fiefs méridionaux. Elles ont été désignées par le nom commun *bastide*, répondant à bastita, participe passé féminin du verbe bas-latin bastire, d'où notre verbe *bâtir*. Le plan de la bastide affectait, autant que le permettait le terrain, la forme d'un quadrilatère ; les rues, tracées à l'avance, avaient une largeur uniforme — vingt-quatre à trente pieds, soit huit à dix mètres — prescrite par la charte de fondation ; elles étaient droites et se coupaient à angle droit ; le point de

1. Au cours du présent chapitre, à propos d'un vocable tant soit peu répandu, nous distinguons au moyen d'un astérisque tout département dans lequel une au moins des localités dont il s'agit a rang de commune. Longnon prenait volontiers soin de signaler que tel nom de lieu s'applique à plus ou moins de communes, à plus ou moins d'écarts.

départ en était une place carrée ; au centre de celle-ci s'élevait une halle dont le rez-de-chaussée était abandonné aux marchands, tandis que le premier étage abritait l'assemblée des consuls ; la place était entourée d'une galerie couverte portée sur des piliers, ou d'auvents soutenus par de simples pieux. Toutes les villes neuves étaient fortifiées, le plus souvent d'un rempart flanqué de tours rondes et de portes avec ponts-levis ; parfois un château-fort chevauchait sur le rempart, avec deux accès, l'un sur la ville, l'autre sur la campagne.

2421. On observera qu'au XIVe siècle Pierre Bersuire, le traducteur de Tite Live, emploie le mot *bastide* comme un équivalent du mot colonia — *en celui an, deux colonies ou bastides romaines* — et Froissart lui attribue le sens de « construction improvisée », en l'espèce, de « fortification élevée à la hâte » dans ce passage que cite Littré : *Il l'assiegea fortement et distreitement, et mist bastides sur les chemins, en telle maniere que nulles pourveances ne pouvoient venir ni entrer dedans la ville.* C'est avec cette acception de « construction improvisée » que le mot *bastide* s'est perpétué dans le Midi pour désigner des maisons de campagne, ordinairement bâties avec une certaine rapidité.

2422. Le nom de lieu *la Bastide* doit probablement s'entendre en ce dernier sens, le plus moderne, quand il est porté par de simples écarts ; mais les communes qu'il désigne aussi — on en compte quarante-trois — sont incontestablement des « villes neuves » médiévales.

Sauf en ce qui concerne **la Bastide** (Pyrénées-Orientales, Var) et **Labastide** (Basses-Pyrénées), les noms de ces communes présentent des déterminatifs, des surnoms.

2423. Le surnom de **Labastide-du-Haut-Mont** (Lot) et celui de **la Bastide-sur-l'Hers** (Ariège) se rapportent à la situation topographique de ces localités.

2424. Ailleurs on voit évoqué le souvenir du fondateur de la « bastide ».

Labastide-d'Anjou (Aude) fut fondée par le duc d'Anjou Louis Ier, lieutenant en Languedoc du roi Charles V, son frère.

Labastide-d'Armagnac (Landes) fut fondée par un comte d'Armagnac.

2425. **Labastide-de-Lévis** (Tarn) s'appelait jadis *la Bastide-*

Montfort, en raison de ce qu'elle appartenait à l'un des membres de la maison féodale de Montfort qui s'était établie en Albigeois au cours du XIIIe siècle ; son surnom actuel lui vient de la famille de Lévis, originaire de Lévy-Saint-Nom (Seine-et-Oise). — **La Bastide-des-Jourdans** (Vaucluse) — Bastita Jordanorum — et **Labastide-l'Évêque** (Lot) appartenaient, la première à une famille *Jourdan*, la seconde à l'évêque de Cahors.

2426. Le surnom de **Labastide-Villefranche** fait allusion aux anciens privilèges de la ville.

2427. Les noms **Labastide-Cézéracq** (Basses-Pyrénées) et **la Bastide-Pradines** (Aveyron) font suivre le mot *bastide* du nom primitif de l'emplacement sur lequel la bastide fut établie.

2428. Enfin c'est un nom de territoire qui surnomme **la Bastide-de-Lordat** (Ariège), **Labastide-Hagetmau** (Landes), ainsi que **Labastide-en-Val** (Aude), comprise dans la portion du Carcassès qu'on appelait *la Val-de-Daigne*, et absolument *la Val*.

2429. Le terme *bastide* appartenait à la langue d'oc. Son équivalent en langue d'oïl était *bâtie*, devenu, lui aussi, nom de lieu, principalement dans la France du sud-est. Tantôt il est employé seul — **la Bâtie** (Ain, Basses-Alpes, Hautes-Alpes, Ardèche, Drôme, Isère, Loire, Haute-Loire, Rhône), **la Bathie** (*Savoie, Haute-Savoie), tantôt il est suivi d'un déterminatif : nom de possesseur féodal dans **la Bâtie-Rolland** (Drôme), — adjectif qualificatif dans **la Bâtie-Neuve** et **la Bâtie-Vieille** (Hautes-Alpes) ; et, ce cas est le plus fréquent, ancien nom du lieu dans **la Bâtie-Crémezin** (Drôme), **la Bâtie-d'Andaure** (Ardèche), **la Bâtie-des-Fonds** (Drôme), **la Bâtie-Divisin** et **la Bâtie-Montgascon** (Isère), **la Bâtie-Montsaléon** (Hautes-Alpes). Montsaléon est le Mons Seleuci de l'*Itinéraire de Bordeaux à Jérusalem* : le terme Seleuci est représenté dans des textes s'échelonnant du XIVe siècle au début du XVIe par les formes *Ciley*, *Salei*, *Siley*, *Sylay*, *Sillay* : la forme *-saléon* s'explique vraisemblablement par une déclinaison imparisyllabique usitée parallèlement à la déclinaison normale.

2430. Hors du domaine de la langue française, *la Bastide* et *la Bâtie* ont un équivalent dans **Bastia** (Corse) : cette ville fut bâtie par les Génois au XIVe siècle, et son nom est une forme piémontaise ou génoise du bas-latin bastita, qui serait demeuré tel quel en italien.

2431. Le Bastit (Lot) répond au masculin de bastita.

2432. On pourrait être tenté de rapporter au pluriel de bastita et de bastitum les noms *les Bâties* (Drôme, Haute-Saône) et *les Bâtis* (Aisne, Marne, Nord). Cette explication n'est admissible qu'en ce qui concerne l'écart appelé les Bâties dans le département de la Drôme ; ailleurs on se trouve en présence du vieux mot *bâtis*, au sens de « taillis », traduit ordinairement par basticium dans le latin des chartes du XIIe au XIVe siècle. Le nom *les Bâties*, appliqué à une commune de la Haute-Saône, devrait s'écrire *les Bâtis*.

2433. La Bastidette (Haute-Garonne, Lot, Tarn), la Bastidonne (Bouches-du-Rhône, Var, Vaucluse), les Bastidonnes (Bouches-du-Rhône), la Bastiole (Tarn-et-Garonne) sont des dérivés de *bastide*.

2434. Le mot *bastille* d'apparence diminutive, était, à vrai dire, synonyme de *bastide*. La célèbre forteresse parisienne de la Bastille a été, au cours des XIVe et XVe siècles appelée indifféremment *la Bastide Saint-Antoine* ou *la Bastille Saint-Antoine*. Dans les quelques exemplaires qu'on en connaît ailleurs, la Bastille (Cher, Manche, Sarthe, Vendée) répond à l'une ou l'autre (cf. ci-dessus, n°s 2419 et 2420) des acceptions de *bastide*.

2435. Au XVIe siècle, non loin de Paris, un lieudit du terroir de Clichy était appelé *les Bastillolles*, forme diminutive de *bastille* : ce nom est devenu par dissimilation, celui du XVIIe arrondissement parisien : les Batignolles.

En 1867, Louis Courajod soutenait, à l'École des chartes, une thèse sur « les villes neuves en France du XIe au XIVe siècle » : elle est demeurée inédite. Treize ans plus tard, Alcide Curie-Seimbres a publié à Toulouse un *Essai sur les villes fondées dans le sud-ouest de la France aux XIIIe et XIVe siècles sous le nom générique de bastides*.

Pour dénommer ces villes, quand on ne se bornait pas à faire de ce « nom générique », comme de *Villeneuve* ou de *Neuville*, un nom propre, on s'arrêtait à l'un des partis suivants : maintien du nom primitif du lieu où s'élevait la bastide (cf. ci-après, n° 2436) ; — expression des prérogatives de la ville (n°s 2437-2440) ; — allusion à une fondation royale (n° 2441) ; à la sécurité de la place (n° 2442) ; aux formalités ayant accompagné

la fondation (nº 2443) ; — emprunt du nom du fondateur (nºs 2444-2455) ; d'une ville célèbre de l'étranger (nºs 2456-2476) ; — qualification avantageuse du site (nºs 2478-2483).

2436. Le nom **Masseube** (Gers) — Mansus silvae (cf. ci-dessus, nº 687) — qui ne pouvait s'appliquer originellement qu'à une très humble localité rurale, demeura en usage pour désigner la bastide créée sur le même emplacement vers 1260. A **Gimont** (Gers) l'ancien nom a prévalu contre celui de *Francheville*, que le sénéchal Jean de Trie, fondateur de la bastide, avait voulu faire adopter.

2437. Ailleurs on reconnaît dans le nom de la bastide l'adjectif salvus, « sauf, préservé, intact », exprimant des prérogatives : **Sauveterre** (Aveyron, Gard, Haute-Garonne, Gers, Gironde, Lot-et-Garonne, Basses-Pyrénées, Hautes-Pyrénées, Tarn, Tarn-et-Garonne, pour ne citer que des communes), la **Sauvetat** (Cantal, Dordogne, *Gers, Gironde, *Haute-Loire, *Lot-et-Garonne, Puy-de-Dôme), la **Salvetat** (Aveyron, Cantal, Dordogne, *Haute-Garonne, *Hérault, Tarn, Tarn-et-Garonne). — La **Sauveté**, forme de langue d'oïl, désigne au moins deux écarts du département de la Loire. — Dans le nord de la France **Sauville** (Ardennes) — Salva villa — est une « ville neuve » fondée en 1200 par Hugues IV, comte de Rethel, et Guy, abbé de Saint-Remy de Reims.

2438. L'adjectif *franc*, faisant allusion aux franchises de la ville neuve, apparaît dans **Villefranche** (*Allier, *Alpes-Maritimes, *Aveyron, *Dordogne, *Drôme, *Haute-Garonne, *Gers, *Loir-et-Cher, Loiret, *Lot-et-Garonne, Mayenne, Meuse, Puy-de-Dôme, *Pyrénées-Orientales, *Rhône, Seine-et-Marne, Deux-Sèvres, *Tarn, Yonne), la **Villefranche** (Allier, Indre), **Villefranque** (*Basses-Pyrénées, *Hautes-Pyrénées), **Francheville** (Cher, *Côte-d'Or, *Eure, *Jura, *Marne, *Meurthe-et-Moselle, *Orne, *Rhône, Seine-et-Oise), la **Francheville** (*Ardennes), **Franchevelle** (*Haute-Saône), **Franqueville** (*Aisne, Calvados, *Eure, Manche, Nord, *Seine-Inférieure, *Somme), **Franquevielle** (*Haute-Garonne).

2439. On voit le même adjectif qualifier d'autres termes également utilisés en toponomastique : **Franvillers** (*Somme), **Fran-**

cazal (*Haute-Garonne) — casale, désignant à l'origine une place à bâtir, est devenu synonyme de maison, et même de village — **Francastel** (*Oise); **Franclieu** (Ain, Ardennes, Cher) et son synonyme **Franleu** (*Somme); **Montfranc** (*Aveyron, Loir-et-Cher), **le Montfranc** (Creuse) et leurs synonymes, formés au moyen de l'adjectif bas-latin francalis, **Francalmont** (*Haute-Saône) et **Montfranchal** (Loire); **Frampas** (*Haute-Marne) — *pas* s'entendant au sens de « passage » — **Francheval** (*Ardennes), **Franquevaux** (Gard), **Lavaufranche** (*Creuse) : dans ces trois derniers noms *val* conserve le genre féminin du latin vallis (cf. ci-dessus, n° 973).

2440. Quelques localités ayant joui de certaines franchises ont été surnommées *-le-Franc* : *Ancy*-**le-Franc** (Yonne), *Esternay*-**le-Franc** (Marne), *Suizy*-**le-Franc** (*Marne)[1]; Léchelle (Marne) a été, jusqu'à la veille de la Révolution, appelée *Léchelle-le-Franc*. A *Ancy-le-Franc* s'oppose *Ancy-le-Serveux*, nom porté par une commune voisine, et dont le surnom a été traduit en 1116 par servosum, en 1179 par servile; le même surnom a été parfois attribué à Méré (Yonne)[2].

2441. Parmi les communes qui ont été mentionnées précédemment (n° 2327) en raison de la présence dans leur nom d'un élément représentant l'adjectif latin regalis, celles qui appartiennent à la région sud-ouest de la France sont d'anciennes bastides de fondation royale : telles sont non seulement **Labastide-Monréjeau** (Basses-Pyrénées), mais encore **Montréal** (Gers), **Montréjeau** (Haute-Garonne), **Réjaumont** (Gers, Hautes-Pyrénées), **Réalmont** (Tarn), **Villeréal** (Lot-et-Garonne), **Réalville** (Tarn-et-Garonne). — **Lafrançaise** (Tarn-et-Garonne), jadis *la Bastide Française*, et **Saint-Louis** (Dordogne), fondés au XIIIe siècle, doivent être aussi comptés au nombre des bastides dont le nom

1. *Lion*-**le-Franc** (Creuse).

2. Nous avons eu sous les yeux sept fiches numérotées, sur lesquelles Longnon a résumé ce qui vient d'être énoncé dans les paragraphes 2439 et 2440. Une huitième fiche, dont nous n'avons pas rencontré l'équivalent dans les notes d'auditeurs mises à notre disposition, porte en tête les mots Mons albanus, suivi d'une brève définition du droit d'aubaine et des noms de lieu **Montauban** (*Drôme, *Haute-Garonne, Gironde, *Ille-et-Vilaine, Marne, Haute Marne, Meurthe-et-Moselle, Pas-de-Calais, Puy-de-

rappelle l'origine royale. Il en est de même de **Saint-Lys** (Haute-Garonne) : son nom paraît faire allusion aux fleurs de lis, emblème de la royauté française.

2442. Les noms **Ségur** (Aude, *Aveyron, *Cantal, *Corrèze, Gironde, Basses-Pyrénées), **le Ségur** (*Tarn), et, forme assourdie (cf. ci-dessus, n° 2194), **Ségus** (Hautes-Pyrénées), représentent, pris substantivement (cf. n° 62 et 2261), l'adjectif securus, exprimant la sécurité qu'offraient les murs de la ville neuve. — Cet adjectif a conservé sa fonction normale dans la formation des noms **Montségur** (*Ariège, *Drôme), **Monsegur** (*Gironde, *Landes, *Lot-et-Garonne, *Basses-Pyrénées), **Puységur** (*Gers, Puy-de-Dôme), **Puisségur** (*Haute-Garonne)[1].

2443. Quelquefois, mais rarement, le nom de la bastide rappelait telle formalité qui en avait accompagné la construction.

L'emplacement de la bastide une fois choisi, on y plantait un pieu, palus, en langue gasconne *paou* : de là, croit-on, le nom de **Pau** (Basses-Pyrénées), donné à une ville relativement moderne du Béarn, qui paraît pour la première fois dans les textes vers le milieu du XIe siècle.

La pose symbolique de la première pierre valut, au XIIIe siècle, à Saint-Jean-de-Rives (Tarn) le nom de **Pierre-Assise** sous lequel, tout d'abord, cette bastide fut désignée.

Dôme, Sarthe, Seine-et-Oise, *Somme, *Tarn-et-Garonne, Var) et **Montalba** (*Pyrénées-Orientales) ; vient ensuite cette citation, empruntée au *Roman des quatre fils Aymon* :

Il apela Renaut : si li dist en riant :
« Com a nom cis castiaux ? Ne me celés noiant. »
— « Sire, ce dist Renaus, encor ne sai comment :
« Je vinz ici aubains, je et tote ma gent ;
« Or li metrois le nom tot a vostre talent ».
— « Certes, ce dist li rois, molt para en lui gent :
« Mont Alban ara non, ki sor la roce pent ».

Il eut été à propos, semble-t-il, de reproduire la suite :

Il le firent savoir au pueple et a la gent,
Que au nouviel castiel prengnent hebergement.
Ses cens et ses costumes li paient bonement.
Entresci a VII ans ja n'en prendra noiant.
V. C. borgois i vinrent de grant aesement.
Et pueplent le castiel maitre communaument.

1. *Monteil*-**Ségur** (Creuse).

Plus d'une fois le fondateur, représentant du roi de France ou du roi d'Angleterre, duc de Guyenne, attacha son nom ou, pour parler le langage d'alors, son surnom, à la ville neuve : on l'a vu par l'exemple de Labastide-d'Anjou (n° 2422).

2444. **Arthès** (Tarn), dont le nom est une forme méridionale du nom de l'*Artois*, fut fondé en 1328 par Robert d'Artois, comte de Beaumont-le-Roger, alors commissaire enquêteur en Languedoc : c'est ce personnage, beau-frère du roi Philippe de Valois, qui plus tard, convaincu de faux, fut condamné au bannissement.

2445. **Beauchalot** (Haute-Garonne), dont le nom originel était *Val Chaillot*, a été créé en 1325 par Raoul Chaillot, commissaire réformateur.

2446. **Beaumarchés** (Gers) a pris naissance en 1290, aux termes d'une convention passée entre Eustache de Beaumarchais, sénéchal de Toulouse, originaire du nord de la France, et le comte de Pardiac.

2447. **Beauvais** (Tarn) dont la création remonte à 1339, rappelle le souvenir d'un évêque de Beauvais, Jean de Marigny, qui fut lieutenant de Philippe VI en Languedoc.

2448. **Briatexte** (Tarn) a été fondé en 1291 par Simon Briseteste, sénéchal de Carcassonne et Béziers.

2449. **Hastingues** (Landes), **Libourne** (Gironde) et **Lalinde** (Dordogne), doivent leurs noms à des sénéchaux anglais : Jean de Hastings, Roger de Leyburn et Jean de La Linde. La dernière de ces localités ne saurait donc être identifiée, comme le proposait la notice sur la carte de Peutinger, publiée par la Société des Antiquaires de France, avec la station itinéraire de Diolindum.

2450. **Marciac** (Gers) a reçu son nom d'un sénéchal de Toulouse, appelé en latin Guichardus de Marciaco — il se nommait sans doute Guichard de Marzé — qui, en 1298, agissant au nom du roi, conclut un pariage avec l'abbé de la Case-Dieu et le comte de Pardiac.

2451. **Montcabrier** (Lot) a été fondé en 1297 par Guy Cabrier, sénéchal en Périgord et Quercy pour le roi de France.

2452. **Rabastens** (Hautes-Pyrénées) eut pour fondateur Guillaumme de Rabastens, sénéchal de Bigorre en 1301.

2453. **Solomiac** (Gers) a pour origine un traité de pariage con-

élu en 1329 par Bertrand de Solomiac, sénéchal de Toulouse, avec l'abbé de Gimont.

2454. **Trie** (Hautes-Pyrénées) fut fondée en 1329 par un autre sénéchal de Toulouse, Jean de Trie.

2455. Il n'est pas impossible que **Montfaucon** (Lot) soit aussi une ancienne bastide désignée par le nom de son fondateur[1].

2456. En regard des faits qui viennent d'être rapportés, et qui ne concernent que le sud-ouest de la France, il est intéressant de signaler qu'avant 1249 Thomas de **Beaumetz**, prévôt du chapitre métropolitain de Reims, et depuis archevêque de ce siège, avait décidé l'établissement d'une ville neuve qu'on appela de son nom; cette ville neuve a disparu; mais le nom en était encore porté, en 1561, par un lieu dit du finage de Merfy (Marne).

Bon nombre de villes neuves ont reçu les noms de villes plus ou moins lointaines, situées notamment en Espagne, en Italie, voire en Syrie et en Egypte.

2457. La ville de Barbastro, en Aragon, fut conquise en 1064 par les chrétiens sur les Sarrasins; la notoriété de cet événement, célébré par les chansons de geste, explique le nom de **Barbaste** (*Lot-et-Garonne), et peut-être ceux de **Barbâtre** (*Vendée) et de la rue du **Barbâtre**, à Reims, ce dernier rappelant l'existence d'une localité annexée à cette ville.

2458. Depuis l'époque carolingienne Barcelone, alors capitale de la Marche d'Espagne, jouissait dans la chrétienté d'un grand renom. **Barcelonne** (Gers), qui a pour origine un pariage conclu en 1300 entre Philippe le Bel et le grand-prieur de Saint-Gilles, de l'ordre des Hospitaliers de Saint-Jean-de-Jerusalem, et **Barcelonne** (Drôme) avaient deux homonymes dont le nom fut de

1. Longnon fondait sans doute ce sentiment sur l'importance relative du lieu, et sur ce que le nom de *Montfaucon*, nettement rangé par sa structure parmi les noms de lieu que nous avons qualifiés de « romano francs » (nº 925), et de fait répandu surtout dans la partie septentrionale de la France, paraît insolite en Quercy. Il est à remarquer d'ailleurs que les auteurs des *Dictionnaires topographiques* du Gard et de la Haute-Loire n'ont pas trouvé de textes antérieurs à la dernière partie du moyen âge concernant les communes qui, dans ces départements, portent le nom de *Montfaucon*.

bonne heure pourvu d'une terminaison diminutive destinée à les distinguer de la ville espagnole : **Barcelonnette** (Basses-Alpes), fondée en 1231 par Raymond-Bérenger IV, le dernier des comtes de Provence de la maison d'Aragon, et **Barcillonnette** (Hautes-Alpes), qu'un texte de 1339 appelle Barcelonia.

2459. **Bénévent** (Dordogne) et **Boulogne**-*sur-Gesse* (Haute-Garonne) ont été ainsi nommées, sans doute, en l'honneur des villes italiennes de Bénévent et de Bologne.

2460. **Cologne** (Gers) a été fondée en 1286 par pariage entre Philippe le Bel et Odon de Terride.

2461. Le nom de **Cordes** (Tarn) et celui de **Cordes**-*Tolosannes* (Tarn-et-Garonne), fondée en 1222, reproduisent l'appellation sous laquelle, au moyen âge, on désignait couramment en France la ville de Cordoue, prise en 1236 par Ferdinand III, roi de Castille.

2462. La ville de Damiette, en Égypte, fut réputée au temps des croisades : on ne s'étonne donc pas de voir le nom de **Damiate** (Tarn) porté par une ville de l'Albigeois.

2463. **Fleurance** (Gers) fut fondée vers 1280 par Eustache de Beaumarchais.

2464. **Geaune** (Landes), évoque le souvenir de Gênes, témoin ce texte du XIVe siècle : nova bastida que Genoa perpetuo appellaretur.

2465. **Grenade**-*sur-Garonne* (Haute-Garonne) est une fondation d'Eustache de Beaumarchais ; moins ancienne, **Grenade**-*sur-l'Adour* (Landes) ne date que du XIVe siècle. — Il existe dans le département du Gers un écart du nom de **Grenadette**.

2466. **Mielan** (Gers) est sans doute une variante médiévale du nom de Milan.

2467. **Nicole** (Lot-et-Garonne) a été fondée en 1293 par un sénéchal anglais ; son nom est une forme constamment usitée au moyen âge pour désigner la ville anglaise de Lincoln, l'antique Lindum Colonia (n° 495).

2468. On croit que la ville de **Pamiers** (Ariège), fortifiée en 1124 par le comte de Foix Roger II, qui revenait de Terre-Sainte, reçut de ce seigneur le nom de la ville d'Apamée en Syrie, d'où il avait apporté des reliques. Le titulaire de l'évêché de Pamiers, créé en 1295, se disait en latin episcopus Apamiensis : l'*a* initial a disparu de bonne heure, sans doute parce qu'il était pris pour un locatif.

2469. **Pampelonne** (Tarn) fut fondée en 1290 par Eustache de Beaumarchais, qui avait guerroyé en Navarre, et séjourné à Pampelune, capitale de ce royaume. — Il existe dans Tarn-et-Garonne un écart également dénommé **Pampelonne**.

2470. **Pavie** (Gers) doit sa création à un pariage de 1281 entre le comte d'Astarac et l'abbé de Berdoues.

2471. Il existe en France une trentaine de localités, dont quatre communes, du nom de *Plaisance*. **Plaisance**-*du-Touch* (Haute-Garonne) doit son origine à un pariage entre Eustache de Beaumarchais et l'abbé de Bonnefont. **Plaisance**-*du-Gers* a été fondée en 1322 par l'abbé de la Case-Dieu, associé à Jean Ier, comte d'Armagnac, dans une charmante situation [1] qui lui fit échanger son nom primitif, latinisé Ripa Alta.

2472. **Tournay** (Hautes-Pyrénées) date de 1307 ; cette bastide a été fondée par le sénéchal de Toulouse, agissant pour le roi de France. Son nom est emprunté à Tournai, sur l'Escaut, aujourd'hui ville de Belgique, et n'a, contrairement à ce qu'on a prétendu, aucun rapport historique avec les Tornates cités par Pline l'Ancien.

2473. **Valence** (Gers, Tarn-et-Garonne) et **Valence**-*d'Albigeois* (Tarn) ont emprunté leur nom à Valence en Aragon.

2474. Le nom de **Valentine** (Haute-Garonne) reproduit l'une des formes sous laquelle Valenciennes, ville située alors en Hainaut, est mentionnée dans la chanson de Garin le Loherain ; ce n'est peut-être pas un simple effet du hasard.

2475. De même peut-on voir dans le nom de **Vianne** (Lot-et-Garonne) une variante du nom de Vienne en Dauphiné.

2476. Nul doute que celui de **Viterbe** (Tarn) ait été importé d'Italie.

2477. L'attribution à des localités créées de toutes pièces de noms choisis dans des pays plus ou moins éloignés n'est point particulier au moyen âge [2]. Ne rencontre-t-on pas en Amérique

1. Nous trouvons ces mots sur deux fiches écrites de la main de Longnon, dont l'une porte en tête : « Piacenza, Castille » ce qui désigne sans doute la ville épiscopale de Plasencia, dans la province de Cáceres. Faut-il voir là une double hésitation à croire que Plaisance-du-Gers doive son nom à la Plaisance (Piacenza) d'Italie ?

2. C'est à ce propos, si nous avons bonne mémoire, que Longnon signalait l'erreur commise par Cocheris, prétendant que « Madriacus, qui « signifiait lieu abondant en bois, nous a donné *Madrid* dans la forêt de

des villes appelées *London, Paris, Rome, Versailles*? En France on voit sur tel plan cadastral, un lieudit porter le nom de la ville néerlandaise de Berg-op-Zoom, prise en 1747 par le maréchal de Lowendal ; mais c'est surtout au XIX[e] siècle que se sont multipliées les appellations d'écarts, de fermes surtout, inspirées de souvenirs militaires. Aux guerres de Napoléon I[er], on doit les noms d'Austerlitz [1], de Leipzig (Marne, Moselle), de Milan (Bouches-du-Rhône, Marne), de Moscou (Aisne, Cher, Marne, Moselle, Nord, Vosges), de Varsovie (Haute-Garonne, Marne) ; aux campagnes d'Afrique, ceux d'Alger (Meuse, Moselle, Hautes-Pyrénées, Somme), de Constantine (Aisne, Ardennes, Marne, Bouches-du-Rhône, Eure-et-Loir, Loiret, Meuse), de Mazagran (Aisne, Ardennes, Marne, Meurthe-et-Moselle, Seine-et-Oise), de Médéah (Marne), de Milianah (Marne), de Mogador (Ardennes, Moselle) et de la Tafna (Marne) ; aux guerres du Second Empire ceux de Magenta (Aisne, Marne, Meuse, Oise), de Malakoff (Aisne, Charente-Inférieure, Nord, *Seine), de Sébastopol (Aisne, Marne, Meuse, Moselle, Somme) de Solférino (Indre, *Landes, Meuse) ; la victoire française du 24 juin 1859 est commémorée, non seulement par ce dernier nom, mais aussi par celui de Solféricourt (Aisne), donné à une ferme qui fut construite cette année même.

Enfin les habitants ou les fondateurs des bastides ont quelquefois attribué à celles-ci des appellations donnant une idée avantageuse de leur site ou de leur splendeur [2].

... Rouvray, aujourd'hui le bois de Boulogne) : à y voir lire le château de Madrid, construit sous François I[er], dont son nom au souvenir du séjour, pourtant peu agréable, que ce prince avait fait dans la capitale espagnole.

1. L'emplacement du « village d'Austerlitz » se trouve dans le treizième arrondissement de Paris, entre l'enclos de la Salpêtrière et les boulevards de l'Hôpital et de la Gare ; il comprenait, d'après le *Dictionnaire* des frères Lazare (p. 39), trois rues : la Grande rue d'Austerlitz (auj. rue Esquirol), la rue du Chemin des Étroites Ruelles (auj. rue de Campo-Formio) et la rue des Deux Moulins (auj. rue Jenner). Ce village, appelé aussi *les Deux Moulins* — deux moulins sont représentés en cet endroit sur le plan de Turgot — a été, par ordonnance du 6 janvier 1819, distrait du territoire de la commune d'Ivry-sur-Seine, et annexé à Paris (cf. Arch. nat. F[2] II Seine 1).

2. Il ne faut pas perdre de vue que les appellations de cet ordre étaient en usage bien avant le temps de la création des bastides ; pour ne citer

2478. Tel est le cas de **Beaumont** (Dordogne), la principale des bastides fondées en Périgord par les rois d'Angleterre. Ce nom de *Beaumont* porté en France par une quarantaine de communes — dont on n'a garde de prétendre que toutes soient d'anciennes « villes neuves »[1] — et par un nombre d'écarts plus grand encore, a pour variante **Belmont** (*Ain, *Aveyron, *Doubs, Drôme, Eure, *Gers, Indre-et-Loire, *Isère, *Jura, *Loire, Haute-Loire, *Lot, Lot-et-Garonne, *Haute-Marne, *Rhône, *Haute-Saône, *Savoie, Haute-Savoie, *Vosges), pour diminutif **Beaumontel** (*Eure), **Belmontel** (Aveyron), **Belmontet** (*Tarn-et-Garonne), et pour équivalents **Montbel** (*Ariège, *Lozère), peut-être **Montbeau** (Eure-et-Loir, Lot-et-Garonne).

2479. Mons clarus, désignant une hauteur bien éclairée par le soleil, est le thème étymologique de **Montclar** (Allier,* Basses-Alpes, *Aude, *Aveyron, *Drôme, Haute-Garonne), de **Montclard** (Haute-Loire) de **Monclar** (Gers[2], *Lot-et-Garonne[3], *Tarn-

qu'un exemple, l'origine du nom de Clermont-(Ferrand) remonte à l'époque mérovingienne : Claremonte, lit-on dans une des continuations de Frégaire (*Mon. Germ.*, *Script. rerum merov.*, II, 187 et 189).

1. De plus il est prudent de n'attribuer la forme originelle bellum montem à l'un quelconque des exemplaires de ce nom qu'après avoir interrogé les textes. Beaumont-en-Beine (Aisne) est appelé en 1188 *Bolmont* et *Bolmunt*, en 1240 *Boumont*. — Beaumont, hameau de la commune de Moineville (Meurthe-et-Moselle) situé sur l'Orne, affluent de la Moselle, est mentionné en ces termes : in loco qui vocatur Bibonis monte supra fluvium Orna, dans une charte de l'abbaye de Gorze, datée de 851, que le *Dictionnaire topographique* de la Meuse rapporte indûment à Beaumont, commune du canton de Charny (cf. *Mettensia*, II, 96 et 142 ; III, 60). Ajoutons que si le nom de Beaumont, commune du canton de Domèvre (Meurthe-et-Moselle), a bien le sens que l'on suppose, ce nom ne date que du XVIII[e] siècle. Ce lieu est désigné dans une bulle de 1105, donnée par le pape Pascal II en faveur de l'abbaye et Saint-Mihiel par les mots apud Samboldi montem (*Mettensia*, VI, 213) : de là neuf formes vulgaires, depuis *Sambumont* en 1134 jusqu'à *Sambeumont* en 1614, rapportées au *Dictionnaire topographique de la Meurthe* ; les *Mémoires alphabétiques* de Maillet, « doyen de la Chambre des comptes de Bar » font connaître (2[e] éd., p. 54) que « le prince de Guise, qui jouissait du domaine de ce lieu,... en ayant rendu la situation, très riante d'elle-même, encore plus belle et plus agréable, engagea le duc [de Lorraine] Léopold à changer le nom de *Sambumont* en celui de *Beaumont* ».

2. Bastide fondée vers 1297 (Curie-Seimbres, *Essai*, p. 261).

3. Bastide dotée de privilèges en 1256 (*ibid.*, p. 227).

et-Garonne, Vaucluse) [1], peut-être de **Moncley** (Doubs). — La disposition inverse a donné **Clermont** (Ain, *Aisne, Alpes-Maritimes, *Ariège, *Aude, Calvados, Charente, Charente-Inférieure, Côte-d'Or, *Dordogne, *Haute-Garonne, *Gers, *Hérault, *Ille-et-Vilaine, Isère, *Landes, Loire-Inférieure, *Lot-et-Garonne, Maine-et-Loire, Mayenne, *Meuse, *Oise, *Puy-de-Dôme, *Sarthe, Savoie, *Haute-Savoie.

Clefmont (Haute-Marne) est appelé Clarus mons en 1092, *Clermont* en 1344 et 1378; la forme *Clémont*, qu'on rencontre dès 1254, a pour cause l'assourdissement de l'*r* : et cet assourdissement a favorisé la fausse interprétation que marque la graphie actuellement adoptée.

2480. Le nom **Beaufort**, dont on a vu (nº **2261**) qu'il existe en France un certain nombre d'exemplaires, a été donné à une ville neuve fondée en 1188 par Thiébaut Ier, comte de Bar, et Henri IV, comte de Grandpré; cette localité appartient actuellement au canton de Stenay (Meuse).

2481. **Beauclair**, nom d'une autre commune du même canton, exprime également une situation avantageuse ; on en remarquera la composition insolite, comprenant deux adjectifs.

2482. **Mirabel** (*Tarn-et-Garonne) est une ancienne bastide fondée vers le début du XIVe siècle. Son nom paraît répondre au bas-latin mirat belle, locution verbale à laquelle on doit un certain nombre de noms de lieu, synonymes de ceux dans le thème étymologique desquels on reconnaît l'adjectif bellus et le verbe videre (nos **2279** et suivants) : **Mirabel** (Allier, *Ardèche, Aveyron, Dordogne, *Drôme, Gard, Tarn, Tarn-et-Garonne), **Mirabeau** (Allier, *Basses-Alpes, Puy-de-Dôme, *Vaucluse, Haute-Vienne), **Mirebel** (Calvados, *Jura, Seine-et-Oise) et sa variante graphique **Mirebelle** (Saône-et-Loire), **Mirebeau** (Allier, *Côte-d'Or, Indre, *Vienne), **Miribel** (*Ain, *Drôme, *Isère, Loire) ; ce dernier nom s'explique sans doute par une prononciation locale, mais les formes anciennes autorisent à le rapprocher de *Mirabel* et de *Mirebel*.

2483. Le même verbe a servi à former les noms **Miramas** (Bouches-du-Rhône) — mirat mare, qui a donné, sur les bords de l'Adriatique, **Miramare** — **Miramont** (Ariège, *Haute-

1. Cf. **Moncla** (Basses-Pyrénées), *Mont clar* en 1343, *Monclar* en 1385.

Garonne, *Gers, *Landes, *Lot-et-Garonne, *Tarn-et-Garonne), **Miraval** (Aude, *Var), **Mireval** (Ariège, *Aude, *Hérault).

2484. Un de ses participes, miranda, est représenté dans la toponomastique par **Mirande** (Charente, Côte-d'Or, *Gers, Gironde, Lot-et-Garonne, Saône-et-Loire, Vienne); la seule des localités ainsi appelées qui figure dans la nomenclature communale, aujourd'hui siège de l'une des sous-préfectures du département du Gers, est une ancienne bastide, fondée en 1282 par le comte d'Astarac, en pariage avec l'abbé de Berdoues; *mirande* était primitivement un nom commun, puisqu'il existe un écart dénommé **la Mirande** (Hérault). — *Mirande* et *la Mirande* ont pour diminutifs **Mirandol** (Lot, Lozère, *Tarn) et **la Mirandolle** (Loire)[1].

1. Cf. la promenade et la rue de **la Mirandole**, à Clamecy (Nièvre).

LXXVII

TRANSFERTS[1]

Dans les temps modernes, et cela dès le XVI[e] siècle, on a vu plus d'une fois le nom d'une famille féodale substitué à celui d'une de ses possessions, ou même le nom d'une de ses terres transféré à une autre : ce fait accompagnait d'ordinaire une érection en duché, en marquisat, en comté.

Il ne paraît pas inutile de passer en revue, selon leur ordre alphabétique, les principales[2] des appellations qui ont, de cette

1. Les éléments de ce chapitre se trouvent dans dix fiches de la main de Longnon, numérotées de 18 à 27. Le sujet a été traité au moins dans les conférences de 1887-1888, mais non dans celles de 1903-1904 et de 1907-1908.

2. En effet, l'énumération qui suit est loin d'être complète : on n'y trouvera ni les exemples que nous avons cités plus haut, de **Fleury** (Aude), jadis *Pérignan* (n° 223 note), de **Castelnau** (Cher), jadis *Brouillamenon* (n° 2185 note), de **Gesvres-le-Duc** (Seine-et-Marne), jadis *Tresmes* (n° 2335 note), de **Salins** (Seine-et-Marne), jadis *Villeneuve-la-Cornue* (n° 2401), ni **Bérulles** (Aube), jadis *Séant-en-Othe*, ni **Gérosdot** (Aube), *Aillefol* avant 1670, ni **Menou** (Nièvre), *Nanvigne* avant 1697, ni **Villequiers** (Cher), *Montfaucon* jusqu'en 1666, ni **Fosseuse** (Oise), *Bailleul-sur-Esche* avant 1578 etc.

Pareils transferts ont été assez fréquents en Lorraine, au cours du XVIII[e] siècle, tant sous les derniers ducs que sous le régime français. De là les noms : **Croismare** (Meurthe-et-Moselle), à l'origine *Haudonviller*, puis **Craon** de 1712 à 1767 ; — **Custines** (Meurthe-et-Moselle), substitué en 1719 à *Condé* ; — **Frolois** (Meurthe-et-Moselle), originellement *Acraignes*, puis, de 1718 à 1773, **Guise** ; — **Heudicourt** (Meuse), avant 1737 *Trougnon* ; — **Lamarche**-*en-Woëvre* (Meuse), avant 1755 *Has* ; — **Spada** (Meuse), jusqu'en 1716 *Gerbeuville* ; tel de ces noms a été importé de Normandie, tel autre de Bourgogne. Parfois deux terres appartenant à un même seigneur lorrain ont échangé leurs noms. En 1715 la seigneurie de *Dombrot*, dans la prévôté de Darney, était érigée en comté sous le nom de **Bouzey**, tandis que *Bouzey*, paroisse de la prévôté de Châtenois, recevait le nom de **Dombrot** : dès 1790 la première de ces localités a repris son ancien nom : c'est aujourd'hui *Dombrot-le-Sec* (Vosges) ; la seconde, où l'on n'a pas jugé de faire de même — officiellement du moins, car le nom de *Bouzey* demeure en usage parmi les habitants — s'appelle à présent *Dombrot-sur-Vair* (Vosges). En 1719, à l'occasion de l'érection du marquisat de Baudricourt, il y eu

manière, depuis le xvie siècle jusqu'à la fin de l'ancien régime, pris la place de noms de lieu usités auparavant : ces changements ont parfois déconcerté les historiens insuffisamment avertis.

2485. La petite ville d'**Albert** (Somme) est l'ancien chef-lieu du marquisat d'*Encre*, qui fut acquis par Concini en 1610. Après la mort de ce favori — le maréchal d'*Ancre* — en 1617, ce marquisat fut attribué à Charles d'Albert de Luynes, et reçut à cette occasion le nom qui s'est conservé jusqu'à nos jours.

2486. Le nom d'**Anstrude**, qui a eu longtemps place dans la nomenclature communale du département de l'Yonne [1], est celui d'une famille d'origine écossaise, dont un des membres obtint, en 1738, l'érection en baronnie, sous ce nom, de la terre de *Bierry*, au bailliage d'Avallon.

2487. On sait (cf. ci-dessus, n° **2139**) qu'**Arpajon** (Seine-et-Oise), s'appelait autrefois *Châtres*. La terre de Châtres fut érigée, le 26 avril 1720, en marquisat pour Louis de Séverac, marquis d'Arpajon.

2488. **Asfeld** (Ardennes) est l'ancien *Ercry*, dont la terre, acquise par le président de Mesmes, devint, en 1671, le chef-lieu de son comté d'Avaux, et prit alors le nom d'**Avaux-la-Ville**, par opposition au chef-lieu primitif, Avaux-le-Château, situé à moins d'une lieue de là vers le sud-ouest. Ce comté fut acquis par Claude Bidal, baron d'Asfeld qui, en 1730, le fit ériger en marquisat sous le nom d'**Asfeld**.

2489. La terre d'*Isles*, en Champagne, fut, en 1665, érigée en duché-pairie en faveur d'Antoine d'Aumont de Rochebaron, marquis d'Isles et de Villequiers, sous le nom d'*Aumont*, emprunté à une terre actuellement comprise dans le département de la Somme : on dit aujourd'hui **Isle-Aumont** (Aube).

2490. Le marquisat de *Seurre* (Côte-d'Or) fut, en 1619, érigé en duché-pairie, sous le nom de **Bellegarde**, en faveur de Roger de Saint-Lary, seigneur de Bellegarde ; en 1645, titre et nom

échange de noms entre **Baudricourt** et **Saint-Menge**, actuellement communes du canton de Mirecourt, Baudricourt a repris son nom en 1766 ; mais depuis lors, et jusqu'à la Révolution l'ancien Saint-Menge a porté celui de **Bassompierre**, par échange avec une communauté du bailliage de Briey, maintenant hameau de la commune de Boulange (Moselle).

1. A l'époque révolutionnaire, il a fait place à celui de *Bierry-les-Belles-Fontaines*, qu'a rétabli un décret du 3 août 1882.

furent transférés au marquisat de Choisy-aux-Loges, près de la forêt d'Orléans ; néanmoins, le nom fut retenu par Seurre, appartenant aux princes de Condé, qui se qualifiaient ducs de Bellegarde. C'est donc seulement depuis 1645 que **Bellegarde**-*du-Loiret*, l'ancien Choisy-aux-Loges, est l'homonyme de localités assez nombreuses qui doivent leur origine à des postes d'observation (cf. ci-dessus nos 2268 et suivants).

2491. *Chambrais*, en Normandie, prit en 1742 le nom de **Broglie**, lorsqu'il devint le siège d'un duché-pairie, créé en faveur du maréchal de Broglie. Celui-ci appartenait à une famille piémontaise dont le nom était *Broglio*, équivalent du français *Breuil* (cf. ci-dessus, n° 983). A la différence du nom de la famille de Broglie, qui se prononce, comme on sait, *Broïe*, le nom de la petite ville de **Broglie** (Eure), jadis *Chambrais*, se dit, dans le pays, *Brog-li*.

2492. **Carignan** (Ardennes) est l'ancien *Ivoy*, l'Eposium de Grégoire de Tours. Par lettres patentes de juillet 1662, la prévôté d'Ivoy et ses dépendances, jadis membres du duché de Luxembourg, furent érigées en duché, sous le nom de **Carignan**, en faveur d'Eugène-Maurice de Savoie-Carignan, comte de Soissons, le père du « prince Eugène ». La maison de Savoie-Carignan, qui règne aujourd'hui en Italie, doit son surnom au bourg de Carignano, à trois lieues au sud de Turin.

2493. La terre de *Bonnes* fut, en 1686, érigée en comté pour Clair-Gilbert d'Ornaison de Chamarante. L'altération, consacrée par l'usage administratif, de ce dernier nom, a fait de l'ancien Bonnes, aujourd'hui **Chamarande** (Seine-et-Oise), l'homonyme, à très peu de chose près, de *Chamarandes* (Haute-Marne).

2494. **Châtillon**-*sur-Sèvre* (Deux-Sèvres) n'est pas un castellio primitif. C'est en 1736 que la baronnie de *Mauléon*, ancien membre de la vicomté de Thouars, baronnie dont le nom avait été illustré, aux XIIe et XIIIe siècles, par plusieurs seigneurs du nom de Savary, fut érigée en duché-pairie, sous le nom de **Châtillon**, en faveur d'Alexis, comte de Châtillon ; celui-ci appartenait à la célèbre maison de Châtillon-sur-Marne, dont l'histoire généalogique a été écrite par André du Chesne.

2495. Une branche de la maison de Bourbon — la branche de Bourbon-Vendôme, qui devait parvenir au trône de France en la

personne d'Henri IV — possédait, aux xve et xvie siècles la terre d'Enghien, en Hainaut : elle la perdit, par confiscation, au cours des hostilités entre François Ier et Charles-Quint. Depuis lors, le nom d'**Enghien**, au souvenir duquel elle attachait, semble-t-il, grand prix, fut attribué successivement à deux de ses possessions de France : d'abord — et c'est le plus ancien exemple de « transfert » qu'on connaisse — à *Nogent-le-Rotrou*, qu'on voit, dès 1521, appelé *Anguein* dans un titre de l'abbaye de Thiron, et qui fut, en 1566 ou 1567, érigé en duché-pairie, sous le nom d'*Anguien-le-François*, en faveur de Louis, prince de Condé, frère du cardinal de Bourbon [1]; ensuite au duché-pairie de *Montmorency*, par lettres de septembre 1689 [2]. Ce dernier, confisqué sur le duc de Montmorency — qui fut décapité à Toulouse le 30 octobre 1632 — et déclaré éteint, avait été rétabli, dès mars 1633 [3], en faveur de sa sœur Charlotte et de son beau-frère Henri de Bourbon, père du Grand Condé. Le nom d'**Enghien**, à la Révolution, cessa de désigner la ville de Montmorency ; c'est au milieu du xixe siècle qu'il reparut dans la nomenclature communale, attribué à une commune voisine, de création nouvelle, celle d'Enghien-les-Bains (Seine-et-Oise) [4].

2496. Estissac (Aube) s'appelait avant 1737 *Saint-Liébaut*. Son nom actuel, emprunté à une terre du Périgord, résulte de l'érection en duché-pairie, pour Louis-François-Armand de La Rochefoucauld de Roye, comte de Roucy, des terres réunies de Villemaur et de Saint-Liébaut, sous le nom d'Estissac.

2497. Le marquisat de *Cœuvres* (Aisne) fut, en 1648, érigé en duché-pairie, pour le maréchal Annibal d'Estrées, frère de « la belle Gabrielle ». Il ne semble pas que le nom d'**Estrées**, donné au nouveau duché, ait fait oublier celui de Cœuvres, qui est resté seul en usage.

1. Anselme, *Hist. généal.*, V, 800-801.
2. Arch. nat., X^1a 8684, fol. 1.
3. Arch. nat., X^1a 8652, fol. 114.
4. Le *Dictionnaire des Postes* de 1845 renvoie du nom d'Enghien à l'article *Montmorency*, mais indique, en outre, sous le nom d'*Enghien-les-Bains*, un écart comptant 140 habitants, et partagé entre les communes de Deuil et de Soisy : c'est aux dépens de ces deux communes, et de celles de Saint-Gratien et d'Épinay, cette dernière appartenant au département de la Seine, que la commune d'Enghien a été constituée par une loi du 7 août 1850.

2498. C'est en 1760 que la terre de *Warty* en Beauvaisis fut érigée en duché-pairie, sous le nom de **Fitz-James** (Oise), pour le maréchal de Berwick, fils naturel du roi d'Angleterre Jacques II.

2499. *Maignelay* (Oise) fut le chef-lieu d'un duché-pairie érigé en 1587, sous le nom d'**Halluin**, en faveur de Charles d'Halluin, seigneur de Piennes, dont la famille tirait origine du bourg flamand d'Halluin (Nord).

2500. En 1700, le marquisat de *Thury*, dans la vicomté de Falaise, fut érigé en duché en faveur de Louis d'Harcourt, maréchal de France : de là le nom de *Thury*-**Harcourt** (Calvados), encore en usage aujourd'hui.

2501. Par contre l'attribution à *Montmirail* (Marne) du nom de **Louvois-la-Ville**, ordonnée en 1716, paraît être demeurée sans effet; cette terre appartenait alors au marquis de Courtenvaux, fils du grand Louvois.

2502. *Piney* (Aube) fut érigé en duché-pairie, en 1576, pour François de Luxembourg, comte de Roussy. L'appellation *Piney*-**Luxembourg** a été en usage jusqu'à la Révolution.

2503. En 1619 la terre de *Maillé*, première baronnie de Touraine, fut érigée en duché-pairie sous le nom de **Luynes** (Indre-et-Loire), pour le connétable Charles d'Albert de Luynes.

2504. *Montcavrel* (Pas-de-Calais) est appelé, sur la carte de Cassini, « Mailly, jadis Montcavrel* » : le marquisat de Montcavrel, créé en 1687, pour Louis de Mailly, avait reçu en 1691 le nom de **Mailly**-*Montcavrel*.

2505. **Mailly**-*Rainneval* (Somme) est l'ancien *Rainneval*, érigé en comté pour Auguste-Joseph de Mailly, seigneur d'Haucourt.

2506. Le comté de *Rethel*, acheté en 1659 par le cardinal Mazarin fut érigé en duché, quatre ans plus tard, sous le nom de **Mazarin**, en faveur de son neveu par alliance Charles-Armand de La Porte de La Meilleraye, mari d'Hortense Mancini. Sous l'ancien régime la ville de Rethel (Ardennes), a été souvent appelée **Mazarin**.

2507. **Montmorency** (Aube) s'appelait *Beaufort* avant 1689 (cf. ci-dessus n° 2261). Ce changement de nom fut ordonné en faveur de Charles-François-Frédéric, duc de Montmorency-Luxembourg, fils du célèbre maréchal.

2508. **Morangis** (Seine-et-Oise), jadis *Louans*, a reçu son nom actuel en mai 1689 ; au mois de mars précédent, Louans avait

été érigé en comté en faveur de J.-J. Barillon, seigneur de Morangis.

2509. En 1634, la seigneurie d'*Aiguillon* (Lot-et-Garonne), fut érigée en duché-pairie, sous le nom de **Puylaurens**, en faveur d'Antoine de Lage [1] : celui-ci mourut dès l'année suivante, et le nom de Puylaurens fut très vite oublié.

2510. **Rabodanges** (Orne) est l'ancien *Caley-sur-Orne* érigé en marquisat en 1649 au profit d'un gentilhomme dont la famille était d'origine lorraine, Louis de Rabodanges.

2511. Le nom que porte aujourd'hui la commune de **Reignac** (Indre-et-Loire) est emprunté à la région de Blaye (Gironde) : en 1711 la terre du *Fau*, près Loches, fut érigée en marquisat en faveur de Louis de Barberin, comte de Reignac.

2512. Dans l'appellation *Frontenay*-**Rohan-Rohan** (Deux-Sèvres) on voit juxtaposés le nom principal de *Frontenay-l'Abattu* et le nom sous lequel, en 1714, cette terre fut érigée en duché-pairie en faveur d'Hercule-Mériadec de Rohan. Ce nom — **Rohan-Rohan** — avait pour objet de distinguer le nouveau duché de celui de Rohan (Morbihan) créé en 1603 pour Henri de Rohan, et rétabli en 1648 pour son gendre Henri Chabot.

2513. En mars 1622, la terre de *Villebois* en Angoumois fut érigée en duché-pairie, sous le nom de **La Valette**, en faveur de Bernard de Nogaret de La Valette, duc d'Épernon ; cette localité s'appelle aujourd'hui *Villebois*-**la-Valette** (Charente).

2514. Il convient de rappeler ici que les surnoms de *la Ferté*-**Beauharnais** (cf. ci-dessus, n° 2235) et ceux qu'a portés successivement *la Ferté-Saint-Aubin* (Loir-et-Cher) — *la Ferté*-**Senneterre** et *la Ferté*-**Lowendal** (cf. ci-dessus, n° 2236) — sont l'effet d'érections en marquisat ou en duché-pairie. — *Sceaux* (Seine), dont le château appartenait, à l'époque de la Révolution, au duc de Penthièvre, beau-père de la duchesse de Lamballe, et grand-père maternel du roi Louis-Philippe, a dû à cette circonstance le nom de Sceaux-**Penthièvre**.

1. Héréditairement seigneur de Puylaurens, hameau de la commune d'Arnac-la-Poste (Haute-Vienne).

LXXVIII

ORIGINES MODERNES
NOMS DE LIEU A BASE VERBALE

Parmi les noms des localités qui ont été créées depuis le XIe siècle jusqu'au XIVe, on en a rencontré quelques-uns dont le thème étymologique comprend un verbe — dans l'espèce le bas-latin mirare (nos 2482 et 2483) — employé à la troisième personne du singulier de l'indicatif présent.

D'autres verbes, employés pareillement, ont contribué à former un nombre considérable de noms de lieu, qui remontent également aux derniers siècles du moyen-âge, et avec lesquels il convient d'aborder l'étude des noms de lieu d'origine moderne.

2515. L'un des plus usités parmi ces verbes est celui qui répond au latin cantat, suivi d'un nom d'oiseau qui fait fonction de sujet, l'adverbe ubi étant sous-entendu en tête de la locution.

2516. Cantat aucellus a donné **Chante-Oiseau** (Indre-et-Loire, Loire) ou **Chantoiseau** (Charente, Côtes-du-Nord, Loire, Oise, Haute-Saône, Sarthe, Seine-et-Marne, Deux-Sèvres). Ce nom qui, mal prononcé ou faussement interprété, revêt à l'occasion les formes **Chant-d'Oiseau** (Maine-et-Loire) et **Champ-d'Oiseau** (Côte-d'Or), — on rapprochera de cette dernière forme *la Neuville*-**Champ-d'Oisel** (Seine-Inférieure) — a pour équivalents, dans la France méridionale, **Chantaussel** (Hautes-Alpes), **Chantossel** (Puy-de-Dôme), **Cantaussel** (Hérault).

2517. Ces divers vocables ont pour synonyme, d'ailleurs différemment construit, le nom de lieu **Vogelsang**, très répandu dans les pays de langue allemande.

Souvent cantat a pour sujet, non plus le terme générique avis ou aucellus, mais le nom particulier aux oiseaux de telle ou telle espèce.

2518. Le mot latin, d'origine gauloise, alauda — d'où le nom patronymique *Laloue* — a donné à la toponomastique française du moyen âge un certain nombre de *Chantaloe* ou *Chantaloue*, dont la signification a été perdue de vue, — *aloe* ayant de bonne

heure cédé le pas à son diminutif *alouette* — et qui sont aujourd'hui représentés au moins par **Chantaloup** (Loiret, Seine-et-Marne). Dans le midi de la France cantat alauda est devenu **Cantelose** (Haute-Garonne), **Chantelauze** (Puy-de-Dôme) et **Chantalaude** (Landes). — **Chante-Alouette** (Allier, Dordogne, Drôme, Isère, Loire) est de formation plus moderne. — Ces noms ont pour équivalent, en Wurtemberg, **Lerchensang**, le nom de l'alouette ayant donné en outre à la toponomastique allemande **Lerchenfeld**, **Lerchenberg**, **Lerchenthal**, **Lerchenmühle**, etc.

2519. Cantat corvus est l'appellation originelle de **Chantecorps** (Corrèze, Dordogne) et de **Cantecorps** (Tarn-et-Garonne), dont la dernière syllabe devrait s'écrire simplement *cor*.

2520. On remarque en Suisse **Chantecoucou** (canton de Vaud), et dans la France méridionale **Cante-Cogul** (Gard) et **Cante-Cougol** (Dordogne), qui traduirait le latin cantat cuculus.

2521. Le second élément des noms **Chantalduc** (Puy-de-Dôme), **Chanteduc** (Haute-Loire) et **Canteduc**, ce dernier porté aujourd'hui par « l'une des sept collines du Nimes romain », est l'appellation qui désigne non seulement le hibou, mais d'autres oiseaux de la même famille. On constate dès la première moitié du XIe siècle l'usage de la locution à laquelle ces noms correspondent. *Cantadux* — pour un plus ancien Cantat dux — figurant dans une charte de Saint-Victor de Marseille datée de 1043.

2522. De ces mêmes noms on doit rapprocher, semble-t-il, **Chanteheux** (Meurthe-et-Moselle) — *Chantehui* en 1156 et 1157, *Chanteheu* en 1182, *Chantehu* 1186 — nom dans lequel le terme qui suit l'élément verbal pourrait bien être apparenté aux mots *huan*, *huette*, *hulotte*, qui désignent divers oiseaux de proie nocturnes.

2523. Cantat gallus est représenté par **Cantegal** (Dordogne), **Cantegau** (Bouches-du-Rhône), **Chantejal** (Lozère), **Chantejeau** (Indre-et-Loire), ce dernier désigné dans un texte de 1086 par les mots terra quae dicitur Cantat gallus. On rencontre en Espagne **Canta el Gallo** et **Canta Gallo**, en Italie **Cantagallo**, et il est curieux d'observer qu'en Terre Sainte Gallicantus désignait en latin le lieu où, d'après la tradition chrétienne, saint Pierre renia trois fois Jésus avant que le coq ne chantât.

2524. Aux formes vulgaires du latin gallus, l'usage a pré-

féré le mot *coq* ; et de fait il existe des lieux dénommés **Cantecoq** (Seine-Inférieure) et **Chantecoq** (Loire, Marne, Seine, Seine-et-Oise).

2525. La toponomastique française n'a eu garde d'oublier la poule, témoin **Chantegeline** (Dordogne) et **Cantegaline** (Tarn), cantat gallina.

2526. Graculus désignait divers oiseaux du genre corbeau : la corneille, le geai, le choucas, et ce mot de la bonne latinité a laissé des traces dans divers patois. Cantat graculus, nom de lieu fort anciennement usité, — puisqu'on rencontre un Cantegrellus, vers 980, dans la Pancarte noire de Saint-Martin-de-Tours — est devenu **Cantagrel** (Aveyron), **Cantegrel** (Dordogne, Lot), **Cante-Greil** (Dordogne), **Cantegril** (Dordogne, Haute-Garonne, Gironde), **Cantegrit** (Landes ; cf. *Castet* et *Castets*, n° 2145), **Chantegraille** (Haute-Loire), **Chantegrêle** (Creuse, Puy-de-Dôme), **Chantegrelle** (Haute-Vienne), **Chantegril** (Corrèze), **Chantegrole** (Loiret), **Chantegreau** (Dordogne), **Chantegros** (Dordogne, Vienne, Haute-Vienne), **Chante-Gros** (Dordogne), et diminutivement **Chante-Grillet** (Ain, Bouches-du-Rhône, Loire, Rhône, Vaucluse)[1].

2527. Au nom de la grue — en latin grus — on doit **Chantegrue** (Creuse, Doubs, Indre). Le petit de cet échassier se nommait en vieux français *gruel* ; on trouve en 1547, dans les fables de Guillaume Haudent, la forme *gruyau* ; et Buffon emploie la forme plus moderne *gruau*. Ce mot, que le Dictionnaire de l'Académie n'a pas accueilli, explique **Chantegruau** (Deux-Sèvres).

2528. A cantat merula répondent de très nombreux **Chantemerle** (Ain, Allier, Hautes-Alpes, Aube, Charente, Charente-Inférieure, Côtes-du-Nord, Dordogne, Drôme, Jura, Loire, Maine-et-Loire, Marne, Nièvre, Nord, Oise, Puy-de-Dôme, Rhône, Saône-et-Loire, Savoie, Haute-Savoie, Seine-et-Marne, Deux-Sèvres, Vienne, Haute-Vienne et Suisse, canton de Neuchâtel), ainsi que **Chantemelle** (Nord, Seine-et-Oise) et **Chantemesle** (Eure-et-Loir, Mayenne) : l'un des huit Chantemesle de la Mayenne, situé au territoire de Saint-Loup-du-Dorat, est appelé

1. A vrai dire il peut s'agir parfois du grillon ; il y aurait donc lieu de faire le départ, dans l'énumération qu'on vient de lire, entre les noms qui se réclament de l'une ou de l'autre origine.

en 1010 Cantus merule vicus. A ces noms correspondent, dans le Midi, **Cantamerle** (Aveyron, Tarn-et-Garonne), **Cantamerlo** (Alpes-Maritimes) et **Cantemerle** (Dordogne, Gironde, Lot-et-Garonne, Tarn, Tarn-et-Garonne).

2529. Cantat perdix est le nom primitif de **Chante-Perdrix** (Ardèche), de **Chanteperdrix** (Drôme) et de **Canteperdrix** (Bouches-du-Rhône, Lozère). De la première de ces localités on trouve mention en 1014 : Cantus perdice.

2530. **Chantepie** (Eure-et-Loir, Ille-et-Vilaine, Indre-et-Loire, Maine-et-Loire, Manche, Mayenne, Sarthe, Seine-et-Marne, Seine-et-Oise) et **Cantepie** (Calvados, Eure, Lot-et-Garonne, Manche, Seine-Inférieure) ont pour forme originelle Cantat pica.

2531. **Chante-Caille** (Isère) et **Chantecaille** (Indre-et-Loire, Loir-et-Cher, Maine-et-Loire, Haute-Vienne) se traduiraient en latin par Cantat quaquila.

2532. Au chant des oiseaux a été assimilé, par une sorte d'euphémisme, le coassement de la grenouille, rana. De là **Chantereine** (Aisne, Hautes-Alpes, Ardennes, Drôme, Loire, Marne, Meurthe-et-Moselle, Meuse, Haute-Saône, Seine-et-Marne, Seine-et-Oise, Var, Yonne), qu'il serait correct d'écrire *Chanteraine*, **Chantraine** (Vosges), **Chantraines** (Haute-Marne)[1], **Chanteranne** (Puy-de-Dôme, Haute-Vienne), **Canteraine** (Ariège, Nord, Somme), **Cantereine** (Calvados, Pas-de-Calais, Tarn), **Canteranes** (Lot-et-Garonne), **Canteranne** (Pas-de-Calais) **Cantraigne** (Pas-de-Calais) : il y a en Espagne **Canta la Rana**, et en Piémont **Cantarana**. A Paris, la rue **Chantereine**, où demeurait le général Bonaparte après son retour d'Égypte — elle fut appelée depuis, en raison de cette circonstance, « rue de la Victoire » — avoisinait les bords marécageux du ruisseau de Ménilmontant. — **Chantegrenouille** (Lozère) est de formation moins ancienne.

2533. L'euphémisme a été appliqué, de façon plus inattendue, au hurlement du loup, si redouté des populations rurales : **Chanteloup** (Aube, Calvados, Charente-Inférieure, Cher, Côtes-du-Nord, Eure, Eure-et-Loir, Ille-et-Vilaine, Indre, Indre-et-Loire, Loir-et-Cher, Loire-Inférieure, Maine-et-Loire, Manche, Mayenne, Nièvre, Orne, Puy-de-Dôme, Rhône, Sarthe, Seine-et-Marne, Seine-et-Oise, Deux-Sèvres), **Chante-Loup** (Charente-Inférieure),

1. **Chantrenne** (Moselle).

Canteloup (Calvados, Eure, Gironde, Haute-Loire, Manche), **Canteleu** (Nord, Seine-Inférieure), **Canteleux** (Pas-de-Calais). A vrai dire, il se peut qu'en certains cas *Chanteloup* représente un ancien *Chantaloue*, Cantat alauda, puisqu'on a noté la forme altérée *Chantaloup* (n° 2519). Mais l'existence du primitif Cantat lupus est suffisamment attestée par *Canteleu* et *Canteleux*, *leu* étant la forme picarde et normande de *loup* ; par le nom de lieu italien **Cantalupo** — le melon appelé *cantaloup* est originaire d'une localité ainsi nommée aux environs de Rome — et par les noms de lieu suivants, qui mettent en cause, non plus le loup, mais sa femelle : **Chantelouve** (Cantal, Isère), **Chanteloube** (Hautes-Alpes, Ardèche, Cantal, Corse, Creuse, Dordogne, Lot), qui ont pour équivalents, en Italie et dans le canton du Tessin, **Cantalupa** [1].

2534. A propos du nom *Chanteloup*, l'abbé Lebeuf écrivait ceci : « Il se trouve que tous les lieux ainsi appelés en français sont dits en latin cantus lupi, c'est-à-dire canton du loup, et non pas chant du loup » [2]. Cette interprétation est inadmissible, car, en dehors du point de vue phonétique, on doit observer que, dans les noms de lieu formés à l'aide du verbe *chanter*, l'animal dont le nom sert de sujet est toujours, sinon un animal chantant, du moins un animal dont le cri a suffisamment d'intensité pour pouvoir être, plus ou moins abusivement, assimilé à un chant.

2535. **Chanterenard** (Cher, Drôme) a pour synonyme, présentant un élément verbal mieux choisi, **Jappe-Renard** (Indre) et **Japperenard** (Ardèche).

2536. Autre verbe désignant un cri d'animal, *bramer* a été employé par Clément Marot à propos des bœufs : aussi n'a-t-on guère lieu d'être surpris en rencontrant **Bramevaque** (Hautes-Pyrénées). Mais ce verbe s'est dit de toute espèce de cri, voire

1. On le voit, Siméon Luce généralisait plus que de raison, quand il écrivait ceci : « Le chant de l'aloue, *cantus alaudae*, donnait déjà la vie, la gaieté, la mélodie à nos riches campagnes, ainsi que l'attestent les innombrables localités du nom de Cantaloue ou Chantaloue, dénaturé le plus souvent par l'ignorance des modernes en Cantaloup ou Chanteloup, comme s'il entrait dans les habitudes des loups, gens pratiques par instinct et par nécessité de situation, de se livrer à des exercices de chant » (*La France pendant la guerre de Cent Ans*, I, 64).

2. *Histoire de la ville et de tout le diocèse de Paris*, IV (éd. de 1883), 532.

du mugissement des eaux, témoin **Bramasaygues** (Tarn), et l'on ne peut se prononcer en toute sûreté sur la signification de *Bramafan* (Alpes-Maritimes), de *Bramefan* (Dordogne), de *Bramapan* (Var), de *Brametourte* (Tarn). Sans doute le dernier terme, en chacun de ces noms, peut bien désigner un animal : le faon, petit du cerf, c'est-à-dire du seul animal en parlant duquel le verbe *bramer* soit encore usité ; le paon ; la tourterelle, dont le nom est un diminutif du vieux mot *tourtre*, turtur. Mais il n'est pas interdit de considérer que *fan* et *pan* sont des formes méridionales de *faim* et de *pain*, et qu'en certaines provinces *tourte* désigne une miche de pain : les noms dont il s'agit ne feraient-ils pas allusion à la pauvreté de la contrée, à la misère de l'habitant, qui « crie famine » qui « demande à grands cris » du pain ? Xavier de Maistre écrivait dans *Le Lépreux de la cité d'Aoste* : « Auprès de la porte de la ville, on voit les ruines d'un ancien château, dans lequel, si l'on en croit la tradition populaire, le comte René de Chalans... laissa mourir de faim... la princesse Marie de Bragance, son épouse : de là le nom de *Bramafan* (qui signifie cri de la faim), donné à ce château par les gens du pays ». A Marseille, dans l'îlot de Pomègue, une tour porte le même nom.

2537. Soit dit en passant, les nom de lieu faisant allusion au séjour des oiseaux et des animaux sauvages n'ont pas tous pour thèmes étymologiques des expressions à base verbale. Le repaire du loup, lupus, et du renard, *vulpiculus, diminutif de vulpes, est rappelé par les noms **Louvières** (Calvados, Jura, Gironde, Haute-Marne, Orne), **La Louvière** (Aisne, Aude, Côte-d'Or, Eure-et-Loir, Mayenne, Nord, Haute-Saône, Seine-et-Oise), **la Louptière** (Aube), en 1222 *La Louretière*, peut-être (cf. ci-dessus, n° 2236) *la Ferté*-**Loupière**, **Goupillière** (Calvados, Eure, Seine-et-Oise, Seine-Inférieure), **Verpilière** (Somme), **Verpillière** (Aube), **la Verpillière** (Allier, Isère, Loire, Saône-et-Loire, Seine-et-Marne), **Vorpillières** (Seine-et-Marne). D'autre part le substantif répondant au latin nidus a été accolé à la plupart des noms d'oiseau qu'on a vus servir de sujet à cantat : **Nyoiseau** (Maine-et-Loire) et **Nidaussels** (Gard) ; **Nicorps** (Manche) et **Nicord** (Loire-Inférieure), ainsi que **Nicorbin** (Eure-et-Loir) et **Nicourby** (Lot), dans le thème étymologique desquels le second terme n'est pas

le génitif corvi, mais un adjectif en -inus ; **Limelle** (Maine-et-Loire), en 914 *Nitmerla*, ce qui suppose un primitif Nidus merulae. On rencontre aussi **Nieigles** (Ardèche), Nidus aquilae, dont l'équivalent plus moderne est **le Nid-d'Aigle** (Aisne), et, formés par analogie, **Nid-de-Chien** (Calvados, Eure, Seine-Inférieure), **Nid-de-Loup** (Loir-et-Cher), le **Nid-des-Loups** (Alpes-Maritimes).

2538. Bien des noms de lieu ont été formés à l'aide du verbe *pisser*. Dans les noms **Pisseloup** (Ain, Aisne, Loiret, Haute-Marne, Haute-Saône, Sarthe, Seine-et-Marne), **Pisseleu** (Oise), **Pisseleux** (Aisne), auxquels on peut ajouter **Pisseloube** (Dordogne) et **Pislouvet** (Aisne), certain érudit, très versé dans le folklore, a pensé voir une allusion à ce que le loup soulage ordinairement sa vessie à une place unique. Sans contester absolument cette hypothèse, on peut n'attribuer à ces noms qu'un sens figuré. Ils désignaient sans doute à l'origine de minces filets d'eau, que l'on a comparés à des « pissées » de loup. Il existe d'ailleurs plus d'un nom de lieu dans lequel le même verbe a pour sujet le nom de quelque autre animal — **Pisse-Bœuf** (Puy-de-Dôme), **Pissechien** (Rhône), **Pisse-Pourcel** (Lot), **Pisserat** (Loiret), **Pisse-Vache** (Isère), **Pissevache** (Nièvre) [1] — voire le nom d'un oiseau, comme dans **Pisse-Oison** (Mayenne), **Pissoison** (Indre), et son synonyme **Pissepiron** (Deux-Sèvres) et dans *Pissecoq*, primitif probable de **Piscop** (Seine-et-Oise).

2539. Au demeurant, le verbe dont il s'agit se reconnaît aisé-

1. Les noms *Heurteloup* et *Grattechien*, qu'on rencontrera bientôt, et ceux qu'énumèrent les précédents paragraphes ont trait à divers actes de la vie animale. Il en est de même, à notre avis, de ceux qu'on vient de lire ; la trivialité dont ils sont empreints n'offusquait aucunement nos pères, on le reconnaît aux noms de certains cours d'eau qui expriment fort crûment la malpropreté de ceux-ci ; et nous rappellerons que la dotation originelle de l'abbaye de Bonneval comprenait, entre autres biens, Merdolum ultra fluvium Letum, et Merdelonem, qui paraît n'être autre chose que le moulin appelé aujourd'hui *Croteau* (cf. R. Merlet, *Petite chronique de l'abbaye de Bonneval*, Chartres, 1890, in 8°, p. 20 et 21). D'autre part, ne pouvait-on voir dans *Chanteloup*, et ne peut-on voir dans *Pisseloup*, deux manifestations bien caractéristiques de l'esprit « gaulois », qui dissimulait, là sous l'ironie, et ici sous le dénigrement, la terreur inspirée par le loup aux habitants des campagnes ?

ment dans les noms suivants, appliqués à des cours d'eau ou à des localités situées auprès : **la Pisse** (Hautes-Alpes), **la Pisseure** (Haute-Saône) — on prononce *pissure* — **Pissot** (Dordogne), **le Pissot** (Manche, Mayenne, Nord, Orne, Sarthe), **la Pissotte** (Eure-et-Loir, Marne, Meurthe-et-Moselle, Seine[1], Seine-et-Oise), **la Pissouse** (Morbihan), **la Pissouze** (Mayenne), **le Pisserot** (Mayenne), **Pisserotte** (Aisne, Seine-et-Marne), **la Pisserotte** (Aube, Haute-Marne, Nièvre), **les Pisserottes** (Marne), **le Pissoir** (Nièvre), etc. A citer en outre **Pissevieille** (Cher, Vienne).

2540. Le nom, plus d'une fois déjà rencontré, du loup, sert de sujet à d'autres verbes[2]. Vraisemblablement **Heurteloup** (Eure-et-Loir, Seine-et-Oise) ou **Hurteloup** (Meuse), était, à l'origine, l'appellation de quelque maison écartée, avoisinant les bois, et exposée à ce qu'y vînt « heurter » le loup poussé par la faim : appellation dont on peut rapprocher **Grateloup** (Loiret, Lot-et-Garonne, Seine-et-Marne, Tarn), **Grate-Loup** (Dordogne), **Gratteloup** (Côtes-du-Nord, Dordogne, Deux-Sèvres), **Gratte-Loup** (Drôme, Savoie, Haute-Savoie), **Grate-Louve** (Dordogne), **la Gratteloube** (Vienne).

2541. Mais le verbe *heurter*, qu'on reconnaît aussi dans **Heurte-Bête** (Meuse), a été beaucoup plus communément employé pour nommer de petites localités mal abritées du vent : **Heurtevent** (Calvados, Seine-Inférieure), **Hurtevent** (Somme) et surtout — s'agissant du vent le plus désagréable — **Heurtebise** (Aisne, Eure-et-Loir, Loire-Inférieure, Marne, Haute-Marne, Meuse, Seine-et-Marne, Yonne), **Hurtebise** (Aisne, Ardennes, Charente, Marne, Meuse, Nord, Pas-de-Calais, Seine-et-Marne)[3]. — **Heurtevent** (Calvados) est mentionné dans un texte de 1134[4].

2542. Quant au verbe *gratter*, il a parfois pour sujet, dans la toponomastique, le nom d'animaux autres que le loup : **Grate-Chat** (Dordogne), **Gratte-Chat** (Charente), **Gratte-Chien** (Indre-et-Loire, Nièvre)[5]. On le voit aussi figurer dans le nom **Gratte-**

1. A Paris, rue Saint-Antoine, se trouvait un hôtel de **la Pissotte**, qui fut englobé dans l'hôtel Saint-Pol.

2. Cf. **Retourneloup** (Marne).

3. **Ortebise** (Haute-Marne).

4. A la suite de ces noms Longnon citait **Claquedent**, nom d'un quartier de Rouen : voyait-il là une allusion aux effets d'une exposition froide ?

5. Cf. **Gratalauze** et **Gratelauze** (Aude), **Grate-Chabre**, **Grate-Galine** (Dordogne), **Grate-Perdrix** (Aude, Dordogne), **Grate-Rane** (Dordogne).

panche (Nord, Somme), où le substantif avec lequel il est combiné joue le rôle, non plus de sujet, mais de complément ; *panche* est la forme picarde du mot *panse*, et *Grattepanche*, procédant de la même image que notre expression familière « se brosser le ventre » s'appliquait sans doute à un lieu dont la pauvreté était proverbiale dans la région (cf. ci-dessus, n° 2537 et ci-après, n° 2560)[1].

2543. L'ancien français employait parfois impersonnellement le verbe neutre *peser*, au sens de « causer du chagrin, de la douleur, de l'inquiétude, être désagréable » ; on lit dans le *Roman d'Artur* :

Et s'en issent hors de laianz, cui qu'il en poist.

La vieille locution *cui qu'en poist*, qui signifie littéralement « à quelque personne qu'il en pèse, quelque personne que cela peine », a laissé d'assez nombreuses traces dans la toponomastique ; elle a toujours commencé par désigner un moulin qui, établi sur un cours d'eau en amont d'un moulin préexistant, était de nature à donner de l'humeur au propriétaire de celui-ci, en le rendant, au point de vue de l'eau motrice, tributaire du nouveau moulin ; autour de ce dernier une agglomération plus ou moins importante a pu, dans la suite des temps, se former, et même prendre rang de paroisse, de commune : **Quincampoix** (Aisne, Aube, Calvados, Eure, Eure-et-Loir, Indre, Marne, Mayenne, Nord, Oise[2], Sarthe[3], Seine-Inférieure[4], Seine-et-Oise[5], Vienne, Yonne) et **Quinquempoix** (Oise[6]) sont des formes altérées de

1. Longnon faisait remarquer à ce propos le mal-fondé de l'opinion — d'ailleurs insoutenable au double point de vue historique et philologique — d'après laquelle le **Grattepanche** de la Somme répondrait au Bratuspantium de César. — Sur une fiche de sa main, à côté du nom qu'on vient de rencontrer, nous lisons : « **Gratecambe** (... **de** , dans le Midi » ; il s'agit vraisemblablement, soit d'un nom de famille encore existant, soit d'un ancien surnom, tiré de quelque localité qu'on cherche en vain dans le Dictionnaire des Postes ; *cambe* est l'équivalent méridional de « jambe ».

2. Paroisse de 65 feux en 1768, aujourd'hui commune.

3. Paroisse au début du XVIe siècle, aujourd'hui écart de Flée.

4. Paroisse dès 1337, aujourd'hui commune.

5. En 1768, communauté de 2 feux, d'après Expilly.

6. Paroisse dès 1320, aujourd'hui commune.

cette locution, qu'on avait cessé de comprendre. — La célèbre rue **Quincampoix**, à Paris, que le *Livre des Métiers* d'Étienne Boileau appelle *rue Quiquenpoit* ou *Quiquempoit*, n'a lieu d'être mentionnée ici que pour un motif indirect, car elle évoque le souvenir, non pas de quelque moulin établi dans ces conditions, mais d'un particulier, Adam de Quincampoix.

2544. Des noms de lieu qu'on vient de lire, on ne peut se défendre de rapprocher **Quiquengronne** (Aisne), **Quincangrogne** (Eure, Seine-et-Marne), **Quinquengrogne** (Haute-Marne), **la Quinquengrogne** (Loire-Inférieure), qui expriment une idée analogue, mais au moyen d'une construction grammaticale différente : « quel que ce soit celui qui en grogne », moins familièrement « qui y trouve à redire ». **Quiquengrogne** était le nom d'une des vingt-quatre tours du château de Bourbon-l'Archambault, achevé à la fin du xv[e] siècle. Le même nom désigne une des tours du château de Saint-Malo, regardant la ville, et dont la construction, au temps d'Anne de Bretagne, provoquait, paraît-il, les murmures des Malouins ; la duchesse avait fait graver sur cette tour :

Qui qu'en groigne,
Ainsi sera : c'est mon plaisir.

Il s'agit là, on le voit, de deux édifices militaires ; mais l'expression a été appliquée aussi à des moulins à eau, on le constate à propos de deux au moins des localités nommées il y a un instant.

2545. D'autres locutions verbales ont servi également à dénommer des moulins : **Écoute-s'il-pleut** (Aisne, Ardennes, Marne, Seine-Inférieure) s'entendait à l'origine d'un moulin manquant fréquemment d'eau, et dont le meunier semblait réduit à attendre qu'il en tombât du ciel.

2546. **Moquesouris** (Mayenne), **Mocque-Souris** (Yonne), **Mocsouris** (Aisne, Seine-et-Marne, Seine-et-Oise), et **Trompe-Souris** (Cher, Loir-et-Cher, Loiret, Mayenne, Meuse, Eure, Sarthe) désignaient de manière facétieuse des moulins probablement mal achalandés, où les souris, si friandes de farine, étaient déçues dans leur espoir de bien vivre.

Le « Parc de Montsouris », à Paris, ne doit-il pas son nom à

quelque ancien *Moque-Souris*, moulin à vent couronnant le tertre qui s'y trouve compris ? L'hypothèse n'est pas dépourvue de vraisemblance, car c'est précisément sous ce nom de *Mont-souris* que la carte de Cassini indique un des *Mocsouris* de l'Aisne, celui qui dépend de la commune de Baulne.

2547. Les meuniers avaient, dans l'opinion populaire, assez mauvaise réputation : de là le nom de **Coupesac** (Maine-et-Loire, Mayenne), appliqué à des moulins, et peut-être aussi celui de **Brissac** (Maine-et-Loire), dont la forme primitive, qui parait avoir été *Brechessac* comporterait un premier terme apparenté à l'allemand *brechen*, « rompre ». Dans **Toussac** (Seine-et-Marne, Seine-et-Oise, Vienne, Yonne), on reconnaît le latin tollit, « enlève, dérobe » ; et **Tournesac** (Nièvre) peut faire allusion à quelque autre délit de meunier, caractérisé moins nettement.

2548. Le verbe tollere a contribué à former aussi certains noms de lieu, dans le thème étymologique desquels il a pour complément l'accusatif viam, s'agissant évidemment de localités formées au détriment d'un chemin jadis librement ouvert : **Touvoie** (Eure, Eure-et-Loir, Mayenne, Sarthe, Vienne), **Touvois** (Indre-et-Loire, Loire-Inférieure, Maine-et-Loire). L'interprétation qui vient d'être donnée est absolument certaine en ce qui concerne une ancienne localité [1] de la banlieue rémoise, mentionnée comme suit dans un texte de 1053 : Quoddam mansionile... nomine Tollens viam, pro eo quod viam abstulerit, quae perinde solita erat fieri.

2549. *Toussac* n'est pas le seul nom de lieu évoquant l'idée de rapine. Un des verbes qui l'exprimaient, venant du latin pilare, a donné naissance, dans la province de Namur, au nom de **Poilvache** qui, vers le début de XIVe siècle, fut substitué par le populaire à une appellation plus ancienne : Castrum quod Smaragdus vel Pilans vaccam ab incolis vocatur ; on le reconnaît également dans **Pellouaille** (Charente-Inférieure),

1. Il est fâcheux que le *Dictionnaire topographique* de la Marne, en l'appelant *Tourvoie*, ne produise aucune « forme ancienne » justifiant cette intercalation d'une *r*, et, par surcroît, le rapprochement que Longnon établissait entre *Touvoie* et *Touvois*, d'une part, **Tourvoye** (Seine) et **Tourvoy** (Aisne), d'autre part.

Pellouailles (Maine-et-Loire), — qu'un texte de 1317 désigne par les mots parrochia de Pelle ovis — **Pellechevau** (Haute-Vienne), **Pellagal** (Tarn-et-Garonne) — pilat gallum — **Pellegrue** (Gironde, Indre), **Pellevoïsin** (Indre). — *Plumer* a été employé à pareille fin : **Plumecanne** (Indre), **Plumegal** (Lot) et son équivalent **le Plume-Coq** (Pas-de-Calais), **Plumoison** (Pas-de-Calais), dont on rapprochera **Croquoison** (Somme). — De même *happer* ; à propos de vols préjudiciables aux basses-cours — **Happegulainne** (Somme) — ou aux récoltes — **Happegarbes** (Nord) — sans parler du vocable plus compréhensif **Happetout** (Ardennes). — De même encore *tirer* : **Tirecabre** (Aveyron) et **Tirechèvre** (Puy-de-Dôme), **Tirevache** (Puy-de-Dôme), *Tire-Ouaille*, ancienne forme probable du dernier terme de *Saint-Maurice*-**Thizouaille** (Yonne), enfin **Tiremanteau** (Rhône).

2550. Plusieurs noms de lieu à base verbale tirent leur raison d'être d'événements militaires et de l'état d'esprit dans lequel ils furent accueillis par les populations. Ainsi l'on est fondé à croire que le nom **Crèvecœur** (Ain, Ardennes, Aube, Calvados, Cantal, Eure, Jura, Manche, Marne, Nord, Oise, Orne, Puy-de-Dôme, Savoie, Seine, Seine-et-Marne), comme son équivalent méridional **Crèvecor** (Gard) — nom dont le sens est assez clair, puisque le mot *crève-cœur* est toujours d'un usage courant — a pris naissance à la suite d'un combat dont l'issue consterna les habitants de la région : cette explication convient parfaitement au **Crèvecœur** du Nord : c'est au territoire de cette importante commune de l'arrondissement de Cambrai qu'appartient l'emplacement d'un écart désigné sur la carte de Cassini par le nom de *Vinchy* ; et Vinchy n'est autre chose que le Vinceco in pago Camaracense où Charles Martel, le 21 mars 717, défit chez eux les Neustriens commandés par le roi Chilpéric II et son maire du palais Rainfroi.

2551. Le combat se décidait-il, au contraire, selon le vœu des populations, c'étaient des manifestations de joie, des battements de mains : ainsi s'expliquent **Bapaume** (Charente-Inférieure, Eure-et-Loir, Lot-et-Garonne, Pas-de-Calais, Sarthe, Yonne) et **Batpalme** (Dordogne). Une localité du Roussillon est désignée, dans un texte du xe siècle, sous le nom de **Batpalmas**.

2552. Le nom **Tournenfuye** (Seine-et-Marne), traduit dans un

pouillé qui date du milieu du XIVe siècle par Verte in fuga, commémore d'une autre manière, sur le théâtre même du combat, la défaite de l'ennemi ; il a été dénaturé en Tournenfil (Seine-et-Oise), et on a lieu d'en rapprocher le surnom de *Neuville-en*-Tourne-à-Fuy (Ardennes).

2553. Pareille idée est exprimée, semble-t-il, par Tournedos (Eure), Tournedoz (Doubs), et, peut-être aussi, Tournedor (Maine-et-Loire).

2554. C'est également à des faits militaires que se rapportent les noms de lieu résultant de la combinaison d'un verbe et de l'adverbe *avant*. On lit dans les *Gesta Philippi* de Guillaume le Breton qu'en 1198 Richard Cœur de Lion éleva dans le voisinage du Château-Gaillard des Andelys une forteresse qu'il appela *Boutavant* : Aedificavit aliam munitionem super ripam Sequanae, quam vocavit *Botavant*, quod sonat « pulsus in anteriora », quasi diceret : « Ad recuperandam terram meam in anteriora me extendo ». Cette forteresse fut détruite en 1202, et rien ne la rappelle aujourd'hui ; mais elle a des homonymes : Boutavent (Jura, Marne, Oise).

2555. Plus répandu, Passavant (Doubs, Maine-et-Loire, Marne, Meuse, Haute-Saône) exprime une idée semblable. Ce nom paraît avoir désigné, primitivement, une forteresse dont le fondateur entendait se servir pour pousser ses troupes sur les terres du seigneur voisin. Le Passavant de Maine-et-Loire doit bien son origine à un château fort. En ce qui concerne celui de la Marne, fondé en 1250 par Thibaut le Chansonnier, on peut se demander si ce prince n'a pas voulu lui donner pour nom le cri de guerre des comtes de Champagne et de Blois : « Passe avant le meilleur ! »

2556. Au moyen âge, tel baron donnait à un sien château une appellation exprimant, au moyen du verbe *mater*, emprunté à la langue du jeu d'échecs, la volonté de dompter son voisin, qu'il qualifiait de traître, de « félon ». Mateflon (Maine-et-Loire), est connu dès 1040 environ, et Matafelon (Ain) remonte au moins à la fin du XIIIe siècle ; l'action à l'égard du « félon » est exprimée de façon plus énergique dans Torchefelon (Isère).

Hors de France le nom de Mategriffon fut donné par Richard Cœur de Lion, vers 1189, à une forteresse qu'il éleva hors des

murs de Messine, pour se défendre contre les attaques des Grecs : ceux-ci étaient souvent appelés, au moyen âge, les *Griffons*. Le même nom s'est rencontré en Morée au cours des XIII[e] et XIV[e] siècles.

On tient d'Orderic Vital qu'en 1119 le roi d'Angleterre et duc de Normandie Henri Beauclerc, en lutte contre le comte d'Aumale, fit bâtir à Vieux-Rouen un château fort qu'il désigna par une appellation injurieuse à l'égard de la comtesse : In Stephanum, comitem de Albemarlo, qui solus adhuc resistebat, exercitum rex aggregavit, et in loco qui Vetus Rotomagus dicitur, castrum condere cepit, quod Mataputenam, id est devincens meretricem, pro despectu Hadoisse comitisse nuncupavit.

2557. Dans un compte de 1261 il est question d'une des tours de l'enceinte de la Rochelle, la tour **Mau-s'y-frote**, c'est-à-dire « mal s'y frotte ».

2558. Plusieurs noms à base verbale ont été appliqués à des localités dont l'abord était réputé dangereux pour les voyageurs : **Prends-Garde** (Charente-Inférieure), **Prends-y-Garde** (Allier, Lozère, Haute-Vienne), **Prends-toi-Garde** (Charente-Inférieure, Dordogne, Puy-de-Dôme, Vaucluse) ; — **Coupe-Gueule** (Eure, Oise), **Couppegueule** (Seine-Inférieure), *Neuville*-**Coppegueulle** (Somme). Un ancien **Coupegueule**, situé sur la route de Beauvais à Amiens, est signalé par un itinéraire du XVI[e] siècle ; et il y avait à Paris une rue **Coupegueule** entre la rue des Maçons et la rue de Sorbonne. — **Coupe-Gorge** (Calvados, Dordogne, Eure, Ille-et-Vilaine) est peut-être moins ancien, l'expression *coupe-gorge* appartenant encore à la langue usuelle. Une rue de **Coupegorge**, à Paris, vers 1350, longeait le mur d'enceinte non loin de la porte Saint-Jacques.

2559. **Coupe-Jarret** (Isère), n'indique sans doute pas autre chose qu'une montée rude, de même que **le Tire-Cul** (Haute-Savoie), **Frettecuisse** (Somme), **Tirepied** (Manche), **Brise-Genoux** (Vosges), **Mont-à-Regret** (Eure). — On ne peut se prononcer sûrement au sujet de **Montapeine** (Loiret, Seine-et-Marne), qui peut s'entendre aussi bien d'une montée à peine sensible que d'une montée pénible.

2560. Certains noms d'écarts formés aussi à l'aide de locutions verbales, font allusion au dénuement du logis et de ses habitants : **Tout-y-fault** (Charente-Inférieure), **Tout-y-faut** (Drôme, Gironde, Lot-et-Garonne, Nord, Seine-et-Oise, Deux-Sèvres, Yonne), **Toutifaut** (Allier, Côte-d'Or, Indre-et-Loire, Puy-de-Dôme), c'est-à-dire « tout y manque », et leur variante **Toulifault** (Eure-et-Loir), « tout lui manque » ; — **Mange-Profit** (Landes) ; — **Mangesèbes** (Haute-Garonne), dont les habitants étaient réduits à « manger des oignons » ; — **Mangepaille** (Maine-et-Loire).

2561. A ces noms s'opposent ceux qui évoquent l'idée d'une aisance au moins relative : **Gagne-Petit** (Loire), **Tartifume** (Charente-Inférieure, Gironde, Indre-et-Loire, Lot-et-Garonne, Mayenne, Vienne) — dont **Chaudefouace** (Maine-et-Loire) est comme le synonyme. — **Tout-y-croît** (Basses-Pyrénées).

2562. Enfin les noms de lieu suivants se sont entendus à l'origine d'établissements dans lesquels on avait mis tout son avoir : **Risquetout** (Aisne, Ardennes, Yonne et, en Belgique, Hainaut), **Risquons-tout** (Nord et, en Belgique, Flandre occidentale et province de Namur). Ils ont pour équivalents, formés d'ailleurs sans l'intervention d'un verbe, **le Dernier-Sou** (Nord, Pas-de-Calais) et **le Dernier-Patard** (Nord et, en Belgique, Brabant, Flandre occidentale, provinces de Liége et de Namur).

LXXIX

INDUSTRIES[1].

2563. Le mot faber, dans le latin classique, désignait un charpentier ; il fut, par la suite, appliqué à d'autres catégories d'artisans, et à côté des fabri lignarii, il y avait place pour les fabri aerarii ; au temps du Bas-Empire cette extension de sens prit fin ; mais depuis lors faber s'entendit plus spécialement de l'ouvrier travaillant le fer, et son dérivé fabrica, d'une forge.

Ce dérivé a laissé de nombreuses traces dans la toponomastique. Accentué sur l'antépénultième, comme tous les mots en -icus, -ica, il est représenté par **Farge** (Ain, Creuse, Lot, Puy-de-Dôme), **la Farge** (Ain, Ardèche, Corrèze, Creuse, Dordogne, Loire, Puy-de-Dôme, Rhône, Saône-et-Loire, Savoie), **Lafarge** (Dordogne, Puy-de-Dôme, Haute-Vienne), **Farges** (Ain, Cantal, Cher, Corrèze, Dordogne, Loire, Haute-Loire, Lozère, Puy-de-Dôme, Saône-et-Loire, Yonne), **les Farges** (Cher, Corrèze, Creuse, Dordogne, Haute-Loire, Loiret, Haute-Vienne), qui ont pour diminutifs **Fargette** (Haute-Loire, Puy-de-Dôme), **la Fargette** (Dordogne, Rhône), **Fargettes** (Puy-de-Dôme).

2564. Plus méridionales sont les formes suivantes, présentant, à la suite de l'*r*, un son guttural : **Fargue** (Cantal), **la Fargue** (Ariège, Aude, Aveyron, Lot, Tarn), **Fargues** (Aude, Cantal, Corrèze, Dordogne, Landes, Gironde, Lot, Lot-et-Garonne, Tarn-et-Garonne, Vaucluse), **Farguette** (Lot), **la Farguette** (Ariège, Aude, Tarn), **les Farguettes** (Calvados, Lot, Tarn).

2565. Ces diverses formes supposent la chute du *b* de fabrica. Beaucoup plus fréquemment cette labiale s'est vocalisée, et faurica, réduit à faurca, explique **Forgue** (Calvados), **la**

1. Le sujet ici traité a été en quelque sorte amorcé dans un chapitre de titre analogue, à propos des noms de lieu d'origine romaine (n° 577-586) : il n'en pouvait être autrement, les textes itinéraires établissant que dès l'époque romaine deux termes au moins du vocabulaire industriel, figulina et calcaria, avaient pénétré dans la toponomastique.

Forgue (Hautes-Pyrénées), **Forgues** (Ariège, Haute-Garonne), **Forge** (Ariège, Aude, Calvados, Charente, Côte-d'Or, Dordogne, Eure, Indre, Manche, Haute-Marne, Nièvre, Pyrénées-Orientales, Saône-et-Loire, Sarthe), **la Forge** [1], **Laforge** (Seine-Inférieure), **Forges** (Charente-Inférieure, Ille-et-Vilaine, Maine-et-Loire, Meuse, Seine-Inférieure, Seine-et-Marne, Seine-et-Oise [2]), **les Forges** [3], **Forgette** (Charente-Inférieure), **la Forgette** (Vosges), **Forgettes** (Seine-Inférieure), **les Forgettes** (Ardennes, Charente-Inférieure, Eure), **Forgeotte** (Haute-Marne), **la Forgeotte** (Côte-d'Or). — Le mot *forge* paraît comme surnom dans certains noms de lieu : *Cussey*-**les-Forges** (Côte-d'Or), *Cussy*-**les-Forges** (Yonne), *Sardy*-**les-Forges** (Nièvre).

2566. Dans les pays gascons, où l'*f* latin devient *h*, on rencontre **Lahargue** (Gironde, Lot-et-Garonne), **la Horgue** (Haute-Garonne), **Horgues** (Hautes-Pyrénées), **les Horgues** (Hautes-Pyrénées).

2567. D'autres noms de lieu, synonymes des précédents, résultent d'un déplacement de l'accent de fabrica : **la Fabrège** (Corrèze), **Fabrèges** (Lozère), **Fabrègue** (Aveyron, Gard), **la Fabrègue** (Aveyron, Lozère, Tarn), **Lafabrègue** (Gard), **Fabrègues** (Aveyron, Cantal, Hérault, Lozère, Var), **Faverge** (Savoie), **la Faverge** (Ain, Loire), **Faverges** (Isère, Jura, Loire, Haute-Savoie), **les Faverges** (Haute-Savoie); — **Fabrégettes** (Lozère), **la Fabreguette** (Lozère), **Fabreguettes** (Aveyron), **Favergettes** (Haute-Savoie), **Fabregoulles** [4] (Bouches du-Rhône).

2568. **Confavreux** (Aisne) est désigné comme suit dans un texte de 855 : villa que dicitur Curtis fabrorum in pago Breensi. — Une des rues de la Cité, à Paris, est mentionnée dans une charte de saint Louis, en 1260, sous le nom de vicus fabrorum : c'était la *rue aux Fèvres*, devenue depuis, par corruption, la *rue aux Fèves*. Dans les villes les corps de métiers étaient souvent groupés par rues : il y a une rue **des Favres** à Marseille, une rue **des Faures** à Bordeaux, une rue **des Farges** à

1. Ce nom se rencontre dans plus de quarante départements, qu'il serait sans intérêt d'énumérer ici.

2. Pour ne citer que des communes.

3. Voir la note 15.

4. Ce n'est que sous réserve qu'on peut mentionner ici ce nom : *fabregoulo*, est, en provençal le nom de la micocoule, fruit du micocoulier.

Lyon, ainsi qu'à Périgueux [1]. L'altération de *fèvres* en *fèves* paraît aussi dans le surnom de *Bézu*-les-Fèves (Aisne).

2569. Formé sur faber, l'adjectif fabrile a été pris substantivement pour désigner un atelier de forgeron. De là **Favril** (Nord), **le Favril** (Eure, Eure-et-Loir, Maine-et-Loire), **les Favrils** (Eure, Orne), **Favrieux** (Seine-et-Oise), **les Favrieux** (Eure) [2]. — **Faurilles** et **Faureille** (Dordogne) représentent le pluriel fabrilia.

2570. Le noms de lieu **la Faurie, les Fauries**, dont il existe une quarantaine d'exemplaires dans la partie méridionale de la France, peuvent désigner parfois d'anciens établissements de forgerons ; mais le cas n'est pas moins fréquent où ils ont été formés sur le nom de famille *Faure*, équivalent de *Fèvre*, *Faivre*, *Fabre*, *Favre*, qui d'ailleurs sont des formes vulgaires de faber.

2571. On a vu (n° 582) que certains noms de lieu se rapportent non pas, comme les précédents, à la principale industrie du fer, mais aux gisements de ce métal. **Les Minières** (Eure) doivent aussi leur nom, et *Couches*-**les-Mines** (Saône-et-Loire) son surnom à des mines de fer. En ce qui concerne **la Mine** (Aveyron, Finistère, Gard, Haute-Garonne, Loire, Manche, Mayenne, Saône-et-Loire, Savoie, Haute-Savoie), **les Mines** (Aveyron, Cantal, Gard, Loire-Inférieure, Maine-et-Loire, Mayenne, Rhône, Sarthe, Vosges), **Minière** (Savoie), **la Minière** (Calvados, Ille-et-Vilaine, Indre, Indre-et-Loire, Loire-Inférieure, Morbihan, Seine-et-Oise, Vienne), **Minières** (Calvados, Orne), **les Minières** (Ardennes, Dordogne, Eure, Eure-et-Loir, Maine-et-Loire, Orne, Vienne), **le Minier** (Aveyron), **les Miniers** (Allier), **Mignères** (Loiret), **Mignières** (Eure-et-Loir), **le Minerai** (Cher, Eure, Sarthe), **le Mineray** (Eure, Eure-et-Loir, Sarthe), **les Minerais** (Jura), **le Mineroy** (Aube), il peut s'agir de gisements de telle ou telle nature, et non pas nécessairement de gisements de fer : à *Sainte-Marie*-**aux-Mines** (Haut-Rhin) il y a des mines de plomb, d'argent et de cuivre, et à *Montceau*-**les-Mines** (Saône-et-Loire), des mines de houille.

1. Place **aux Febvres**, à Metz.

2. Ces noms répondent plus probablement à fabarile, « champ de fèves ».

2572. Le nom de lieu **le Ferrier** (Yonne) reproduit un mot désignant un dépôt de scories, de mâchefer. Le mot *laitier* pris dans le même sens, a formé les noms **le Laitier** (Cher), *Saint-Nicolas*-**des-Laitiers** (Orne), et *la Trinité*-**des-Laitiers** (Orne), et peut-être **la Laiterie** (Charente, Oise, Seine-et-Oise). — **Escorailles** (Cantal), en 767 Scoralia, représente vraisemblement un adjectif formé sur scoria; et il y a lieu de rapprocher de ce nom celui de **l'Escurial**, palais construit aux environs de Madrid sous le règne de Philippe II, *escorial* désignant en espagnol une mine épuisée, un tas de scories. — A côté de ces noms, il convient tout naturellement de citer **Machefer** (Mayenne), **Machefert** (Nièvre), **le Machefer** (Vienne), **la Macheferrière** (Mayenne).

2573. Les auteurs du *Dictionnaire topographique* de l'Aube font observer que la commune de *Rigny*-**le-Ferron**, qu'une charte de 1026 appelle *Rignileffarron*, « tire son surnom des mines de fer et des forges existant autrefois sur son territoire ». La même observation s'applique à *Muret*-**le-Ferron** (Indre), et, paraît-il, à *Bettancourt*-**la-Ferrée** (Haute-Marne). — Au moyen âge l'expression « chemin ferré » désignait une voie antique, le mâchefer étant utilisé pour l'entretien des anciennes voies romaines.

2574. Les localités dénommées **la Fonderie** (Doubs, Eure, Haute-Garonne, Isère, Meurthe-et-Moselle, Oise, Basses-Pyrénées, Haute-Saône, Savoie) doivent vraisemblablement leur origine à des usines métallurgiques.

2575. De même **Fourneau** (Côte-d'Or, Ille-et-Vilaine, Haute-Marne, Mayenne, Nièvre, Oise, Saône-et-Loire), **le Fourneau** (Ardennes, Charente-Inférieure, Cher, Côte-d'Or, Côtes-du-Nord, Doubs, Eure, Indre-et-Loire, Loiret, Maine-et-Loire, Haute-Marne, Meuse, Nièvre, Orne, Haute-Saône, Saône-et-Loire, Sarthe), **Fourneaux** (Calvados, Creuse, Eure, Loire, Haute-Loire, Maine-et-Loire, Manche, Haute-Marne, Mayenne), **les Fourneaux** (Allier, Calvados, Cher, Doubs, Drôme, Eure, Ille-et-Vilaine, Indre-et-Loire, Loir-et-Cher, Loire, Loiret, Maine-et-Loire, Manche, Marne, Haute-Marne, Mayenne, Nord, Orne, Saône-et-Loire, Savoie, Seine-Inférieure, Seine-et-Marne, Seine-et-Oise, Vosges, Yonne), **Fournel** (Haute-Garonne, Isère, Tarn-et-Garonne), **le Fournel** (Corrèze, Eure), **Fournels** (Haute-

Loire, Lozère), **les Fournels** (Gard), **Fournet** (Doubs, Isère, Haute-Loire, Puy-de-Dôme), **le Fournet** (Calvados, Côtes-du-Nord, Dordogne, Jura, Savoie,) **Fournets** (Haute-Loire, Lozère), **les Fournets** (Doubs, Jura, Lozère), **Fournol** (Cantal, Lot), **Fournols** (Cantal, Hérault, Puy-de-Dôme).

Parmi ces noms, ceux qui présentent l'article peuvent être considérés comme moins anciens que les autres. Il serait exagéré de croire qu'ils tirent tous leur raison d'être d'un établissement métallurgique, car, autrefois comme aujourd'hui, le mot *fourneau* désignait, aussi bien que le four où l'on fondait le fer, l'endroit où se faisait le charbon : une charbonnière aussi bien qu'une forge.

2576. Il ne faut pas tenir pour équivalent de ces noms le **Fourniau** (Puy-de-Dôme), **Fournials** (Jura), **les Fournials** (Tarn), **les Fourniels** (Ardèche), **Fournieux** (Ain, Dordogne, Eure), **le Fournieux** (Charente-Inférieure, Puy-de-Dôme), **les Fournioux** (Creuse) : ce sont là variantes du mot français *fournil*, désignant proprement le bâtiment où se trouve le four, mot qui a d'ailleurs trouvé place dans la toponomastique : **Fournil** (Dordogne), **le Fournil** (Eure-et-Loir, Deux-Sèvres, Vendée).

2577. Le sens des noms **Haut-Fourneau** (Haute-Saône) et **le Haut-Fourneau** (Ardennes, Jura, Meurthe-et-Moselle, Meuse, Savoie, Haute-Savoie) n'est aucunement douteux, puisqu'ils reproduisent une expression qui s'est maintenue dans le langage courant.

2578. Le mot *marteau* désignant une des pièces de la forge hydraulique, est devenu nom de lieu, témoin ce texte de 1510 concernant un ancien écart du finage de Montmort (Marne) : *Un siege et place à faire usine de forge, molin, marteau ou aultre, ou à present a marteau à marteler le fer, que lesdites religieuses bailleresses* [d'Andecy] *ont d'ancienneté, assis et scitué au lieu et seigneurie de Montmort, sur le ruisseau venant de Mardelles, au lieu dit les Orfevres, appelé d'ancienneté le Marteau d'Andecys.* Si cet écart a disparu, on trouve ailleurs **Marteau** (Charente, Gironde, Indre), **le Marteau** (Charente, Dordogne, Deux-Sèvres, Savoie, Seine-et-Marne, Yonne), **les Marteaux** (Corrèze, Isère).

2579. Ces localités ne sont pas très nombreuses ; encore faut-il ne pas perdre de vue que telle d'entre elles peut devoir son

nom à une famille *Marteau* ou *Martel*. Pour désigner le « marteau » d'une forge hydraulique on employait plus couramment le mot *martinet*, d'où les noms **Martinet** (Ain, Alpes-Maritimes, Creuse, Gard, Hérault, Jura, Lot-et-Garonne, Lozère, Haute-Marne, Savoie, Haute-Savoie, Vaucluse, Vendée, Haute-Vienne), **le Martinet** (Ain, Basses-Alpes, Alpes-Maritimes, Charente, Doubs, Drôme, Gard, Hérault, Isère, Jura, Haute-Loire, Lot, Lozère, Haute-Marne, Rhône, Sarthe, Savoie, Tarn-et-Garonne, Var, Vaucluse), **les Martinets** (Doubs, Indre, Isère). Sans doute il est permis de penser qu'en plus d'un cas on se trouve en présence de l'ancien domaine d'une famille *Martinet*, et non pas d'une ancienne usine ; mais quand l'usine existe encore — on en trouve parfois mention dans le Dictionnaire des postes — la question ne se pose pas.

Quelques industries spéciales du fer ont laissé des traces dans la toponomastique.

2580. Dans le surnom de *Jussy*-**le-Chaudrier** (Cher) et dans celui, à la forme altérée, de *Saint-Christophe*-**le-Chaudry** (Cher), on reconnaît un des plus anciens mots français désignant le fabricant de chaudrons. Soit dit en passant, il y avait à la Rochelle une famille notable du nom de *Chaudrier*, à laquelle le poète Ronsard était apparenté par sa mère.

2581. En diverses provinces de la France méridionale les mots *peyrot* ou *peyrol* et *peyrolier* s'appliquaient respectivement au chaudron et au chaudronnier : de là l'ancienne appellation — *Sainte-Foy-de*-**Peyrolières** — de Sainte-Foy (Haute-Garonne). De même qu'à Châlons, comme à Troyes, il existe une « rue des **Chaudronniers** », un texte du début du xve siècle mentionne l'une des rues de la ville de Gap par les mots carreria pairoleria.

2582. *Villedieu*-**les-Poëles** (Manche) et *Dun*-**le-Poëlier** (Indre) — traduit en 1334 par Dunum patellarie — font allusion, par leur surnom, à la fabrication de la poële à frire, patella. Villedieu est toujours un des centres les plus importants de la chaudronnerie française, et ses poëliers étaient célèbres dès le temps de Rabelais.

Au moyen âge les artisans de l'armurerie étaient appelés, selon leurs spécialités, *haubergers*, *heaumiers* ou *épéiers*.

2583. Le hauberger fabriquait la cotte de mailles ou haubert; ce dernier mot, d'origine germanique, se disait en bas latin halsbergum. Les hauberts de Chambly (Oise) sont mentionnés dans des textes de la fin du XIIIe siècle et du début du XIVe, et cette localité a été appelée *Chambly*-le-**Hauberger**. Le surnom a disparu, mais on le voit, sous une forme altérée — on avait cessé de le comprendre — accolé au nom d'un village voisin : *Puiseux*-**le-Hautberger** (Oise).

2584. Une de rues de Paris, voisine du Grand Châtelet, dans laquelle étaient établis la plupart des fabricants de heaumes ou de casques, était dite rue **de la Heaumerie**.

2585. Le mot *épéier* apparaît, très dénaturé, dans le surnom de *Vieul*-l'**Espoir** (Vienne) ; surnom dont on connait les formes anciennes *l'Espaer, l'Espayer, l'Espeer, l'Espeyer, l'Espaier* au XIVe siècle, *l'Espoier, l'Espiers, l'Espeir* de 1428 à 1432. Comme le fait remarquer l'auteur du *Dictionnaire topographique* de la Vienne, « on lit dans les Affiches du Poitou, 1775, p. 22, qu'il y avait autrefois en ce lieu des forges ou l'on fabriquait des épées ».

2586. Auxiliaire de la métallurgie, l'industrie charbonnière a donné naissance à un certain nombre de noms de lieu. Grégoire de Tours mentionne la Silva Carbonaria qui s'étendait, croit-on, sur une partie de la Belgique actuelle et du Hainaut français. La toponomastique actuelle comprend des communes appelées **Charbonnière** (Doubs), **Charbonnières** (Eure-et-Loir, Puy-de-Dôme, Rhône), — sans parler des écarts de même nom — et **Cherbonnières** (Charente-Inférieure); ces vocables ont pour équivalents **Charbonniéras** (Dordogne) et **Carboniéras** (Alpes-Maritimes). — Précédés de l'article, le nom, fort répandu, **la Charbonnière**, sa variante, dans la langue d'oc et les dialectes du nord, **la Carbonnière** (Eure, Var), et son pluriel **les Charbonnières** (Cher, Loire) sont évidemment d'origine moins ancienne. Plus récents encore sont les écarts dénommés **la Charbonnerie** (Eure, Indre, Indre-et-Loire, Sarthe) et **les Charbonneries** (Loir-et-Cher, Sarthe).

2587. Bien entendu, parmi les localités visées dans l'énumération qui précède, il ne faut pas considérer ici celles dont le nom aurait été formé sur le nom de famille *Charbonnier* ou

Carbonnier, et non pas sur le mot *charbon* ; quant à celles qui doivent être retenues, elles doivent leur origine, les unes à des « charbonnières » où l'on faisait le charbon de bois, les autres à des gisements houillers : ce dernier cas est celui du hameau de **Charbonnière**, au territoire de Lurieck (Loire), ainsi que de **Charbonnier** (Creuse, Puy-de-Dôme) et des nombreux écarts appelés **Charbonnage**, en Belgique.

2588. La chronique de Lambert d'Ardres parle d'un « castrum quod a carbonibus Colvida nomen accepit » : ce nom de Colvida dans lequel on reconnaît les éléments d'origine germanique représentés en anglais par les mots *coal*, « charbon », et *wood*, bois, est à rapprocher de ceux dont la racine est celle du latin carbo : il désigne le château de **Colwède** — aux confins des cantons d'Ardres et de Guînes (Pas-de-Calais), — construit au XII[e] siècle par Arnoul IV, seigneur d'Ardres, et détruit en 1214.

2589. La fabrication du charbon de bois est l'une des formes de l'exploitation des forêts. A propos de l'industrie proprement dite du bûcheron, il est à considérer que l'on appelait *ventes* les coupes faites dans une forêt à des époques réglées d'avance. A ce mot *vente*, issu directement du participe latin vendita, on préférait, dans les provinces de l'est, le participe français *vendue*. De là ces noms : **la Vente** (Allier, Ardèche, Calvados, Eure-et-Loir, Indre, Orne), **les Ventes** (Aube, Calvados, Eure, Eure-et-Loir, Loir-et-Cher, Sarthe, Seine-Inférieure, Yonne), **la Vente-*aux-Sauniers*** (Manche), **la Vente-*Pouchet*** (Seine-Inférieure), — *Saunier* et *Pouchet* sont évidemment les noms de famille que portaient d'anciens possesseurs. — **les Ventes-*de-Bourse*** (Orne) — ici le déterminatif est le nom d'une forêt de la région — **les Ventes-Saint-Remy** (Seine-Inférieure), **la Vendue** (Haute-Marne, Haute-Saône, Vosges), **les Vendues** (Aube), **la Vendue-*Mignot*** (Aube) — ainsi dénommée dès 1328 — **les Vendues-*Lévêque*** (Aube).

2590. Un endroit d'où l'on extrait la pierre est appelé *carrière*, du latin quadraria. Ce dernier mot représente la forme primitive du nom de la ville italienne de **Carrare** — dont le marbre blanc est célèbre dans le monde entier — et de bien des

localités françaises : **Carrière** (Aisne, Alpes-Maritimes, Aveyron, Calvados, Gard, Haute-Garonne, Hérault, Indre, Lozère, Oise, Seine), **la Carrière** (Aisne, Cantal, Dordogne, Eure, Loiret, Lot, Lozère, Manche, Haute-Marne, Mayenne, Nord, Orne, Saône-et-Loire, Haute-Savoie, Seine, Seine-Inférieure, Yonne), **Lacarrière** (Seine-et-Oise), **Carrières** (Aisne, Côte-d'Or, Meurthe-et-Moselle, Pas-de-Calais, Seine-et-Oise, Var), **les Carrières** (Aisne, Aveyron, Bouches-du-Rhône, Calvados, Côte-d'Or, Isère, Loire, Loire-Inférieure, Lot, Maine-et-Loire, Manche, Meurthe-et-Moselle, Oise, Pyrénées-Orientales, Rhône, Haute-Loire, Saône-et-Loire, Sarthe, Seine, Seine-et-Oise, Tarn-et-Garonne, Vienne, Yonne), et leurs homonymes méridionales **Carrère** (Haute-Garonne, Gers, Lot-et-Garonne, Basses-Pyrénées, Hautes-Pyrénées), **la Carrère** (Gers, Basses-Pyrénées, Hautes-Pyrénées), **Lacarrère** (Lot-et-Garonne), **les Carrères** (Ariège), **Carreyre** (Landes), **Lacarreyre** (Gironde).

2591. Dans les pays de langue d'oc, ainsi que dans le domaine des dialectes wallon et picard et dans une partie de la Normandie, *carrière* peut, en certains cas, représenter non pas quadraria, mais carraria, qui, dans la région intermédiaire où le *c* latin placé devant *a* prend le son chuintant — est devenu *charrière*, au sens de « chemin carrossable [1] ». Soit dit en passant, c'est à carraria, « voie », que répond notre mot *carrière*, lorsqu'il est employé au figuré : embrasser une carrière, entrer dans la carrière, donner carrière.

2592. L'ouvrier des carrières, le carrier, était jadis appelé le perrier, c'est-à-dire « l'homme qui extrait la pierre » ; et le mot *carrière* avait pour synonyme *perrière*. De là ces noms : **Perrière** (Ain, Cher, Orne, Rhône, Saône-et-Loire, Haute-Savoie), la

1. Il existe, partagé entre les territoires communaux de Chauvoncourt et de Fresnes-au-Mont (Meuse), un bois dit « de Haute-Charrière ». Sans nul doute ce nom — écrit *la Haute Charrière* sur les anciennes éditions de la carte de l'État-major — désignait proprement le chemin qui traverse ce bois dans le sens de la longueur, dominant d'une cinquantaine de mètres la route de Bar-le-Duc à Saint-Mihiel. Au cours de la dernière guerre — ainsi du moins croit l'avoir remarqué l'un de nous, qui servait dans ce « secteur » — on écrivait volontiers, dans les documents militaires, *Hautes-Charrières* : manifestation toute contemporaine de la tendance — maintes fois signalée dans ce livre — à mettre au pluriel les noms de lieu à terminaison féminine.

Perrière (Aisne, Aube, Côte-d'Or, Côtes-du-Nord, Indre, Isère, Jura, Loir-et-Cher, Loiret, Haute-Marne, Morbihan, Orne, Puy-de-Dôme, Rhône, Haute-Saône, Saône-et-Loire, Sarthe, Savoie, Haute-Savoie, Vaucluse, Yonne), **Laperrière** (Côte-d'Or, Gironde, Saône et-Loire, Haute-Savoie), **Perrières** (Ardennes, Calvados, Haute-Marne), **les Perrières** (Côte-d'Or, Doubs, Indre-et-Loire, Loire-Inférieure, Loiret, Manche, Mayenne, Rhône, Haute-Saône, Saône-et-Loire, Sarthe, Savoie, Haute-Savoie), et leurs variantes méridionales **la Peyrière** (Alpes-Maritimes, Dordogne, Tarn, Tarn-et-Garonne, Var), **Peyrières** (Drôme, Lot-et-Garonne), **Peyrier** (Basses-Pyrénées, Hautes-Pyrénées), **la Peyrère** (Gironde), **Lapeyrère** (Haute-Garonne), **Lapeyreyre** (Gironde). Il convient toutefois de faire, parmi ces noms, la part de ceux qui auraient été formés sur le nom de famille *Perrier* et de ceux qui repondraient au latin piraria, désignant un lieu planté de poiriers.

2593. Dès l'antiquité certains noms de lieu avaient trait à la préparation de la chaux : on voit dans l'Itinéraire d'Antonin figurer deux Calcaria, l'une dans l'île de Bretagne, l'autre non loin de Marseille. Furnus calcarius est le thème étymologique de deux noms de lieu provençaux dont l'un a été différencié de l'autre au moyen d'une terminaison diminutive : **Forcalquier** (Basses-Alpes), **Forcalqueiret** (Var).

2594. Au cours du moyen âge on désigna le four à chaux par le mot *chaufour* ou *caufour*, suivant les dialectes représentant le latin calcis furnus. De là **Chauffour** (Aube, Cantal, Charente, Corrèze, Dordogne, Loir-et-Cher, Loire, Loiret, Nièvre, Orne, Sarthe, Seine-et-Oise), **Chauffours** (Eure-et-Loir), **Chauffourt** (Haute-Marne), **les Chauffours** (Marne), **Chaufour** (Oise, Seine-et-Oise), **le Chaufour** (Meuse, Pas-de-Calais), **Caufour** (Aveyron, Tarn-et-Garonne), **le Caufour** (Dordogne).

2595. *Échauffour* (Orne) est sans rapport avec les noms qui précèdent. Ce lieu est appelé Escalfum par Orderic Vital, et le nom en est écrit *Escalfou* en 1211 et *Eschauffou* en 1490 : l'*r* finale actuellement usitée est parasite.

2596. **Four-à-Chaux** (Aude, Côte-d'Or, Doubs, Eure, Eure-et-Loir, Gard, Meurthe-et-Moselle, Rhône, Saône-et-Loire, Seine-et-Oise, Vaucluse), **le Four-à-Chaux** (Ain, Alpes-

Maritimes, Ardennes, Charente-Inférieure, Cher), **Fours-à-Chaux** (Loire-Inférieure, Meurthe-et-Moselle, Rhône), **les Fours-à-Chaux** (Eure, Maine-et-Loire, Rhône, Vaucluse) reproduisent la locution dont l'usage s'est maintenu.

2597. On est fondé à tenir pour synonymes de ces divers noms **Raffort** (Savoie), **le Raffort** (Savoie), **les Rafforts** (Savoie), **Rafour** (Jura, Haute-Savoie), **le Rafour** (Ain, Isère, Jura, Rhône), **le Raffour** (Savoie), **le Rafous** (Savoie); **Sur-Raffour** (Savoie), **Chez-Raffour** (Savoie). Les plus anciens exemplaires qu'on connaisse de ces vocables se rencontrent dans le cartulaire du Temple de Vaux, sous les formes *Ratforn* ou *Rafurn*: on estime qu'ils combinent le bas-latin furnus avec le mot gaulois ou gallo-romain *ratis*, qui signifierait « pierre » : peut-être a-t-on lieu d'attribuer à *ratis* le sens plus spécial de « chaux », le seul qu'on connaisse au bas-breton *raz*. — L'application du mot *rafour* a d'ailleurs été étendue aux briqueteries, témoin une lettre écrite en 1579 au comte de Pont-de-Vaux par le duc de Savoie Emmanuel-Philibert, et dans laquelle il est question d'un *raffour de matons ou briques*.

2598. Ce mot, auquel se rattachent les noms de famille *Durafour* et *Durafort*, n'a été en usage, en dehors des départements cités plus haut, que dans la Suisse romande, à laquelle ils confinent. Aussi serait-il peu raisonnable d'apparenter aux noms de lieu dont on vient de lire l'énumération ceux d'aspect vaguement similaire qu'on peut rencontrer dans nos provinces de l'ouest : *les Refours* (Maine-et-Loire), *Refoux* (Vienne), *le Refour* (Mayenne) : mieux vaudrait rechercher s'ils n'ont pas quelque rapport avec le verbe *refouler*, nombre de textes désignant par le mot *refot* ou *refoul* la décharge d'un canal, d'un étang, d'un vivier.

2599. Plusieurs voies parisiennes ont dû leur nom à l'industrie du plâtre : il y a eu deux « rues **du Plâtre** » dont l'une, dans le quatrième arrondissement, s'appelle encore ainsi — l'autre était sur la rive gauche de la Seine — et quatre « rue **Plâtrière** »; l'une d'elles a gardé ce nom jusqu'à la fin de l'ancien régime : elle est devenue, en 1791, la « rue Jean-Jacques Rousseau », à laquelle a été réunie, en 1858, l'ancienne « rue de Grenelle-Saint-Honoré ». Beaucoup de noms de lieu ont trait à cette indus-

trie, s'agissant, soit de carrières, soit de fours à plâtre : **Plâtrière** (Hérault, Pyrénées-Orientales), **la Plâtrière** (Aisne, Allier, Rhône, Seine, Seine-et-Oise, Vaucluse), **Plâtrières** (Bouches-du-Rhône), **les Plâtrières** (Drôme, Gard), **la Platière** (Jura, Savoie), **les Platières** (Ain, Jura, Savoie, Yonne), **les Plâtreries** (Seine-et-Marne), **la Platerie** (Indre-et-Loire) : à vrai dire ces deux derniers noms peuvent avoir été formés sur le nom de famille *Plâtrier*, et n'avoir avec l'industrie en question qu'un rapport indirect.

2600. La tuile était appelée en latin tegula, et le mot tegularius, désignant un fabricant de tuiles, se rencontre dans des inscriptions de l'époque romaine. Il est probable, sans qu'on en ait la preuve positive, que le lieu où se fabrique la tuile se disait tegularia ; le plus ancien texte où paraisse ce mot ne remonte qu'à 1048 : c'est une de pièces justificatives de l'*Histoire généalogique de la maison d'Auvergne*.

Tegulariae dans Guillaume de Jumièges, Tegulense castrum dans Orderic Vital, désignent **Tillières**-*sur-Avre* (Eure). Cette identification est incontestable, mais on ne saurait s'en autoriser pour rattacher à l'industrie de la tuile *Tilliers* (Maine-et-Loire), qui autrefois se disait aussi *Tillières*, et *Teillère-le-Plessis* (Orne). *La Teillière* (Côtes-du-Nord) peut bien avoir été formé sur le nom de famille *Tellier*, qui reproduit l'ancienne appellation du tisserand, du fabricant de toiles, telarius. *Les Thilliers-en-Vexin* (Eure) appelés en 1367 *le Tillet*, doivent leur nom au tilleul. — En revanche il est légitime de rappeler à tegularia **Thuillières** (Vosges), **Teulière** (Aveyron, Tarn-et-Garonne), **la Teulière** (Dordogne, Lot, Tarn), **Teulières** (Aveyron). En ce qui concerne l'origine des noms **la Tuilière** (Ain, Basses-Alpes, Ardèche, Bouches-du-Rhône, Charente, Dordogne, Drôme, Isère, Loire, Lot, Haute-Marne, Puy-de-Dôme, Rhône, Savoie, Var), **Tuilières** (Dordogne, Rhône), **les Tuilières** (Rhône, Var, Haute-Vienne), **Tuillière** (Drôme, Vaucluse), **la Tuillière** (Dordogne, Gironde, Loire-Inférieure, Haute-Savoie, Vaucluse), **les Tuillières** (Dordogne, Gironde, Rhône, Haute-Vienne), **Tuillère** (Charente), **la Thuillère** (Savoie), **Teulère** (Gers), **Thiolière** (Loire), **la Thiolière** (Cantal), **Thiolières** (Puy-de-Dôme), **les Thiolières** (Puy-de-Dôme), il faut peut-être faire une certaine part aux noms de famille *Tuilier*, *Thiolier*. — Bon

nombre de localités sont appelées **Tuilerie, la Tuilerie, les Tuileries**; le palais des **Tuileries**, à Paris, devait son nom à l'emplacement sur lequel il s'élevait emplacement où se trouvaient, au XIIIe siècle, des fabriques de tuiles. — A signaler encore le nom tout moderne **le Four-à-Tuiles** (Charente-Inférieure).

2601. **La Tuile** (Loir-et-Cher, Meurthe-et-Moselle, Puy-de-Dôme), et **la Thuile** (Savoie, Haute-Savoie) ont sans doute la même origine. A **Thuiles** (Basses-Alpes) on a trouvé, en fouillant le sol, de nombreux débris de tuiles et de poteries, et même quatre anciens fours.

2602. **Thieulloy** (Somme), **Thieuloy** (Oise), **la Thieuloye** (Pas-de-Calais), **la Thiolais** (Ille-et-Vilaine), **Thiolet** (Aisne), **le Thiolet** (Aisne), **Thiollet** (Charente), **la Thiollaie** (Morbihan), **Teulet** (Corrèze, Dordogne, Tarn) supposent les primitifs teguletum, teguleta, appliqués à des emplacements jonchés de tuiles ou de débris de tuiles, vestiges de localités peut-être fort anciennes.

2603. **Teulat** (Tarn) et **Teulade** (Cantal) répondraient à tegulatum, tegulata.

2604. L'industrie la plus étroitement apparentée à la tuilerie a donné à la toponomastique française **la Briqueterie** (Aisne, Ardennes, Aube, Cher, Eure, Eure-et-Loir, Lot, Manche, Marne, Mayenne, Meurthe-et-Moselle, Nord, Oise, Orne, Pas-de-Calais, Pyrénées-Orientales, Seine-Inférieure, Seine-et-Marne, Seine-et-Oise, Somme), **Briqueteries** (Tarn-et-Garonne), **les Briqueteries** (Ardennes, Eure, Seine, Oise, Somme), **la Briquerie** (Manche), **la Bricquerie** (Manche), **les Briqueries** (Indre-et-Loire).

2605. Bien des noms de lieu doivent leur origine à l'industrie du potier. Il en fut ainsi dès l'antiquité, puisque le nom de *Céramique* désigna l'un des plus riches quartiers d'Athènes. Chez les Romains l'atelier du potier, figulus, se disait figlina : plusieurs vocables ont été cités (n° 577), qui se réclament de ce primitif ; peut-être ce dernier a-t-il laissé quelques traces dans le langage courant du moyen âge ; l'exemple de **la Féline** (Allier), à défaut de textes littéraires, autoriserait à le supposer.

2606. On a vu (n° 578) qu'à **Montpothier** (Aube) ont été découverts des fours antiques.

2607. Il existe des communes dénommées **la Poterie** (Seine-Inférieure), **la Poterie**-*au-Perche* (Orne), **la Poterie**-*Mathieu* (Eure), **la Potherie** (Maine-et-Loire). L'expression **la Poterie**, qu'on voit désigner, en outre, un grand nombre d'écarts, sert aussi de déterminatif, par exemple dans *Veuilly*-**la-Poterie** (Aisne). — A citer encore **Poteries** (Drôme), **les Poteries** (Ardennes, Aube, Cher, Indre-et-Loire, Loiret, Sarthe, Vendée), **la Potière** (Ain, Oise, Vienne), **les Potières** (Drôme), **Pothière** (Marne), **la Pothière** (Côte-d'Or), **Pothières** (Côte-d'Or, Rhône) : à vrai dire tel de ces noms peut se rattacher au nom patronymique *Potier* ou *Pothier*. — La partie inférieure de la rue du Renard, à Paris, s'est longtemps appelée *rue de* **la Poterie** — un texte de 1179 porte via figularia — et le nom de *rue* **des Poteries** a désigné la rue Lhomond actuelle, appelée entre temps, et dès 1640, *rue des Postes*.

2608. *Conchy*-**les-Pots** (Oise) est à rapprocher des localités surnommées *-la-Poterie*[1].

2609. Le latin olla, désignant un pot, une marmite, a donné le mot *oule*, qui subsiste dans les dialectes du midi. De là le surnom commun à *Saint-Victor*-**des-Oules** (Gard), où l'on fabrique encore de la poterie, et à *Uzech*-**des-Oules** (Lot), où l'on trouve de l'argile. Ollaria est le primitif des noms **Ollières** (Haute-Loire, Meuse, Var, Haute-Vienne), **les Ollières** (Ardèche, Haute-Loire, Puy-de-Dôme, Haute-Savoie), **les Oulières** (Vendée), **les Ouillères** (Nièvre, Deux-Sèvres, Vendée). — C'est plutôt à un nom de famille tel qu'*Oullier*, variante d'*Ollier*, qu'il convient de rattacher les *Oulleries* (Deux-Sèvres).

2610. L'industrie du verre a donné naissance aux noms de **la Verrière** (Oise, Saône-et-Loire, Seine-et-Oise), **Verrières** (Ardennes, Aube, Aveyron, Charente, Loire, Marne, Orne, Puy-de-Dôme, Seine-et-Oise, Vienne), **les Verrières** (Doubs), **Veyrières** (Cantal, Corrèze), communes dont il existe de nombreux homonymes parmi les écarts de diverses régions du terri-

1. De même *la Chapelle*-**aux-Pots** (Oise), *Rembercourt*-**aux-Pots** (Meuse).

toire français. Il est possible que tels de ces noms soient d'origine assez ancienne, formés qu'ils sont directement sur vitraria — en latin de l'époque franque vedraria — accentué sur l'antépénultième. **La Verrerie** et **les Verreries**, noms également assez répandus, sont plus récents. — **Veyrières** a pour diminutif **Verreyrolles** (Haute-Loire).

2611. Plus moderne encore est **le Four-à-Verre** (Aisne, Oise).

2612. **Les Bouteillers** (Jura), **la Bouteillère** (Loire-Inférieure, Lot-et-Garonne), **la Bouteillerie** (Dordogne, Eure, Ille-et-Vilaine, Loiret, Loir-et-Cher, Maine-et-Loire, Manche), **la Boutellerie** (Loir-et-Cher) doivent leur origine, soit à l'une des variétés de l'industrie du verre, soit, tout aussi bien, à d'anciens propriétaires dont le nom patronymique était *Bouteiller*. On évitera d'en rapprocher *Bouteilles* (Dordogne), qu'un texte de 1099 appelle Botella. Aucun doute, en revanche, n'est possible en ce qui concerne **la Bouteille** (Aisne), nom d'un village formé autour d'une verrerie où se faisaient, dit un texte rapporté par Auguste Matton, « quantité de bouteilles plus que toute autre sorte d'ouvrage de pareille nature ».

2613. On a vu (nº 149) que le nom *Carpentras*, d'origine gauloise, a trait à l'industrie du charron. Il faut sans doute interpréter de même les surnoms de *Villers*-**le-Tourneur** (Ardennes) et de *la Neuville*-**aux-Tourneurs** (Ardennes), localités situées dans des régions boisées.

2614. Un certain nombre de noms de lieu se rapportent à l'industrie du tonnelier : ils ont pour racine le vieux mot français *boute*, qui apparenté au grec βοῦτις — de βοῦς, « bœuf » — désigna primitivement une outre en cuir, un « sac à vin », puis par une déviation de sens assez naturelle, un tonneau ; on reconnaît dans l'expression « *botte* d'huile » une variante de ce mot, dont, soit dit en passant, *bouteille* est le diminutif. Le nom **Laboutarié** (Tarn) désignait vraisemblablement un atelier de tonnelier ; **Boutaresse** (Puy-de-Dôme) et **la Bouteresse** (Loire) paraissent répondre à un bas-latin botaricia.

2615. **La Sabotterie** (Ardennes, Eure, Eure-et-Loir) se rapporte à une autre industrie du bois.

2616. Les noms **la Tannerie** (Charente, Doubs, Eure-et-Loir, Mayenne, Haute-Saône, Seine-et-Oise), **les Tanneries** (Doubs, Jura, Loire, Manche, Haute-Marne, Tarn), s'expliquent d'eux-mêmes. Il convient de noter que dans le Lyonnais et le Dauphiné, le mot *tanneur* a pour synonyme *escoffier* : de là le nom de « rue **des Escoffiers** » ou de « rue **Escoffière** » que portait une des rues de la ville de Gap.

La meunerie est très largement représentée dans la toponomastique.

2617. L'existence des moulins à eau en Gaule est attestée dès la fin du ve siècle par un passage du *De vitis patrum* de Grégoire de Tours, où il est question d'un moulin bâti sur l'Indre par saint Ours. Le même auteur emploie d'ailleurs, pour désigner des moulins, le mot molina : c'est de molinum que vient notre mot *moulin*, bien que le latin du moyen âge ait constamment préféré molendinum, formé, lui aussi sur le nom de la pièce essentielle du moulin, la « meule », mola.

Un nombre très considérable de localités françaises s'appellent **Moulin**, **le Moulin**, **Moulins**, **les Moulins** ; on doit en rapprocher, comme étant de même origine, **le Molin** (Charente), **Molins** (Aube), **Moslins** (Marne), et la variante méridionale, caractérisée par la chute de l'*n*, **Moulis** (Ariège, Haute-Garonne, Gironde, Haute-Loire, Tarn-et-Garonne), mais non pas, bien entendu (cf. ci-dessus, n° 138), *Molain* (Aisne, Jura).

2618. Concurremment avec le neutre molinum était usité le féminin molina qu'on rencontre au IVe siècle dans Ammien Marcellin et au VIe dans Marius d'Avenches. De là **Mouline** (Aveyron, Hérault, Haute-Loire, Tarn-et-Garonne), **Moulines** (Calvados, Hérault, Haute-Loire, Maine-et-Loire, Manche), et, plus modernes — témoin l'article qu'ils présentent, **la Mouline** (Ardèche, Ariège, Aude, Aveyron, Creuse, Dordogne, Indre-et-Loire, Loire-Inférieure, Lot, Deux-Sèvres, Tarn, Vosges), **les Moulines** (Mayenne), **la Moline** (Aube, Lozère, Vosges), **la Mouligne** (Dordogne, Deux-Sèvres).

2619. A des diminutifs de *moulin* correspondent **Moulinet** (Alpes-Maritimes, Indre-et-Loire, Haute-Loire, Lot-et-Garonne, Vendée), **le Moulinet** (Aisne, Ardèche, Ardennes, Aube, Aude,

Aveyron, Eure, Gard, Gironde, Hérault, Ille-et-Vilaine, Indre-et-Loire, Jura, Loire-Inférieure, Loiret, Manche, Marne, Haute-Marne, Meurthe-et-Moselle, Meuse, Nord, Sarthe, Seine-et-Oise, Vendée, Vienne), **Molinet** (Allier, Indre, Pas-de-Calais), **Moulinets** (Drôme), **les Moulinets** (Aveyron, Seine-et-Oise), **Mouliet** (Hautes-Pyrénées), **Mouliets** (Gironde), **Mouliès** (Gers, Lot-et-Garonne) **Moulinot** (Doubs, Lot, Nièvre), **le Moulinot** (Doubs, Haute-Marne, Haute-Saône), **Molinot** (Côte d'Or, Loire), **Moulinel** (Pas-de-Calais), **Molinel** (Pas-de-Calais), **le Molinel** (Nord), **Molineau** (Lot-et-Garonne), **Molignaux** (Somme), **Moligneaux** (Aisne), **Moulinelle** (Meurthe-et-Moselle), **Moulineaux** (Seine-Inférieure, Seine-et-Marne), **les Moulineaux** (Calvados, Charente-Inférieure, Seine, Seine-et-Oise). Tandis que ces divers noms peuvent avoir été formés sur le nom français, donc à une époque plus ou moins récente, on peut considérer comme issu directement du diminutif latin molinellum, ou de son datif pluriel, par l'intermédiaire de la forme vulgaire *Mulniaus*, dans laquelle l'antétonique n'a pas laissé de traces, **Mignaux** (Seine-et-Oise).

2620. On supposera un dérivé molinio pour expliquer **Molignon** (Marne), **Molinons** (Yonne), **le Moulinon** (Ardèche), **Moulignon** (Seine-et-Marne), **le Moulignon** (Haute-Saône), et, altération de cette dernière forme, **Montlignon** (Seine-et-Oise).

2621. **Moulinas** (Gard, Hérault, Haute-Loire), **le Moulinas** (Hérault, Haute-Loire, Var), **Moulinasse** (Charente, Gironde), **la Moulinasse** (Dordogne), ont été formés à l'aide d'un suffixe péjoratif. — A citer encore **Moulinatte** (Charente-Inférieure, Lot-et-Garonne), **Moulinards** (Loiret), **la Moulinare** (Dordogne), et peut-être **la Moulinarié** (Tarn).

2622. Parfois le mot *moulin* est accompagné d'un déterminatif qui, à l'occasion, fait corps avec lui : **Molineuf** (Loir-et-Cher), **Moulineuf** (Eure-et-Loir, Charente), **Vieux-Moulin** (Aisne, Finistère, Meuse, Oise, Saône-et-Loire), **le Vieux-Moulin** (Loir-et-Cher, Loire-Inférieure, Haute-Marne, Vaucluse), **Moulin-à-Eau** (Oise, Pas-de-Calais), **le Moulin-à-Eau** (Nord), **Moulin-à-Vent** et **le Moulin-à-Vent**. On sait que les moulins à vent paraissent avoir été importés chez nous au temps des Croisades. — Pour expliquer des noms tels que **Moulin-Blanc** (Aisne, Finistère, Haute-Marne, Meuse, Rhône), ou **le Moulin-Blanc** (Bouches-du-

Rhône, Charente-Inférieure, Côte-d'Or, Finistère, Maine-et-Loire, Oise, Puy-de-Dôme, Haute-Saône), d'une part, et, d'autre part, **le Moulin-Noir** (Charente, Charente-Inférieure, Puy-de-Dôme), **Moulin-Brun** (Charente-Inférieure) et son synonyme **Moulin-Bayard** (Marne, Nord) — un cheval *bayard* est un cheval bai ou brun — on tiendra compte de ce que l'expression « moulin blanc » sert à distinguer le moulin à blé, soit du moulin à seigle, soit du moulin à tan.

2623. A ce propos on observera que le déterminatif qui, dans un nom de lieu, accompagne le mot *moulin*, peut signifier qu'il s'agit d'un moulin affecté à une industrie autre que la meunerie. C'est ce qui se produit non seulement pour **Moulin-à-Tan** (Indre, Oise, Orne, Seine-et-Oise) et **le Moulin-à-Tan** (Aisne, Indre-et-Loire, Oise, Orne, Sarthe, Seine-et-Oise) — qui pouvaient être, avec leur synonyme **le Moulin-à-Écorce** (Loiret), mentionnés précédemment (nº 2616), — mais encore pour **Moulin-à-l'Huile** (Seine-et-Marne), **le Moulin-à-Huile**-*des-Cabroles* (Alpes-Maritimes), **le Moulin-à-Papier** (Eure, Loir-et-Cher, Oise, Orne), **le Moulin-à-Planche** (Oise), **le Moulin-à-Poudre** (Eure, Finistère), noms de lieu qui ont, eux aussi, leurs équivalents dans *l'Huilerie*, *la Papeterie* et *la Papetière*, *la Scierie* et *les Scieries*, *la Poudrerie*.

2624. Philippe de Grèves, sermonnaire qui vivait au début du XIIIe siècle, parle des molendina ad aquam collectam et conquisitam, que dicuntur molendina ad *choysel*, et compare à ces moulins les gens qui ne comptent que sur leurs propres moyens et sur la sagesse humaine ; dans un texte normand de 1400, il est question de *la place d'un molin à coesel, à estang pour les eaues recuillir*. Cette expression « moulin à choisel » est assez fréquente dans les documents : elle s'applique de toute évidence à un moulin à réservoir, à écluse ; mais on ne saurait fonder là-dessus l'explication certaine du mot *choisel*, qui n'est jamais employé isolément. Gaston Paris inclinait à croire que ce mot faisait allusion à quelque particularité propre à l'aménagement de cette catégorie de moulins ; peut-être *choisel* répond-il à un diminutif — caucellus — de caucum qui signifiait « coupe », et désignait-il l'assemblage de planches formant boîte autour de la roue. Quoi qu'il en soit, les localités dénommées **Choisel** (Calvados, Loire-Inférieure, Meuse, Seine-et-

Marne, Seine-et-Oise), le **Choisel** (Aisne), **Choiseau** (Aube, Côte-d'Or, Mayenne, Saône-et-Loire, Seine-et-Marne), **Coisel** (Calvados, Manche), le **Coisel** (Calvados) doivent leur origine à des moulins « à choisel » ; peut-être en est-il de même de **Choiseul** (Haute-Marne).

2625. La partie étant souvent prise pour le tout, mola, désignant proprement la meule, a, dans plus d'un texte, et ce dès le ve siècle, le sens de « moulin ». Il faut entendre de même les noms de lieu **la Meule** (Charente, Ille-et-Vilaine, Loire-Inférieure, Loiret, Mayenne, Puy-de-Dôme) et **les Meules** (Savoie). **Frettemeule** (Seine-Inférieure, Somme) et **Frettemolle** (Somme), qui représentent le latin fracta mola, sont les équivalents de **Frémoulin** (Somme), fractum molendinum dans des textes du xiie siècle. On rapprochera de même **Sept-Meules** (Seine-Inférieure) et **Sept-Molles** (Haute-Garonne) de **Sept-Moulins** (Jura).

2626. Aux époques mérovingienne et carolingienne on a désigné souvent les moulins au moyen de l'un des mots farinarium et farinaria. Un texte de 1130 mentionne sous la forme Farneriis **Fargniers** (Aisne). Le nom **les Farniers** (Savoie) représente sans doute le même primitif.

2627. Parmi les industries, autres que la meunerie, qui utilisent le moulin (cf. ci-dessus, n° 2621), figure celle du foulon, c'est-à-dire de l'artisan qui prépare les étoffes en les faisant fouler au moulin. C'est à elle que se rattachent les noms de lieu **Moulin-Fouleret** (Eure-et-Loir, Maine-et-Loire, Mayenne), **les Foulerets** (Sarthe), **la Foulerie** (Ardennes, Calvados, Manche, Meuse, Sarthe), **Moulin-à-Foulon** (Eure-et-Loir), **Moulin-à-Fouler** (Côtes-du-Nord), **le Foulon** (Aisne, Côte-d'Or, Gironde, Lot-et-Garonne, Manche, Marne, Pyrénées-Orientales). Le hameau dit **les Foulons**, au finage d'Esternay (Marne), tire son origine d'*ung molin a foullon* indiqué dans un aveu de 1553 : faute de renseignements aussi positifs on peut se demander si ce n'est un nom de famille qu'il faut reconnaître dans *les Foulons* (Drôme, Seine-et-Marne).

2628. Les moulins à foulon ont été appelés moulins *batterets* ou *battants*[1] — d'où les noms **Batteret** (Loir-et-Cher), **Battereau**

1. Le faubourg de **Battant**, à Besançon. — Contrairement à ce que donne à entendre l'article *Batannum*, introduit par dom Carpentier dans le glossaire

Eure-et-Loir, Indre-et-Loire, Maine-et-Loire, Mayenne, Vienne), **le Batreau** (Charente, Marne), **le Batriau** (Indre), **le Moulin-des-Battants** (Marne) — moulins *bouterets* — d'où peut-être **le Bouteur** (Nièvre). — L'expression molendinum pulsatorium, qu'on retrouve notamment dans les cartulaires de Pontigny et du Temple de Vaux, explique vraisemblablement **le Poussoir** (Nièvre).

2629. On appelait *trahoir* ou *tiroir* la machine à allonger le drap, et le local où on se livrait à cette opération. C'est au voisinage d'un établissement de ce genre que devait son nom, à Paris, la *Croix*-**du-Trahoir**, Crux Tiratorii.

2630. De ces divers vocables il convient de rapprocher **le Moulin-à-Drap** (Seine-et-Oise) et **Moulin-à-Draps** (Oise).

2631. Dans un texte de 1448 relatif à l'abbaye de Corbie, il est question de trois moulins, dont l'un, *nommé le molin braseret, n'estoit que à molre brai, grain à braser cervoise ou goudalle.* Les moulins employés à la mouture de l'orge, pour la fabrication de la bière, étaient souvent désignés par le mot *cambe*, ce qui autorise à considérer **la Cambe** (Calvados, Eure, Orne) et **Cambes** (Calvados, Gironde, Lot, Lot-et-Garonne) comme devant leur origine à des brasseries.

de Du Cange, et à ce qu'on pourrait inférer de l'une des acceptions indiquées par Littré pour le mot *battant* — « pièce de bois qui sert à faire tomber le grain sur la meule d'un moulin » — ce mot n'a pas été réservé à une catégorie déterminée de « moulins » : il y a à Bourbonne-les-Bains un **Battant-d'Ecorce** (cf. **le Moulin-à-Ecorce**, n° 2623). A côté du **Moulin-des-Battants**, écart aujourd'hui disparu du finage de Possesse (Marne), Longnon aurait pu citer **le Battant** (Meurthe-et-Moselle, Nièvre) et **les Battants** (Haute-Marne, Meuse). — Au département des Vosges — dont le *Dictionnaire topographique*, actuellement sous presse, mentionnera une cinquantaine d'écarts ou de lieux dits dénommés à l'aide de ce mot — celui-ci figure, accidentellement altéré, dans le surnom de *Belmont-sur-***Buttant**. Ce surnom avait été proposé (6 décembre 1866) par le directeur départemental des postes au préfet ; l'autorité supérieure, en l'approuvant (décret du 22 mai 1867), négligea de tenir compte de ce que la délibération prise entre temps (23 décembre 1866) par le conseil municipal de Belmont portait, correctement, *Belmont-sur-Battant*. Le nom **le Battant** désigne un lieu dit de Belmont, et s'appliquait aussi au petit cours d'eau qui y passe (cf. Arch. des Vosges, 29 M 13).

2632. Parmi les vocables topographiques se rattachant à l'industrie hôtelière, certains remontent à l'époque romaine : ils ont été indiqués à ce titre (nº 520 et 521), et on a lieu de mentionner ici, comme répondant également aux mots latins taberna et stabulum, **Taverne** (Ardèche, Dordogne, Gironde, Tarn), **la Taverne** (Haute-Loire), **les Tavernes** (Aveyron, Gard, Gers, Puy-de-Dôme, Seine-et-Oise), **la Tabernole** (Gard), **Tabernolle** (Charente-Inférieure), **la Tavernolle** (Gard), **Tavernolles** (Isère), **les Tavernettes** (Haute-Savoie), d'une part, **les Étables** (Vienne), **Bonnétable** (Sarthe), d'autre part ; à côté de ces mots, deux autres ont été employés au cours du moyen âge.

2633. Appliqué d'abord en propre au « campement de la troupe », le mot d'origine germanique heriberga en vint à désigner l'endroit où l'on logeait et nourrissait les voyageurs. Ce mot a donné *herberge* par dissimilation *héberge* — d'où *héberger* — et, variante qui s'est formée dans la France méridionale, *auberge*. De là **les Aberges** (Haute-Saône), **Auberge** (Hérault), **l'Auberge** (Aisne, Bouches-du-Rhône, Loiret, Yonne), **les Auberges** (Doubs), et les formes dérivées **Abergement** (Ain, Jura, Haute-Savoie), **l'Abergement** (Ain, Côte-d'Or, Jura, Saône-et-Loire, Haute-Savoie), **Labergement** (Côte-d'Or, Doubs, Saône-et-Loire), **l'Hébergement** (Loire-Inférieure), **l'Herbergement** (Vendée), **l'Hébergerie** (Seine-et-Oise), **l'Aubergerie** (Drôme), **les Aubergeries** (Hautes-Alpes).

2634. Ces derniers noms présentent le même suffixe que le mot *hôtellerie*, apparenté à *hôtel* par l'intermédiaire d'*hôtelier*, et qui s'est introduit, lui aussi, dans la toponomastique : **l'Hôtellerie** (Calvados, Côtes-du-Nord, Mayenne, Nord, Var), **les Hôtelleries** (Basses-Alpes, Rhône), **l'Hôtellerie-*Faron*** (Orne), **l'Hôtellerie-*de-Flée*** (Maine-et-Loire). Située tout près de la voie antique de Lisieux à Rouen, **l'Hôtellerie** (Calvados) a pris rang de commune ; il en est de même de **l'Hôtellerie-*de-Flée*** — Hospitalaria en 1195, Hospitale de *Flée* en 1419, Hospitium de *Flée* en 1500 — qu'on rencontre à onze lieues d'Angers, sur la route qui vient de Rennes.

Un assez grand nombre d'auberges ont légué aux localités plus ou moins importantes qui se sont formées auprès, les noms qui leur étaient propres, en d'autres termes des noms d'enseigne, parfois abrégés : on en jugera par quelques exemples.

2635. **L'Ane-Vert** (Loiret, Vienne).

2636. **L'Ange-Gardien** (Aisne, Nord).

2637. **Laragne** (Hautes-Alpes), aujourd'hui chef-lieu de canton, était au XVe siècle une auberge à l'enseigne de l'Araignée, *aragna* en langage de la région, et ne commença à prendre quelque importance qu'au début du XVIIe siècle.

2638. **La Belle-Hôtesse** (Nord).

2639. **La Belle-Idée** (Aube, Côte-d'Or, Seine-et-Marne).

2640. **Blanc-Coulon** (Nord) : *coulon* est synonyme de « pigeon ».

2641. **Blanc-Misseron** (Nord) : *misseron* est un nom local du moineau.

2642. **La Boule-d'Or** (Aube), et plus simplement **la Boule** (Aveyron, Puy-de-Dôme, Deux-Sèvres, Vendée).

2643. **Carbon-Blanc** (Gironde), aujourd'hui chef-lieu de canton ; **le Charbon-Blanc** (Charente-Inférieure).

2644. **Le Cerf** (Isère, Nord, Tarn).

2645. **Le Cheval-Blanc** (Ain, Dordogne, Gironde, Nord, Sarthe, Seine-Inférieure). **Cheval-Blanc** (Drôme, Gironde, Indre-et-Loire, Nord, Vaucluse, Haute-Vienne) ; parmi ces localités, celle de Vaucluse a rang de commune. — **Le Cheval-Noir** (Eure) ; **le Cheval-Rouge** (Meurthe-et-Moselle, Seine-Inférieure).

2646. **Les Trois-Chopines** (Maine-et-Loire).

2647. **La Cloche** (Eure-et-Loir, Sarthe).

2648. **Le Coq** (Allier, Calvados, Charente, Eure, Indre-et-Loire, Lot, Lot-et-Garonne, Manche, Nord), **Coq-de-Paille** (Nord), **Coq-Sale** (Seine-et-Oise). — **Le Coq-Gaulois** (Charente) est sans doute d'origine assez récente, car c'est la garde nationale qui a porté à l'honneur le coq prétendu gaulois.

2649. **L'Écu** (Eure), sans doute pour *l'Écu-de-France*.

2650. **L'Espérance** (Aisne, Ardennes, Marne, Haute-Marne, Meurthe-et-Moselle, Pas-de-Calais, Seine-et-Oise).

2651. **Les Quatre-Fils-Aymon** (Nord).

2652. **L'Homme-d'Armes** (Drôme).

2653. **Lion-d'Or** (Côtes-du-Nord, Seine-Inférieure), **le Lion-d'Or** (Bouches-du-Rhône, Calvados, Vendée), **le Pont-du-Lion-d'Or** (Nord) ; **le Lion-Vert** (Calvados) ; **les Deux-Lions** (Cher).

2654. **Les Trois-Pucelles** (Nord).

2655. **Les Trois-Rois** (Haute-Marne, Seine-et-Oise).

2656. **Le Rouge-Vêtu** (Meurthe-et-Moselle).

2657. **Le Soleil** (Ain, Allier, Corrèze, Indre, Loire, Haute-Loire, Loiret, Puy-de-Dôme, Saône-et-Loire, Sarthe, Var), abréviation probable du nom d'enseigne si répandu *le Soleil-d'Or*.

2658. **La Tête d'Or** (Rhône), **la Tête-Noire** (Allier, Bouches-du-Rhône, Dordogne, Loiret, Nord, Rhône, Savoie, Deux-Sèvres).

2659. **Vert-Galant** (Nord), **le Vert-Galant** (Seine, Seine-et-Oise, Seine-Inférieure, Somme).

Ces diverses localités sont situées sur des routes, comme il convient à des habitations issues d'hôtelleries.

Dans le midi, on se sert, pour désigner les auberges, des mots *habitarelle* et *bégude*

2660. Le premier, qui s'explique aisément, se reconnaît dans les noms de lieu **l'Habitarelle** (Corrèze, Gard, Lozère), **l'Habitarellotte** (Corrèze), il est devenu, par aphérèse, **la Bitarelle** (Aveyron, Dordogne), **les Bitarelles** (Dordogne), et, par adoucissement du *b*, **la Vitarelle** (Aude, Aveyron, Cantal, Lot, Lot-et-Garonne, Tarn, Tarn-et-Garonne), **les Vitarelles** (Dordogne, Haute-Garonne, Lot, Lot-et-Garonne).

2661. Quant à *bégude*, il répondait, dans les parlers du midi, à l'italien *bevuta*, qui signifie à la fois « action de boire » et « coupe à boire » ; il a pris ensuite le sens d' « abreuvoir », puis de « buvette », de « guinguette » ; vers la fin du moyen âge, il est arrivé à l'introduire même dans les parlers de la France septentrionale, comme on le voit par ce passage du *Chevalier délibéré*, d'Olivier de la Marche :

> Le portier me fut ung peu rude,
> Et me dit : Ayez patience :
> Ce n'est pas cy une begude :
> C'est le lieu qui s'appelle estude.

Mais c'est exclusivement dans le midi que ce mot est devenu nom de lieu : **Bégude** (Alpes-Maritimes), **la Bégude** (Basses-Alpes, Alpes-Maritimes, Ardèche, Bouches-du-Rhône, Drôme, Gard, Hérault, Isère, Var, Vaucluse), **las Bégudas** (Hérault), **les Bégudes** (Gard, Hérault) ; **la Bégude**-*d'Auzon* (Gard), **la Bégude**-*Basse* (Gard, Hérault), **la Bégude**-*Blanche* (Gard), **la Bégude**-*Haute* (Gard, Hérault), **la Bégude**-*de-Jordy* (Hérault), **la Bégude**-*de-Mazenc* (Drôme), **la Bégude**-*de-Saze* (Gard).

2662. *Bégude* était l'équivalent de notre mot *cabaret*, d'origine inconnue, qui peut avoir pris naissance dans les dialectes picards ou wallons, et qu'on voit apparaître au XIVe siècle dans *Baudouin de Sebourc* :

> Il vint en une loge, le pot au feu trouva
> Et le miés et le vin ; bon cabaret i a.

Ce mot figure aussi dans la toponomastique : Cabaret (Aisne), le Cabaret (Aisne, Sarthe), les Cabarets (Seine-et-Marne), les Petits-Cabarets (Maine-et-Loire), le Cabaret-de-l'Ane (Loire), le Cabaret-du-Bois (Seine-Inférieure), Cabaret-Neuf (Bouches-du-Rhône), le Cabaret-Neuf (Bouches-du-Rhône, Vaucluse). Il ne faut pas mettre en cause ici la montagne dite *Cabaret*, au terroir de Lastours (Aude), sur le nom de laquelle a été formé le nom du Cabardès. Là s'élèvent les ruines de quatre châteaux — les Tours de Cabaret — dont l'un au moins repose sur des substructions qui passent pour remonter au temps des Romains ; Grégoire de Tours les désigne par l'expression Caput arietis castra, due sans doute à la ressemblance avec une tête de bélier qu'on trouvait à cette montagne (cf. ci-dessus, n° 1355 : *Penmarch*).

2663. Les plus anciens noms de lieu dus à l'industrie du sel représentent le latin salina ou salinae qui s'appliquait aussi bien aux marais salants du littoral qu'aux mines de sel gemme.

Salinae était, à la fin de l'époque romaine, le nom porté par le chef-lieu d'une des cités de la province des Alpes-Maritimes ; cette ville fut détruite au début du moyen âge ; l'emplacement en est dominé par la ville actuelle de Castellane (Basses-Alpes).

Salins (Cantal, Jura, Savoie) s'explique par le datif salinis. Il en est sans doute de même de l'ancien chef-lieu du pagus Salinensis, démembré à l'époque carolingienne de la cité de Metz : ce chef-lieu s'appelle, moyennant une adjonction dont d'autres exemples ont été précédemment cités (nos 41 et 136), *Château*-Salins (Moselle).

En pays de dialecte gascon Salinas a donné Salies-*de-Béarn* (Basses-Pyrénées) et Salies-*du-Salat* (Haute-Garonne), moyennant la chute de l'*n* comprise entre deux voyelles.

A une époque plus moderne appartiennent le Salin (Aude,

Haute-Loire), **les Salins** (Hérault, Savoie), **la Saline** (Eure, Manche, Morbihan, Basses-Pyrénées), **Salines** (Jura), **les Salines** (Manche, Meurthe-et-Moselle, Basses-Pyrénées, et les diminutifs **Salinelles** (Gard) et **Saulnet** (Haute-Saône).

2664. Le dérivé salinaria explique le nom **la Saunerie** (Loir-et-Cher, Manche, Deux-Sèvres), qui toutefois peut, en certains cas, se rattacher au nom de famille *Saunier* ; il faut, avant d'opter pour l'une ou l'autre de ces interprétations, interroger la topographie et le passé de la localité dont il s'agit. Aucun doute n'est possible en ce qui concerne le nom de *Lons*-**le-Saunier** (Jura), ville dont le développement est dû à l'industrie du sel.

2665. Sur le mot latin sal a été formé l'adjectif salsus, dont on reconnaît un diminutif dans Salsulae, nom appliqué par les textes itinéraires à un relai de la Narbonnaise, voisin de l'étang salé de Leucate et répondant à la commune actuelle de **Salces** (Pyrénées-Orientales).

2666. **La Saussure** (Marne), **Saulxures** (Haute-Marne, Meurthe-et-Moselle, Vosges) et le diminutif **Saulxerottes** (Meurthe-et-Moselle), autorisent à supposer un primitif salsatura.

2667. Le haut-allemend *sulza* — d'où l'allemand moderne *sulze*, « saumure » — est l'origine du nom de **Sulze**, dans le Mecklembourg-Schwerin, où il y a une source salée, et il a contribué à former les noms **Soultzbach** (Haut-Rhin) « ruisseau salé », et **Soultzmatt** (Haut-Rhin), « pré salé » ; il a laissé des traces dans la toponomastique de la Lorraine — **Xousse** (Meurthe-et-Moselle) — et de la Franche-Comté — **Soulce** (Doubs) — où les parlers germaniques ont eu quelque influence.

2668. Dans **la Muire** (Jura) on retrouve le vieux mot français *muire* désignant l'eau saturée de sel.

2669. En Franche-Comté le mot *berne* désignait une petite construction où l'on faisait évaporer l'eau d'une source salée. De là le nom du château de **la Berne**, au territoire communal des Nans (Jura). Il serait imprudent d'attribuer la même origine aux noms de lieu similaires qui peuvent se rencontrer ailleurs en France, car, pour ne citer qu'un exemple, *Bernes* (Seine-et-Oise) s'est dit en latin Bagerna.

2670. Au lieu dit **le Saulsy**, compris dans le finage de Puiseux (Ardennes), se trouvait une source salée que « les agents de la

gabelle[1] » firent combler. Dans l'espèce il y a certainement rapport entre *Saulsy* et l'adjectif latin salsus, « salé » ; mais d'ordinaire, le nom de lieu *Saulcy* répond, on l'a vu (n° 627), à un primitif salicetum, désignant un terrain où le saule croît en abondance.

2671. A côté des noms de lieu se rapportant aux diverses industries trouvent tout naturellement place ceux qui ont trait à l'élevage du bétail. Un certain nombre de ces vocables, pouvant remonter à une époque ancienne, ont été déjà cités (nos 597-611 et 1488), et l'on aurait pu rapprocher de ceux qui répondent au latin capraria (n° 601) et au bas-latin capraritia (n° 609), les noms **Chevreuse** (Seine-et-Oise) et **Chevreux** (Aisne), formés également sur le nom de la chèvre, mais à l'aide du suffixe -osus, qu'on voit combiné plus ordinairement avec des termes empruntés à la nomenclature du règne végétal (nos 663-674) et du règne minéral (nos 675-678). A côté du nom **Armentières** (n° 597) il convient de mentionner ici l'**Armentier** (Isère) et l'**Armentaire** (Var). Soit dit en passant, ce nom a été parfois traduit par Atramentarias; ce n'est là qu'un jeu de mots — atramentum signifie « encre » — qui s'est produit sans doute en raison de ce que le nom de la ville d'Arras représente le latin Atrebates (n° 413).

1. J. Hubert, *Géographie historique du département des Ardennes*, p. 287.

LXXX

HABITATIONS RURALES

2672. On a vu que les mots colonica (nº 518) et attegia (nº 519), usités à l'époque classique pour désigner des habitations de cultivateurs, de paysans, ont fourni à la toponomastique française un certain nombre de vocables. A l'énumération qui en a été donnée, il convient d'ajouter ici **Collongette** (Saône-et-Loire, Haute-Savoie), **la Coulongette** (Nièvre) et **Coulangeron** (Yonne), diminutifs de *Collonges*, *Coulonges* et *Coulanges*.

2673. Beaucoup plus nombreuses sont les localités dont le nom se rattache au primitif capanna. L'usage de ce mot dans le bas-latin du VIIe siècle est attesté en ces termes par Isidore de Séville : Tugurium parva casula est, quam faciunt sibi custodes vinearum, ad tegimen sui, quasi tegurium ; hoc rustici capannam vocant, quod unum tantum capiat.

2674. **Cabane** (Gironde) **la Cabane** (Charente, Charente-Inférieure, Dordogne, Gironde, Maine-et-Loire, Vendée), **Cabanes** (Aveyron, Bouches-du-Rhône, Cantal, Gard, Hérault, Deux-Sèvres), **les Cabanes** (Alpes-Maritimes, Ardèche, Aude, Aveyron, Bouches-du-Rhône, Dordogne, Haute-Garonne, Gironde, Hérault, Lot, Lot-et-Garonne, Puy-de-Dôme, Basses-Pyrénées, Pyrénées-Orientales, Rhône, Tarn, Var, Vaucluse), **la Cabanne** (Dordogne), **Cabannes** (Tarn), **les Cabannes** (Ariège, Tarn), représentent la forme vulgaire du mot capanna la plus méridionale, celle qui a d'ailleurs prévalu — le nom commun *cabane* — dans le vocabulaire français.

2675. Les noms **Chabanne** (Corrèze, Creuse, Gironde, Haute-Loire, Puy-de-Dôme, Deux-Sèvres, Vienne), **la Chabanne** (Allier, Charente, Dordogne, Haute-Loire, Puy-de-Dôme), **Chabannes** (Ardèche, Cantal, Corrèze, Creuse, Loire, Haute-Loire, Lozère, Haute-Vienne), **les Chabannes** (Allier, Basses-Alpes, Corrèze, Creuse, Lozère, Puy-de-Dôme, Haute-Vienne) se sont formés vers les confins de la langue d'oc et de la langue d'oïl.

2676. **Chavanne** (Allier, Cher, Isère, Loire, Nièvre, Rhône, Haute-Saône, Saône-et-Loire, Seine-et-Oise), **la Chavanne** (Ain, Haute-Marne, Rhône, Savoie, Haute-Savoie), **Chavannes** (Ain, Ardèche, territoire de Belfort, Cher, Eure-et-Loir, Indre-et-Loire, Jura, Maine-et-Loire, Rhône, Saône-et-Loire), **les Chavannes** (Rhône, Haute-Saône, Saône-et-Loire, Savoie, Haute-Savoie, Vosges), **Chavenne** (Allier), **Chavennes** (Saône-et-Loire), **Chevanne** (Côte-d'Or), **Chevannes** (Eure-et-Loir, Loiret, Nièvre, Saône-et-Loire, Seine-et-Oise, Yonne), **les Chevannes** (Saône-et-Loire), **Chevennes** (Aisne), **les Chevennes** (Allier) appartiennent au domaine de la langue d'oïl, où se sont formés aussi, par prosthèse de l'article contracté *ès*, les noms **Échavanne** (Haute-Saône), **Échevanne** (Doubs, Haute-Saône), **Échevannes** (Côte-d'Or), comparables, à ce point de vue, à *Esbarres* (Côte-d'Or), et à *Esbordes* (Côte-d'Or).

2677. Il existe de ces diverses formes des dérivés, diminutifs pour la plupart : **le Cabanial** (Haute-Garonne), **Cabanelles** (Aveyron), **les Cabanelles** (Aude), **les Cabanels** (Tarn), **la Cabanette** (Gard), **Cabanès** (Aveyron, Tarn), **Chabanette** (Corrèze), **Chabanettes** (Haute-Loire), **Chabanolles** (Haute-Loire), **Chabanols** (Puy-de-Dôme), **Chabanusse** (Allier), **Chabanais** (Charente), **Chavanette** (Loire, Haute-Savoie), **Chevenelle** (Loir-et-Cher, Loiret), **Chevenot** (Saône-et-Loire), **la Cabanasse** (Pyrénées-Orientales).

2678. On sait que le bas-latin m a n s u s, désignant une petite exploitation agricole, est devenu en langue d'oïl *més* et en langue d'oc *mas*. Le premier de ces mots ayant, dès l'époque féodale, disparu de l'usage courant, sauf dans les provinces du nord-est, on peut considérer comme remontant à l'époque franque les noms de lieu de la France septentrionale dans le thème étymologique desquels on reconnaît m a n s u s : plusieurs de ces noms ont été cités précédemment (n°s 964-965). En revanche le mot *mas* s'emploie encore dans le Midi, et c'est parmi les localités d'origine moderne qu'il convient de ranger les nombreux écarts appelés **le Mas**. Ce nom est souvent accompagné d'un déterminatif, surtout quand la localité a pris rang de commune : adjectif dans **Masblanc** (Bouches-du-Rhône) ; nom d'ancienne division géographique dans **Mas-Cabardès** (Aude) — la v i c a r i a C a b a r d e n s i s (v. ci-dessus, n° 2662) était une des divisions du Carcassès —

et le Mas-d'Agenais (Lot-et-Garonne) ; nom primitif du lieu dans le Mas-d'Azil (Ariège) ; vocable de l'église paroissiale dans le Mas-Saintes-Puelles (Aude), pour ne citer que quelques exemples. On se rappelle que Masseube (Gers) répond au latin Mansus silvae (nº 687). — Caput mansus — « le mas principal [1] » est représenté par Capmas (Haute-Garonne), Cammas (Aude, Aveyron, Haute-Garonne, Tarn-et-Garonne), le Cammas (Aude, Lot).

2679. On reconnaît des diminutifs de *mas* dans Mazel (Ardèche, Gard, Gironde), le Mazel (Ardèche, Gard, Haute-Loire, Lozère, Puy-de-Dôme), le Mazeldan (Lozère), Mazelgirard (Haute-Loire), Mazeau (Dordogne), le Mazeau (Allier, Creuse, Vendée), les Mazeaux (Dordogne, Haute-Loire, Lozère, Puy-de-Dôme, Haute-Vienne), Mazaud (Vienne, Haute-Vienne), le Mazaud (Corrèze, Haute-Vienne), Mazaudoueix (Creuse).

2680. Procédant, comme mansus, du verbe manere, le substantif mansio désignait, dans la langue administrative de l'époque romaine, la station itinéraire où les voyageurs trouvaient un gîte, tandis que mutatio s'appliquait à un relais. On a vu (nº 482) que *Muison* (Marne) et peut-être *Mudaison* (Hérault) répondent à d'antiques mutationes. Mansio a laissé dans la toponomastique française des traces bien plus nombreuses, sans qu'il soit permis de reconnaître dans tous les lieux où on les observe d'anciens gîtes d'étape : la plupart du temps mansio doit s'entendre dans le sens qu'a conservé sa forme vulgaire *maison*.

Mansiones, qu'on rencontre dans le Polyptyque d'Irminon, est aujourd'hui Maisons-*Laffitte* (Seine-et-Oise), jadis Maisons-*sur-Seine* : les textes latins des derniers siècles du moyen-âge traduisent le nom de cette localité par Domus super Sequanam.

Il existe d'autres communes appelées Maisons (Aube, Aude, Calvados, Eure-et-Loir, Marne, Seine) et beaucoup d'écarts dénommés les Maisons.

1. Signalons ici, d'après une fiche de Longnon, que, dans des textes latins du moyen-âge, la maison principale d'un fief, le château, est appelé capitolium, capdolium ; de là Chapdeuil (Dordogne), Chadeuil (Charente, Dordogne), Cadeuil (Charente-Inférieure).

2681. Dans un certain nombre de noms de lieu le mot *maison* est accompagné d'un adjectif, d'un nom d'ancien possesseur, d'une indication concernant la situation de l'endroit : la Haute-Maison (Aisne, Ardennes, Ille-et-Vilaine, Marne, Seine-et-Marne), les Hautes-Maisons (Indre-et-Loire, Seine-et-Marne), la Grand' Maison (Ain, Loiret, Maine-et-Loire, Sarthe, Vienne), la Grande-Maison ; Neuve-Maison (Aisne), Maison-Neuve et la Maison-Neuve ; Blanche-Maison (Somme) et la Blanche-Maison (Calvados), Rouge-Maison (Aisne, Marne, Oise, Seine-et-Oise), la Rouge-Maison (Nord), Maison-Rouge et la Maison-Rouge ; Viels-Maisons (Aisne), Vieux-Maisons (Seine-et-Marne), Vieilles-Maisons (Corrèze, Loiret) ; — Maison-Maugis (Orne), Maison-Roland (Somme) ; — Maison-Ponthieu (Somme), Maison-des-Champs (Aube). Maison-du-Bois (Doubs). — La Maison-Harmand était au XIII[e] siècle, le nom du village qu'aujourd'hui on appelle *Laharmand* (Haute-Marne).

2682. On se gardera de ranger dans cette catégorie *Maison-Dieu* ou *la Maison-Dieu*, vocable indiqué précédemment (n° 1499) et rappelant, de toute évidence, des fondations pieuses.

2683. L'un des diminutifs de *maison* est devenu le nom d'un certain nombre de communes : Maisoncelle (Ardennes, Oise, Pas-de-Calais), Maisoncelles (Calvados, Haute-Marne, Sarthe, Seine-et-Marne).

2684. Il existe de même une commune du nom de Maisonnettes (Doubs). — Maisonnette, la Maisonnette, et les Maisonnettes sont les noms d'un assez grand nombre d'écarts.

2685. Maisonnay (Deux-Sèvres), qui s'écrivait, aux XIII[e] et XIV[e] siècles, *Maisonnais* ou *Maisonnays*, apparaît comme un dérivé de mansio formé à l'aide du suffixe d'origine germanique -iscus.

2686. Le rôle de mansionile dans la toponomastique a été indiqué précédemment (n[os] 966-968). Quand l'une des formes romanes de ce mot apparaît dans un nom de lieu en combinaison avec un autre terme, il convient toujours, avant de se prononcer sur le sens de ce dernier, d'interroger les formes anciennes ; par exemple dans Grand-Mesnil (Calvados) et dans Haut-Maisnil (Pas-de-Calais), cet autre terme n'est pas un adjectif, en dépit des apparences. Le premier de ces noms a été traduit, sous la plume d'Orderic Vital, par Grentonis mansio. Le second,

Hautemaisnil en 1301, *Ostermaisnil* en 1272, a été formé sans doute à l'aide du nom de femme Othildis, d'où une forme vulgaire originelle *Heuteumaisnil*. Dans l'un comme dans l'autre de ces noms de lieu la forme vulgaire de mansionile se trouve combinée avec un nom de personne.

2687 Plusieurs exemples de pareille combinaison ont été déjà cités, le nom de personne tenant tantôt la première place (nos 1022, 1062, 1070, 1109, 1113, 1142, 1149) et tantôt la seconde (nos 967, 1023, 1025, 1035, 1037, 1041, 1091, 1119). A côté des noms de lieu qui présentent cette dernière disposition, il convient de signaler ici ceux, particulièrement nombreux en Normandie, dans lesquels le nom de personne est, non plus un nom de baptême, mais un nom de famille : tel **le Mesnil-Durécu** (Seine-Inférieure).

2688. Quelquefois, par une évolution analogue à celle à laquelle on doit *Laharmand* (voir ci-dessus no 2681), le terme *mesnil* a disparu. C'est avec *Gresbert* (Orne) qu'il convient d'identifier l'ancienne paroisse du diocèse de Sées qu'un pouillé, rédigé vers 1355, dénomme Mesnillum *Grebert*. *Le Renouard* (Orne) est appelé Mesnillum Renardi à la fin du xe siècle *Mesnil Renuart* en 1128 [1], Mesnillum Regnouardi ou *Renouard*, au milieu du xive siècle, dans un pouillé du diocèse de Lisieux.

2689. Un autre dérivé de mansio, mansionaticum, a donné le nom commun *ménage*, qui était, au moyen-âge, surtout en Picardie et en Normandie, synonyme de « maison », d'« hôtel » : de là **le Ménage** (Pas-de-Calais, Somme).

2690. Le mot *manoir* n'est autre chose que l'infinitif, pris substantivement, du verbe répondant au latin manere. Il a trouvé place dans la toponomastique : **le Manoir**, nom porté par deux communes (Calvados, Eure) et par un certain nombre d'écarts (Calvados, Eure, Ille-et-Vilaine, Loiret, Manche, Oise, Orne, Seine-Inférieure), **Beaumanoir** (Côtes-du-Nord, Indre-et-Loire, Oise, Orne), **le Grand-Manoir** (Nord), **le Haut-Manoir** (Manche, Seine-Inférieure), **le Neuf-Manoir** (Pas-de-Calais), **le Vieux-Manoir** (Finistère, Seine-Inférieure), **le Manoir-Chevalier** (Cal-

1. Louis Duval, *Rapport sur l'orthographe des noms de communes du département de l'Orne*, p. 80-81.

vados), **Manoir-de-la-Vallée** (Manche), **le Manoir-d'Irlande** (Eure), **le Manoir-du-Bois** (Eure), **le Manoir-Duval** (Seine-Inférieure), etc.

2691. Certains linguistes apparentent à mansio le mot *maine* qui, dans la France du Sud-Ouest, désigne une exploitation agricole ; Mistral, qui partage cette opinion, donne à ce mot le sens de « manoir », de « hameau », de « village ». Sans se prononcer sur l'étymologie ainsi supposée, on doit constater qu'il y a, dans la Charente-Inférieure, la Charente et la Dordogne, un grand nombre d'écarts dénommés **le Maine**, avec ou sans déterminatif ; à noter aussi le pluriel **les Maines** (Charente, Dordogne) et le diminutif **le Maynet** (Dordogne).

2692. Mansio a pour synonyme le bas-latin hospitale, hospitalis, représenté par le sens français *hostel*, *hôtel* et son équivalent méridional *oustal*, et qui est la forme originelle des noms de lieu **Ostel** (Aisne), *Hostel* en 1133, **Hostel** (Ain), **l'Hôtel** (Nord), **l'Hôtel-Cossard** (Loire-Inférieure), **l'Hôtel-Croquet** (Manche), **l'Hôtel-Cruchet** (Orne), **l'Hôtel-des-Pierrots** (Aisne), **l'Hôtel-du-Bois** (Seine-et-Marne), **l'Hôtel-Pasquier** (Loir-et-Cher), **l'Hôtel-Provost** (Orne), **les Hôtels** (Loiret), **l'Oustal-Haon** (Lozère), **Loustaunau** (Landes), **Lousteauneuf** (Gironde), **Loustelnau** (Lot-et-Garonne), **Loustelneou** (Lot-et-Garonne), et les diminutifs **Loustalet** (Landes), et **Loustalot** (Basses-Pyrénées). Il ne s'agit pas là, comme dans une précédente énumération (n° 2633), d'anciennes auberges, mais bien d'habitations particulières, de maisons, cette acception etant la seule que l'ancienne langue donnât au mot *hostel*.

2693. Le mot latin casa, « cabane, chaumière » — casa est agreste habitaculum, écrivait Isidore de Séville — figure dans les textes de l'époque barbare, et notamment dans les lois des Lombards et des Bavarois. Bien qu'il n'ait pas laissé de traces dans la langue d'oïl, — *case* est une importation de la langue d'oc — il a donné naissance à un très grand nombre de noms de lieu sur tout le territoire français : **Case** et **Cases** (Pyrénées-Orientales), **la Caze** (Aude, Aveyron, Haute-Garonne, Gironde, Lozère, Tarn), **Lacaze** (Aveyron, Cantal, Dordogne, Lot, Lot-et-Garonne, Tarn, Tarn-et-Garonne), **Cazes** (Aude,

Dordogne, Lot, Tarn-et-Garonne), les Cazes (Dordogne), la Chaise (Allier, Aube, Charente, Cher, Corrèze, Creuse, Dordogne, Eure, Eure-et-Loir, Gironde, Indre, Indre-et-Loire, Loir-et-Cher, Loire, Haute-Loire, Loiret, Manche, Nièvre, Orne, Rhône, Saône-et-Loire, Sarthe, Deux-Sèvres, Vienne, Haute-Vienne), les Chaises (Allier, Corrèze, Creuse, Eure-et-Loir, Haute-Loire, Loiret, Nièvre, Orne, Saône-et-Loire, Seine-et-Marne, Seine-et-Oise), la Chaize (Ille-et-Vilaine, Haute-Vienne, Vendée), les Chaizes (Haute-Loire), la Cheize (Haute-Vienne), Lacheyse (Lot-et-Garonne), Chases (Jura), Chaze (Jura), la Chaze (Ardèche, Lozère), Lachaze (Cantal), Chazes (Cantal, Haute-Loire), les Chazes (Ardèche, Cantal), la Chèze (Corrèze, Côtes-du-Nord, Dordogne, Ille-et-Vilaine, Haute-Loire, Vienne), les Chèzes (Corrèze). — Tel de ces noms est parfois accompagné d'un déterminatif, comme dans la Chaise-Baudoin (Manche) et la Chaize-Giraud (Vendée); la Chaize-le-Vicomte est une ancienne possession des vicomtes de Thouars. — *Chaise-Dieu* (Eure) et *la Chaise-Dieu* (Haute-Loire), qui doivent leur origine, non pas à des habitations rurales, mais à d'anciens monastères, auraient dû être cités précédemment (n°s 1499-1502) parmi les noms de lieu d'origine ecclésiastique. — Dans Caseneuve (Vaucluse), Casenove (Pyrénées-Orientales), Casenova (Pyrénées-Orientales), Cazenave (Ariège, Landes, Gironde), Cazeneuve (Haute-Garonne, Gers, Hautes-Pyrénées, Tarn-et-Garonne), Chèzeneuve (Isère), Cazevieille (Haute-Garonne, Hérault, Tarn), le déterminatif est un adjectif bien reconnaissable. Il en est de même dans les noms, appartenant à la Corse, Casabianca, Casanova, Casavecchia et Casevecchie[1].

2694. Le nom de Neufchelles (Oise), ancienne paroisse du diocèse de Meaux, est traduit, dans un compte de 1353 et dans un pouillé transcrit en 1518, par Nove case ; ce qui paraît certain, c'est que dans l'espèce *chelle* est une altération de *chèse*. Le passage de l's intervocale à l'*l* est insolite, il est

1. La préposition *chez* passe pour être apparentée à casa ; on sait que, suivie de noms de propriétaires, elle a formé, dans la partie centrale de la France, beaucoup de noms d'écarts : Chez-André (Jura), Chez-Ardot (Puy-de-Dôme), Chez-Audebert (Charente-Inférieure), etc. Il convient de noter ici l'usage, dans le Morvan, du mot *huis* — ostium — pour désigner de petits écarts : l'Huis-Barat, l'Huis-Baudon, etc.

vrai ; mais on a un exemple du phénomène inverse dans *Bouzonville-en-Beauce* (Loiret), que les anciennes listes de paroisses du diocèse d'Orléans appellent Bolonis villa au XIe siècle, Bolunvilla en 1369-1370, Boulonvilla au XVIe siècle, et que la carte de Cassini dénomme encore *Boulonville*.

2695. Le toponyme *Chaise*, procédant très régulièrement de casa, n'a qu'un rapport fortuit avec le nom commun *chaise*, altération de *chaire*. De la fin du XVe siècle — époque à laquelle a commencé à se manifester le phénomène inverse du rhotacisme — jusqu'au XVIIe, ces deux formes vulgaires du latin cathedra ont été employées concurremment et sans distinction de sens. A considérer que, dans le département de la Mayenne, une grotte voisine de Saint-Berthevin et un rocher sis au territoire de Saint-Jean-sur-Mayenne sont appelés *la Chaire-au-Diable*, et que le nom de *la Chaire-aux-Gens*, hameau de Jouy-sur-Morin (Seine-et-Marne), est peut-être une déformation de *la Chaise-au-Géant*, qui rappellerait le souvenir de quelque mégalithe, on est tenté de rapporter à cathedra, plutôt qu'à casa, tel ou tel des noms de lieu précédemment cités ; on ne peut raisonnablement prendre parti qu'après examen des formes anciennes de ces noms.

2696. Casa est encore représenté dans la toponomastique par ses dérivés, et notamment par ses diminutifs **Cazelle** (Dordogne), **Cazelles** (Gironde, Hérault, Tarn), **les Cazelles** (Tarn-et-Garonne) — dont **Cazères** (Haute-Garonne, Landes) est une variante gasconne — **Chazelle** (Côte-d'Or, Loire, Haute-Loire, Puy-de-Dôme, Haute-Saône, Yonne), **la Chazelle** (Haute-Loire, Lozère), **Chazelles** (Ain, Aisne, Ardèche, Cantal, Charente, Dordogne, Jura, Loire, Haute-Loire, Meurthe-et-Moselle, Nièvre, Saône-et-Loire), **Chézelle** (Allier, Indre, Loir-et-Cher, Vienne, Yonne), **Chézelles** (Indre, Indre-et-Loire), **les Chézelles** (Marne), **Chazette** (Creuse, Haute-Loire, Rhône), **la Chazette** (Lozère), **les Chazettes** (Haute-Loire), **Chazotte** (Ardèche), **la Chazotte** (Haute-Loire, Lozère, Puy-de-Dôme, Rhône, Saône-et-Loire), **les Chazottes** (Loire), **la Cazotte** (Aveyron), **Cazet** (Gers), **Chazets** (Saône-et-Loire), **le Chézet** (Saône-et-Loire). — L'un de ces vocables a servi à son tour à former un diminutif : **Chazelette** (Loire, Puy-de-Dôme).

2697. Le substantif latin casale, désignant un emplacement propre à recevoir une maison, a donné un certain nombre de noms

de lieu : **Casals** (Pyrénées-Orientales), **Cazal** (Ariège, Dordogne), **le Cazal** (Aude, Dordogne, Hérault, Lot), **Cazals** (Ariège, Aveyron, Lot, Tarn-et-Garonne), **Cazaux** (Ariège, Haute-Garonne, Gers, Hautes-Pyrénées), **Cazeau** (Gironde), **Cazeaux** (Haute-Garonne, Gers, Gironde, Lot-et-Garonne), **les Cazeaux** (Cantal), **le Chasal** (Savoie), **Chazal** (Ardèche, Puy-de-Dôme, Basses-Pyrénées), **le Chazal** (Cantal, Corrèze), **Chazeau** (Jura, Loire, Haute-Loire), **Chazeaux** (Ardèche, Loire, Haute-Loire, Lozère), **les Chazeaux** (Isère, Nièvre[1], Puy-de-Dôme, Saône-et-Loire), **Chazel** (Ain), **le Chéseau** (Savoie), **les Chéseaux** (Savoie), **Chésel** (Haute-Loire), **Chezal** (Cher, Indre), **le Chezal** (Puy-de-Dôme), **Chezeau** (Allier), **le Cheseau** (Creuse, Indre, Vienne, Haute-Vienne), **Chézeaux** (Haute-Marne), **les Chézeaux** (Allier, Doubs, Indre, Jura, Vienne, Haute-Vienne).

2698. **Cazaubon** (Gers), **Cazaunous** (Haute-Garonne), **Cazalrenoux** (Aude) et **Chezal-Benoît** (Cher) représentent casale combiné avec un adjectif ou un nom d'homme : bonum, novum, Rainulfus, Benedictus.

2699. **Cazalet** (Dordogne, Basses-Pyrenées), **Cazalets** (Landes), **Chazalet** (Ardèche), **les Chazalettes** (Ardèche), **Chazelet** (Indre, Haute-Loire), **le Chazelet** (Haute-Loire), **Chazelette** (Puy-de-Dôme), **Chazelet** (Doubs), **le Chésalet** (Savoie), **Chezellet** (Indre-et-Loire) sont les diminutifs de formes vulgaires de casale.

2700. Le bas-latin cassina, « chaumière », qu'on rencontre dans les lois lombardes, est à rapprocher, au moins pour le sens, de casa. Il a donné à la toponomastique **la Cassine**, nom porté par une commune (Ardennes) et par des écarts (Ardennes, Aube, Maine-et-Loire, Savoie) et **les Cassinets** (Loiret).

2701. Notre mot *grange* désigne le lieu où on loge et bat les gerbes ; c'était bien là le sens de son primitif granica, qu'on rencontre dès le VIe siècle dans les lois barbares, et notamment dans celle des Bavarois. Du XIIe au XIVe siècle il a été couramment appliqué, surtout dans la France septentrionale, à des exploitations agricoles, à des fermes, qui la plupart du temps appartenaient à des abbayes. Parmi les très nombreuses localités dans le nom desquelles on le reconnaît, il suffira ici de citer celles qui ont pris rang de commune : **Grange-de-Vaivre**

1. Cf., dans le même département, **Chazeuil**.

Jura), Grange-le-Bocage (Yonne), la Grange (Doubs), Lagrange (territoire de Belfort, Landes, Hautes-Pyrénées), Granges (Lot-et-Garonne, Saône-et-Loire, Vosges), Granges-d'Ans (Dordogne), Granges-la-Ville (Haute-Saône), Granges-le-Bourg (Haute-Saône), Granges-sur-Aube (Marne), Granges-sur-Baume (Jura), les Granges (Aube), les Granges-de-Plombières[1] (Vosges), les Granges-Gontardes (Drôme), les Granges-le-Roi (Seine-et-Oise), les Granges-Harboz (Doubs), les Granges-Sainte-Marie (Doubs). Le nom Grangermont (Loiret) combine avec le mot *grange* le nom d'homme d'origine germanique Herimundus (cf. ci-dessus n° 1126). — Il convient de signaler les diminutifs la Grangette (Ardèche, Dordogne, Haute-Garonne, Hérault, Puy-de-Dôme, Savoie, Haute-Savoie, Vaucluse), les Grangettes (Doubs, Jura, Savoie, Haute-Savoie), la Grangettaz (Savoie), Granchette (Yonne)[2].

2702. Le latin classique foenile, qui désignait l'endroit où l'on serre le foin, a donné les noms de lieu le Fénil (Vosges), les Fenieux (Haute-Vienne); Feigneux (Oise), est désigné en 920, dans un diplôme de Charles le Simple, par les mots in villa Fenili. Ces deux derniers noms sont à rapprocher des formes plurielles de *ménil*, *Magneux* et *les Mesneux* (n° 968).

2703. Le mot *borde*, dont la diffusion ne paraît pas antérieure au XIIe siècle, s'appliquait originellement à une clôture de planches, à une maison construite en bois, s'il est vrai qu'il faille le rattacher au haut-allemand *bort*, « planche ». Les textes littéraires du moyen-âge lui donnent le sens de « maison », de « chaumière »; mais il a pris de bonne heure, semble-t-il, celui de « métairie », puisqu'on trouve dès le XIe siècle, dans les lois

1. Le sens de ce vocable a été expliqué précédemment (p. 341, note). Il existait en Lorraine, au bailliage de Darney, une communauté dite des *Verreries-et-*Granges, dont le territoire était partagé entre les diocèses de Toul et de Besançon; cette particularité donna lieu, en 1763, à la création de deux vicariats dont les circonscriptions sont aujourd'hui représentées par les communes de Claudon et d'Hennezel (Vosges).

2. Désignant également une grange, le mot spicarium, formé sur spica, « épi », a donné à la toponomastique française Espiers (Eure-et-Loir) et ses altérations Épied (Haute-Vienne), Épieds (Aisne, Eure, Loiret, Maine-et-Loire, Seine-et-Marne), Épiez (Loir-et-Cher, Meuse), Épiais, (Loir-et-Cher, Seine-et-Oise), dont il faut peut-être rapprocher les noms, d'origine germanique, Spickeren (Moselle) et Spycker (Nord).

de Guillaume le Conquérant, le mot *bordier* qui désigne encore, en certaines provinces, celui qui loue une ferme à condition d'en partager les produits. Il existe beaucoup de localités dénommées **la Borde**, **Laborde**, **les Bordes** ; exceptionnelles sont les formes **la Bourde** (Indre-et-Loire), **les Bourdes** (Gers).

2704. En raison de sa grande diffusion — qui s'étend à tout le territoire français — le mot *borde* est fréquemment, dans les noms de lieu, accompagné d'un déterminatif : nom d'anciens possesseurs dans **la Borde-au-Bureau** (Côte-d'Or) — qu'il serait plus correct d'écrire **la Borde-aux-Bureaux** — **la Borde-Longuet** (Oise), **la Borde-Dame-Nicole** (Jura), **la Borde-Fournier** (Seine-et-Marne), et peut-être aussi — *Mauregard* étant à la fois nom de famille et nom de lieu — **la Borde-Mauregard** (Oise) ; adjectif dans **Bordeneuve** (Aude, Haute-Garonne, Lot-et-Garonne) ou **la Bordeneuve** (Tarn-et-Garonne) — qui a pour équivalent gascon **Bordenave** (Landes), et pour équivalent catalan **Borde-Nove** (Pyrénées-Orientales) — **Bordevieille** (Haute-Garonne), **la Borde-Rouge** (Jura, Lot), **Bordesoule** (Creuse, Dordogne, Gironde, Puy-de-Dôme) et **Bordesoulle** (Vienne, Haute-Vienne), ces deux derniers vocables devant s'entendre au sens de « maison isolée »

2705. Plus fréquente que la forme singulière, la forme plurielle s'applique, comme il convient, à des localités plus importantes : plusieurs de celles-ci ont pris rang de commune : **Bordes** (Ariège, Haute-Garonne, Lot-et-Garonne, Basses-Pyrénées, Hautes-Pyrénées), **les Bordes** (Aube, Loiret, Saône-et-Loire, Yonne).

La toponomastique présente un certain nombre de dérivés de *borde*, diminutifs pour la plupart.

2706. **La Bordette** (Aude), **la Bourdette** (Ariège, Haute-Garonne, Gers, Lot-et-Garonne, Hautes-Pyrenées), **Bourdettes** (Basses-Pyrénées), **les Bourdettes** (Haute-Garonne, Tarn-et-Garonne).

2707. **Bordet** (Aisne, Marne), **Bourdet** (Corrèze, Lot-et-Garonne), **le Bourdet** (Deux-Sèvres).

2708. **Bordel** (Gard), **le Bordel** (Seine-et-Marne), **Bourdel** (Dordogne, Indre-et-Loire), **le Bordeau** (Orne, Sarthe, Seine-et-Oise, Vendée), **Bordeaux** (Calvados, Charente, Charente-Inférieure, Eure, Loiret, Seine-et-Marne, Seine-Inférieure), **les Bordeaux** (Aisne, Eure, Loir-et-Cher, Mayenne, Orne), **Bourdeau** (Savoie),

Bourdeaux (Drôme), les Bourdeaux (Nièvre, Vaucluse). — Le sens fâcheux qu'a pris ce diminutif de *borde* remonte au moyen-âge : on voit en effet le nom du Bordeau-de-Vigny (Seine-et-Oise) traduit en latin par Lupanar ; et Raoul Tortaire nous apprend que le nom du château de Bordeaux (Loiret) offusquait la pudeur des moines de Saint-Benoît-sur-Loire : Castrum quod secularibus viris turpi censetur vocabulo, a nobis vero, quibus prohibitum est turpiter loqui, Malum talentum vocatur.

2709. Bourdeilles (Dordogne) répond à un diminutif bordicula, Bourdelle (Corrèze, Puy-de-Dôme, Haute-Vienne), Bourdelles (Gironde), et la variante gasconne Bordères (Landes, Basses-Pyrénées, Hautes-Pyrénées) — à laquelle est apparenté le nom de famille *Labordère* — à un diminutif bordilla.

2710. Le bas-latin bordile est représenté par le Bourdil-Blanc (Dordogne), par la forme plurielle les Bordiels (Lot-et-Garonne), et, moyennant vocalisation de l'*l*, par Bourdieu (Gironde), que Godefroy a eu le tort d'interpréter par « maison-Dieu » ou « maladrerie ».

2711. Le Bordage (Ille-et-Vilaine, Indre-et-Loire, Maine-et-Loire, Sarthe, Vendée), et les Bordages (Calvados, Maine-et-Loire, Sarthe) reproduisent un mot qui s'est substitué à *borde* comme *village* à *ville* [1], lorsque le sens de ce dernier mot a évolué (voir ci-dessus nos 949 et 1307).

1. C'est au sens primitif de ce mot que se rattachent les noms de lieu suivants, dont nous lisons l'énumération sur une fiche de la main de Longnon : **Villette** (Ain, Aube, Isère, Jura, Meurthe-et-Moselle, Savoie, Seine-et-Oise), **La Villette** (Calvados), **Villotte** (Côte-d'Or, Meuse, Vosges), **la Villotte** (Yonne), **Villèle** (Gard, Haute-Garonne), **Velotte** (Doubs, Haute-Saône, Vosges), **la Velotte** (Saône-et-Loire), **les Velottes** (Nord), **Vialette** (Cantal, Dordogne, Haute-Loire), **la Vialette** (Aveyron), **les Vialettes** (Puy-de-Dôme), **Viallole** (Lot), **Vialotte** (Dordogne, Landes, Haute-Vienne), **la Vialotte** (Cantal), **Vialelles** (Tarn). — Après cette énumération en vient une autre, dont les éléments se classent à coup sûr parmi les noms de lieu d'origine moderne, en raison de la terminaison diminutive qui les caractérise : **Beuzevillette** (Seine-Inférieure), diminutif de *Beuzeville-la-Grenier* ; **Brettevillette** (Calvados), écart de la commune de Tessel *Bretteville* ; **Hérouvillette** (Calvados), par rapport à *Hérouville* (Calvados), **Gourvillette** (Charente-Inférieure), par rapport à *Gourville* (Charente-Inférieure), **Neuvillette** (Aisne, Sarthe, Somme) ; **la Neuvillette** (Marne), primitivement *la Neuville*.

2712. Le mot *borderie*, formé sur le nom commun *bordier* (voir ci-dessus n° 2701) a produit les noms de lieu **la Borderie** (Cantal, Charente, Corrèze, Dordogne, Eure, Gironde, Lot, Lot-et-Garonne, Manche, Haute-Vienne), et **les Borderies** (Charente, Puy-de-Dôme, Sarthe).

2713. **Bordas** (Charente, Dordogne, Puy-de-Dôme) **les Bordas** (Corrèze, Dordogne), **la Bordasse** (Sarthe), répond à un synonyme de *borde* sur lequel a été formé — comme *bordier* de *borde* — le mot *bourdassier* qui, dans les parlers de l'Aude, est l'équivalent de « fermier ».

2714. Le mot *loge*, qui tire son origine du haut-allemand *lauba, laubja*, — d'où l'allemand moderne *laube*, « tonnelle » — désignait originellement une cabane de feuillage établie dans une forêt » ; c'est de ce mot que viennent *logis* et *loger*, qu'il ne faut pas rattacher à locare. On le retrouve dans le nom d'un grand nombre de localités, dont la plupart sont de peu d'importance, mais dont quelques-unes pourtant se sont élevées au rang de commune, comme **la Loge-aux-Chèvres** (Aube) — ici le déterminatif a sans doute trait à l'élevage — **la Loge-Pomblin** (Aube) — dont le territoire comprend un écart appelé Pomblin, jadis *Pont-Belin* — **la Loge-Fougereuse** (Vendée), **les Loges** (Calvados), **les Loges-en-Josas** (Seine-et-Oise), **les Loges-Marchis** (Manche), **les Loges-Margueron** (Aube), **les Loges-Saulces** (Calvados), **les Loges-sur-Brecey** (Manche), **les Grandes-Loges** (Marne), **les Petites-Loges** (Marne). — A noter les diminutifs **Logette** (Marne, Deux-Sèvres), **les Logettes** (Ardennes, Calvados, Orne, Vienne).

Divers termes désignant, comme *loge* pris en son sens primitif, de petites constructions forestières ou rurales, ont également trouvé place dans la toponomastique.

2715. **La Hutte** (Charente, Sarthe, Seine-et-Oise, Yonne), **les Huttes** (Aisne, Allier, Ardennes, Gironde, Loir-et-Cher, Loire, Lozère, Nord, Pas-de-Calais, Vendée). — Peut-être convient-il d'en rapprocher **Chênehutte** (Maine-et-Loire).

2716. **La Baraque** (Ain, Aisne, Allier, Aude, Cantal, Charente-Inférieure, Côte-d'Or, Doubs, Hérault, Loire, Lot, Nord, Oise, Puy-de-Dôme, Hautes-Pyrénées, Haute-Saône, Seine-et-

Marne, Tarn, Vendée) et les **Baraques** (Ain, Aisne, Hautes-Alpes, Alpes-Maritimes, Ardèche, Bouches-du-Rhône, Côte-d'Or, Gard, Haute-Garonne, Hérault, Jura, Loire, Lozère, Meurthe-et-Moselle, Nièvre, Nord, Pas-de-Calais, Puy-de-Dôme, Hautes-Pyrénées, Haute-Saône, Saône-et-Loire, Var, Vosges), parfois avec un déterminatif, **la Baraquette** (Ariège). Le nom commun *baraque* se rattache, soit au bas-latin barra, « perche, barre », soit au gaélique *barrachad*, « hutte », formé sur *barrach*, « branches d'arbres ».

2717. **Chalet** (Eure, Isère, Haute-Saône), **le Chalet** (Calvados, Doubs, Jura, Meurthe, Seine-et-Marne), **les Chalets** (Isère, Jura, Maine-et-Loire, Hautes-Pyrénées). Littré, citant l'opinion de Scheler, qui tirait *chalet* d'un mot fictif *chaslet*, dérivé de casa, préfère voir là une contraction de castelletum : les noms de lieu *le Chalard* (n° 2195) et *Chalus* (n° 2206) paraissent lui donner raison. — Peut-être est-il permis de rapprocher de *chalet* **Chalette** (Loiret) ; mais **Chalette** (Aube) est appelé en 1110 Catalacta, sans doute pour Cataracta (cf. ci-dessus, n° 23).

2718. *Bur* désigne, en patois normand, une habitation, et *buret*, une porcherie ; Chateaubriand parle quelque part des « burons » et des chalets de l'Auvergne ; ces mots, apparentés à l'ancien haut-allemand *bûr*, « maison », expliquent **Bure** (Meuse), **Bure-les-Templiers** (Côte-d'Or), **Bures** (Calvados, Meurthe-et-Moselle, Orne, Seine-Inférieure, Seine-et-Oise), **le Buret** (Mayenne), **les Burets** (Loiret, Orne), **Buron** (Loire-Inférieure, Puy-de-Dôme), **le Buron** (Loire-Inférieure, Sarthe), **les Burons** (Sarthe).

2719. **Chaffaud** (Isère, Vendée), **le Chaffaud** (Allier, Charente, Vienne), **le Chaffaut** (Basses-Alpes), **le Chaffat** (Isère), **les Chauffauds** (Doubs), **le Chaffard** (Isère), **le Chaffel** (Drôme), **le Caffaut** (Oise), semblent répondre au bas-latin cadafalcus, dont une des formes vulgaires, *chafaud*, désigne, en Bourgogne, un grenier à foin [1].

1. Nous avons eu sous les yeux quelques fiches de Longnon indiquant les noms de lieu suivants correspondant aussi à des noms d'habitations rurales : **la Chaumière** (Eure, Eure-et-Loir, Orne, Pyrénées-Orientales, Sarthe) ; — **Caminade** (Tarn-et-Garonne), et **la Caminade** (Hérault), du bas-latin caminata, qui, désignant proprement l'emplacement du foyer, a été pris dans le sens de « maison » ; — **Salle**-*des-Alpes* (Hautes-Alpes), la

2720. Le mot *clos*, clausum, qui s'entendait originellement, comme aujourd'hui d'un terrain de culture fermé, a pris au moyen-âge le sens secondaire d' « exploitation rurale », de « ferme », qu'on est en droit d'attribuer, dans la plupart des cas, au nom de lieu, passablement répandu, **Clos** ou **le Clos**, qui a pour diminutifs **le Closeau** (Orne, Seine-et-Oise), **les Closeaux** (Loire, Orne, Seine-et-Marne). — Soit dit en passant, il est permis de considérer comme synonyme de *clos* le mot *haie* et sa variante locale *age*, dont le rôle dans la toponomastique a été précédemment indiqué (n°s 2287-2288).

2721. Le nom **la Closerie** (Manche) reproduit un nom commun popularisé par le drame de Frédéric Soulié *La Closerie des Genêts*, et qui dérive de *clos* par l'intermédiaire de *closier* (cf. *borde*, *bordier*, *borderie*, n°s 2701 et 2710).

2722. Ce mot est défini par Littré « petite exploitation rurale, où il n'y a pas de bœufs de labour ». Tout au contraire la présence de bœufs caractérise la *borie*, dont le nom se rattache au bas-latin bovaria [1]. Après son acception originelle d' « étable à bœufs », *borie* a reçu dans le Midi de la France celle de « métairie » ; mais en certaines contrées ce sens s'est avili en celui de « cahute », de « masure ». Quoi qu'il en soit, on rencontre très fréquemment **la Borie**, et parfois **les Bories**, depuis le Périgord, le Limousin et l'Auvergne jusqu'aux Pyrénées.

Salle, **Salles**, **les Salles** ; **Sallenoves** (Haute-Savoie), **Salleneuve** (Haute-Garonne), **Salnove** (Seine-et-Marne), **Salneuve** (Loiret) ; **Sallelles** (Drôme), **Sallèles** (Aude), **les Sallelles** (Ardèche) ; — **Chambre**, **la Chambre** ; **Chambrelette** (Puy-de-Dôme), **Chambrettes** (Haute-Savoie). — En raison de ce que le mot *salle*, venant de l'ancien haut-allemand *sal*, « maison, demeure » (cf. ci-dessus, n° 1453), a pris le sens d' « hôtel », de « palais », d'où il est passé à celui de « cour », de « juridiction », en raison aussi de l'évolution analogue du mot *chambre*, les noms de lieu qui s'y rattachent auraient pu trouver place parmi ceux d'origine féodale. Soit dit en passant, la même observation s'applique au surnom d'*Aubigny*-**les-Pothées** et de *Rémilly*-**les-Pothées** (Ardennes) ; le mot *pôté*, de potestas, désignait, pendant la seconde moitié du moyen-âge, une circonscription féodale, et on appelait « *Terre des* **Potées** », au nord-ouest du diocèse de Reims, un territoire appartenant au chapitre métropolitain, qui en rendait hommage directement au Roi.

1. Ce rattachement n'est aucunement prouvé, car, dans les patois du Midi, *borie* est accentué sur l'*o*.

2723. D'origine plus moderne est le mot *cense*, usité dans la France du Nord-Est et en Belgique. Répondant au bas-latin *censa*, « fermage », il a fini par désigner la ferme, et c'est grâce à cette circonstance qu'il s'est introduit dans la toponomastique : **la Cense** (Aisne, Ardennes, Marne, Oise), **la Cense-Brûlée** (Ardennes), **la Cense-Gallois** (Ardennes), **la Cense-Itasse** (Aisne), **la Cense-Quarrée** (Marne), **les Censes-Beaudouin** (Ardennes), **les Censes-des-Prés** (Marne), etc.

2724. Le mot *ferme*, qui s'entendait d'abord du contrat de louage d'un domaine, a été ensuite appliqué au domaine lui-même : de là le nom de lieu **la Ferme**, suivi parfois d'un déterminatif. **La Ferme-des-Mathurins** était, au XVIII[e] siècle, le nom d'un domaine voisin de l'agglomération parisienne, et dont l'emplacement est occupé de nos jours par les « Grands Magasins du Printemps » ; ce domaine appartenait au couvent des Trinitaires de Paris, autrement dits (v. ci-dessus, n° 1486) Mathurins. La rue qui y conduisait, joignant la rue Basse-du-Rempart à la rue Saint-Nicolas, aujourd'hui rue de Provence, était dénommée rue de la Ferme-des-Mathurins ; la portion qui en subsiste est dénommée maintenant « rue Vignon », en l'honneur de l'architecte de la Madeleine.

2725. Le fermier qui s'acquitte envers son propriétaire en partageant avec lui, par moitié, des fruits du domaine exploité, est appelé *métayer*, d'où le nom *métairie* appliqué à ce domaine. Il existe une quarantaine d'écarts appelés **la Métairie** (Ain, Aube, Calvados, Charente, Charente-Inférieure, Cher, Côte-d'Or, Eure, Gironde, Indre-et-Loire, Loire-Inférieure, Loiret, Lot, Lot-et-Garonne, Manche, Mayenne, Morbihan, Orne, Sarthe, Seine-et-Oise, Yonne) ; le nom **les Métairies** (Aude, Charente, Doubs, Indre-et-Loire, Nièvre, Sarthe, Vienne) est moins fréquent, mais on le voit porté par une commune de la Charente [1].

1. Et par la commune des **Métairies-de-Saint-Quirin** (Moselle). — A cet endroit se trouve épuisée la matière traitée, à l'École des Hautes Études, dans les conférences de 1900 à 1904 et de 1904 à 1908. Le paragraphe qui suit a été rédigé d'après une fiche de la main de Longnon. D'autres fiches nous ont fourni les listes qui composent les chapitres ci-après. Ces listes sont fort sèches ; elles résultent, semble-t-il, d'un dépouil-

2726. Le verbe *gagner*, qui répond, dans notre langue, à la notion la plus générale de « profit », vient d'un mot germanique impliquant l'idée de « paître » ; en langue d'oïl il avait le sens de « labourer » ; de là le mot *gagnage*, qui désigne, ou a désigné, soit un pâturage, soit une exploitation agricole, et les noms de lieu **le Gagnage** (Marne, Haute-Marne[1]) — cf. les noms de famille *Grandgagnage* et *Grandgaignage* — et la **Gagnerie** (Eure-et-Loir, Indre-et-Loire, Loire-Inférieure, Maine-et-Loire, Sarthe), ce dernier formé sur *gagneur*, « laboureur ».

lement, ou plutôt de dépouillements faits à bâtons rompus et au courant de la plume, uniquement d'après le Dictionnaire des Postes ; de toute évidence le maître se réservait de les réviser et de les mettre au point. Malgré ces imperfections, nous avons cru devoir leur donner place, en raison du grand nombre de vocables qu'elles contiennent, et dont plusieurs avaient été étudiés par Longnon dans de précédentes conférences, notamment en 1887-1888.

1. Voir les dictionnaires topographiques de ces départements et de la Meurthe.

LXXXI

LE SOL : RELIEF

Mons.

2727. **Mont** (*Loir-et-Cher, *Meurthe-et-Moselle, *Basses-Pyrénées, *Hautes-Pyrénées, *Saône-et-Loire, *Vosges, . . .)[1], **Mons** (*Aisne, *Charente, *Charente-Inférieure, *Gard, *Hérault, *Nord, *Pas-de-Calais, *Seine-et-Marne, *Somme, *Var, . . .), **Monts** (*Calvados, *Saône-et-Loire, *Oise, *Pas-de-Calais), **Mont-Saint-Adrien** (*Oise)[2], **Mont-Saint-Éloy** (*Pas-de-Calais), **Mont-Saint-Jean** (*Aisne, *Côte-d'Or, *Sarthe), **Mont-Saint-Léger** (*Haute-Saône), **Mont-Saint-Martin** (*Ardennes, *Isère), le **Mont-Saint-Michel** (*Manche), **Mont-Saint-Père** (*Aisne), **Mont-Saint-Quentin** (*Somme), **Mont-Saint-Sulpice** (*Yonne), **Mont-Saint-Vincent** (*Calvados).

Monticellus.

2728. **Moncel** (*Vosges, . . .), le **Moncel**[3]; **Monchel** (*Pas-de-Calais), **Montcel** (*Puy-de-Dôme, *Savoie), **Monceau** (*Aisne), **Monceaux** (*Calvados, *Corrèze, *Nièvre, *Oise, *Orne), **Monchaux** (*Nord, *Seine-Inférieure), **Moncheaux** (*Nord, *Pas-de-Calais), les **Monceaux** (*Calvados), **Montceaux** (*Ain, *Aube, *Saône-et-Loire, *Seine-et-Marne), **Moncets** (*Marne), **Montcetz** (*Marne), **Montcet** (Ain), **Moncet**, le **Moncet**; — le **Monchet**

1. L'usage que nous faisons de l'astérisque dans ces derniers chapitres est exactement celui au sujet duquel nous nous sommes expliqués précédemment, au bas de la page 516. Les points suspensifs remplacent l'énumération des départements dans lesquels le nom envisagé n'est porté que par de simples écarts ; Longnon omettait souvent cette énumération.

2. Nous ne mentionnons pas ici *Mont-Saint-Aignan* (Seine-Inférieure), cette appellation résultant d'une réunion de communes effectuée en 1819 (v. ci-dessus, p. 373, note 2).

3. S'agissant d'un vocable fort répandu, nous nous abstiendrons d'énumérer les départements dans lesquels on le rencontre, à moins que cette énumération n'en fasse apparaître le caractère régional.

(Eure, Manche, Seine-Inférieure) — on a en Normandie quelques exemples de la terminaison **-mouchel** — **Monchelet** (Somme).

Podium (cf. nº 980).

2729. **Le Puy**, **le Puech**; **le Pech** (*Ariège): — **Puechabon** (*Hérault), **Péchabon** (*Haute-Garonne), **Puisseguin** (*Gironde), **Puybegon** (*Tarn), **Puybelliard** (*Vendée), **Puydaniel** (*Haute-Garonne), **Puygaillard** (*Tarn-et-Garonne), **Puyguilhem** (*Dordogne), **Puy-Guillaume** (*Puy-de-Dôme), **Puyjourdes** (*Lot), **Puy-Laurens** (*Tarn), **Puilaurens** (*Aude), **Puylaurent** (*Lozère), **Puilboreau** (*Charente-Inférieure); **Puechredon** (*Gard), **Puivert** (*Aude), **Puybrun** (*Lot). — Cf. **le Pic** (Aveyron, Charente, Dordogne, Puy-de-Dôme).

2730. **Puyot** (*Landes), **Pujols** (*Gironde), **les Pujols** (*Ariège), **le Pujolet** (Haute-Garonne); **Puget** (*Alpes-Maritimes, *Var, *Vaucluse).

Serre (cf. nº 36) : dans les Pyrénées, montagne à crête ou à arête dentelée; dans les Alpes, collines de forme allongée, toujours de grandeur médiocre.

2731. **Le Serre** (Basses-Alpes, Hautes-Alpes,...), **la Serre** (Ariège, *Aveyron, *Creuse, Hautes-Pyrénées,...), **Serre** (*Doubs,...), **Serres** (*Hautes-Alpes, *Ariège, *Aude, *Dordogne, *Landes, *Meurthe-et-Moselle, *Basses-Pyrénées), **Serra** (*Corse), **Serralongue** (Pyrénées-Orientales), **Serrabonne** (Pyrénées-Orientales); **le Serret** (Basses-Alpes, Ardèche), **les Serrettes** (Jura).

Pinna (cf. nº 35).

2732. **Pennautier** (Aude)[1].

1. La fiche sur laquelle nous lisons cette indication a été écrite plus ou moins longtemps avant la publication, que Longnon n'a pas vue, du *Dictionnaire topographique* de l'Aude. Or la plus ancienne des formes, rapportées par ce dernier, du nom de Pennautier est Podium Auterium en 1126 : d'où l'on doit conclure que ce nom a été formé, non sur pinna, mais sur podium, et reconnaître, dans la double *n* qui précède *-autier*, une trace du mot, du titre *en*, dont il a été question précédemment (nº **2353**).

Crêts, chaînes de petites montagnes qui partagent les hauts plateaux du Jura en vallées creuses et irrégulières.

2733. **Crest** (*Drôme), **Crest-Voland** (*Savoie), **le Crest** (*Puy-de-Dôme), **le Crêt** (Savoie, Haute-Savoie), **Cretal** (Haute-Savoie), **les Crêts** (Haute-Savoie), **Crestet** (Vaucluse), **le Crestet** (Ardèche).

Touron, cime secondaire, dominée par une montagne plus haute.

2734. **Le Touron** (Alpes-Maritimes, Dordogne, Landes, Vaucluse).

Caire [1].

2735. **Quérigut** (Ariège); **Caire** (*Basses-Alpes), **le Caire** (Alpes-Maritimes, Drôme), **Cayres** (*Haute-Loire), **les Caires** (Bouches-du-Rhône, Puy-de-Dôme), **Cayrol** (Lot, Pyrénées-Orientales), **le Cayrol** (*Aveyron), **le Cayron** (Lot), **le Cayrou** (Lot, Tarn), **Cayrougros** (Lot), **la Cayrouse** (Lot), **les Cayrouses** (Aveyron), **Beaucaire** (*Gard, *Gers), **Belcaire** (*Aude).

Causse, plateau caillouteux auquel on arrive par pentes douces; terrain calcaire produit par la décomposition de la pierre à chaux ; plateau calcaire qui termine et surmonte une chaîne de montagnes.

2736. **Causse** (Aveyron), **le Causse** (Lot), **la Causse** (Tarn), **Causse-de-la-Selle** (*Hérault), **Caussols** (Alpes-Maritimes), **Caussou** (*Ariège).

Molard, surélévation de terrain, tertre, colline.

2737. **Le Mollard** (Savoie, Haute-Savoie), **le Molard** (Ain, Drôme, Isère, Jura, Loire, Rhône, Saône-et-Loire).

Calma (cf. n° 35).

2738. **Lacalm** (Aveyron), **Lachaux** (*Puy-de-Dôme), **Lachau** (*Drôme), **la Chaux** (Allier, Corrèze, Puy-de-Dôme), **Lachaud** (Gironde), **Lacau** (Cantal, Lot-et-Garonne), **Lachat** (Savoie,

1. Ce mot, venant du latin *quadrum*, a des sens très divers. C'est à la suite de celui de « motte de terre » que Mistral cite quelques-uns des noms de lieu énumérés ici.

Haute-Savoie); — **Lascaux** (*Corrèze, Creuse, Haute-Vienne). **Chaume** (*Côte-d'Or), **la Chaume** (Allier, Charente, *Côte-d'Or, Indre, Indre-et-Loire, Loir-et-Cher, Loiret, Saône-et-Loire, Yonne), **Chaumes** (*Côte-d'Or, *Seine-et-Marne).

2739. **Calmels** (*Aveyron, Tarn), **Chaumeil** (*Corrèze, Indre, Vienne), **Calmeilles** (*Pyrénées-Orientales), **Calmet** (Aude), **la Calmette** (Ariège, Aude, Cantal, *Gard, Hérault, Tarn), **Calmettes** (Aveyron, Pyrénées-Orientales), **la Chaumette** (Ardèche, Cantal, Creuse, Lozère, Puy-de-Dôme), **les Chaumettes** (Creuse, Corrèze).

Adrets, exposés au midi.

2740. **L'Adret** (Isère), **les Adrets** (*Isère, *Var, . . .).

Val, du latin vallis (cf. nº 973) a été longtemps du féminin, comme le mot latin qu'il représente ; de là *La Val*, tellement contraire à l'usage, qui a prévalu, du masculin, que l'article et le substantif ont été réunis en un seul mot.

2741. **Laval** (*Aisne, *Ardèche, *Corrèze, *Doubs, *Drôme, *Isère, *Lozère, *Haute-Loire, *Marne, *Mayenne, *Seine-et-Marne, *Vosges, . . .), **Lavau** (*Aube, *Loire-Inférieure, *Yonne, . . .), **Lavaud** et **Lavault**, fréquents, le premier dans le Poitou, l'Angoumois, la Marche, le Limousin, le Berry, le second en Bourgogne et en Nivernais, **Lavaux** (*Allier, . . .), **Lavail** (Ariège, Aude, Pyrénées-Orientales), **Lavall** (Pyrénées-Orientales), **Grandval, Beauval, Belval.**

2742. **Vaucelle** (Oise, Sarthe), **la Vaucelle** (Marne), **Vaucelles** (*Aisne, *Calvados, Eure-et-Loir, Jura, Manche, Nord, Oise), **les Vaucelles** (Nord), **Vauchelles** (Oise, Somme), **le Vauchel** (Seine-Inférieure); — moins anciens : **Lavalette** (*Aude, *Haute-Garonne, *Hérault), **la Valette** (*Isère, *Var).

Combe, dépression du sol d'une certaine étendue ; *comme* en Bourgogne, *coume* aux Pyrénées.

2743. **La Combe**; **les Combes** (*Doubs, . . .), **la Comme** (Côte-d'Or), **la Coume** (Ariège, Haute-Garonne, Hautes-Pyrénées, Pyrénées-Orientales); **Coumelongue** (Ariège, Haute-Garonne), **Coume-Sourde** (Aude), **la Combe-Blanche** (Loire), **Combe-Cave** (Var), **Combe-Chaude** (Ardèche), **la Combe-Froide** (Jura), **la**

Combe-Longue (Dordogne), Combemaure (Drôme), Combenègre (Lot), Combeneyre (Ardèche), Comberousse (Isère), la Combe-Noire (Isère, Jura, Loire), Combe-Redonde (Aveyron), Combronde (*Puy-de-Dôme), Combescure (Lot) : Bellecombe (*Drôme, *Jura, *Savoie), la Haute-Combe (Savoie) ; la Combe-Benoît (Doubs), la Combe-Girard (Doubs), Combe-Guiral (Tarn), Combe-Richer (Jura), Combe-Robert (Cantal), Comberouger (*Tarn-et-Garonne).

2744. Combelle (Aveyron, Gironde), la Combelle (Puy-de-Dôme), Combette (Dordogne, Jura), la Combette (Alpes-Maritimes, Savoie, Haute-Savoie), les Combettes ; — le Combet (Savoie), les Combets (Puy-de-Dôme, Savoie) ; Commelle (*Isère, *Loire, Oise), les Commelles (Marne), Coumeilles (Aude).

Rive.

2745. *Saint-Vincent*-Rive-d'Olt (*Lot) — pour cette variante du nom du Lot, cf. *Saint-Laurent-d'Olt* (Aveyron) — la Rive ; — Rive-de-Gier (Loire) ; Rive-Haute (*Basses-Pyrénées), Ribaute (*Aude, *Gard, Hérault) et la Ribaute (Tarn), Haute-rive ; Bellerive (Doubs, Tarn, Tarn-et-Garonne), Rivesaltes (*Pyrénées-Orientales).

Rivière, nom de région s'opposant à « montagne ».

2746. Rivière (*Aveyron, *Indre-et-Loire, *Landes, *Pas-de-Calais, Somme), la Rivière (*Calvados, *Doubs, *Gironde, *Isère, *Haute-Marne, . . .), Rivières (*Charente, *Gard, *Haute-Marne, . . .), les Rivières (*Marne, . . .) ; — la Rivoire, les Rivoires, vers le confluent de la Saône et du Rhône ; — la Ribière (Alpes-Maritimes, Corrèze, Creuse, Dordogne, Puy-de-Dôme, Haute-Vienne), les Ribiers (Allier, Haute-Vienne) ; — Ribiers (*Hautes-Alpes) ; — Ribeyre (Isère, Loire, Haute-Loire), la Ribeyre (Ardèche, Haute-Loire, Puy-de-Dôme).

2747. Ribeyret (*Hautes-Alpes), la Ribeyrette (Puy-de-Dôme), Ribeyroles (Cantal), Ribeyrolles (Dordogne).

LXXXII

LE SOL : NATURE

Terre.

2748. **Terrefort** (Charente-Inférieure, Dordogne, Gironde, Maine-et-Loire), **les Terres-Fortes** (Yonne), **les Terres-Grasses** (Rhône), **les Terres-Douces** (Eure-et-Loir), **les Terres-Molles** (Allier).

2749. **Terre-Blanche** (Nièvre), **la Terre-Blanche** (Doubs), **Terreblanque** (Lot-et-Garonne), **les Terres-Blanches** (Alpes-Maritimes, Sarthe); cf. **Aubeterre** (Allier, *Aube, *Charente, Nièvre), **Obterre** (Aube, *Indre, Seine-et-Oise), **Terraube** (*Gers); et, représentant le bas-latin albuca, **Aubues** (Nièvre), **les Aubus** (Vienne), **Aubugues** (Cantal), **le Bugue** (*Dordogne), villa Albuca en 936. Le mot *aubughe* désigne, en Saintonge, une terre blanche, argileuse ou marneuse.

2750. **Les Rouges-Terres** (Calvados, Manche, Orne, Seine-Inférieure), **Terre-Rouge** (Jura, Maine-et-Loire, Puy-de-Dôme), **la Terre-Rouge** (Alpes-Maritimes); — cf. **Terre Rosse** (Corse) et Villa Saura Terra qui désigne, dans une charte de 845, **Ville-sur-Terre** (Aube).

2751. **Noirterre** (*Deux-Sèvres), **les Noires-Terres** (Meurthe-et-Moselle, Nord), **Terreneyre** (Puy-de-Dôme).

Argile (cf. n° 677), en Berry *ardille*, en Champagne *arzile*.

2752. **Argillières** (*Haute-Saône), **Argilliers** (Gard), **l'Argillière** (Oise), **l'Argillier** (Puy-de-Dôme), **les Argiliers** (Eure), **Argeliers** (*Aude), **Argelliers** (*Hérault), **Arzillières** (*Marne), **Ardillière** (Indre-et-Loire), **Ardillières** (*Charente-Inférieure, Seine-et-Oise), **l'Ardillier** (Charente-Inférieure), **les Ardillers** (Vendée), **les Ardillières** (Eure).

Varenne [1], terre sablonneuse dans le Centre ; terre légère en

1. Ce terme et les trois suivants ont été empruntés par Longnon à la

Poitou ; terre franche et légère, reposant sur du gravier, du sable et souvent de l'argile, dans le département de la Loire.

2753. **La Varenne** (*Maine-et-Loire,...), **Varennes**, **les Varennes**.

Beluze, terrain grisâtre et froid, reposant sur un fond d'argile, de grès pierreux ou de mâchefer.

2754. **Beluze** (Saône-et-Loire).

Chambon, terre noire chargée d'humus, mêlée de sable fin et formée surtout par les alluvions de la Loire.

2755. **Chambon** (*Charente-Inférieure, *Cher, *Creuse, *Gard, *Indre-et-Loire, *Loir-et-Cher, *Loiret,...), **le Chambon** (*Loire, *Haute-Loire, *Lozère, *Puy-de-Dôme...), **Cambon** (*Hérault, *Tarn...), **Cambou** (Lot, Tarn-et-Garonne).

2756. **Chambonnet** (Allier, Ardèche, Gard, Haute-Loire, Puy-de-Dôme), **Cambounet** (*Tarn), **le Cambonnet** (Lozère).

Chaminat, terre forte, argileuse, noire ou rousse, impénétrable à l'humidité, et qui paraît propre surtout à la culture du froment.

2757. **Canines** (Aveyron, Cantal).

Ouche, jardin ; les meilleures terres, dans le Morvan.

2758. **Oulches** (Aisne, Indre), **Ouches** (Loire), **l'Ouche** ; **Ouchette** (Eure-et-Loir), **les Ouches** ; **les Ouchettes** (Sarthe).

Gravier.

2759. **Gravières** (*Ardèche), **Graves** (*Charente,...), **les Graves** ; **la Gravelle**, (*Mayenne,...), **la Gravette**, **la Grève**, **les Grèves**, **les Grevelles**.

Condamine, terrain défriché sur lequel les anciens seigneurs

France pittoresque d'A. Hugo, qui fait connaître (II, 138) que dans le département de la Loire « les terres labourables se divisent en six classes différentes : les varennes, les pierrés, les fromentals, les beluzes, les chambons et les chaminats ». Sur les fiches où il a relevé la définition du pierré, « terre noire, légère, mêlée de cailloux, reposant sur un fond d'argile, de grès pierreux ou de mâchefer » et celle du fromental, « terre jaune et argileuse », Longnon n'a porté aucun nom de lieu ; il a, du reste, classé ailleurs le vocable *Fromental* (cf. ci-après, n° **3066**).

ont imposé un droit ; seigneurie indivise, terre coseigneuriale, terrain situé à côté d'une ville.

2760. La Condamine.

Cheire, coulée de lave vomie par les volcans d'Auvergne.

2761. **Chiron** (Charente, Cher, Haute-Garonne, Savoie), **le Chiron** (Charente-Inférieure, Creuse, Maine-et-Loire), **les Chirons** (Vendée, Vienne).

2762. **Chirot** (*Ardèche), **Chiroux** (Creuse).

2763. **Chirouge** (Hautes-Alpes, Creuse), **la Chirouge** (Drôme).

Chirat, amas, formés par les vignerons, des petites pierres qu'ils rencontrent dans les vignes ; sur le mont Pilat (Loire), masses calcaires de forme assez régulière.

2764. **Chirat** (Allier, Puy-de-Dôme, Rhône), **le Chirat** (Drôme, Rhône).

Herm, dans le Sud-Ouest, terre vague.

2765. **Herm** (Landes), **l'Herm** (*Ariège, *Haute-Garonne,...) ; — *Saint-Michel-en-*l'Herm (*Vendée).

Lanne, plateau herbeux, plaine.

2766. **La Lanne** (*Gers,...), **Lannecaube** (*Basses-Pyrénées), **Lannemaignan** (*Gers), **Lanneplaa** (*Basses-Pyrénées), **Lannemezan** (*Hautes-Pyrénées), **Lanne-Majou** (Hautes-Pyrénées), **Lanne-Soubiran** (*Gers), **Lannes** (*Lot-et-Garonne), **la Lande** ; **Landes** (*Calvados, *Charente-Inférieure, *Loir-et-Cher), **les Landes** ; — **la Landelle** (*Oise,...), **Landelles** (*Calvados, *Eure-et-Loir) ; — **la Lande-Chasles** (*Maine-et-Loire), **la Lande-Patri** (*Orne) ; **Landepéreuse** (*Eure), **Landeronde** (*Vendée), **Landevielle** (*Vendée).

Larris (cf. n° 879).

2767. **Le Laris** (Drôme), **les Larris** (Eure).

Gâtine, du latin vastare : nom donné à une région du Poitou.

2768. **Gastines** (*Mayenne, *Sarthe), **la Gatine**, **les Gatines** ; **la Wattine** (Pas-de-Calais), **les Wattines** (Aisne, Nord, Seine-Inférieure), **le Gatineau**, **les Gatineaux** ; — cf. *Villers*-le-Vast

(Aisne), le **Vast** (*Manche,...), le **Waast** (*Pas-de-Calais), **Gastes** (*Landes).

Artigue (cf. n° 31), terrain défriché par le procédé connu sous le nom d'écobuage.

2769. **Artigue** (*Haute-Garonne), **Artiguedieu** (*Gers), **Artigueloutan** (*Basses-Pyrénées), **Artiguelouve** (*Basses-Pyrénées), **Artiguemy** (*Hautes-Pyrénées), **Artigat** (*Ariège).

Essart (cf. n° 981).

2770. **Les Essards** (*Charente, *Charente-Inférieure, *Indre-et-Loire, *Jura, *Loir-et-Cher,...), **Essars** (*Pas-de-Calais), **les Essarts** (*Eure, *Marne, *Seine-et-Oise, *Vendée,...), **Essert** (*territ. de Belfort, *Yonne), **l'Essert** (Indre-et-Loire, Loir-et-Cher, Haute-Savoie), **les Esserts** (Savoie, Haute-Savoie), **Sars** (*Nord, *Pas-de-Calais), **le Sars** (*Pas-de-Calais), **les Sarts** (Nord), **Esserteaux** (*Somme), **Essertines** (*Loire)[1].

Marchais (cf. n° 180).

2771. **Marchais** (*Aisne), **le Marchais**, **les Marchais**; **Marchais-Beton** (*Yonne), **Marchemoret** (*Seine-et-Marne), **Marchenoir** (*Loir-et-Cher), **Beaumarchais** (Côtes-du-Nord, Eure, Indre-et-Loire, Seine-et-Marne, Vendée).

2772. **Marchésau** (Haute-Saône), **Marcheseuil** (*Côte-d'Or, Saône-et-Loire), **Marchésieux** (*Manche), **Marchizeuil** (Saône-et-Loire).

Noue, *nauza*.

2773. **Noé** (*Aube), **Noë** (*Haute-Garonne, Yonne), **la Noë-Blanche** (*Ille-et-Vilaine), **la Noë-Poulain** (Eure), **Noëfort**

1. Il convient sans doute de mentionner ici une fiche sur laquelle Longnon a transcrit les deux textes que voici : Et concides magnas in silvis illis fecit, totamque spem suam in Dei pietatem transfundens (Greg. Tur., *Hist. Franc.*, III, 28) : — In sylvam confugit in Arelauno, fecitque combros, totam spem suam in Dei pietate transfundens (*Gesta regum Francorum* dans *Rec. des hist. des Gaules*, II, 558) ; par ce rapprochement, qui paraît établir la synonymie de combri et de concides, pensait-il expliquer **Combre** (*Loire, Nièvre, Sarthe), **Combres** (*Eure-et-Loir, Haute-Loire, Maine-et-Loire, *Meuse, Puy-de-Dôme) ?

(Seine-et-Marne), **la Noë-Grande** (Loire-Inférieure, Mayenne), **la Noë-Grasse** (Côtes-du-Nord), **la Noue** (*Marne), **la Nauze** (Gers, Gironde), **les Noës** (*Aube, *Loire, . .), **les Noues** ; **les Naux** (Indre-et-Loire).

Sagne, prairie couverte d'une eau croupissante, marais abondant en joncs (cf. n° 37).

2774. **La Sagne** (Alpes-Maritimes, Corrèze, Loire, Puy-de-Dôme), **la Saigne** (Allier, Cantal, Nièvre), **Sagnes** (*Ardèche, . . .), **Saignes** (*Cantal, *Lot), **les Sagnes** (Ardèche, Aveyron, Haute-Garonne, Loire, Haute-Loire, Lot, Lozère), **les Saignes** (Haute-Loire) ; — **la Seigne** (Doubs, Nièvre, Yonne), **les Seignes** (Ain, Allier, Doubs, Saône-et-Loire) ; — **Bonnesagne** (Corrèze), **Grandsagne** (Creuse), **Grandsaigne** (*Corrèze, Puy-de-Dôme) [1].

2775. **La Sagnette** (Cantal), **les Sagnolles** (Loire).

1. Dans cette énumération nous n'osons maintenir *Seigneulles* (*Meuse). Le nom de *Signeulles*, écart de Saint-Maurice-sous-les-Côtes (Meuse), est le diminutif d'un nom de cours d'eau, Senoda, et il peut bien en être de même de celui de Seigneulles.

LXXXIII

L'EAU

Aqua (cf. nos 567, 568, 735).

2776. **Aiguebelle** et **Aiguebelette** (*Savoie), **Aigueblanche** (Savoie), **Aiguefonde** (*Tarn), **Aiguemorte** (*Gironde, ...), **Aiguesmortes** (*Gard), **Aigues-Vives** (*Ariège, *Aude, *Hérault, ...), **Aiguesvives** (*Gard, Haute-Garonne), **Aigueperse** (*Puy-de-Dôme, *Rhône, ...) — Aquae sparsae — **Aiguesjuntes** (*Ariège) — Aquae junctae — **Aiguetinte** (*Gers). **Chaudesaigues** (*Cantal).

2777. **Bonnay** (*Doubs, *Saône-et-Loire, *Somme), **Malay** (*Saône-et-Loire), mais non les deux *Malay* de l'Yonne, qui répondent à un primitif en -acus.

2778. **Belleau** (*Aisne, *Meurthe-et-Moselle), synonyme du nom de famille *Bellaigue* — **Bellot** (*Seine-et-Marne), **Longueau** (*Somme), **Longaut** (Marne), **Longeau** (*Haute-Marne), **Longeault** (*Côte-d'Or), **Longeaux** (*Meuse), **Morteau** (*Doubs, *Haute-Marne).

2779. **Mortève** (Charente); cf. **Entrèves**, au Val d'Aoste, et les noms de cours d'eau **Bellève** et **Longuève**.

2780. **Morteuves** (Eure-et-Loir); cf. **Albeuve** (Suisse, cant. de Fribourg).

2781. **Aouze** (Vosges) et **Éveux** (Rhône), répondant respectivement à Aquosa et Aquosus.

Fons, fontana (cf. nos 673, 975).

2782. **Lafond**, nom d'écart fréquent dans la partie méridionale de la France; **Fons** (*Ardèche, *Gard, *Lot) — Fontes — **Fontcouverte** (*Aude, *Charente-Inférieure, *Savoie), **Fontette** (*Aube, Côte-d'Or), **Clairfonds** (Haute-Garonne).

2783. **Fontanes** (*Lot, *Lozère, ...), **Fontannes** (*Haute-Loire), **Fontaine**, **Fontaines**; **Fontainebleau** (*Seine-et-Marne), **Fontaine-Bellenger** (*Eure), **Fontaine-Guérin** (*Maine-et-Loire), **Fontaine-Henry** (*Calvados), **Fontaine-Heudebourg** (*Eure),

Fontaine-Milon (*Maine-et-Loire), Fontaine-Raoul (*Loir-et-Cher).

2784. Fontanil (*Isère), Fontanille (Vaucluse), Fontanettes (Savoie, Haute-Savoie), Fontenelle (*Aisne, *Côte-d'Or, *Doubs, *territoire de Belfort, . . .), la Fontenelle (*Ille-et-Vilaine, *Loir-et-Cher, . . .), les Fontenelles (*Doubs, . . .), Fontenille (*Charente, *Dordogne, *Deux-Sèvres . . .), Fontenilles (*Haute-Garonne, . . .), Fontenailles (*Seine-et-Marne, *Yonne, . . .).

2785. Clairefontaine (*Seine-et-Oise, . . .), Bellefontaine; Grand-Fontaine (*Doubs). Fontaine-Couverte (*Mayenne), la Fontaine-Couverte; Mortefontaine (*Aisne, *Oise) — cf. Mortefond (Charente, Deux-Sèvres); — Morfontaine (*Meurthe-et-Moselle).

Jaille, substantif formé sur le verbe *jaillir*.

2786. La Jaille (Maine-et-Loire, Sarthe), le Jaillet (Ain, Drôme), la Jaillette (Maine-et-Loire), la Jaille-Yvon (*Maine-et-Loire).

Source.

2787. La Source, les Sources; le Sourdon (Marne); cf. Sourdon (*Somme).

Ductus.

2788. La Doix [1], la Douix, nom désignant, dans la Côte-d'Or, un grand nombre d'écarts et de sources; Dhuis (Ain), D'huis (Haute-Marne) — cf. la Dhuis, sous-affluent de la Marne — le Douit (Calvados), les Douits (Manche), le Douet (*Charente-Inférieure) [2].

Rivus (cf nº 974).

2789. Le Ru; Rupt (*Haute-Marne, *Meuse, *Haute-Saône, *Vosges, . . .), Ruy (*Isère), d'où *ruisseau* [3]; Rioux-Martin (*Charente), les Rioux, le Rieu; Larrieu (Lot-et-Garonne), les

1. Cette forme s'explique plutôt par dux, comme *noix* par nux.

2. Cf. la Douée (Nièvre).

3. Ici est indiqué *Ruisseauville* : la plus ancienne mention de cette commune du Pas-de-Calais — Russelli villa, 1105 — n'autorise guère le rapprochement.

Arrieux (Gironde), **Grandry** (Nièvre), **Rupereux** (*Seine-et-Marne), **Rieufret** (Gironde), **Riumayou** (Basses-Pyrénées), **Rieucros** (*Ariège)[1].

Goutte.

2790. **Clairegoutte** (*Haute-Saône, Vosges), **Mortegoutte** (Corrèze, Indre), **Morte-la-Goutte** (Haute-Saône), **Noiregoutte** (Vosges), **la Goutte, les Gouttes** ; **Goutemajou** (Ariège), **Goutenègre** (Cantal).

2791. **La Goutelle** (Allier, Corrèze, Loire, Manche, Puy-de-Dôme), **le Goutel** (Rhône), **les Goutelles** (Haute-Saône).

Nand (cf. n° 109 et suiv.).

2792. **Le Nand, les Nands, le Nant, les Nants** (Savoie, Haute-Savoie), **les Nans** (Jura).

Bief, nom donné, dans le Jura, aux ruisseaux rapides.

2793. **Bief** (*Doubs) ; **Bief-des-Maisons, Bief-du-Fourg** et **Bief-morin** (*Jura).

Lauruns, lauroun, torrent, sur le versant septentrional des Alpines[2].

2794. **Le Bas-Lauron** (Var).

Étier : 1° petit canal amenant l'eau, avec le flux de la mer, dans les marais salants ; 2° canal pouvant porter bateau et conduisant de l'intérieur à la mer, tel l'Étier de Méan, qui fait communiquer la Grande-Brière avec l'estuaire de la Loire.

2795. **L'Étier** (Loire-Inférieure, Morbihan), **l'Étier-de-Vert** (Loire-Inférieure).

Chenal.

2796. **Canals** (*Tarn-et-Garonne) ; cf. le nom de famille *Laka-*

1. A signaler aussi les formes nivernaises **Ris** et **Rix**, et la forme **Rif**, très fréquente en Dauphiné, témoin les nombreux exemples qu'on en trouve dans les Dictionnaires topographiques des Hautes-Alpes et de la Drôme.

2. Ici Longnon cite *gaudre*, usité sur le versant méridional, et les termes régionaux *gare* et *neste*, des Pyrénées, et *couse*, de l'Auvergne.

nal ; — Chanal (Ain), la Chanal (Ardèche), Chenal (Savoie), l'Achenal (Allier) — cf. l'Achenau ou Cheneau, affluent de l'Ain — la Chenal (Allier, Saône-et-Loire), le Chenal (Nord), le Chenel (Vosges) ; — cf. Chenaud (Dordogne).

2797. Chanaleilles (*Haute-Loire), Chananeille (Puy-de-Dôme), Chanareilles (Ardèche), la Chanalette, Chanalette (Alpes-Maritimes), la Chenalotte (*Doubs), la Chenelotte (Haute-Savoie), Chenelette (*Rhône), Chénelet (Haute-Savoie), *Chénérailles (*Creuse), Chenereilles (*Loire, Haute-Loire), Chenerilles (Basses-Alpes), Cheneroille (Côte-d'Or).

Grau, de gradus, nom donné aux petits détroits par lesquels les étangs marins communiquent avec la pleine mer.

2798. Grau-du-Roi (Gard), le Grau (Var[1]), Grau-de-Pérols (Hérault), le Grau-d'Orgon (Bouches-du-Rhône), Grau-Philippe (Hérault).

Gour, amas d'eau ; — gourge, de gurges, pêcherie consistant en deux rangs de perches plantées dans le fond de la rivière, et formant un angle dont le sommet est fermé par un filet.

2799. Les Grands-Gours, près Avord (Cher), trous au fond desquels jaillit sans cesse une eau limpide ; les Gourds (Gironde), les Goures (Drôme, Sarthe), Gourgue (*Hautes-Pyrénées), Gourgues (Landes), la Gorgue (Nord) ; — la Gourgerette (Var), la Gorgerette (Alpes-Maritimes).

Routoir, fossé où l'on fait rouir le lin ou le chanvre.

2800. Les Roises (Marne, *Meuse).

Puteus.

2801. Puits (*Aube, *Oise).

2802. Le Puiset (*Eure-et-Loir), le Puiset-Doré (*Maine-et-Loire), Puiselet (*Seine-et-Oise).

2803. La Puisaye (Eure-et-Loir), collectif ; peuvent être considérés comme tels Puiseaux (*Loiret,...), Puiseux (*Aisne, Ar-

1. Dans ce département deux écarts sont ainsi nommés : l'un d'eux appartenant au territoire de Bargème, est à plus de trente-cinq kilomètres de la mer : il ne saurait donc répondre au sens qui vient d'être énoncé.

dennes, *Eure-et-Loir, *Oise, *Seine-et-Oise), **Puisieulx** (*Marne), **Puisieux** (*Aisne, Pas-de-Calais, *Seine-et-Marne), répondant au pluriel puteoli, qui désignerait une réunion de petits puits.

2804. **Le Puisard** (Oise), **les Puisards** (Marne, Mayenne).

Ciconia. Lorsque l'eau est à peu de profondeur, on use, en bien des endroits, pour la tirer du puits, d'une poutre en bascule munie à un bout d'un seau, et à l'autre d'une pièce faisant contrepoids ; ce dispositif, en usage également pour prendre de l'eau dans la partie courante d'une rivière, a reçu le nom de *cigogne*.

2805. **Sognes** (*Yonne), **la Sogne** (Eure, Yonne), **Chuignes** (*Somme) — cf. **Chuisnes** (*Eure-et-Loir [1]) ; — **Seugne** (Gironde, Saône-et-Loire).

2806. **Sognolles** (Seine-et-Marne, Seine-et-Oise), **Soignolles** (*Calvados, Eure-et-Loir, *Seine-et-Marne), **Chuignolles** (Somme).

Mare, mot représentant une forme féminine du latin mare, selon Diez, qui s'appuie sur ce passage d'Isidore de Séville : Omnis congregatio aquarum, sive salsae sint, sive dulces sint, abusative maria nuncupantur.

2807. **La Mare, les Mares** [2] ; cf. **Gérardmer** (*Vosges), **Retournemer** (Vosges), **Mortemer** (*Oise, *Seine-Inférieure, *Vienne).

Marais.

2808. **Marais-*Vernier*** (Eure), **Le Marais-*la-Chapelle*** (*Calvados), **le Marais, les Marais** ; **Marest** (*Aisne, *Oise, *Pas-de-Calais), **les Marets** (*Seine-et-Marne), **Maretz** (*Nord) ; cf. **Maresches** (*Nord) ; **Marestmontiers** (Somme) ; **Clairmarais** (*Pas-de-Calais), **le Grand-Marais** ; **le Beau-Marais** (Pas-de-Calais).

2809. **Maresquel** (*Pas-de-Calais), **le Maresquel** (Nord).

1. Et vraisemblablement **Suisnes**, nom d'un écart de la commune de Grizy-Suisnes (Seine-et-Marne), qui confine à celle de Soignolles, mentionnée ci-après.

2. Sur la fiche correspondant au présent paragraphe, on voit mentionnés quelques noms de lieu de Normandie en *-mare* : nous nous abstenons de les reproduire ici, en raison de l'explication différente qu'on a lue ailleurs (n° **1202**).

Palus, mot latin auquel est apparenté *palun*, usité dans le Midi pour désigner un terrain tenant le milieu entre le marais et la terre ferme.

2810. **La Palud** (*Basses-Alpes, *Vaucluse,...), **la Pallud** (*Savoie), **la Pallue** (*Charente, *Mayenne), **la Palue** (Allier, Finistère, Indre), **la Palun** (Vaucluse).

2811. **Les Palunettes** (Bouches-du-Rhône), **la Palluelle** (Manche), **Paluel** (Seine-Inférieure), **Palluel** (*Pas-de-Calais), **Palluau** (*Indre, *Vendée), **Palluaud** (*Charente).

LXXXIV

RÈGNE VÉGÉTAL[1]

Chêne : nom antéromain *cassanos*, accentué sur la pénultième (cf. nos 92, 160, 661, 664).

2812. **Cassano** (Corse), **Cassan** (Cantal, Gers, Lot-et-Garonne), **le Cassan** (Aveyron) et **le Cassan-Haut** (Cantal), **Cassant** (Corrèze), **Chassan** (Haute-Loire), **Chassang** (Cantal, Corrèze), **Chassain** et **Chassain-Aguilloux** (Corrèze), **Chassaing** (Corrèze, Dordogne), **le Chassaing** (Puy-de-Dôme) — formes qui, comme *Cassagnouse* et

1. Dans la première partie de ce chapitre, qui comprend les paragraphes **2811** à **3089**, et dans laquelle sont passées en revue les différentes espèces d'arbres et d'autres végétaux représentés dans la toponomastique française, nous nous sommes réservé d'apporter quelques modifications, toutes de forme, aux listes dressées par Longnon, indépendamment des observations qu'on trouvera formulées en note.

Il y avait intérêt, avons-nous pensé, à classer — quand la chose n'était pas faite — les noms de lieu qui correspondent à une espèce végétale donnée en nous inspirant des considérations suivantes :

Le nom d'arbre ou de plante est devenu nom de lieu, soit par lui-même, soit au moyen d'un suffixe. La plupart des suffixes transforment le mot dont il s'agit en collectif, et l'un deux, répondant au latin -ata, implique l'action humaine, autrement dit l'idée de plantation ; mais il y a aussi des suffixes diminutifs et des suffixes qui peuvent passer pour péjoratifs ; il importe d'observer, en outre, qu'aux formes vulgaires des noms latins de certains arbres le langage courant a préféré les dérivés de ces mots latins formés à l'aide du suffixe -arius : castanea et nux, pour ne citer que deux exemples parmi ceux qu'on pourra recueillir plus loin, ont cédé la place à castanearius et nucarius, d'où *châtaignier* et *noyer* ; le nom de la fougère dérive de même du latin filix, mais moyennant la terminaison féminine -aria, qui a plus fréquemment formé des collectifs. Ces dérivés, comme leurs primitifs, sont à leur tour devenus noms de lieu, soit par eux-mêmes, soit à l'aide des mêmes suffixes que ces primitifs.

De là diverses catégories de vocables qu'on distinguera d'autant plus aisément, que plusieurs d'entre elles ont été envisagées précédemment : c'est ainsi qu'on a rencontré (nos **634-645**) une série de toponymes consistant en noms d'arbres « employés sans aucun suffixe », et qu'ont été étudiés, l'usage en remontant à l'époque romaine, les suffixes collectifs -ea (nos **656-662**), -etum, -eta (nos **612-633** et **670-674**), -aria (nos **587-595**) ou fréquentatifs

Cassaniouze (n° 664), supposent la variante c a s s a n i u s — le **Chassein** (Creuse), **Chassin** (Ain, Côte-d'Or, Isère, Loire, Haute-Vienne) et **Chassingrimont** (Indre), **le Chassin** (Indre), **les Chassins** (Saône-et-Loire), **Chessin** (Haute-Savoie) [1].

2813. **La Cassagne** (Haute-Garonne, Gers, Lot, Lot-et-Garonne, Pyrénées-Orientales), **Cassagnabère** *Haute-Garonne), **Chassaigne** (Côte-d'Or, Puy-de-Dôme), **la Chassaigne** (Côte-d'Or), **la Chasseigne** (Nièvre).

-o s u s, -osa (nos 663-669) ; les exemples cités à ces occasions et à d'autres figurent presque tous sur les fiches utilisées ici : nous avons jugé superflu de les reproduire ; grâce aux renvois intercalés dans notre texte, on pourra toujours s'y reporter. Pour peu qu'on prenne cette peine, on sera promptement familiarisé avec les formes vulgaires de tel ou tel suffixe, et l'on n'aura garde de confondre la terminaison diminutive *-et*, expliquée par le bas-latin -i t t u m, avec la forme qu'a revêtue en langue d'oc le collectif -e t u m, ou avec la variante gasconne du diminutif qui répond au latin -e l l u m.

A la suite d'une des énumérations que nous venons de rappeler, on a pu lire (n° 646) — et le contexte de cette observation est un des motifs de détail pour lesquels nous avons accueilli, en dépit de leur sécheresse, les listes qui constituent le présent chapitre — que bien des diminutifs de noms d'arbres ont été employés, concurremment avec ces noms eux-mêmes, sans qu'il s'y attachât aucune idée de petitesse ou de jeunesse. Jacques Delille, dans *l'Homme des Champs*, ne s'est pas fait scrupule d'écrire :

> Le vrai pasteur ressemble à cet *antique* ormeau
> Qui, des jeux du pays *ancien* dépositaire,
> Leur a prêté *cent ans* son ombre héréditaire.

Cet exemple, dont Littré s'effaroucha, Longnon le citait volontiers, le rapprochant de ce que notre langue désigne le soleil par un diminutif du latin s o l ; et pourtant nulle apparence, ajoutait-il plaisamment, que l'astre ait lui-même rapetissé !

Dans les listes qui suivent on reconnaîtra beaucoup de ces diminutifs, dont la désinence, si dépourvue de valeur qu'elle soit devenue, affecte du moins, non pas le nom propre de lieu, mais le nom commun correspondant. Le contraire s'est aussi produit, on l'a constaté en maint endroit de ce livre : pour nous en tenir à un exemple emprunté à ces mêmes listes, disons que par *Faverolles* il faut entendre non pas une localité qui doit son nom à un petit champ de fèves, mais une localité qu'on aurait appelée *Favières*, n'eût été la nécessité de la différencier de quelque homonyme de plus d'importance.

1. Contrairement à ce qu'admettait Longnon, ainsi qu'on l'a vu plus haut, c'est sur l'antépénultième qu'était accentué *cassanos*. Aussi convient-il d'expliquer les noms qu'on vient de lire par un adjectif c a s s a n e u s, qui aurait été pris substantivement.

2814. **La Cassagnole** (Lot), **Chassagnol** (Corrèze), **les Chassaignolles** (Puy-de-Dôme) **Chassignol** (Allier, Puy-de-Dôme), **Chassignoles** (Ain, Loire, *Haute-Loire, Lozère, Saône-et-Loire, Deux-Sèvres), **Chassignolles** (*Indre) ; — **la Cassagnère** (Haute-Garonne), **Chassignelles** (*Yonne) ; **Cassanhès** (Aveyron), **Chassignet** (Allier) ; — **Cassagnettes** (Aveyron), **Chassagnettes** (Cantal, Puy-de-Dôme).

2815. **Chassenay** (*Aube, Charente, Côte-d'Or, Loire, Nièvre), **Chessenet** (Haute-Savoie), **les Cassanets** (Vaucluse).

Chêne : nom bas-latin casnus, rattaché, moyennant l'hypothèse d'un déplacement d'accent [1], à *cassanos* (cf. n°s 617, 636).

2816. **Chêne-Arnoult** (*Yonne), **Chêne-Bernard** (*Jura) ; **Chenebier** (*Haute-Saône) = C. Blitheri.

2817. **Chenel** (Charente), **le Chenel** (Vosges), **le Chenot** (Ille-et-Vilaine, Mayenne), **le Quesnel** (*Oise, *Somme), **le Quesnot** (Calvados, Eure, Manche, Somme).

2818. **Le Chenois** (Ardennes, Haute-Marne), **la Chenoye** (Haute-Saône), **Chanet** (*Cantal), **le Chanet** (Loire, Savoie).

Chêne : nom d'origine présumé ibère *garric* (cf. n° 33).

2819. **Jarrijoux** (Dordogne), **Jarrioux** (Cantal).

Chêne : variété dont les plantations sont appelées *blaches* vers le Dauphiné.

2820. **La Blache** (Basses-Alpes, Hautes-Alpes, Ardèche, Gard, Isère), **les Blaches** (Ardèche, Drôme, Isère, Savoie, Vaucluse).

2821. **Blachères** (Hautes-Alpes), **la Blachère** (Ardèche), **la Blachière** (Alpes-Maritimes), **Blachières** (Alpes-Maritimes).

Rouvre, robur, espèce de chêne moins haut que le chêne commun (cf. n°s 626, 641 et 651).

2822. **Le Rouvre** (Eure-et-Loir, Indre-et-Loire) ; **le Roure** (Ardèche, Loire, Haute-Loire, Lozère, Puy-de-Dôme) et **Roure-beau** (Hautes-Alpes) ; **Rouyre** (Cantal, Lot-et-Garonne, Tarn).

2823. **Rouvrel** (Oise, *Somme).

1. Cette hypothèse n'a pas lieu d'être émise, et la forme contractée casnus résulte de ce que *cassanos* était accentué, comme il a été dit dans la note précédente, sur l'antépénultième.

Yeuse, ilex, ou chêne vert.

2824. Saint-Cybardeaux (cf. ci-dessus, n° 1533).

Charme, carpinus (cf. n°s 616, 635).

2825. Le Charpre (Dordogne, Vendée).

2826. Le Charmet (*Aisne), Carnet (Manche).

2827. Charmois (*Meurthe-et-Moselle, territoire de Belfort, *Vosges,...), Charmet (Loire, Savoie, Haute-Savoie), Charnay (*Doubs, *Jura, *Rhône, *Saône-et-Loire), la Charmoie (Marne, Orne, Seine-et-Marne), la Charnaye (Allier, Cher), le Charnet (Rhône), Calpernet (Lot-et-Garonne); cf. la Calprenède.

2828. Les Charmilles (Isère, Basses-Pyrénées), peut-être Charmoille (*Doubs, *Haute-Saône), Charmoilles (*Haute-Marne), Charnailles (Saône-et-Loire), la Carneille[1] (*Orne), la Charmette, les Charmettes (Savoie, Haute-Savoie).

2829. La Charmée (*Saône-et-Loire, Yonne), la Charnée (Allier), les Charmats (Puy-de-Dôme).

2830. Charmoux (Ain), Charneux (Belgique, prov. de Liége).

Châtaignier, castanea, castaneus (cf. n°s 618, 1355).

2831. Castaing (Gironde, Landes, Lot-et-Garonne), Castan (Aveyron, Tarn-et-Garonne), le Castan (Hérault), Castang (Dordogne, Lot-et-Garonne), Castans (*Aude), les Castans (Hérault, Lot-et-Garonne), Castagnes (Corrèze).

2832. Castagnol (Dordogne), Castagnols (Lozère), Chastagnol (Corrèze), la Chataignole (Dordogne), Chataignaud (Creuse).

2833. Castenet (*Aveyron, *Haute-Garonne, *Hérault, *Tarn-et-Garonne), le Chastenet (Ardèche, *Charente-Inférieure), Châteney (*Haute-Saône), Châtonnay (Isère), Castagnède (*Haute-Garonne, *Basses-Pyrénées), Castanède (Tarn-et-Garonne), Casteide (*Basses-Pyrénées).

2834. La Castagnère (Haute-Garonne, Hautes-Pyrénées), Chatagnière (Loire).

1. A la suite de la mention de Carnoy, que nous ne reproduisons pas, nous lisons : « La forêt de *Carnelle*, vers Senlis, a peut être une origine analogue ». L'hypothèse est risquée, car cette forêt est située, non pas « vers Senlis » mais dans les cantons de l'Isle-Adam et de Luzarches, et la région picarde — dans laquelle le *c* latin, placé devant un [illegible], conserve le son guttural, — ne s'étend pas jusque là.

2835. **Castaignos** (*Landes).

2836. **Châtaigner** (Dordogne), **Chatagner** (Puy-de-Dôme), **Chatagnier** (Alpes-Maritimes), **le Châtaigner** (Charente, Charente-Inférieure, Haute-Vienne), **le Châtaignier** (Cher, Indre-et-Loire, Jura, Maine-et-Loire), **les Châtaigniers** (Charente, Indre, Sarthe, Seine-et-Marne, Seine-et-Oise).

2837. **La Châtaigneraie** (*Vendée,...), **les Châtaigneraies** (Vendée).

2838. **Châtaignereux** (Haute-Savoie).

Hêtre, représenté par son équivalent latin fagus (cf. nos 621, 638, 650, 657).

2839. **Fays** (Aube, *Haute-Marne, *Vosges[1],...), **Fays-Billot** (*Haute-Marne), **Faymoreau** (Vendée), **le Fay** (*Saône-et-Loire,...), **Grand-Fayt** et **Petit-Fayt** (*Nord), **Fey** (*Meurthe-et-Moselle), **le Fau** (Cantal,...) ; — cf. les noms de famille *Dufau* et *Duphot* ; le Latofao de Frédégaire, désignant **Laffaux** (Aisne), paraît être l'ablatif d'un barbare Latus faus = lata fagus — **la Fau-de-Peyre** (*Lozère), **le Faou** (*Finistère), **Fou** (Vienne), **le Fou** (Calvados, Loire, Saône-et-Loire), **la Foux** (Basses-Alpes, Var[2]), **Foug** (*Meurthe-et-Moselle[3]), **Foolz** (Aube), **le Fot** (Creuse[4]).

2840. **Fayel** (Marne, *Oise), **le Fayel** ; **Fayot** (Allier), **le Fayot** (Dordogne), **les Fayots** (Haute-Marne), **Footel**, aujourd'hui Malnoue (Seine-et-Marne), **le Fouteau** (Indre-et-Loire, Orne), **les Fouteaux** (Calvados).

2841. **Fahis** (Haute-Saône), **Feyt** (Corrèze) ; — **Hagetmau**

1. Dans ce département on prononce *Fet*, ce qui suppose fagetum plutôt que fagus.

2. On se gardera d'interpréter de même ce nom, s'il se rencontre dans le Languedoc. *Lafour*, écart de la commune de Lannéjols (Gard), est appelé mansus Fonsium en 1174, mansus qui vocatur de *las Fons* en 1239, mansus de Fontibus en 1245, mansus de Fonte en 1259 ; la place d'un tel variable serait dans l'énumération donnée précédemment sous le no 2782.

3. Ce bourg étant appelé, dans des textes de l'époque carolingienne, Faho et Fao, il ne faut voir, dans le *g* final que présente aujourd'hui son nom, que l'effet d'une restitution « savante ».

4. **Le Four**, écart de la commune de Turquestein (Moselle), appelé *Fou* en 1314 (*Mettensia*, IV, 384).

(*Landes), Hagède (Hautes-Pyrénées), la Hagède (Basses-Pyrénées).

2842. Hagedet (*Hautes-Pyrénées).

2843. La Fayette (Drôme, Haute-Loire, Puy-de-Dôme, Saône-et-Loire), Fayolle ou la Fayolle (Dordogne, Isère, Loire, Haute-Loire,...).

Frêne, fraxinus (cf. nos 622, 639, 658, 665).

2844. Le Frêne, le Fraisse, Fraysse, le Fraysse, les Fraysses.

2845. Frenel (Saône-et-Loire — cf. *La Ferté*-Fresnel, no 2236) — le Frenel (Nord), Fresnelle (Eure), Frenelle (*Vosges,...), Fresneau (Oise), le Fresneau (Calvados), Fresneaux (*Oise), la Frenette (Charente).

2846. Frasnoy (*Nord), Franois (*Doubs, *Haute-Saône), le Franois (*Jura), Franey (*Doubs), Frasnay (*Nièvre), Freynet (Isère), Fraissinet (*Lozère), Freissinet (Haute-Vienne).

2847. La Fresnaie (*Orne....), la Fresnais (Ille-et-Vilaine), la Fresnoye (*Somme....), la Frenaye (Seine-Inférieure), la Franée (*Jura), la Frayssinède (Aveyron).

2848. Fraissignes (Aveyron), Fressinge (Corrèze), Fressange (Charente, Creuse), Fressanges (Cantal, Haute-Loire), la Fressange (Haute-Loire).

2849. Fresnières (*Oise, Seine-et-Marne), la Frenière (Savoie).

2850. Fraissinoux (Cantal).

Érable, acer arbor, bas-latin adrablus, d'où le collectif adrabletum.

2851. L'Érable (Cher, Seine-et-Oise), les Érables (Seine-Inférieure), l'Héraule (*Oise), Azerables (*Creuse)[1].

2852. Arrabloy (*Loiret), Herblay (*Seine-et-Oise), Arblay (Haute-Savoie, Somme), Rablay (*Maine-et-Loire, Yonne), les Rablais (Orne, Vendée), *la Chapelle*-Rablais (Seine-et-Marne).

2853. Arblade (*Gers).

Orme, ulmus (cf. nos 632, 645, 654).

2854. Lormes (*Nièvre), les Ormes (*Seine-et-Marne, *Vienne), l'Olme (Dordogne), Oulme (Charente-Inférieure), les Oulmes (Charente), l'Oume (Ardèche), Loume (Charente), Oumes (Ille-

1. Azerailles et Ozerailles (*Meurthe-et-Moselle) et peut-être Luzerailles (Moselle).

-et-Vilaine). Hommes (Indre-et-Loire), l'Hosme (*Eure), *Saint-Étienne-de*-Lolm (Gard ; cf. Lomme (*Nord).

2855. Ormeaux (*Seine-et-Marne), l'Ormeau, les Ormeaux, l'Hommeau (Mayenne), l'Houmeau (*Charente, *Charente-Inférieure), les Houmeaux (Haute-Vienne), l'Ormet (Loiret, Savoie, Haute-Savoie), Ormesson (*Seine-et-Marne, Seine-et-Oise[1]), l'Ormeteau (Indre-et-Loire, Loir-et-Cher, Oise), les Ormeteaux (Loiret).

2856. Olmet (*Hérault, *Puy-de-Dôme).

2857. Osmets (*Hautes-Pyrénées).

Pin, pinus (cf. nos 624, 640).

2858. Py (Aveyron, Pyrénées-Orientales), le Py (Ariège, Lozère, Tarn), Pis (Gers, Lot-et-Garonne), Pys (Dordogne, Haute-Garonne), les Pins (*Charente....), *Saint-Paul*-d'Espis (*Tarn-et-Garonne).

2859. Le Pineau ; — les Pineaux (*Vendée).

2860. Piney (Aube), le Pinay (Loire), Pinède (Basses-Pyrénées, Tarn-et-Garonne).

2861. La Pinière (Eure-et-Loir, Indre-et-Loire, Vendée), le Pinier (Charente, Charente-Inférieure, Corrèze, Dordogne, Loire-Inférieure, Maine-et-Loire, Vendée, Vienne), les Piniers (Charente).

2862. La Pinée (Alpes-Maritimes, Ardèche).

Sapin : le mot *sap*, qui désigne cet arbre en provençal, a été usité dans d'autres parlers, notamment en Normandie, témoin ce passage d'Orderic Vital : Pro qua abiete vulgaris locutio villam Sappum nuncupare solebat.

2863. Le Sap (Charente-Inférieure, *Orne), Sapt et le Sapt (Ardèche, Puy-de-Dôme).

1. Il ne peut s'agir ici que d'Ormesson, écart d'Enghien-les-Bains. Quant à la commune homonyme du canton de Boissy-Saint-Léger, elle s'appelait jadis *Amboile* : c'est en 1758 que les terres de la Queue, Noiseau, Chennevières et Amboile furent érigées en marquisat, sous le nom d'Ormesson, en faveur de Marie-François-de-Paule Lefèvre d'Ormesson, dont la famille possédait l'autre Ormesson qui vient d'être mentionné. On se trouve, dans l'espèce, en présence d'un « transfert » analogue à ceux qui ont été précédemment énumérés (nos 2485 à 2514).

2864. **Le Sapin** (Ain), **les Sapins** (Allier, Manche, Mayenne, Nord, Yonne), **la Sapine** (*Loire).

2865. **Le Sapet** (Loire), **le Sapey** (Savoie, Haute-Savoie), **le Sappey** (Savoie, *Haute-Savoie), **le Sapais** (Haute-Savoie), **Sapois** (*Jura, *Vosges).

2866. **La Sapinière** (Sarthe).

Tilleul, *tilia* (cf. nos 630, 644, 668).

2867. *Saint-Germain*-**du-Teil** (Ardèche)[1], **Tilh** (*Landes); forme plurielle : **Thieux** (*Oise, *Seine-et-Marne).

2868. **Le Teilleul** (*Manche), **Tilleul**-*Dame-Agnès* (*Eure), **Tilleul**-*Lambert* (*Eure), **le Tilleul** (*Seine-Inférieure,...), **Thillot** (*Meuse), **le Thillot** (*Vosges), **le Tillot** (Allier, Vosges).

2869. **Teillé** (*Loire-Inférieure, *Sarthe), **le Thillay** (*Seine-et-Oise), **le Thillet** (Haute-Saône), **le Tillay** (Seine-et-Oise), **le Tillet**, **Tilhet** (Gers); — **Teilhède** (*Puy-de-Dôme), **la Teilhède** (Dordogne), **la Thillaye** (Eure, Orne), **la Tillaie** (Eure), **la Teillais** (Ille-et-Vilaine, Loire-Inférieure); — formé sur *tilleul* : **Tilloloy** (*Somme); — cf. **Tillé** (*Oise).

2870. **Teillière**-*le-Plessis* (Orne)[2].

2871. **La Tillée** (Charente-Inférieure), **la Teillée** (Mayenne).

2872. **Tilleux** (*Vosges), **Thilleux** (*Haute-Marne), **le Tillou** (Deux-Sèvres), **Tilhouse** (*Hautes-Pyrénées).

Aune, *alnus* (cf. nos 612, 634).

2873. **L'Aune** (Mayenne, Orne), **les Aunes** (Nord, Vosges).

2874. **Auneau** (*Eure-et-Loir, Sarthe), **les Aulneaux** (*Sarthe). — cf. **Hulsonniaux** (no 1408). — **Aulnettes** (Seine-et-Marne), **les Aunettes** (Ardennes).

2875. **Malaunay** (Seine-Inférieure), **Maclaunay** (Marne), en 1223 (*Maconaunoi*). — *Aulnay-de-Saintonge* (Charente-Inférieure) représente *Audenacum*.

2876. Le nom d'**Aulnizeux** (Marne) est un diminutif de celui du village voisin, *Aulnay-aux-Planches*.

1. Nous ne reproduisons pas ici l'indication de *Til-Châtel* (Côte-d'Or), dont le nom est formé sur celui de la rivière voisine, la Tille, affluent de la Saône.

2. Mais non *Tillières-sur-Avre* (cf. ci-dessus, no 2600).

Aune : nom gaulois *vernos* (cf. 176, 633, 662, 669).

2877. **Verne** (Doubs), **Vernes, les Vernes.**

2878. **Vernelle** (Seine-et-Marne), **les Vernelles** (Loiret, Sarthe, Deux-Sèvres), **la Vernette** (Puy-de-Dôme, Saône-et-Loire, Var), **les Vernettes** (Haute-Savoie), **la Vernotte** (Haute-Saône, Saône-et-Loire), **les Vernottes** (Saône-et-Loire).

2879. **Lavergne** (*Lot, *Lot-et-Garonne...), **la Vergne, les Vergnes**, noms d'écarts fréquents dans l'ancienne Aquitaine, **Vernhes** (Aveyron).

2880. **Vergnet** (Aveyron), **la Vergnette** (Cantal), **Vergnol** (Haute-Vienne), **Vergnolle** (Corrèze), **la Vergnolle** (Corrèze, Haute-Vienne), **Vergnottes** (Gironde), **Vernholes** (Aveyron), **Verniette** (Sarthe), **la Verniole** (Lot).

2881. **Vernay** (*Rhône,...)[1] — cf. **Verneix** (Allier) — **le Verney** (Isère, Savoie, Haute-Savoie), **les Vernets** (Ain, Ardèche, Loire, Lozère, Saône-et-Loire) ; — **la Vernède** (Aude, Gard, Hérault, Haute-Loire, Puy-de-Dôme).

2882. **La Vernière** (Hérault, Haute-Loire, Nièvre, Puy-de-Dôme, Tarn), **les Vernières** (Cantal, Puy-de-Dôme).

2883. **La Vernée** (Maine-et-Loire).

2884. **Verneux** (Allier), **Vernouze** (Ain). — *Vernou* (Indre-et-Loir, Loir-et-Cher, Seine-et-Marne) ne représente pas le primitif *vernosus*, et n'a pas lieu d'être mis en cause ici.

Bouleau, *betula, betulla* (cf. nos 613, 614, 663).

2885. **La Boule** (Deux-Sèvres, Vendée), **Boult** (*Haute-Saône), **Boult-***aux-Bois* (Ardennes), **Boult-sur-Suippe** (Marne).

2886. **Les Bouleaux.**

2887. **Le Boulard** (Nièvre, Rhône), ***Boulard** (Seine-et-Oise), **les Boulards** (Oise).

2888. **Bellet** (Dordogne, Gironde, Savoie), **le Bellet** (Alpes-Maritimes), **la Boulaie, les Boulayes, la Bouloye.**

2889. Peut-être **la Boullière** (Orne).

Peuplier, *populus*, d'où *peuple*, encore usité dans certains parlers.

2890. **Le Pible** (Charente-Inférieure), *le Grand et Petit* **Pible** (Charente), **le Piboul** (Aveyron).

1. **Le Vernay** (Nièvre).

2891. Le Peuplot (Yonne).

2892. Piboulet (Haute-Loire), le Piboulet (Tarn), Piboulède (Lot).

2893. Peuplat (Allier), la Peuplade (Landes).

2894. Le Peuplier (Ain, Nord).

Tremble, populus tremula (cf. nos 631, 660).

2895. Le Tremble (Aube, Cher, Savoie, Haute-Savoie, Seine-et-Oise), les Trembles (Allier, Loir-et-Cher).

2896. Tremblesseaux (Seine-et-Marne).

2897. Le Tremblet (Savoie, Haute-Savoie), Trémoulet (*Ariège), la Tremblaie (Loir-et-Cher, Loire-Inférieure, Maine-et-Loire,...).

2898. La Trémolière (Cantal), la Trimouleyre (Haute-Loire).

2899. La Tremblade (*Charente-Inférieure), les Tremblades (Dordogne).

Tremble : albarus, nom bas-latin usité dès 971 en Italie.

2900. Aubiers (Vienne), les Aubiers (Cher, Côte-du-Nord, *Deux-Sèvres, Vendée).

2901. Aubière (*Puy-de-Dôme), l'Albère (Pyrénées-Orientales).

2902. Albaret (*Lozère), Aubaret (Puy-de-Dôme), l'Aubray (Vendée), les Aubrais (Loiret), Aubret (Seine-et-Oise)[1] ; — l'Albarède (*Tarn), *Saint-Martial-d'*Albarède (*Dordogne), les Albarèdes (Tarn-et-Garonne), Aubarède (Hautes-Pyrénées).

Saule, salix (cf. nos 627, 642, 652, 659, 666).

2903. Saux (*Haute-Garonne, *Lot), la Saule (Meurthe-et-Moselle), le Saule (Corrèze,...).

2904. La Saucelle (Eure-et-Loir), Saucelles (Seine-et-Oise), Sauzelles (Indre), Sauzet (*Drôme, *Gard, *Lot,...), les Sauzets (Isère).

2905. Sauces (Lot), les Sauces (Cher, Loir-et-Cher), la Saulée (Mayenne), les Saulées (Rhône).

2906. Saussay (*Eure-et-Loir,...), le Saussay ; Saussey (*Côte-d'Or, *Manche,...), le Saussey ; le Saucet (Doubs), le Saucey (Calvados, Manche), Saulcet, (Allier), Saulçois (Jura), Saulcy

1. Mais non la *Saussure* et *Saulxures* (cf. ci-dessus, no 2666).

(*Aube, Vosges), le Saulcy (*Vosges), le Saulchoy (*Oise), Saulchoix (Somme), Sauchois (Pas-de-Calais), Sauchay (*Seine-Inférieure), la Saulée (Mayenne); Saussaye (*Eure), la Saussaye (*Eure, Seine-Inférieure), la Saussée (Orne), la Saussoye (Yonne), la Sauzaie (Charente-Inférieure, Vendée), les Sauzaies (Vendée), la Sauzée (Ardèche, Charente-Inférieure), la Sauzède (Puy-de-Dôme), Saucède (*Basses-Pyrénées); cf. la Saulaie, les Saulaies, la Saulas.

2907. La Saussière (Eure, Marne).

Saule mâle ou marsault.

2908. Les Marseaux (Charente); cf. Marsaud (Charente, Dordogne), Marsault (Aveyron), Marseau (Cantal).

2909. Marsaulays (Maine-et-Loire), la Marsollais (Mayenne), la Marsollière (Mayenne), les Marsollières (Sarthe), Marsaneaux (Eure-et-Loir).

Saule en boule ou en bourse..

2910. Boursault (*Marne, Vienne), Bourseaux (Saône-et-Loire).

Noyer, désigné chez les Latins, aussi bien que son fruit, par le mot nux (cf. nº 623), qu'a remplacé le bas-latin nucarius.

2911. Noyer (Oise), le Noyer (*Hautes-Alpes, *Cher, *Eure, *Savoie), Noyers (*Basses-Alpes, *Calvados, *Eure, *Loir-et-Cher, Loiret, Haute-Marne, *Meuse, *Yonne), les Noyers; Noers (Meurthe-et-Moselle), Noguès (Gers), Nouguiès (Aveyron), Noger (Cantal).

2912. Les Noueraux (Indre-et-Loire), les Nozeaux (Aube), Norolles (*Calvados), Nougayrol (Lot), le Nougayrol (Lot), Nougerol (Dordogne), Nougaroulet (*Gers), Nogaro (*Gers), le Nouguiret (Alpes-Maritimes).

2913. Noroy (*Aisne, *Oise, *Haute-Saône), Norroy (*Meurthe-et-Moselle, *Vosges), Norrois (*Marne), Norrey (*Calvados), Nauroy (*Aisne, Marne), Nouerais (Ille-et-Vilaine), Nourray (*Loir-et-Cher), Nourrais (Côtes-du-Nord), Noyerey (Savoie), le Noiray et le Noiret (Savoie, Haute-Savoie), Nozay (*Aube, *Loire-Inférieure), Noizay (Indre-et-Loire), Nougaret (Gard), Nogaret (*Haute-Garonne . . .), Nojaret (Lozère).

2914. **La Nourraye** (Vendée), **la Noiraie** (Sarthe), **les Noiraies** (Cher), **Nogarède** (Ariège, Aude, Haute-Garonne), **la Nogarède** (Tarn), **Nougarède** (Lot-et-Garonne), **la Nogarède** (Dordogne, Tarn), **Nougerède** (Charente), **la Nojarède** (Lozère).

2915. **La Nouguière** (Var).

2916. **Nougeroux** (Charente, Charente-Inférieure).

2917. **Nougayrasse** (Haute-Garonne).

2918. **Nouziers** (Creuse), **Nozières** (*Ardèche, Cantal, *Cher, Gard, Lozère), **Nouzière** (Vienne), **Nouzières** (Charente, Lot-et-Garonne).

2919. **Nozeyrolles** (Haute-Loire), **Nuzerolles** (Cantal), **Nouzerolles** (*Creuse).

2920. **Nozeroy** (*Jura), **Nuzeret** (Saône-et-Loire), **Nouzerines** (*Creuse).

Coudrier, *corylus*, par métathèse *colurus* (cf. 620, 637).

2921. **La Coudre** (*Deux-Sèvres,...), **le Coudre** (Charente), **les Coures** (Charente, Creuse), **la Corre** (Allier, Jura, Puy-de-Dôme, Haute-Saône), **la Core** (Loire, Var), **les Corres** (Allier, Dordogne)[1].

2922. **La Coudrelle** (Deux-Sèvres), **le Coudreau** (Indre, Seine-et-Oise, Vendée), **les Coudreaux** (Eure-et-Loir, Ille-et-Vilaine, Loiret, Seine-Inférieure), **Coudreceau**[2] (*Eure-et-Loir), **le Coudreceau** (Loiret), **Coudrecieux** (Sarthe), **Coureau** (Maine-et-Loire), **le Coureau** (Vienne), **Coureaux** (Somme), **les Coureaux** (Seine-et-Marne), **Courreau** et **le Courreau** (Cher, Haute-Garonne, Gers, Gironde, Loire), **les Courreaux** (Gironde, Vienne), **Courriaux** (Isère), **Coriau** (Isère), **Caurel** (*Côtes-du-Nord, Marne), **la Corette** (Pas-de-Calais).

2923. **Corroy** (*Marne), **Coudray** (*Calvados, *Eure-et-Loir, *Loiret, *Mayenne), **le Coudray** (*Eure, *Eure-et-Loir, *Maine-et-Loire, *Oise, *Seine-et-Oise, ...), **Coudroy** (*Loiret), **Coudrois** (Allier), **les Coudrois** (Yonne), **le Coudret** (Savoie, Vienne), **les Coudrais** (Eure, Eure-et-Loir, Loiret, Oise, Seine-et-Oise),

1. **La Caure** (Creuse).

2. Ce nom et les deux suivants ne peuvent être considérés que comme des dérivés plus ou moins modernes, sans qu'on puisse les rattacher à un primitif latin.

les Coudreys (Haute-Savoie), Couret (*Haute-Garonne, Charente, Lot-et-Garonne, Basses-Pyrénées, Hautes-Pyrénées, Vienne), le Couret (Dordogne[1]), les Courets (Aveyron, Creuse), les Courrois (Seine-et-Marne), les Corroy (Haute-Marne), le Cauroy (Pas-de-Calais ; — la Coudrais ; — cf. les Corets (Aisne).

2924. Les Coudrières (Indre, Indre-et-Loire), Courrière (Dordogne, Gironde), la Courrière (Cantal, Charente, Haute-Vienne[1]), Courrières (Drôme, *Pas-de-Calais), les Courrières (Haute-Vienne).

2925. Coudrée (Haute-Savoie), la Coudrée (Indre), Corée (Loire, Vaucluse, Vosges)[2].

2926. Coudroux et Coudreuse (Sarthe).

2927. Les Coudriers (Puy-de-Dôme), les Courriers (Savoie), le Caurier (Maine-et-Loire).

Avelinier.

2928. L'Aulagnier (Hautes-Alpes), Aulagny (Haute-Loire).

2929. Aulagniers (Gers), l'Olgnière (Haute-Loire) ; cf. Auragne (Haute-Garonne), Auragnou (Ariège).

Amandier.

2930. Les Amandiers (Var).

Pommier.

2931. Pomet (*Hautes-Alpes)[3], les Pomets (Var), Pomay (Allier), Pommay (Eure-et-Loir), Pomey (*Haute-Saône), les Pommaies (Nièvre).

2932. Pommier (*Pas-de-Calais), le Pommier ; — Pommiers (*Aisne, *Charente-Inférieure, *Indre, *Isère, *Loire, *Rhone, ...), les Pommiers ; — Pomiers (*Gard), Pomiès (Landes, Tarn-et-Garonne) ; — le Pommier-Benoist (Eure-et-Loir), le Pommier-Renaud (Doubs), le Pommier-Rond (Loir-et-Cher).

2933. Pommereau (Aube), le Pommereau (Aube), les Pomme-

1. Et Creuse.
2. La Caurade, les Caurades (Creuse).
3. Le Pommet (Creuse.

reaux (Aube), Pommereuil (Eure, *Nord, Sarthe), Pommerols (Aveyron, Loire [1]).

2934. Pommeret (*Côtes-du-Nord), Pommarey (Isère), Pommaray (Savoie), le Pommeret (Seine-et-Oise), Pommery (Aisne), la Pommeraie (*Vendée, ...), la Pommeraye (*Calvados, *Maine-et-Loire).

2935. Pommereux (*Seine-Inférieure), les Pommereux (Oise), Pommeroux (Deux-Sèvres, Vienne).

Poirier, pirus.

2936. Périer (*Isère), le Périer; — Périers (*Calvados, *Manche), *les Grands et Petits* Périers (Loire), Perrier (*Puy-de-Dôme), le Perrier (Vendée, ...), Perriers (*Eure, *Manche), les Perriers (Eure-et-Loir, Puy-de-Dôme, Rhône, Haute-Savoie), Longperrier (*Seine-et-Marne); — ne pas confondre avec *la Perrière, les Perrières* (cf. ci-dessus n° 2592). — Le Poirier, les Poiriers; le Poirier-Vert (Sarthe), le Poirier-Vion (Seine-Inférieure). — Cf. Villepreux (Seine-et-Oise) = villa pirorum.

Cognassier, cydonium.

2937. Coings (*Indre), Coingt (*Aisne); — Cogners (Sarthe).

2938. Cognières (*Haute-Saône), Coignières (*Seine-et-Oise).

2939. Coigneux (*Somme).

Prunier, prunus (cf. n° 625).

2940. Pruns (Aveyron, Cantal, Puy-de-Dôme), Prunt (Corrèze).

2941. Prugne (Puy-de-Dôme [2]), la Prugne (*Allier, ...), Prugnes (Aveyron, Landes), les Prugnes (Allier, Puy-de-Dôme [3]), Pruines (*Aveyron).

2942. Prunet (*Ardèche, *Cantal, *Haute-Garonne, *Pyrénées-Orientales), Prugny (*Aube) [3].

2943. Prunières (*Hautes-Alpes, *Isère, *Lozère, ...), les Prunières (Calvados, Cantal), la Prunaire (Puy-de-Dôme) [4].

1. **Pomerol** (*Gironde), **Pomerols** (*Hérault), **Pommerol** (*Drôme).

2. Et Creuse.

3. **Prenois** (Côte-d'Or), Prunedum en 1124. — **Prugnoles**, **Prugnoux** (Creuse).

4. **Premières** (Côte-d'Or), dont l'*m* paraît n'avoir commencé à se substi-

2944. **La Prunerette** (Puy-de-Dôme), **Pruneyrolles** (Haute-Loire) ; cf. **Pruneyrolles** (Ardèche).

2945. **Prunier** (Cher), **le Prunier** (Dordogne, Eure, Vienne), **Pruniers** (*Indre, *Loir-et-Cher), **les Pruniers** (Charente, Gard, Savoie, Haute-Savoie).

2946. **La Prunerède** (Dordogne), **la Prunerie** (Dordogne, Loire)[1].

Cerisier, cerasus (cf. nos 182, 619).

2947. **La Cerise** (Alpes-Maritimes).

2948. **Cerizols** (*Ariège), . . **Cerisel** (Manche), **Ceriseau** (Seine-et-Marne).

2949. **Cerizay** (*Deux-Sèvres), **Serizay** (Sarthe), **Cersey** (Eure), **Cerisy** (*Manche, *Orne), **Cérisy** (*Somme), **Cerizy** (*Aisne), **Ceresy** (Haute-Savoie).

2950. **Cerizières** (*Haute-Marne), [2] **Surgères** (*Charente-Inférieure), **Surgières** (Aveyron).

2951. **Cerisaille** (Isère), **Cerisailles** (Loiret).

2952. **Cerisiers** (*Yonne), **le Cerisier**, **les Cerisiers** ; cf. **Cercier** (*Haute-Savoie).

2953. **Seriseray** (Savoie).

Merisier.

2954. **Les Merises** (Eure-et-Loir).

2955. **Le Merisier** (Seine-Inférieure, Yonne), **les Merisiers** (Eure).

Groseillier, ribes grossularia.

2956. **Le Groseiller** (Pas-de-Calais, Vosges), **les Groseilliers** (*Deux-Sèvres).

2957. Le nom **La Riboisière** paraît représenter ribesaria.

tuer a l'*n* originelle qu'à partir du XVIIe siècle. — Il serait intéressant de rechercher à quelle époque remonte l'*m* de *Prumeyrolles*, cité dans le paragraphe suivant.

1. **Puncrot** (Vosges), dont le nom est traduit, au XIe siècle, par Pruneriaco (*Mettensia*, VI, 170), et en 1102 par Purnereto en 1102 (*Pouilles Freres*, p. 301).

2. Les deux noms qui suivent ne sont cités que sous réserves.

Néflier, mespilus.

2958. **Mesples** (*Allier); cf. **Melles** (*Haute-Garonne); — **les Nèples** (Dordogne)[1].

2959. **Mellet** (Dordogne, Gironde), **Mesplède** (*Basses-Pyrénées,...).

2960. **Mesplier** (Dordogne), **le Méplier** (Saône-et-Loire), **Mépiller** (Saône-et-Loire), **Mélier** (Charente, Loire-Inférieure), **le Mélier** (Saône-et-Loire); cf. **Mellier-Fontaine** (Ardennes); — **Méliès** (Aude), **Meillers** (*Allier); — **Néflier** (Nord), **les Néfliers** (Seine-et-Oise), **Neplier** (Haute-Savoie).

2961. **Melleray** (*Mayenne, *Sarthe), **Meilleray** (Marne, *Seine-et-Marne), **Melleroy** (*Loiret, Marne), **Melleret** (Allier), **le Melleret** (Manche), **la Meilleraie** (*Loire-Inférieure, *Vendée), **la Meilleraye** (Deux-Sèvres), **Meillerie** (*Haute-Savoie)[3].

2962. **Meilleraux** et **Meilleroux** (Allier).

Sorbier.

2963. **Sorbs** (Hérault).

2964. **Sorbey** (*Meuse), **Sorbets** (Gers, Landes).

2965. **La Sorbière** (Var).

2966. **Sorbier** (*Allier), **le Sorbier** (Ain, Dordogne, Vienne), **Sorbiers** (*Hautes-Alpes, *Loire).

Cormier, sorbier domestique, dont le fruit est appelé *corbe* en Berry.

2967. **Corme-Écluse** et **Corme-Royal** (*Charente), **Cormes** (*Sarthe).

2968. **Cormède** (Puy-de-Dôme).

2969. **La Corbière** (Haute-Saône).

2970. **Le Cormier** (*Eure,...), *Saint-Aubin*-**du-Cormier** (Ille-et-Vilaine), **le Corbier** (Haute-Savoie, Seine-et-Marne).

2971. **Cormeray** (Loir-et-Cher, Manche).

1. **Népoux** (Creuse), **Nespouls** (*Corrèze).

2. Nous ne croyons pas pouvoir maintenir ici *Neffes* (Hautes-Alpes, Nefas en 1135, Nephi en 1240), ni *Neffiès* (Hérault, castrum Nifiani en 990). Aucune des formes anciennes rapportées dans les Dictionnaires topographiques de ces deux départements ne présente d'f à la suite du son f.

3. **Malleloy** (Meurthe-et-Moselle); cf. *Mélusine*, III, 76, note 6.

Cornouiller, cornus (cf. nº 182).

2972. **Corn** (Gironde, *Lot).

2973. **Cornoy** (Seine-et-Marne), **Cornet** (Aube, Loire, Puy-de-Dôme, Rhône), **le Cornet**, **les Cornets**.

2974. **La Cornière**.

2975. **Cornier** (Haute-Savoie), **le Cornier** (Eure, Gard, Indre), **les Corniers** (Jura).

2976. **La Cornouilleraie** (Eure).

Figuier, ficus.

2977. **Figuières** (Hérault), **la Figère** (*Ardèche).

2978. **La Figarette** (Alpes-Maritimes).

2979. **Les Figuiers** (Seine-et-Marne), **Figuiès** (Lot-et-Garonne).

2980. **Le Figueiret** (Var), **Figarol** (Haute-Garonne), **le Figayrol** (Aveyron), **Figaret** (Alpes-Maritimes, Gard).

Olivier, oliva (cf. nº 1495).

2981. **L'Olive** (Allier, Alpes-Maritimes, Jura), **les Olives** (Allier, Alpes-Maritimes, Gironde, Lot).

2982. **Oliveau** (Orne), **les Oliveaux** (Charente-Inférieure).

2983. **Olivet** (*Mayenne, Charente, Loiret, Seine-et-Oise, Tarn), **les Olivets** (Isère).

2984. **L'Olivière** (Rhône), **les Olivières** (Isère).

2985. **Les Oliviers** (Ardennes, Charente, Loire).

Épine, spina (cf. nos 174, 629, 643).

2986. **Épeine** (Vienne), **les Épines** (Puy-de-Dôme, Sarthe), **l'Épine-Fleurie** (Indre-et-Loire), *Haute*-**Épine** (*Oise), **la** *Haute*-**Épine** (Aisne, Yonne), **la** *Belle*-**Épine** (Aube, Eure, Ille-et-Vilaine, Orne, Seine).

2987. **L'Épinette**, **les Épinettes**; **Épinottes** (Doubs), **l'Épinereau** (Cher); — cf. **Espieilh** *Hautes-Pyrénées).

2988. **L'Épinai** (*Orne), **les Épinais**; **Épenoy** (*Doubs), **Épinet** (Puy-de-Dôme), **les Épinets** (Manche, Orne), **Espinet** (Cantal, Corrèze), **l'Espinet** (Haute-Garonne), **Épenède** (Charente).

2989. **Épineu** (*Sarthe), **Épineux** (Mayenne), **l'Épineux** (Loiret), **Épinoux** (Jura), **Lépinoux** (Charente-Inférieure, Vienne), **Épenoux** (Haute-Saône), **Espinous** (Aveyron); — **Épineuse**

(*Oise, Haute-Savoie), **Épinouze** (Drôme), **Espinouze** (Puy-de-Dôme), **Espinousse** (*Basses-Alpes, Cantal), **Épenouse** (Doubs), **Épiouse** (Ariège).

2990. **L'Épinasse** (Vienne), **les Épinasses** (Cher), **Espinasse** (*Allier, *Cantal, *Puy-de-Dôme), **l'Espinasse** ; **Lespinasse** (*Haute-Garonne, ...), **Espinasses** (Hautes-Alpes).

2991. **Espinasset** (Lot-et-Garonne, Puy-de-Dôme), **Espinassette** (Aveyron), **Espinassole** (Aveyron), **Espinassoles** (Tarn), **Espinassolles** (Cantal).

2992. **Épinat** (Loire), **l'Épinat** (Indre, Meuse), **Espinas** (*Tarn-et-Garonne), **Espinat** (Cantal, Puy-de-Dôme)[1].

Fourdraine[2].

2993. **Fourdrain** (*Aisne), **Fourdraine** (Oise).

2994. **Fourdrinoy** (Somme).

Aubépine.

2995. **Aubépine** (Yonne), **l'Aubépine** ; **l'Aubespine** (Haute-Loire, Sarthe). Les formes masculines **Aubépin** (Sarthe), **l'Aubépin** (Loire, Rhône) — cf. **Espiau** (Gers) — autorisent à classer **Espins** (Calvados) parmi les synonymes de *l'Épine*.

Houx : noms formés sur le latin a c r i f o l i u m.

2996. **Aigrefeuille** (*Charente-Inférieure, *Haute-Garonne, *Loire-Inférieure, Maine-et-Loire), **Aillefol**, aujourd'hui Gérosdot (Aube), **Arfeuille** (Cantal, *Creuse, Loire, Haute-Loire, Lot-et-Garonne, Lozère, Rhône, Haute-Vienne), **Arfeuilles** (*Allier, Puy-de-Dôme), **Arpheuille** (Allier), **Arpheuilles** (Cher, Indre), **Greffeil**[3] (*Aude), **Greffel** (Lot) ; cf. le nom de famille *Greffulhe*.

2997. **Arfouillouze** (Puy-de-Dôme).

1. **Lépinas** (*Creuse).

2. Prunelle ou prune sauvage.

3. Longnon ne rapportait que par hypothèse ce nom et le suivant à a c r i f o l i u m. Or il y a certitude complète en ce qui concerne **Greffeil**. Les nombreux textes rapportés dans le Dictionnaire topographique de l'Aude en font foi ; c'est seulement depuis le XVIIe siècle qu'est tombé l'a initial.

Houx, noms formés sur l'ancien haut-allemand *hulis*.

2998. **Houx** (*Eure-et-Loir), **le Houx** (Calvados, Eure, Eure-et-Loir, Maine-et-Loire, Manche, Mayenne, Sarthe, Vosges).

2999. **Housset** (*Aisne), **le Houssot** (Vosges), **le Housseau** (*Mayenne), **les Housseaux** (Aisne).

3000. **Houssay** (Loir-et-Cher, Mayenne), **le Houssay** ; **Oussoy** (Loiret) ; — **la Houssaye** (*Eure, *Seine-et-Marne, *Seine-Inférieure, ...), **la Houssoye** (*Oise, *Somme, ...) ; cf. **la Houssiette** (Seine-et-Marne).

3001. **La Houssière** (*Vosges, ...), **Oussières** (*Jura).

Osier.

3002. **L'Osier** (Côtes-du-Nord, Orne), **les Osiers** (Manche), *Notre-Dame*-**d'Ozier** (Isère), **les Auziers** (Isère).

3003. **Les Osières** (Savoie), **Ozières** (*Haute-Marne), **l'Oisière** (Orne), **les Auzières** (Drôme)[1].

1. Voici une série analogue à celles du présent chapitre ; nous l'avons dressée en raison du souvenir — lointain et malheureusement vague — que nous gardons d'avoir entendu Longnon citer certains de ses éléments.

Laredorte (Aude), en 1080 Redorta ; **la Réorthe** (Vendée), *Breuil*-**la Réorte** (Charente-Inférieure), **la Rotte** (Haute-Loire), en 1317 *la Reorta*, *la Riosta* ; peut-être **la Riotte** (Côte-d'Or) ; — **le Riorteau** (Vienne), *le Reorteau* en 1403 ; — **Rorthey** (Vosges), Rodorteio en 1057, *Reorth* en 1265 ; peut-être **Rothais** (Calvados), **Rothois** (Oise), **la Riottais** (Ille-et-Vilaine), **la Rotiaie** et **la Rotiais** (Morbihan) ; — **Rorthais** (Deux-Sèvres), Redorterium vers 1090 ; — **Redortiers** (Basses-Alpes), Reorterio en 1274 ; **Redortier** (Drôme), **Réotier** (Hautes-Alpes), Mons Reorterius à la fin du XIV[e] siècle ; **Riottiers** (Ain), Roderterio vers 970 ; **Riottier** (Ain), nom de deux écarts dont l'un est appelé en 1344 *Reortieres* ; **Rottier** (Drôme), *Riortier* en 1251 ; — **la Rothière** (Aube), Rosteria en 1104 ; **la Rotière** (Aube), nom d'un bois ; **Riortières** (Ain), nom d'une localité disparue ; peut-être **la Riotière** (Loire-Inférieure) ; peut-être également **la Rotratte** (Aube), au XVI[e] siècle *Rotherotte* ; — **le Redourtoux** (Dordogne). Ces divers vocables paraissent procéder du participe passé retorta, pris substantivement, auquel nous sommes bien tentés de rapporter **Retortas** (Marne), en 1248 *Retortoi*, en expliquant le maintien de la première dentale par l'hypothèse que la forme originelle et le sens s'y rattachant n'avaient pas été perdus de vue.

Mais que faut-il entendre par retorta ? On sait qu'en terme de blason *retorte* se dit d'une branche d'arbre tortillée en anneaux les uns sur les autres. D'autre part *réorte* est le nom qu'on donne, dans la Loire-Inférieure, à un lien de bois, à une hart, servant à former les fagots ; on dit

Ronce : nom apparenté au latin rumex, « dard », en raison du provençal *rumec*.

3004. **La Ronce ; les Ronces** (Loir-et-Cher, Rhône), **la Ronze** (Allier, Isère, Rhône, Deux-Sèvres[1]). — A rapprocher du poitevin *ronde* : **la Ronde** (Allier, Charente, Charente-Inférieure, Cher, Indre, Loiret, *Deux-Sèvres, Vienne). — A rapprocher du wallon *ronh* : **Roncq** (*Nord).

3005. **Les Ronceaux** (Ardennes), **les Roncettes** (Eure-et-Loir), **Ronzet** et **le Ronzet** (Puy-de-Dôme).

3006. **Roncey** (*Manche), **Ronssoy** (*Somme), **Ronchay** (Seine-Inférieure), **Ronchois** (*Seine-Inférieure), **le Ronchois** (Pas-de-Calais).

3007. **La Ronchère** (Meurthe-et-Moselle), **Ronchères** (*Yonne) ; — **Romiguières** (*Hérault), **la Romiguière** (Aveyron, Lot), **Roumegière** (Ardèche) ; — **la Roncière** (Côtes-du-Nord, Loir-et-Cher, Oise, Seine-et-Oise), **les Roncières** (Yonne), **la Ronzière** (Puy-de-Dôme, Rhône, Savoie), **Ronzières** (*Puy-de-Dôme).

3008. **Roncherolles** (*Seine-Inférieure), **Ronquerolles** (Oise, *Seine-et-Oise).

3009. **Ronceray, le Ronceray** ; — **les Ronserais** (Ille-et-Vilaine), **les Roncerets** (Orne).

3010. **Ronqueux** (Seine-et-Oise) ; — **Romegoux** (*Charente-

aussi *rorte*. Est-il interdit de supposer que retorta, ou quelqu'une de ses formes vulgaires, ait désigné tel arbre, telle plante, dont les branches se prêtent à ce qu'on les « retorde » à cette fin ? Nous songeons à l'osier, et voilà pourquoi l'on trouve ici cette note ; mais aussi Mistral donne à *redorto*, entre autres sens, celui de « clematite », plante, dit-il, « dont les sarments servent de liens pour les fagots ».

Qu'un végétal ait été dénommé par allusion à l'usage qu'en fait l'homme, on n'en saurait être surpris. A côté de l'exemple bien connu de la saponaire, nous croyons opportun de citer le mot scopa, dont le pluriel désignait, en bonne latinité, de menues branches, et par métonymie un balai : ce mot, au moyen âge, a pris le sens de « bouleau », dom Carpentier paraît l'établir dans une de ses additions à Du Cange. C'est évidemment par un dérivé de scopa que peut s'expliquer le nom de **Couvay** (*Meurthe-et-Moselle), *Scopar* en 1140, Scopatium en 1152, *Escouvair* en 1292 ; — **Écouviez** (*Meuse) suppose le collectif scoparius, dont un diminutif aurait donné, à une petite lieue d'Écouviez, mais en territoire belge, le nom **Couvreux**, porté par un hameau dépendant de Dampicourt.

1. Et Creuse.

Inférieure), Rouméqoux (*Cantal, *Tarn), Roumegous (Aveyron), Roumegouse (Lot), Roumengoux (*Ariège).

3011. Roumegas (Tarn).

Chardon.

3012. Le Chardon-Vert (Aisne), les Chardons (Haute-Savoie), Cardonne (Haute-Garonne, Landes), la Cardonne (Gironde). — Cf. Chardogne (Meuse).

3013. Cardonnet (Lot-et-Garonne), le Cardonnet (Eure), Cardonnette (*Somme), Chardonnet (Orne, Savoie, Seine-et-Oise), Chardonnel (Loire), Chardonnelle (Eure-et-Loir), Chardonneau (Loire-Inférieure), les Chardonnaux (Puy-de-Dôme), Chardronet (Morbihan).

3014. Le Cardonnois (*Somme), Chardonnay (*Saône-et-Loire), le Chardronnay (Sarthe).

3015. Chardonnières (Loir-et-Cher, Rhône), la Chardonnière, la Chardronnière, la Cardonnière, les Cardonnières.

3016. Chardonneret (Seine-et-Oise), le Chardonneret (Aube).

3017. Chardonneux (Sarthe).

Rosier

3018. Rosier, le Rosier, les Rosiers ; Rosiers (*Corrèze, *Maine-et-Loire), Rozier (*Loire, *Haute-Vienne), le Rozier (*Lozère), Roziès (Ariège, Lot-et-Garonne), Rouziers (*Cantal, *Indre-et-Loire), Rouziès (Lot).

Roseau, du gothique *raus*.

3019. Rosel (*Calvados), le Rozel (*Manche), le Roseau, les Roseaux.

3020. Rosay (*Eure, *Jura, *Marne, *Seine-et-Oise, *Seine-Inférieure), Roset (*Doubs), Rosey (*Haute-Saône, *Saône-et-Loire), Rosoy (*Haute-Marne, *Oise, *Yonne), Rozoy (*Aisne, *Loiret, *Seine-et-Marne ; dans ce dernier département on prononce *Rozai*), Rozet (*Aisne), le Rozet ; Rouzet (Gers, Lot, Puy-de-Dôme, Tarn-et-Garonne) ; — Rouzède (Charente).

3021. La Rouzeire (Lozère), la Rosière (*Haute-Saône...), la Rouzière (Ain, Isère, Rhône), les Rouzières (Allier), Rosières (*Aube, *Doubs, *Haute-Loire, *Meurthe-et-Moselle,

*Meuse, *Oise, *Haute-Saône, *Somme, *Tarn, *Vosges, . . ., **Rozières** (*Aisne, *Ardèche, *Haute-Marne, . . .).

3022. **Rozelieures** (*Meurthe-et-Moselle)[1].

Jonc, juncus.

3023. **Jons** (*Isère).

3024. **Joncquières** (*Vaucluse), **Jonqueyre** (Gironde), **Jonquière** (Aveyron), **la Joncquière** (Nord, Tarn), **Joncquières** (*Aude, *Gard, *Hérault, *Oise, . . .), **la Jonchère** (*Vendée, *Haute-Vienne, . . .), **Jonchères** (Drôme), **les Jonchères**; **le Jonquier** (Var, Vaucluse).

3025. **Jonquerettes** (*Vaucluse), **Jonquairoles** (Aude), **Joncherolles** (Haute-Vienne).

3026. **Le Jonchay** (Rhône), **le Jonchet** (Eure-et-Loir), **le Jonchy** (Rhône), **le Joncquay** (Eure), *Grande et Petite* **Joncquette** (Ardennes), **Joncquois** et **le Joncquois** (Nord), **Joncquoy** et **le Joncquoy** (Oise); — cf. **la Jonchée** (Côtes-du-Nord).

3027. **Joncherey** (*territoire de Belfort), **Joncheroy** (Seine-et-Marne), **le Joncheray** (Maine-et-Loire, Sarthe), **les Joncherets** (Eure-et-Loir).

3028. **Jonchery** (*Marne, *Haute-Marne), **Jonquery** (*Marne), **Joncreuil** (Aube).

3029. **Joncqueuse** (Aisne); cf. **Fontjoncouse** (n° 682).

Buis, buxus (cf. n[os] 158, 615, 656).

3030. **Buis** (*Drôme, . . .), **le Buis** (*Haute-Vienne, . . .).

3031. **Le Busseau** (*Deux-Sèvres), **Busseaut** (Côte-d'Or).

3032. **Boisseuilh** (*Dordogne)[2], **Buisseau** (Loiret, Seine-et-Marne), **Busséol** (*Puy-de-Dôme).

3033. **La Buisse** (Isère), **les Boisses** (Vienne), **Boësses** (Loiret).

3034. **Bissy** (Saône-et-Loire), **Buisset** (Var), **Boissey** (*Ain, *Calvados, *Eure), **Boissei** (*Orne), **Boissay** (*Seine-Inférieure), **Bouessay** (*Mayenne); — cf. **Buissy** (*Pas-de-Calais) et **Boëssé** (Sarthe). — **Boissède** (*Haute-Garonne).

3035. **La Buissière** (*Isère, *Pas-de-Calais), **Bussière**

1. **Rozérieulles** (*Moselle).

2. **Busseau** (Creuse).

*Creuse, *Dordogne, *Haute-Vienne), la Bussière (*Côte-d'Or, *Loiret, *Haute-Vienne...), Bussières (*Côte-d'Or, *Loire, *Haute-Marne, *Puy-de-Dôme, *Haute-Saône, *Saône-et-Loire, *Seine-et-Marne, *Yonne,...)[1], Bissières (*Calvados), la Boissière (*Calvados, *Dordogne, *Eure, *Hérault, *Jura, *Loire-Inférieure, *Mayenne, *Oise, *Seine-et-Oise, *Deux-Sèvres, *Somme, *Vendée,...), la Boëssière (Côtes-du-Nord), la Bouessière (Loire-Inférieure), la Bouexière (*Ille-et-Vilaine), Boissières (Gard, Lot).

3036. Busseret (Puy-de-Dôme), la Buisserette (Creuse), Busserolles (*Dordogne,...), Busserotte (Côte-d'Or), la Buxerette (*Indre), Buxereuilles (Haute-Marne), Buxerolle (*Puy-de-Dôme), Buxerolles (Côte-d'Or, Vienne), Buxerulles (*Meuse); — cf. la Buisserade (Hérault).

Sureau, sambucus, réduit parfois à sabucus (cf. n° 628).

3037. Le Sambuc (Bouches-du-Rhône), Sambüe (Basses-Alpes), le Seu (Marne), Sahuc (Ariège).

3038. Le Sahuet (Lot-et-Garonne).

3039. Sureau (Charente-Inférieure), le Sureau (Sarthe), les Sureaux (Allier), Surel (Drôme).

Genêt, genista (cf. n[os] 165, 671, 674).

3040. Genest (*Manche), le Genest (Mayenne), les Genêts, la Genêtre, les Genêtres, la Geneste, les Genestes; la Genête (*Saône-et-Loire), les Genestes (*Orne).

3041. Genestelle (*Ardèche).

3042. La Genetière.

3043. Genestine (Corrèze, Puy-de-Dôme)[2].

Genièvre, junipera (cf. n° 672).

3044. Le Genièvre, les Genièvres, Genevrier.

3045. Genevrières (*Haute-Marne), la Genevrière (Corrèze), les Genevrières (Côte-d'Or).

1. Mais non *Bussières* (cf. ci-dessus, n° 67). — En revanche Bou[illegible]es (*Meurthe-et-Moselle, *Vosges) et Bouxurulles (Vosges), auraient pu, semble-t-il, trouver place ici.
2. Genêtine (Creuse).

3046. La Genevraie (Orne), la Genevraye (*Seine-et-Marne), la Genevroye-*aux-Pots* (*Haute-Marne), Genevroye (Aisne).

3047. La Genevrouse (Haute-Marne).

Fougère.

3048. Fougères (*Ille-et-Vilaine, *Loir-et-Cher,...), Feugères (*Manche,...), Fouchères (*Aube, *Meuse, *Yonne,...), Feuchères (Ardennes), Feuquières (*Oise, *Somme), Feugerolles (Loire, Manche), Feucherolles (*Seine-et-Oise,...), Fouquerolles (*Oise,...), Feuquerolles (Eure, Somme), Fouqueyrolles (Dordogne).

3049. Fougeray, le Fougeray.

3050. La Fougereuse.

Ortie, urtica.

3051. L'Ortie (Nord), les Orties (Loiret), etc. Ortigues (Gironde).

3052. Orsay (Mayenne, *Seine-et-Oise).

3053. Urtière (*Doubs) : l'Ortier (Eure), Ortigier (Cantal) ; cf. Heurtière (Isère).

Houblon, humulo (cf. nº 590).

3054. Hombleux (*Somme).

3055. La Houblonnière (*Calvados, Nord), la Houblonnerie (Pas-de-Calais).

Armoise, artemisia.

3056. Les Armoises (*Ardennes).

Foin, foenum.

3057. Feniers (Cantal), Féniers (*Creuse), Fenier (Puy-de-Dôme), Feniès (Ariège, Tarn) ; — Fenière (Dordogne), Fenières (Ain), les Fenières (Dordogne).

3058. Feneyrols (*Tarn-et-Garonne), Feneyrol (Corrèze), Feneyrolles (Haute-Loire), Fénérol (Puy-de-Dôme).

Fenouil, foeniculum.

3059. Fenols (*Tarn), le Fenoil (Rhône), les Fenouils (Var), les Fenouilles (Loire), Fenouilles (Haute-Garonne).

3060. Fenouillet (*Aude, *Drôme, *Haute-Garonne, *Pyrénées-Orientales), le Fenouillet (Bouches-du-Rhône), les Fenouillettes (Ain).

Saponaire.

3061. Savonnières (*Indre-et-Loire, *Meuse), Savennières (*Maine-et-Loire).

Éclaire, nom vulgaire de la chélidoine.

3062. Éclaires (Marne).

Sauge, salvia.

3063. La Sauge (Savoie).

Froment.

3064. Fromenteil (Corrèze), Fromentel (Orne, Pas-de-Calais), Fromenteau.

3065. Fromentières (*Marne, *Mayenne, Vendée), la Fromentière (Sarthe, Seine-et-Marne), Frumentière (Savoie).

3066. Fromental (Lozère, Puy-de-Dôme, *Haute-Vienne), le Fromental (Puy-de-Dôme), la Fromentale (Ardèche); — cf. Fromentas (Gers).

Seigle, secala.

3067. Le Seigle (Isère).

3068. Les Seillières (Haute-Savoie), Sellières (Aube, *Jura, Lot-et-Garonne); — la Seiglerie (Creuse)[1].

3069. Ségala (Aude, Lot), le Ségala (Lozère), Ségalard (Tarn-et-Garonne), Ségalas (*Lot-et-Garonne, *Hautes-Pyrénées), la Ségalassière (*Cantal).

Avoine, avena.

3070. Avoine (*Indre-et-Loire), Avoines (*Orne).

3071. Avesnières (Mayenne), les Avenières (*Isère, Haute-Savoie, Yonne).

3072. Il n'y a aucune parenté entre ces noms et *Avesne*

1. La Seiglière (Creuse).

(*Somme), *Avesnes* (*Nord, *Pas-de-Calais, *Sarthe, *Seine-Inférieure); ceux-ci procèdent de Avisna ou Avisnae, nom qu'on rencontre dès le VIII[e] siècle, mais dont l'origine n'est pas connue.

Lin.

3073. **Liniers** (*Vienne), **Liniez** (*Indre); **Lignères** (*Orne), **Lignières** (*Aube, *Charente, *Cher, *Indre-et-Loire, *Loir-et-Cher, *Meuse, *Sarthe, *Somme), **Linières** (*Maine-et-Loire), **la Linière** (Gironde, Loire-Inférieure, Vendée), **les Linières** (Eure-et-Loir)[1].

3074. **Lignerolles** (*Allier, Calvados, *Côte-d'Or, *Eure, *Indre, Loiret, Manche, *Orne), **Lignereuil** (*Pas-de-Calais), **Linieyroux** (Aveyron), **Ligneroux** (Corrèze).

Laiche (cf. n° 595[2]).

3075. **Lesches** (*Drôme, *Seine-et-Marne), **les Lèches** (*Dordogne).

3076. **Les Chères** (Rhône), **la Léchère** (Ain, Rhône, Savoie, Haute-Savoie)[3].

3077. **Leschereux** (*Ain).

Millet.

3078. **Millières** (*Manche, *Haute-Marne), **Millière**, **la Millière**.

Sénevé (cf. n[os] 593, 670).

3079. **Senevas** (Loire) représente peut-être un primitif sinapacium, à rapprocher de l'adjectif latin fabacius, formé sur faba.

Chanvre, cannabis (cf. n° 587).

3080. **Cherve** (Rhône), **Charves** (*Charente, *Vienne), à rapprocher du saintongeais *charve*.

1. **Linards** (Creuse).
2. On ne saurait invoquer l'exemple, cité à cet endroit, de **l'Échelle** pour mettre en cause ici *Léchelle* (Pas-de-Calais), *la Celle* en 1281, *la Casele* en 1607 et *Leschelle* (Aisne), *Cella* en 1244, *la Celle* en 1258, *Chele* et *la Chiele* en 1314, qu'il eût été à propos d'indiquer ailleurs (n° **1448**).
3. **Lesquielles**, chef-lieu de la commune de Lesquielles-Saint-Germain (Aisne), est appelé Lescherie en 1133.

3081. **Chervettes** (*Charente-Inférieure), **Chenevelles** (Indre-et-Loire, Saône-et-Loire, *Vienne).

3082. **Les Chennevières, la Chennevière, la Cannebière**[1].

3083. **Cherveix** (Corrèze, *Dordogne).

3084. **Cherveux** (*Deux-Sèvres).

Fève, *faba* (cf. nº 588).

3085. **La Favière** (*Jura,...), **la Féverie** (Orne, Seine-et-Oise).

3086. **Faveyrolles** (Aveyron), **Faveirolle** (Var), **Faverelles** (*Loiret).

3087. **Fabas** (Ariège, *Haute-Garonne, *Tarn-et-Garonne,...), **Favas** (Hérault, Var), **Favasset** (Savoie) paraissent répondre au latin *fabaceus*.

Pervenche, *pervinca*.

3088. **La Pervenche** (Ardèche), **les Provenches** (Isère).

3089. **La Pervenchère** (Loire-Inférieure)[2].

Bois (cf. nº 982).

3090. **Bois-le-Roi** (*Eure, *Seine-et-Marne,...), **le Bois-l'Évêque** (*Seine-Inférieure), **Boismorand** (*Loiret,...), **Bois-Normand** (*Eure,...), **le Boisrault** (*Somme), **le Bois-Robert** (*Seine-Inférieure), **Boisroger** (*Manche,...), **Bois-Redon** (*Charente-Inférieure) ; cf. **Boisrond** et **le Bois-Rond**.

3091. **Boscamenant** (*Charente-Inférieure), **le Bosc-Bérenger** (*Seine-Inférieure), **le Bosc-Édeline** (Seine-Inférieure), **le Bosc-Geffroy** (*Seine-Inférieure), **le Bosc-Guérard** (*Seine-Inférieure), **Bosc-Hyon** (*Seine-Inférieure), **Bosc-le-Hard** (*Seine-Inférieure), **Bosc-Morel** (*Eure), **Bosc-Regnoult** (*Eure), **le Bosc-Renoult** (*Eure, *Orne), **le Bosc-Roger** (*Eure, *Seine-Inférieure). — **Bourgachard** (*Eure), pour *Bosc-Achard*.

1. **Quennevières**, écart de Moulin-sous-Touvent (Oise), doit à la dernière guerre quelque notoriété.

2. **Pervenchères** (Ille-et-Vilaine, *Orne), **Prévenchère** (Ardèche), **Prévenchères** (Creuse, *Lozère), **Provenchère** (*Doubs, Puy-de-Dôme, Haute-Saône), **la Provenchère** (Cher, Eure-et-Loir, Loiret), **Provenchères** (Haute-Marne, *Vosges), **les Provencbères** (Yonne), **Pervinquières** (Tarn-et-Garonne), **Prévinquières** (*Aveyron), **Provenquières** et **la Provenquière** (Tarn).

3092. **Le Bosgouet** (*Eure), **Bosguérard** (*Eure), **Bosjean** (*Saône-et-Loire), **Bosmoreau** (*Creuse), **Bos-Normand** (*Eure), **Bosquentin** (*Eure)[1].

3093. **Bosquet** (*Somme), **le Bosquet**, **les Bosquets** : **le Bocquet** (Nord, Somme), **les Bocquet** (Savoie), **le Bocquetaux** (Oise), **Bocquiaux** (Aisne), **Bouquet** (*Gard), **le Bouquet** (Puy-de-Dôme, Sarthe, Seine, Vienne), **les Bouquets** (Cher, Indre-et-Loire).

Vevra, mot bas-latin désignant une terre inculte ou peuplée de mauvaises broussailles.

3094. **Voivre** (Meurthe-et-Moselle), **la Voivre** (Meuse, *Haute-Saône, *Vosges), **Voivres** (*Sarthe), **les Voivres** (*Vosges), **Voëvre** (Aube), **la Vavre** (Ain)[2], *le Grand et le Petit* **Vavre** (Indre, Loire), **Vavres** (Ain, Loire), **les Vavres** (Ain), **la Vauvre** (Allier), **la Vèvre** (Yonne), **les Vèvres** (Allier), **la Vesvre** (*Saône-et-Loire), **Vesvres** (*Côte-d'Or, *Haute-Marne, Nièvre), **Vaivre** (*Doubs, *Haute-Saône), **la Vaivre** (Jura, *Haute-Saône).

3095. **La Voivrelle** (Vosges), **la Vavrette** (Ain), **Vauvrette** (Cher), **Vauvrille** (Cher, Nièvre), **Vesvrottes** (Côte-d'Or).

3096. **Le Deffend** (Charente, Saône-et-Loire, Deux-Sèvres, Var, Vendée, Vienne, Yonne), **les Deffends** (Charente, Seine-Inférieure, Vendée), **le Deffois** (Doubs), **Defoix** (Haute-Marne), **Deffeix** (Charente), **les Deffeix** (Dordogne), **Defès** (Dordogne)[3].

Breuil (cf. n° 983).

3097. **Breuil** (*Calvados, *Charente-Inférieure, *Marne, *Haute-Marne, *Oise, *Somme, *Vendée,...), **le Breuil** (*Allier, *Calvados, *Marne, *Puy-de-Dôme, *Rhône, *Saône-et-Loire, *Somme,...), **le Breuil-Bernard** (Deux-Sèvres), **Breuille** (*Dordogne), **Brueil** (*Seine-et-Oise), **Breil** (*Maine-et-Loire), **le Breil** (Aveyron, Côtes-du-Nord, Haute-Garonne, Ille-et-Villaine,

1. **Bosroger** (*Creuse).
2. Peut-être **Vavre** (Creuse).
3. **Le Dévès** (Ardèche, Aude, Aveyron), **la Devèze** ([illegible]), Cantal, Hérault, Tarn), **Ladevèze** (Lot, Tarn, *Gers).

Loire-Inférieure, *Lot, Maine-et-Loire, Sarthe, Tarn-et-Garonne), **les Breils** (Ille-et-Vilaine, Sarthe), **Bréau** (*Seine-et-Marne,...), **le Bréau** (Loiret, Nièvre, Seine-et-Oise, Yonne), **le Bruel** (Ain, Aveyron, Cantal, Lot, Lozère, Tarn), **Bruéjouls** (Aveyron), **le Brouilh** (*Gers), **Breuilaufa** (Haute-Vienne).

3098. **Breuillet** (*Charente-Inférieure, *Seine-et-Oise), **les Breuillets** (Charente-Inférieure), **Breuillot** (Haute-Saône), **le Breuillat** (Charente-Inférieure, Indre), **Brouillat** (*Marne, Haute-Savoie, Tarn), **le Brouillet et les Brouillets** (Dordogne).

3099. **Le Parc** : — **le Parc-d'Anxtot** (*Seine-Inférieure).

Tuscha, tusca, toschus, tosca, bois d'ornement.

3100. **La Touche** (*Drôme,...), **Touches** (Saône-et-Loire), **les Touches** ; **la Tousque** (Alpes-Maritimes) ; — **Toucheronde** (Charente-Inférieure, Indre-et-Loire, Maine-et-Loire, Mayenne, Sarthe, Vienne), **Touchelonge** (Charente-Inférieure).

3101. **Le Touchet** (Manche, Seine-et-Oise), **la Touchette** (Sarthe), **les Touchettes** (Eure-et-Loir) ; cf. peut-être, **le Touquet** (Nord, Pas-de-Calais).

Basticium, taillis (v. ci-dessus nº 2432).

3102. **Le Bâtis** (Aisne), **les Bâtis** (Marne, Nord).

Taillis.

3103. **Le Taillis** (Ardennes, Eure, Eure-et-Loir, *Ille-et-Vilaine, Loire-Inferieure, Nièvre, Pas-de-Calais, Seine-et-Marne)[1].

3104. **Taillebois** (*Orne,...), **Taillebocq** (Calvados), **Taillebeau** (Vienne).

3105. **La Taille** (Eure-et-Loir, Indre-et-Loire, Sarthe), **les Tailles** (Ardennes, Eure, Maine-et-Loire, Puy-de-Dôme, Haute-Savoie) ; — **Taillette** (*Ardennes).

3106. **Taillade, la Taillade** ; — **Taillades** (*Vaucluse,...), **Taillède** (Pyrénées-Orientales), **Taillet** (*Pyrénées-Orientales).

1. Ici est mentionné *Tailly* (*Ardennes, *Côte-d'Or, *Somme). Ce nom est accompagné d'un point d'interrogation très justifié, car le Tailly de la Côte-d'Or est appelé en 1161 Taliacum.

Buisson, touffe d'arbres sauvages et épineux.

3107. Buisson (*Vaucluse,...), le Buisson (*Lozère, *Marne,...), les Buissons ; Buisson-Rond (Savoie, Haute-Savoie) ; Busson (*Haute-Marne), le Busson (Allier, Mayenne) ; Boisson (Gard, Gironde, Jura), le Boisson (Loiret), les Boissons (Loiret, Savoie) ; — Bouchon (Gironde, *Somme), le Bouchon (*Meuse), les Bouchons (Hautes-Alpes, Puy-de-Dôme) ; — le Bouyssou (Aveyron, Dordogne, *Lot), Bouchot (Nièvre), le Bouchot (Aube, Puy-de-Dôme, Saône-et-Loire, Vosges) ; — Bouchon (Dordogne), les Bouchoux (Jura) ; *Saint-André*-le-Bouchoux (Ain).

3108. Le Boissonnet (Savoie).

3109. Boissonne et Boissonnelle (Puy-de-Dôme).

3110. Boissonnat (Ardèche), Boissonnade (Lot-et-Garonne, Tarn-et-Garonne), la Boissonnade (Lozère), les Boissonnades (Basses-Alpes).

Bruyère : bas-latin brugaria, formé sur un radical celtique reconnaissable dans plusieurs des noms ci-après.

3111. Bru (Lot)[1], la Bru (Cantal, Corrèze, Dordogne), Bruc (*Ille-et-Vilaine, Loire-Inférieure, Maine-et-Loire), Bruges (*Gironde, *Basses-Pyrénées), les Brugues (Aude, Tarn), le Brusc (Hautes-Alpes, Haute-Loire, Var), le Brusq (Bouches-du-Rhône), Brusque (*Aveyron), les Brusques (Lot-et-Garonne).

3112. La Bruguette (Lot-et-Garonne), Brusquet (Ariège), le Brusquet (Cantal, Var).

3113. Le Brugas (Lot).

3114. La Bruyère (*Côte-d'Or, *Oise, *Haute-Saône,...), Bruyères (*Aisne, *Seine-et-Oise, *Vosges,...), la Bruère (Cher, Indre, Indre-et-Loire, Loire-Inférieure, Loiret, Maine-et-Loire, Saône-et-Loire, *Sarthe, Yonne), les Bruères ; les Bréviaires (*Seine-et-Oise[2]), la Brévière (*Calvados), Brévières et les Bré-

1. Mais non pas *Bru* (*Vosges), appelé *Berrue* en 1182, *Berru* en 1228, *Bueruy* en 1413 : ces formes supposent un primitif [illegible] dont le dernier terme est rivus.

2. Cette localité étant située au bord de l'eau, le même que *les Brévaires*, écart de Saint-Jean-au-Bois (Oise), on est fondé à se demander si son nom n'évoque pas plutôt, comme les noms de rivières *Brevenne*, *Brevenne*, *Brevanne* (n° 116) et *Brevon* (n° 117), le séjour du castor.

vières (Savoie), la Breure et les Breures (Allier), la Bruguière (*Gard), Bruguières (*Haute-Garonne), la Brugère (Cantal, Corrèze, Creuse, Dordogne, Lot-et-Garonne, Lozère, Puy-de-Dôme, Vienne), les Brugères (Puy-de-Dôme [1]).

3115. La Brugerette (Puy-de-Dôme), Brugeirolles (Gard), Brugairolles (*Aude) [2].

3116. La Brosse (Allier, Aube, Cher, Eure, Eure-et-Loir, Ille-et-Vilaine, Indre, Indre-et-Loire, Isère, Loir-et-Cher, Loire, Haute-Loire, Loire-Inférieure, *Loiret, Maine-et-Loire, Nièvre, Orne, Haut-Rhin, Rhône, Haute-Saône, Saône-et-Loire, Sarthe, *Seine-et-Marne, Seine-et-Oise, Deux-Sèvres, Vienne, Yonne [3], Brosses (*Yonne), les Brosses [4] ; les Brosseaux (Seine-et-Oise), la Brossette (Cantal, Cher, Loir-et-Cher, Loiret), les Brossettes (Haute-Loire), la Brossotte (Aube), Brousse (*Creuse, Puy-de-Dôme, Tarn,...), la Brousse (*Charente-Inférieure,...), Brousses (Aude), la Broussette (Cantal), le Broussey (Gironde), Broussolles (Cantal), Broussoles (Corrèze), Brousson (Cantal), Broussillon (Dordogne).

3117. Broussouse (Cantal), Broussoux (Lozère).

Hallier, réunion de buissons fort épais : ancien français *halot*, « branche, arbre ou buisson » ; picard *hallo*.

3118. Le Hallier (Seine-et-Oise), *Bercenay*-le-Hayer et *Mar-*

1. La Bregère (Creuse), le Brugeaud (Creuse) ; cf. la Brière et les Brières, mais non (cf. ci-dessus, n° 66) *Brières* (Ardennes).

2. Brouvelieures (*Vosges), en 1179 *Brueroles*, est un diminutif de *Bruyères*, nom porté par un bourg voisin, de même que *Rozelieures* (n° 3022) est diminutif de *Rosières* ou *Rozières*, dans l'espèce vraisemblablement *Rosières-aux-Salines* (Meurthe-et-Moselle). Brezolles (*Eure-et-Loir) et Bresolettes (Orne) sont appelées, la première *Bruerolensis vicus* vers 1060, la seconde *Brueroles* en 1202.

3. La fiche, de la main de Longnon, que nous avons sous les yeux, porte que ce nom de lieu « ne se trouve point en Picardie, ni en Artois, ni même dans la Normandie au nord de la Seine » et ajoute : « d'autre part (?) jusqu'à Lyon ». Nous avons cru devoir compléter cette indication un peu vague par l'énumération de départements qu'on vient de lire, faite d'après le Dictionnaire des postes de 1859.

4. Ce nom de lieu se rencontre dans la plupart des départements où l'on trouve *La Brosse*, et, de plus, dans l'Ain, la Charente, la Mayenne, la Vendée, la Haute-Vienne et les Vosges.

cilly-le-Hayer (Aube), le Hallet (Manche), le Halley (Calvados), le Hallot (Eure, Nord, Somme), les Hallots (Seine-Inférieure), le Hazay (Eure), les Hazay (Mayenne); cf. Halloy (*Oise, *Pas-de-Calais, *Somme).

Synonyme régional de *hallier*.

3119. Barthe (*Hautes-Pyrénées), la Barthe (Aude, Aveyron, Cantal, Haute-Garonne, Gers, Gironde, Hérault, Landes, Lot, Lot-et-Garonne, *Hautes-Pyrénées, Pyrénées-Orientales, Tarn, Tarn-et-Garonne), Labarthe (*Haute-Garonne, *Tarn, *Tarn-et-Garonne), Labarthète (*Gers), la Barthète (Haute-Garonne, Gers), Barthère (Hautes-Pyrénées), la Barthère (Haute-Garonne), Barthères (Gers), Bartherotte (Gers), le Barthas (Haute-Garonne, Gers, Tarn), Bartas (Hautes-Pyrénées).

Brande, variété de bruyère.

3120. La Brande (Allier, Charente-Inférieure, Cher, Dordogne, Haute-Garonne, Indre, Lot-et-Garonne), les Brandes (Allier, Charente, Charente-Inférieure, Cher); le Brandeau (Charente), le Brandet (Charente-Inférieure); la Brandasse (Charente-Inférieure), le Brandard (Charente, Charente-Inférieure), Brandais et le Brandais (Loire-Inférieure), les Brandières (Indre, Loire-Inférieure).

Brède, buisson d'épines.

3121. Labrède (*Gironde), Brée (Gironde, Maine-et-Loire, Manche, *Mayenne), la Brée (Charente, Charente-Inférieure).

LXXXV

CHEMINS

3122. **Rue** (*Somme), **la Rue**, **les Rues**, **la Rue-Saint-Pierre** (*Oise, *Seine-Inférieure), **la Rue-Basse** (Charente, Indre-et-Loire, Loiret), **la Rue-Creuse** (Indre-et-Loire), **la Rue-Blanche** (Allier, Loire-Inférieure, Loiret), **Rue-Brune** (Pas-de-Calais), **la Rue-Ferrée** (Indre-et-Loire), **la Rue-Haute** (Loiret, Nord), **la Rue-Herbeuse** (Seine-Inférieure), **la Rue-Verte** (Nord, Seine-et-Oise), **la Rue-Torte** (Indre), **la Rue-des-Bœufs** (Aisne), **la Rue-des-Vaches** (Nord), **la Rue-des-Veaux** (Nord).

3123. Le Carrefour : **Queyrefour** (Dordogne), répondant au latin quadrifurcum ; **Queyrefourche** (Dordogne).

3124. **Le Carroi**[1] (Indre-et-Loire, Sarthe), **le Carroir** (Cher, Indre-et-Loire, Loir-et-Cher, Vienne), **le Quéroy** (Charente), **Queyroix** (Haute-Vienne) ; l'église *Saint-Pierre-du*-**Queyroix** à Limoges, la plus ancienne, dit-on, de celles du diocèse, **le Queyroy** (Dordogne).

3125. **Carrouges** (*Orne), **Carouge** et **le Carouge**, répondant au latin quadruvium.

3126. **Les Quatre-Chemins** (Alpes-Maritimes, Dordogne, Charente, Creuse, Mayenne, Nord, Puy-de-Dôme, Seine, Var, Vendée)[2].

3127. Point central où aboutissent plusieurs allées, formant comme autant de rayons d'étoiles : **Étoile** (*Hautes-Alpes, Drôme), **l'Étoile** (*Jura, *Somme, ...), **la Belle-Étoile** (Aube, Doubs, Ille-et-Vilaine, Vaucluse, ...), **Estelle** et **les Estelles** (Var), **Esterre** (*Hautes-Pyrénées) ; cf. **Estella** en Navarre.

3128. Quelquefois l'origine est incontestablement autre : la *montagne de l'Estello*, autrement dit la chaîne de *l'Étoile* ou Notre-Dame-des-Anges, entre Aix et Marseille, est ainsi nommée

1. Ce nom, comme ceux que mentionne le paragraphe suivant, répond à quadruvium.

2. Cf. **les Quatre-Routes** (Lot).

parce qu'elle se trouve, par rapport à cette dernière ville, dans la direction de l'étoile polaire.

3129. Point de réunion de plusieurs routes ou allées ou divergentes : **la Patte-d'Oie** (Ardennes, Haute-Garonne, Loir-et-Cher, Oise, Seine-et-Oise).

3130. Bifurcation : **Fourches** (*Calvados,...), **Fourques** (*Gard, *Lot-et-Garonne, Pyrénées-Orientales,...), **Hourc** (*Hautes-Pyrénées) ; **la Fourchée** (Gironde), *Saint-Andéol-de*-**Fourchades** (Ardèche), **Fourcade** (Hérault), **la Fourcade** (Basses-Pyrénées), **Lahourcade** (*Basses-Pyrénées), **la Hourcade** (Haute-Garonne, Gironde, Basses-Pyrénées) ; — **les Fourchets**, **la Fourchette**.

3131. Croisement : **la Croisée** (Côte-d'Or, Eure, Marne, Haute-Marne, Rhône, Saône-et-Loire), **la Croisée-des-***Routes* (Haute-Marne), **Croisette** (*Pas-de-Calais), **la Croisette** ; **Croizet** (*Loire), **le Croizet** ; **Croizade** (Landes)[1] ; **la Croisière** (Calvados, Hérault, Seine-et-Marne, Vaucluse), **la Croisille** (*Eure, *Gironde, *Haute-Vienne), **Lacroisille** (Tarn), **Croisilles** (*Calvados, *Eure-et-Loir, *Orne, *Pas-de-Calais), **Cruzilles** (*Ain, *Saône-et-Loire), **Cruzille** (Isère, Loire), **la Crouzille** (Dordogne, *Puy-de-Dôme, Haute-Vienne), **Crouzille** (Sarthe), **Crouzilles** (*Indre-es-Loire), **Crouxille** (Mayenne), **Crouseilles** (*Basses-Pyrénées), **les Crouzillons** (Puy-de-Dôme), **Cruseilles** (*Haute-Savoie). **Crouzet** et **le Crouzet**, en Languedoc : **le Crouzet** (*Doubs), **Crouzettes** (Gard, Haute-Garonne), **les Crouzettes** (Tarn).

1. Ici Longnon ajoute l'observation suivante : « *La Croix* a parfois une origine analogue, mais pas aussi fréquemment, car ce nom peut aussi provenir d'une croix de (ici un mot illisible), rogation ou accident, ou d'une enseigne, ou d'une église placée sous le vocable de la Sainte-Croix, tel est le cas pour *la Croix-Saint-Ouen* (Oise) » ; nous nous en autorisons pour ne pas reproduire ici l'énumération (occupant une huitaine de fiches), de localités appelées *la Croix*, avec ou sans surnom : une telle énumération serait d'un bien médiocre intérêt, composée d'éléments dont les uns s'expliquent d'eux-mêmes, tandis que les autres appelleraient un commentaire. — Ajoutons, pour l'acquit de notre conscience, que le surplus des vocables compris au présent paragraphe nous est fourni par trois autres fiches, et que nous ne pouvons garantir l'acception dans laquelle Longnon les entendait.

INDEX

L'index qui suit renvoie aux numéros adoptés dans la présente publication, exceptionnellement aux pages ; ceux des renvois qui se rapportent spécialement aux notes sont accompagnés de la lettre n.

A

B

C

D

F

G

H

I

K

M

N

Q

S

T

W

X

Y

Z

TABLE DES MATIÈRES

ERRATA

Le signe > indique qu'au texte fautif qui le précède doit être substitué le texte rectifié qui le suit.

P. 3, n. 1, l. 11 : 1858 > 1878.
P. 34, **59**, l. 1 : Noyon > Nyon.
P. 36, **66**, l. 17 : Turnodorum > Turnodurum.
P. 54, **114**, l. 6 : **Calonnes** > **Chalonnes**.
P. 57, **123**, l. 9 : la Norique > le Norique.
P. 75, **203**, l. 2 : brancher > branchu.
P. 82, **244**, l. 1 : ville > villa.
P. 89, **316**, l. 1 : Gallus > Gallius.
P. 91, **343**, Ursus > Ursius.
P. 142, **561**, l. 2 : xe siècle > IXe siècle.
P. 159, **620**, l. 2 : **Corry** > **Corroy**.
P. 173, **730**, l. 7 : **Barbuize** > **Barbuise**.
P. 179, l. 30 : Ottinga > Otlinga.
P. 221, **920**, l. 4 : *Hainuires* > *Hainuiers*.
P. 229, **936**, l. 2 : **Corcundray** > **Corcondray**.
P. 231, **943**, l. 3 : **Courdemange** > **Courdemanges**.
P. 236, **952**, l. 5 : **Nauvialle** > **Neuvialle**.
P. 243, l. 6 : **Rieux-Martin** > **Rioux-Martin**. Cette localité devait être mentionnée, non à cette place, mais à la ligne 9.
P. 246, l. 3 ; p. 247, **985**, av.-d. ligne ; p. 265, **1150**, l. 2 ; p. 356, **1431**, l. 2, et note, l. 12 : polyptique > polyptyque.
P. 262, **1126**, l. 4 : et > est.
P. 311, l. 21 : **Ploumillian, Plumélian,** > **Ploumilliau, Pluméliau**.
P. 311, l. 13-14 : Gonven > Conven.
P. 317, **1310**, l. 6 : **Guiprouvel** > **Guipronvel**.
P. 319, l. 2 : saint Henri > saint Hervé.
P. 334, av.-d.l. : supprimer la virgule qui suit le mot « Mexique ».
P. 353, **1492**, l. 15 : donné > donnée.
P. 374, **1492**, l. 2 : XIIIe siècle > VIIe.
P. 402, **1573**, l. 5 : Smaragdus > smaragdus.
P. 445, **2119**, l. 2 : **Sainte-Vorge** > **Sainte-Verge**.
P. 462, **2206**, l. 7 : **Châtelux** > **Châtelus** ; à la ligne suivante « **Châtelux** (Loire) » doit être supprimé.
P. 483, l. 7-8 : supprimer « jadis la Haye-sur-Indre ».
P. 499, **2386**, n. 1, l. 3 : **2370** > **2371**.
P. 512, l. 2 : **2379** et **2384** > **2380** et **2385**.
P. 514, n. 2, l. 3 : Vernandois > Vermandois.
P. 545, l. 6 : **2537** > **2536**.
P. 553, n. 3 : note 15 > note 1.
P. 576, l. 1 : ajouter une virgule après « Eure ».
P. 608, **2799**, l. 4 : **Gourgerette** > **Gourguette**. A la ligne suivante : **Gorgerette** > **Gorguette**.
P. 621, **2909**, l. 2 : **Marsaneaux** > **Marsauceaux**.
P. 770, art. « nasale » : après « chute » intercaler 54 ; — art « nasale adventice » : intercaler 570.
P. 784, col. 1, l. 27 : Ploumelin > Plómelin.

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS. – MCMXXVIII.

AUGUSTE LONGNON
Membre de l'Institut

LES NOMS DE LIEU DE LA FRANCE

LEUR ORIGINE, LEUR SIGNIFICATION, LEURS TRANSFORMATIONS

RÉSUMÉ DES CONFÉRENCES DE TOPONOMASTIQUE GÉNÉRALE
FAITES A L'ÉCOLE PRATIQUE DES HAUTES ÉTUDES
(SECTION DES SCIENCES HISTORIQUES ET PHILOLOGIQUES)

PUBLIÉ PAR

Paul MARICHAL
Archiviste Paléographe
Membre du Comité
des Travaux historiques et scientifiques

Léon MIROT
Archiviste Paléographe
Membre résidant de la Société nationale
des Antiquaires de France

PREMIER FASCICULE

(Noms de lieu d'origine phénicienne, grecque, ligure, gauloise et romaine).



PARIS
LIBRAIRIE ANCIENNE HONORÉ CHAMPION
ÉDOUARD CHAMPION
5, QUAI MALAQUAIS

1920

AUGUSTE LONGNON
Membre de l'Institut

LES NOMS DE LIEU DE LA FRANCE

LEUR ORIGINE, LEUR SIGNIFICATION, LEURS TRANSFORMATIONS

RÉSUMÉ DES CONFÉRENCES DE TOPONOMASTIQUE GÉNÉRALE
FAITES A L'ÉCOLE PRATIQUE DES HAUTES ÉTUDES
(SECTION DES SCIENCES HISTORIQUES ET PHILOLOGIQUES)

PUBLIÉ PAR

Paul MARICHAL
Archiviste Paléographe
Membre du Comité
des Travaux historiques et scientifiques

Léon MIROT
Archiviste Paléographe
Membre résidant de la Société nationale
des Antiquaires de France

DEUXIÈME FASCICULE

Noms de lieu d'origine saxonne, burgonde, wisigothique, franque, scandinave, bretonne et basque.



PARIS
LIBRAIRIE ANCIENNE HONORÉ CHAMPION
ÉDOUARD CHAMPION
5, QUAI MALAQUAIS

1922

ALBE (A.). **Les miracles de Notre-Dame de Roc-Amadour au XIIe siècle**, texte et traduction. In-8, planches. 9 fr.

ARNAUD (F.) et MORIN (G.). **Le langage de la vallée de Barcelonnette.** Préface de Paul Meyer. 1921, in-8 de IX-324 pages. 18 fr.

Atlas Linguistique de la France, par J. Gilliéron et E. Edmont. 35 fascicules de 50 cartes chacun. L'ouvrage complet. 200 fr.

— **Supplément.** 1920, fort vol. in-4 de 300 p. à 3 colonnes. 100 fr.

— **Table de l'Atlas Linguistique de la France**, gr. in-8 de VIII-519 p. 52 fr. 50

— — **Corse.** Paris : fasc. 1-4 (de 200 cartes chacun). Le fasc. in-folio (Avec l'engagement à l'ouvrage complet, 10 fascicules). 37 fr. 50

— **Cartes muettes.** Préparées pour l'étude philologique et linguistique des mots. Petit format, la carte, 0 fr. 60. Grand format, la carte. 0 fr. 75

Atlas Linguistique de la Basse-Bretagne, par P. Le P. Le Roux. Avec une introduction de G. Dottin. (*Sous presse.*)

BÉDIER (J.), de l'Académie Française, professeur au Collège de France. **Les Légendes Épiques.** Recherches sur la formation des chansons de geste. 2e édition revue et corrigée, 4 vol. petit in-8, chaque. 10 fr.

Grand prix Gobert 1911 et prix Jean Reynaud 1914.

— **Discours de réception** à l'Académie française, prononcé le 3 novembre 1921, par Joseph Bédier. Sur l'œuvre d'Edmond Rostand. In-12. 3 fr.

Bibliothèque du Quinzième siècle, par Pierre CHAMPION, G. DOUTREPONT, E. LANGLOIS, MIROT, PETIT-DUTAILLIS, Ch. OULMONT, etc... 1-26, in-8 (*en partie épuisés*). Collection complète. 1.500 fr.

— Tomes XXII et XXIII. P. Champion. Le Procès de Condamnation de Jeanne d'Arc. 1921, 2 vol. in-8 de XXXII-436 et CX-452 p. et pl. 60 fr.

— XXIV. E. Vansteenberghe. Le Cardinal Nicolas de Cues (1401-1464). 1921, XX-506 p. 35 fr.

— XXV. G. Cohen. Mystères et moralités du manuscrit 617 de Chantilly. 1921, in-4, CXIX-140 p. et 2 pl. 30 fr.

— XXVI. Ch. Samaran. Un diplomate français du XVe siècle. Jean de Bilhères-Lagraulas, cardinal de Saint-Denis. 1921, in-8, 112 p. et 1 frontispice. 10 fr.

BLOCH (Oscar). **Les parlers des Vosges Méridionales** (arrondissement de Remiremont, département des Vosges). Etude de dialectologie. 1917, in-8, br., 343 p., 15 fr. — **Atlas linguistique des Vosges méridionales.** 1917, gr. in-4, 33 fr. 75. — **Lexique français des Vosges méridionales.** 1917, gr. in-4, 33 fr. 75. — **La pénétration du français dans les parlers des Vosges**, 1922. (*Sous presse.*)

Prix H. Chavée à l'Académie des Inscriptions pour l'ensemble de l'œuvre.

CAHEN (Maurice). **Etude sur le vocabulaire religieux du vieux scandinave La libation.** 1921, in-8 de 327 p. 20 fr.

L'ouvrage de M. Cahen inaugure une application originale de la linguistique à l'histoire. Partant du principe que les changements de sens subis par les mots reflètent l'évolution des mœurs et des usages, l'auteur retrouve dans le vocabulaire religieux christianisé du vieux scandinave les traces d'un rite essentiel du culte païen antérieur, la libation. On voit que la méthode linguistique qui est appliquée ici magistralement permet de suivre la transformation des usages à travers l'enchaînement des idées et des mots. L'historien ne l'appliquera pas sans profit et trouvera dans le livre de M. Cahen d'utiles suggestions.

— **Le mot « dieu » en vieux scandinave.** 1921, in-8 de 84 p. 12 fr.

AUGUSTE LONGNON

Membre de l'Institut

LES NOMS DE LIEU DE LA FRANCE

LEUR ORIGINE, LEUR SIGNIFICATION, LEURS TRANSFORMATIONS

RÉSUMÉ DES CONFÉRENCES DE TOPONOMASTIQUE GÉNÉRALE
FAITES A L'ÉCOLE PRATIQUE DES HAUTES ÉTUDES
(SECTION DES SCIENCES HISTORIQUES ET PHILOLOGIQUES)

PUBLIÉ PAR

Paul MARICHAL
Archiviste Paléographe
Membre du Comité
des Travaux historiques et scientifiques

Léon MIROT
Archiviste Paléographe
Membre résidant de la Société nationale
des Antiquaires de France

TROISIÈME FASCICULE

Noms de lieu d'origine ecclésiastique



PARIS
LIBRAIRIE ANCIENNE HONORÉ CHAMPION
ÉDOUARD CHAMPION
5, QUAI MALAQUAIS

1923

Prix : 12 Fr.

COLLECTION LINGUISTIQUE

PUBLIÉE PAR

LA SOCIÉTÉ LINGUISTIQUE DE PARIS

I. MEILLET (A.). **Les dialectes indo-européens.** 1922, deuxième tirage avec introduction nouvelle. 7 fr. 50

II. **Mélanges linguistiques** offerts à M. F. de Saussure. 1908. 15 fr. 75

III. ERNOUT (A.). **Les éléments dialectaux du vocabulaire latin.** 1909. 11 fr. 25

IV. COHEN (Marcel). **Le parler arabe des Juifs d'Alger.** 1912. 37 fr. 50

V. GRAMMONT (M.). **Le vers français, ses moyens d'expression, son harmonie.** 3e édition augmentée (*vient de paraître*).

VI. DRZEWIECKI. **Le genre personnel dans la déclinaison polonaise.** 1918. 12 fr.

VII. SETÄLÄ. **La lutte des langues en Finlande.** 1920. 4 fr.

VIII. MEILLET (A.). **Linguistique historique et linguistique générale.** 1921. 30 fr.

IX. CAHEN (Maurice). **Études sur le vocabulaire religieux du vieux-scandinave.** 1921. 30 fr.

X. **Le mot « dieu » en vieux-scandinave.** 1921. 12 fr.

XI. GILLIÉRON (Jules). **Pathologie et thérapeutique verbales.** IV. 1921. 25 fr.

XII. MAROUZEAU (J.). **L'ordre des mots dans la phrase latine.** I. Les groupes nominaux. 1922. 30 fr.

XIII. GILLIÉRON (J.). **Thaumaturgie linguistique.** I. Les naissances miraculeuses de mouchette « abeille », devenu allumette en Suisse. — II. Cuminchoare, « commencer » nénuphar du Sahara. 1923. 12 fr.

Sous presse :

XIV. **Les langues du monde** par un groupe de linguistes. Ouvrage publié sous la direction de MM. A. MEILLET et M. COHEN. 700 pages et 20 cartes linguistiques.

XV. CUNY (A.). **Études prégrammaticales sur le domaine des langues chamitiques et indo-européennes.**

XVI. THOMAS (A.). **Mélanges d'Étymologie française.**

AUGUSTE LONGNON

Membre de l'Institut

LES NOMS DE LIEU DE LA FRANCE

LEUR ORIGINE, LEUR SIGNIFICATION, LEURS TRANSFORMATIONS

RÉSUMÉ DES CONFÉRENCES DE TOPONOMASTIQUE GÉNÉRALE
FAITES A L'ÉCOLE PRATIQUE DES HAUTES ÉTUDES
(SECTION DES SCIENCES HISTORIQUES ET PHILOLOGIQUES)

PUBLIÉ PAR

Paul MARICHAL
Archiviste Paléographe
Membre du Comité
des Travaux historiques et scientifiques.

Léon MIROT
Archiviste Paléographe
Membre résidant de la Société nationale
des Antiquaires de France

QUATRIÈME ET CINQUIÈME FASCICULES

Noms de lieu d'origine féodale et moderne.

Index.



PARIS
LIBRAIRIE ANCIENNE HONORÉ CHAMPION
ÉDOUARD CHAMPION
5, QUAI MALAQUAIS

1929

ALBERT DAUZAT

ESSAI DE GÉOGRAPHIE LINGUISTIQUE

2e série. In-8° écu, 100 pages, 4 cartes.......................... 20 fr. »

La première série est épuisée.

BEAULIEUX (Charles). **Histoire de l'orthographe française. Tome I : Formation de l'orthographe, des origines au milieu du XVIe siècle. Tome II : Les accents et autres signes auxiliaires dans la langue française**, suivis de *la Briefve Doctrine*, par MONTFLORY, et *Les Accents*, par DOLET. 2 vol. in-8 raisin de 306 et 132 p.......................... 60 fr. »
(Prix Saintour (1928) de l'Académie Française).

Les Classiques de l'Histoire de France au moyen âge, publiés sous la direction de L. HALPHEN (10 volumes parus).

GUI (Bernard). **Manuel de l'Inquisiteur**, édité et traduit par G. MOLLAT, professeur à la Faculté de Théologie catholique de Strasbourg, avec la collaboration de G. DRIOUX. Tome I.
In-8°, LXVIII-207 pages.......... 15 fr. » Relié.......... 19 fr. 50
Tome II, 166 pages.......... 12 fr. 50 Relié.......... 16 fr. »

(Ouvrage complet en deux volumes)

Philippe de Commynes, *Mémoires*, édités par J. CALMETTE et G. DURVILLE.
Tome I, broché.......... 18 fr. Relié.......... 21 fr. »
Tome II, broché.......... 21 fr. Relié.......... 24 fr. 50
Tome III et dernier. In-8°, 442 p... 24 fr. Relié.......... 28 fr. »
Les trois volumes ensemble. Broché 63 fr. Relié.......... 73 fr. »

(Ouvrage terminé (1924-1926))

Les Classiques français du moyen âge, publiés sous la direction de Mario ROQUES. 57 volumes parus.
No. 56. Charles D'ORLÉANS. **Poésies. T. II.** 24 fr. »
No. 57. Robert DE BORON. **Le Roman de l'Estoire dou Graal**, éd. par W. A. Nitze.......................... 8 fr. 50

EDMOND HUGUET

Professeur de Philologie française à la Faculté des Lettres de l'Université de Paris.

DICTIONNAIRE DE LA LANGUE FRANÇAISE DU XVIe SIÈCLE

Tome premier (10 fascicules) 180 fr. Le fascicule 10.......... 18 fr. »

FRANCES H. TITCHENER

L'ÉCOLE AUVERGNATE

ÉTUDE SUR LA RENAISSANCE MÉRIDIONALE DANS LE CANTAL

PRÉFACE DE J. ANGLADE

In-8° raisin, XX-172 pages.......................... 30 fr. »

ATLAS LINGUISTIQUE DE LA FRANCE

Par J. GILLIÉRON et E. EDMONT

35 fascicules de 50 cartes chacun. L'ouvrage complet. . . . . 1 200 fr.

SUPPLÉMENT

1920, fort vol. in-4 de 300 p., br. 120

TABLE DE L'ATLAS LINGUISTIQUE DE LA FRANCE

Gr. in-8o de VIII-510 p. . . . . 52 fr. 50

CORSE

Parus : 4 fasc. in-4 (de 200 cartes chacun). — Le fasc. in-folio (avec l'engagement à l'ouvrage complet : 10 fascicules). . . . . 45 fr.

ATLAS LINGUISTIQUE DE LA BASSE-BRETAGNE

par P. LE ROUX

2 fascicules in-4o de 50 cartes. Chacun. . . . . 50 fr.

L'ouvrage comportera 8 fascicules.

CORPUS CANTILENARUM MEDII AEVI

LES CHANSONNIERS

DES

TROUBADOURS ET DES TROUVÈRES

PUBLIÉS EN FAC-SIMILÉS ET TRANSCRITS EN NOTATION MODERNE

PAR

JEAN BECK

Professeur à l'Université de Pennsylvanie.

Tome Ier. Le Chansonnier Cangé, reproduction phototypique du manuscrit français no 846 de la Bibliothèque Nationale. In-4o 23 × 28, XXXIII pages. 282 planches en phototypie.

Tome II. Le Chansonnier Cangé, transcription des Chansons, notes et commentaires. In-4o, 343 pages. Les deux volumes : 500 fr.

Tome III : *sous presse.*

MÂCON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS.

MÂCON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS.